



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





CONFÉRENCES
SUR
LE PROTESTANTISME.

IMPRIMERIE DE MADAME HUZARD,
rue de l'Éperon, 7.

CONFÉRENCES

382734

SUR LES

DOCTRINES ET LES PRATIQUES

LES PLUS IMPORTANTES

DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE,

PAR

NICOLAS WISEMAN,

DOCTEUR EN THÉOLOGIE, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE ROME, MEMBRE CORRESPONDANT
DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE ;

traduites de l'anglais

ET PRÉCÉDÉES D'UN ESSAI SUR LES PROGRÈS ET LA SITUATION DU CATHOLICISME
EN ANGLETERRE,

PAR M. ALFRED NETTEMENT.

TOME PREMIER.



PARIS,

BEAUJOUAN ET JOURDAN, ÉDITEURS,

32, PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS.

1889

PRÉFACE.

I.

1

PRÉFACE DU TRADUCTEUR.

Le livre dont nous publions la traduction est, à la fois, un des instruments et un des monuments des progrès du catholicisme en Angleterre. Les conférences du docteur Wiseman ont été tenues publiquement, durant le carême de 1836, dans l'église de Sainte-Marie de Moorfields, au milieu d'une nombreuse assistance de catholiques et de protestants. L'effet en a été prodigieux : des conversions multipliées les ont suivies, et les adversaires, comme les coreligionnaires du

savant professeur, se sont accordés à reconnaître, et l'influence extraordinaire exercée par lui, et le rare talent qu'il a montré en développant les doctrines de l'Église universelle. Nous lisons, à ce sujet, dans le journal *the Catholicon*, volume I^{er}, n^o 8, page 500 : « Ces conférences ont » produit un grand effet ; nous le croyons sans » peine. Le docteur Wiseman n'est pas un » homme ordinaire, et l'on savait, en outre, » qu'il était le recteur du collège anglais dans la » ville de Rome, ce siège principal de la foi. » Aussi, dès qu'il parut dans la chaire, sa per- » sonne et sa position excitèrent la curiosité ; » cette curiosité, il la justifia pleinement. »

Ces conférences ont donc un double intérêt : un intérêt théologique, car elles constatent la position réciproque des doctrines catholiques et protestantes, au temps où nous sommes arrivés ; un intérêt historique, car elles montrent où en est le catholicisme en Angleterre. Lorsqu'on songe à ce qu'il a fallu d'événements dans le monde, pour que le docteur Wiseman pût monter publiquement en chaire, devant la ville de Londres, et proclamer la vérité du catholicisme dans la métropole même de l'hérésie, on demeure confondu des voies secrètes dans lesquelles chemine la Providence, en cachant aux plus clairvoyants le but qu'elle s'est

marqué à elle-même. Il nous a semblé qu'il manquait une préface au bel ouvrage de M. Wiseman, et que l'histoire des causes et des conséquences qui ont aplani, devant le catholicisme anglais, les voies où il marche, servirait naturellement de péristyle à ses conférences. Parmi les preuves de la vérité du catholicisme, le docte professeur n'a omis que celle-là qui n'entraît point dans le cadre de ses études. Nous allons suppléer, autant qu'il sera en nous, à cette lacune; en d'autres termes, nous essayerons de tracer le tableau historique de l'enchaînement de causes et de conséquences dont Dieu s'est servi pour favoriser le retour et les développements du catholicisme en Angleterre. Avant que le catholicisme pût remporter un triomphe de logique et de vérité dans la Grande-Bretagne, il fallait qu'il pût combattre; avant qu'il pût convaincre, il fallait qu'il pût parler. C'est donc un premier miracle qui en a préparé un second. M. Wiseman a contribué puissamment par ses conférences à la réalisation du second de ces deux miracles; nous entreprendrons de raconter le premier.

INTRODUCTION
AUX CONFÉRENCES

DU DOCTEUR WISEMAN,

OU

**Essai sur les progrès et la situation
du catholicisme en Angleterre ;**

PAR M. ALFRED NETTEMENT.

INTRODUCTION.

Certes, la première cause de ruine pour l'erreur est dans sa propre nature. L'erreur n'existe point par elle-même, elle n'existe que parce qu'elle nie, elle n'a qu'une vie négative ; elle est la négation de ce qui est, ou l'affirmation de ce qui n'est pas ; l'affirmation du néant ou la négation de l'être : ainsi elle tient toujours, par l'un ou l'autre bout, au néant qui est sa source et qui doit être son terme. Si l'erreur et la vérité se trouvaient face à face, sans intermédiaires, la lutte

ne saurait être longue, ni l'issue de la lutte douteuse ; ou plutôt il n'y aurait pas de lutte, il ne saurait pas plus y en avoir entre l'erreur et la vérité qu'entre la nuit et la lumière. La présence du soleil suffit pour que les ténèbres disparaissent, parce que la nuit n'est que l'absence du jour. C'est ainsi que les choses se passeraient dans les régions intellectuelles, s'il n'y avait pas d'intermédiaires entre la vérité et l'erreur, parce que l'erreur n'est que l'absence de la vérité. Mais il y a des nuages qui s'interposent entre l'éclat de la lumière des intelligences et les ombres de l'esprit, ce sont les passions et les intérêts, et tant que ces obstacles compactes subsistent, la vérité ne peut détruire l'erreur parce qu'elle ne peut l'atteindre.

Si nous appliquons cette loi à la lutte du catholicisme et du protestantisme en Angleterre, nous serons frappés de l'épaisseur des murailles que les intérêts et les passions des hommes avaient élevés, pour empêcher leur rencontre. Il y avait entre le catholicisme et le protestantisme l'intérêt de l'arbitraire royal, qui avait confisqué à son profit la puissance spirituelle pour en faire une annexe de la puissance temporelle ; l'intérêt d'une propriété spoliatrice, née de la distribution des biens des églises à l'aristocratie cupide de Henri VIII ;

plus tard, l'intérêt de l'Angleterre, légale, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui s'était posée dans les idées protestantes contre la France devenue le centre des idées catholiques, et qui avait fondé un gouvernement de monopole sur le principe de l'exclusion des catholiques au dedans, et de l'antagonisme à la grande nation catholique au dehors. Ajoutez à cela les calomnies accréditées à dessein, les haines excitées, les préjugés répandus, et vous n'aurez encore qu'une faible idée des barrières qu'il fallait franchir et des obstacles qu'il importait de surmonter, pour préparer les voies au retour du catholicisme en Angleterre.

Mais nul ouvrage n'est au-dessus de la puissance du grand ouvrier des sept jours, et nous allons voir comment il a combiné les événements et déroulé la grande chaîne des choses humaines, afin d'accomplir les desseins arrêtés dans les conseils de la Providence pour le triomphe de son Église.

Comme l'évêque de Meaux l'a si bien démontré, dans l'Oraison funèbre de Henriette de France, la royauté, qui avait été la première coupable, fut aussi la première frappée. Quand on demande à Bossuet : Qui donc a renversé le trône d'Angleterre? qui donc doit être responsable, aux yeux de la postérité, de ces tempêtes politiques

qui ont brisé la royauté contre le sinistre écueil de la place de White-Hall? il nommera le prince le plus redouté et le plus absolu qui fut jamais : il nommera Henri VIII. Dans la toute-puissance de Henri VIII, cet esprit si clairvoyant a vu la cause de la chute de ses successeurs. Henri VIII, en montrant que la religion pouvait être changée par la volonté d'un homme, a substitué le règne de la volonté humaine au règne des grands principes qui la règlent et lui servent de frein. Il s'est trouvé que, pendant un temps, la volonté royale a prévalu contre tous les obstacles et qu'elle a tout fait plier devant elle; mais la force toute matérielle sur laquelle elle s'appuie, pourra être un jour tournée contre son autorité, et si le despotisme du trône a eu Henri VIII, le despotisme de la place publique peut avoir Cromwell.

L'institution royale qui avait été la source du mal, ayant été frappée, la Providence suit le cours de ses desseins. Cromwell ne fait que passer. Les emportements du fanatisme protestant sont allés trop loin. Une réaction naturelle suscite une restauration du pouvoir royal, mais elle est de courte durée. Les idées que Henri VIII a fait prévaloir contre l'Église catholique doivent prévaloir contre la royauté; c'est là qu'est l'explication de la seconde révolution et des événements

qui détrônèrent, en 1688, la maison des Stuarts. L'Église établie et l'aristocratie protestante prirent alors la couronne, qu'elles cherchent en vain à conserver encore aujourd'hui.

Mais ici, on voit naître une complication qui semble devoir rendre le protestantisme éternel en Angleterre. Il avait été successivement un intérêt d'arbitraire royal et d'arbitraire parlementaire, il devient, pour ainsi dire, un intérêt national. Il importe d'exposer cet ordre de faits, qui, en rendant la victoire des principes catholiques plus difficile, doit la rendre plus admirable.

L'esprit des relations qui existent entre l'histoire de France et l'histoire d'Angleterre est un antagonisme formel. Ces deux pays rivaux agissent l'un sur l'autre par les contrastes. L'Angleterre procède, dans sa conduite, par exclusion de ce que fait la France, et, quand la France suit sa politique naturelle, elle adopte le même principe. Jetés par la Providence dans la grande fournaise où se forment les destinées humaines, ces deux peuples choisis d'en haut, comme les deux éléments les plus actifs des événements, tendent sans cesse à se repousser et à s'exclure ; semblables en cela à ces principes métalliques qui, purs et entiers par eux-mêmes, ne souffrent point d'alliage. Aussi, quand nous remontons dans l'histoire,

nous voyons qu'une des causes les plus puissantes de la chute des Stuarts fut leur alliance avec la France. Cela fut visible dès la première révolution. L'Angleterre ne put pardonner à son Charles I^{er} la patience qu'il avait montrée à souffrir que Richelieu reconstituât l'unité française ; le parlement, toujours prêt à voter des subsides pour combattre notre influence, perdit toute retenue quand il vit que la politique française n'avait point un ennemi dans le roi d'Angleterre.

Au moment de la révolution de 1688, la France a succédé au rôle que jouait auparavant l'Espagne. Elle est la grande nation catholique, l'expression politique la plus haute, la plus avancée du catholicisme. Dès lors, l'antagonisme perpétuel dont est travaillée l'Angleterre la pousse à prendre le côté opposé. Jacques II a le malheur d'être l'allié de Louis XIV, tandis que son peuple regarde comme ses alliés naturels tous les ennemis de ce roi de France, dont la gloire fatigue et écrase l'Angleterre. A partir de ce moment, Jacques II est perdu : il est perdu autant par l'amitié et par la protection de Louis XIV que par tous les autres griefs que les lords, l'Église établie et les autres classes allèguent contre lui. On le regarde comme un obstacle à l'antagonisme national de l'Angleterre contre la France, et c'est ce qui rend

sa chute et celle de sa dynastie irréparables. D'un autre côté, quel est le premier des titres du prince d'Orange à la faveur de l'Angleterre? Le voici d'un mot : il est l'ennemi personnel du grand roi et l'adversaire acharné de la France. C'est lui qui est l'âme de toutes les ligues formées contre l'ascendant de notre monarchie, le pivot autour duquel tournent toutes les haines européennes; il s'attache au grand roi pour ternir ses splendeurs, comme la rouille s'attache aux métaux pour les ronger. L'Angleterre et l'ennemi le plus acharné de la France se rencontrent naturellement dans une communauté de haine. Celui qui peut faire le plus de mal à la monarchie française est, aux yeux de ce peuple, le roi légitime de la Grande-Bretagne. La poignée de son épée doit être à Londres, puisque la pointe en est tournée contre Paris.

Nous appuyons sur ce point, parce qu'il est de la dernière importance pour expliquer la suite des faits. Jacques II, renversé de son trône, chassé de son royaume, prend son asile en France. Guillaume est non-seulement reconnu, ce qui est peu de chose, mais adopté par toute l'Europe, alors coalisée contre la France.

La lutte s'engage sous ces auspices et dans ces positions respectives. Le catholicisme anglais et

irlandais, resté, en grande partie, fidèle à l'exil de Jacques II, est placé par là même sur le mauvais terrain où se trouve le prince exilé. C'est des ports de France que partent les flottes et les armées destinées à le rétablir dans ses droits. Le drapeau français brille dans les rangs des catholiques anglais, à côté de leur bannière nationale. Pour que Jacques II règne, il faut que le roi de France triomphe; Guillaume, au contraire, ne peut régner que par les revers de Louis XIV : cela décide le sort des deux compétiteurs. Jacques II était au fond le représentant de toutes les idées de droit commun, de justice et de liberté qui ont prévalu, depuis, dans le bill d'émancipation des catholiques. D'où vient donc que ces idées, populaires aujourd'hui, étaient impopulaires à cette époque? C'est que leur heure n'était pas venue. Mais pourquoi leur heure n'était-elle pas venue? C'est ce que nous allons dire.

Comme Jacques II, le roi catholique, était l'allié de Louis XIV et de la France, le catholicisme anglais restait, aux yeux de la nation, entaché de cette alliance. Catholique avait été le synonyme de Français pendant la lutte; aussi, quand la victoire fut décidée, les catholiques ne trouvèrent ni pitié ni merci. Le poids de la haine que l'Angleterre nourrissait contre la France retomba sur

eux, et on les considéra comme des étrangers et comme des vaincus. L'exercice du catholicisme fut prohibé comme une conspiration. N'était-ce point une chaîne qui, traversant les mers, rapprochait le royaume-uni de la grande monarchie française? Le prêtre, surpris lorsqu'il célébrait la messe, fut puni de mort; on le considérait comme un émissaire de l'étranger. De droits communs, de libertés, de franchises, la nationalité étroite et jalouse de la Grande-Bretagne ne voulait point en reconnaître à des hommes qui cessaient, aux yeux des Anglais, d'être leurs compatriotes, par cela seul qu'ils étaient nos coreligionnaires. On ne regarda donc pas le catholicisme comme une religion, mais comme un parti, et l'on regarda ce parti comme l'allié naturel de la France. Cela explique, sans les excuser, les dispositions atroces dont se hérissa le code pénal de la Grande-Bretagne contre les catholiques anglais; cela explique en même temps le peu de progrès que fit, à cette époque, le catholicisme dans la Grande-Bretagne. L'hérésie était devenue presque une affaire de patriotisme pour ces esprits égarés, et le fanatisme politique réchauffait leur fanatisme de sectaires.

On saisit, dès à présent, la conséquence du principe que nous venons d'établir. Le catholi-

cisme, qui se présente aux yeux de l'Angleterre avec le caractère d'une conspiration en faveur des Stuarts et d'une tendance vers l'alliance française, va perdre à la fois ces deux attributs, dont l'un alarmait la maison régnante, l'autre le pays. D'un côté, le résultat de la tentative du prince Édouard et de sa défaite à la bataille de Culloden éteignit les espérances de sa malheureuse maison ; d'un autre côté, la France, qui était à la tête du mouvement catholique, entre avec la régence dans un ordre d'idées diamétralement opposées.

C'est ici que les conseils de Dieu commencent à façonner à leur gré les événements, sans cependant se laisser encore pénétrer par les regards des hommes. La monarchie de Louis XIV cesse donc, sous le régent, duc d'Orléans, et sous le petit-fils du grand roi, d'être l'expression du catholicisme ; elle n'est plus qu'une arène où le philosophisme arbore son drapeau. A ne considérer que la surface des événements, les idées protestantes, qui ont atteint leur apogée en Angleterre, triomphent définitivement des idées catholiques ; car elles viennent, sous la forme philosophique, s'emparer de la France. On sait que ce fut le système des libres penseurs anglais, que Voltaire apporta dans notre pays, et sur lequel il jeta les ornements de son style rapide et ingé-

nieux , et le sel inépuisable de ses vives et mordantes railleries. Mais Voltaire, lorsqu'il frappe et abat le catholicisme en France , travaille, sans s'en douter, pour le catholicisme en Angleterre ; en le détrônant de ce côté-ci du détroit, il contribue à le délivrer de l'autre côté. En effet , dès que l'Angleterre n'est plus poussée à opprimer les catholiques par cet esprit d'antagonisme dont nous avons parlé, il arrive ce qui devait infailliblement arriver. Dieu a gravé un principe de justice et un sentiment de droit commun dans le cœur des hommes ; quand l'intérêt qui enchaînait ce sentiment vient à ne plus exister, ou quand la passion qui s'opposait à l'application de ce principe se refroidit , la loi que Dieu a mise au fond de nos cœurs réagit avec une invincible autorité. Or le patriotisme étroit et la nationalité jalouse, qui ont si longtemps combattu le catholicisme, n'ont plus rien qui puisse les alarmer, puisque le catholicisme périt en France : la propriété, d'origine protestante , commence à être rassurée sur elle-même par la prescription , et l'intérêt de dynastie n'est plus emporté dans les voies de persécution par les excitations de la peur. Alors l'intolérance anglaise contre les catholiques commence à se relâcher.

Les dates parlent ici d'une manière plus éloquente que tous les raisonnements.

Les lois les plus odieuses portées contre les catholiques commencent à être rappelées en 1774, et le mouvement continue en 1778, 1780, 1782, 1790, en faisant disparaître la loi sauvage du fils contre le père, et les dispositions les plus arbitraires relatives à l'éducation, à l'exercice du culte, à la fondation des chapelles. C'est dans les actes du parlement de la même période que l'on rend aux catholiques le droit de prendre de longs baux et celui d'acquérir des immeubles. Or là se trouvent le germe de l'émancipation et l'*élection-franchise*, ou droit d'élire, accordé en 1793, qui contient à son tour, en germe, le droit d'être élu, ou l'émancipation définitive promulguée en 1827.

Vous le voyez, à mesure que le catholicisme décline en France comme puissance, il acquiert plus de chance en Angleterre comme liberté. Le mouvement qui le détrône ici le délivre de ses chaînes là-bas. Quand Louis XVI, prisonnier de la Convention, le représente en France, il est plus fort en Angleterre que lorsque Louis XIV le représentait aux Tuileries dans tout l'éclat de sa gloire et dans toute la majesté de sa puissance. Ces deux mouvements d'idées, marchant dans des voies diamétralement opposées, depuis plus d'un

siècle, arrivent, par leur progrès lent et continu, à nous montrer là-bas les catholiques rendus à la vie politique par le premier bill d'émancipation, qui date de 93, ici le roi catholique et très-chrétien, le représentant des idées religieuses, montant sur l'échafaud du 21 janvier. Que cette concomitance de date soit un hasard, nous le voulons bien, car nous savons qu'on ne calcule pas à heure fixe en histoire; mais nous maintenons que cette concordance de résultats n'a rien de fortuit, qu'elle est tout au contraire naturelle et logique; nous disons que la lente émancipation du catholicisme en Angleterre correspond à la démolition de sa puissance politique en France, et que l'un de ses mobiles, le plus énergique, est le mouvement d'idées dont la révolution française n'a été que l'extrême conséquence et la sanglante conclusion. Nous disons que Louis XVI sur son échafaud et ses frères dans leur exil firent plus pour le catholicisme anglais que n'avait pu faire Louis XIV dans tout l'éclat de son autorité; car ce fut parce que la France cessa d'être la tête du catholicisme en Europe, que l'Angleterre cessa de tenir les idées catholiques à la chaîne, et d'emprisonner ceux qui les professaient, dans l'ilotisme le plus intolérable dont les codes politiques de toutes les nations aient laissé le souvenir.

Ainsi, par un conseil admirable de la Providence, la révolution de France exerça une haute et favorable action sur le catholicisme anglais, non-seulement en la considérant dans son influence immédiate, mais en la prenant dans son acception la plus large, en l'étudiant sous son point de vue le plus vaste et le plus complet, c'est-à-dire comme un syllogisme d'un siècle, dont le premier terme est dans le philosophisme athée des salons de la régence, et le dernier dans le démagogisme régicide de la Convention. La révolution de France, en effet, ne s'appelle pas seulement Mirabeau et Robespierre, elle s'appelle aussi Voltaire et Jean-Jacques. C'est une statue qui a des sophismes sur les lèvres et les pieds dans le sang. Eh bien ! à mesure que cette révolution séculaire, que des ouvriers de ruines se passaient de main en main, grandissait en France et marchait à son but, en s'appuyant tantôt sur le bras du philosophe de Ferney, tantôt sur le bras de l'homme des clubs, elle marchait en Angleterre au but de la Providence. Nous avons vu comment elle contribua dans sa première partie, dans sa partie théorique, à l'abolition des lois qui arrêtaient l'essor du catholicisme; nous allons voir comment, dans sa seconde partie, lorsqu'elle substitua l'action à la prédication des doctrines, elle contribua à l'a-

bolition des préjugés qui demeuraient encore debout, et, à la fin de cette étude, nous devons emprunter à un grand évêque les paroles dont il se sert pour marquer le caractère de ces merveilleux événements qui portent le sceau d'une volonté surnaturelle ou divine, et nous dirons à l'exemple de Bossuet : « L'homme s'agite et Dieu « conduit. »

C'était beaucoup que les lois atroces ou oppressives qui existaient contre le catholicisme eussent été rapportées, mais ce n'était pas tout encore. Il existait un dernier et puissant obstacle à vaincre : cet obstacle résidait dans des passions aveugles et dans des préjugés injustes entretenus par l'ignorance après avoir été répandus par la calomnie ; ces préjugés allaient si loin, que les catholiques anglais étaient réduits à mettre dans leur conduite beaucoup de prudence quand ils se rendaient à l'exercice de leur culte. La qualité de catholique était encore un danger et la qualification de papiste une injure. Pour que le catholicisme prit son essor en Angleterre, il fallait que ce préjugé tombât et que ces préoccupations disparussent. Mais comment pouvait s'opérer dans les esprits un changement si salutaire ? C'est ici que l'émigration du clergé français va jouer un grand rôle, et que le doigt de Dieu paraît

avec une évidence qui frappera tous les yeux.

Lorsque l'Assemblée nationale, imposant aux prêtres un serment contraire à leurs consciences et à leurs devoirs, remplaça, suivant l'éloquente expression d'un des orateurs de cette époque, la torture des corps par la torture des âmes, il y eut une émigration en masse du clergé français. Au premier abord, on dirait que l'irrégion va recueillir tous les fruits de cette situation mauvaise. En effet, on la vit pendant longtemps régner sans contestation sur toute la France. Les églises profanées furent livrées aux honteuses divinités que le procureur Chaumette allait chercher dans les chœurs de l'Opéra. Notre-Dame, la sainte et vieille basilique, fut en proie aux abominations philosophiques, et la déesse Raison alla s'asseoir sur les autels mêmes de Dieu, comme l'avait prédit le Père Beauregard, prêchant, dix ans auparavant, dans l'enceinte même du temple où devait s'accomplir sa prophétie. Mais laissez faire la Providence; elle saura bien, quand le temps marqué sera venu, retirer le christianisme de ces décombres sous lesquels il semble comme enseveli. En attendant ce jour, tournez les yeux sur l'Angleterre, pour y suivre les pas de cette colonie de prêtres français réfugiés dans un pays hérétique, et pour y étudier les effets de leur présence.

On sait jusqu'où étaient allées les calomnies et les diffamations protestantes contre le clergé catholique, et c'était là une des grandes barrières qui arrêtaient les progrès du catholicisme en Angleterre. Il semble que la Providence ait voulu faire tomber, d'un seul coup, ces diffamations et ces calomnies. Elle prend la fleur et la force du clergé français par la main, prélats, supérieurs d'abbayes, simples prêtres, ecclésiastiques des grandes villes, curés de villages et de bourgs, et elle les conduit en Angleterre; elle les dépouille de tous les prestiges qui pourraient cacher leurs faiblesses, et les jette pauvres et nus sur le rivage de la Grande-Bretagne. Il y a, dit-on, des secrets abominables dans les mœurs et dans la vie de ce clergé; ces secrets on va les voir, car tous les voiles sont levés. Les murailles des abbayes se sont écroulées, les portes des palais épiscopaux sont ouvertes, les mystères de la vie ecclésiastique sont au grand jour; ou plutôt il n'y a plus ni évêques, ni supérieurs d'abbayes, il n'y a plus là que vingt mille prêtres, vingt mille pauvres. Ils vont vivre des aumônes du protestantisme, étalant leurs actions à tous les regards, aux regards de leurs ennemis les plus acharnés, qui s'étonneront de trouver des vertus là où ils cherchaient des vices.

En arrivant, les prêtres catholiques français trouvèrent l'esprit des catholiques anglais sous le poids du souvenir des persécutions qu'ils avaient souffertes et des préjugés qui existaient encore contre eux. Nous l'avons dit, ce n'était qu'avec mystère et en usant d'une extrême précaution qu'ils se rendaient dans leurs chapelles, obligés de se cacher pour remplir leurs devoirs comme on se cache pour commettre une action honteuse. L'arrivée des prêtres français changea tout d'un coup cet état de choses. L'Angleterre savait qu'elle donnait asile à des catholiques ; en les accueillant, le peuple anglais ne pouvait donc leur rendre son hospitalité dure et oppressive, en les punissant, par des avanies, de rester fidèles sur la terre étrangère à ces croyances auxquelles ils venaient de tout sacrifier dans leur pays. D'ailleurs le courage des prêtres français était à l'épreuve des injures comme des périls. Ils avaient fait, dans les premières années de la révolution, un apprentissage de patience et de fermeté ; et, s'ils quittaient leur pays, c'était à l'apostasie qu'ils tournaient le dos et non point au martyre. Dès qu'ils mirent le pied en Angleterre, ils commencèrent donc à se rendre ouvertement aux chapelles catholiques, comme ils avaient coutume de le faire en France. Étrangers qu'ils étaient

dans la grande ville de Londres, les plus anciennement arrivés conduisaient les nouveaux venus, et on les voyait se diriger, par petites troupes, dans les rues les plus fréquentées, vers les édifices consacrés à leur culte.

Souvent, après l'office, ils s'arrêtaient quelque temps à la porte du temple, et, partagés en groupes, ils s'entretenaient ensemble sans s'inquiéter de ce que les passants pouvaient remarquer le lieu d'où ils sortaient. Il y avait là de touchantes rencontres. Des prêtres qui ne s'étaient point revus depuis le séminaire, arrivant de toutes les provinces de la France, surtout de la Bretagne, de la Flandre, de la Picardie et de la Normandie, qui avaient fourni la plus grande partie de cette colonie sacerdotale, se retrouvaient tout à coup au sein de l'exil, dans la maison de la prière, seule patrie qui leur fût restée. Au sortir de l'office, ils échangeaient des témoignages d'affections et se communiquaient leurs pensées, leurs alarmes et leurs souvenirs. On déplorait la révolution et on plaignait la France; on se racontait les périls qu'on avait courus, les difficultés qu'on avait eues à vaincre, les obstacles à surmonter. C'étaient de simples et naïves effusions, des félicitations mutuelles qu'on s'adressait, non point d'avoir échappé à la mort, mais d'être resté

fidèle au devoir. Quelquefois aussi on se racontait, avec de graves paroles, le sort d'anciens amis qui, emprisonnés ou conduits sur les échafauds, avaient été les confesseurs ou les martyrs de la foi de Jésus-Christ.

Ces conversations se prolongeaient sous les yeux de la population protestante, qui d'abord se détourna avec un regard de curiosité, puis bientôt s'y habitua et ne remarqua plus ce concours. Cependant il resta de ceci un résultat acquis et qui depuis n'a plus été perdu, c'est que la tolérance des protestants anglais envers les catholiques devint pratique, de légale qu'elle était. C'est aux prêtres français que le catholicisme anglais doit cet avantage. Ils ouvrirent une voie où tout le monde marcha à leur suite. Leur qualité d'hôtes et d'étrangers leur donnait un privilège qui devint bientôt un droit commun pour tous leurs coreligionnaires.

C'est une belle et pieuse histoire à écrire que celle de cette colonie sacerdotale transférée, par un de ces coups de vent révolutionnaires qui battaient alors la France, dans la métropole même de l'hérésie. On y verra de grands malheurs humblement et courageusement supportés, une résignation à toute épreuve, et, par dessus tout, on y découvrira les grands avantages que le catholicisme

anglais a tirés de la présence de ces auxiliaires inattendusque lui envoyait la Providence. Un des premiers soins de ces exilés fut de se bâtir une chapelle. Si le zèle était ardent, ceux qui l'éprouvaient étaient pauvres. Il n'y a pas bien longtemps encore que la vénérable comtesse douairière de Bourmont (1), conservant, dans un âge avancé, toute la puissance de sa mémoire et tous les dons d'un esprit gracieux et élevé, nous racontait que le premier asile qu'eut, en Angleterre, l'église exilée du royaume très-chrétien, qui naguère possédait tant et de si superbes basiliques, fut une pauvre chambre, espèce de cave dans laquelle on descendait par un escalier de quelques marches, et au bout de laquelle s'élevait un autel depouillé et nu comme ceux qui l'avaient élevé.

Un peu après, les Sulpiciens du Canada envoyèrent quelques fonds à un des membres de leurs congrégations dont le nom mérite d'être conservé; M. Bouret commença à bâtir, avec les deniers envoyés par des Français transplantés sur la terre étrangère aux Français de l'exil, la chapelle de King's-Street, Little-Georges-Street, qui existe encore aujourd'hui. L'emplacement était humble comme l'édifice qui allait s'y élever. On

(1) Morte dans le mois de décembre 1838, à Londres.

avait choisi une de ces ruelles si communes à Londres, où sont placées les écuries et les remises des hôtels situés dans les rues élégantes du voisinage. On était bien pauvre, et il fallait que chacun trouvât un superflu à économiser sur son nécessaire, pour compléter la somme indispensable à l'achat du terrain et à la construction de la maison de la prière. Quand tous les fonds furent rassemblés, on se mit à l'œuvre. Pour édifier l'église qu'on allait consacrer au Très-Haut sur la terre étrangère, il fallut supprimer deux écuries : qu'importe ? le Christ n'était-il pas né sur une crèche, et n'est-ce pas d'une étable qu'est sortie cette loi qui a sauvé le monde, et qui peut seule encore le conserver aujourd'hui ? La ruelle n'avait pas changé de destination en donnant asile à la chapelle française. Les écuries, les remises, les étables subsistaient autour de la maison de la prière.

Bien souvent les hymnes et les psaumes étaient troublés par le cri aigu du coq du voisinage : qu'importe encore ? Il n'y avait que des disciples fidèles dans l'enceinte de la pauvre église, des apôtres dont le courage avait été à l'épreuve de tous les périls ; aucun front ne se baissait devant cette parole de l'Évangile : « Pierre,

Pierre, je te le dis, avant que le coq chante , tu m'auras trois fois renié. »

Nous y sommes entré, avec un pieux respect, dans cette humble église, qui contient tant de grandeurs et tant de vertus. Là prièrent tous ces saints prêtres, l'orgueil et la force de l'Église gallicane. Là on vit souvent réunis, dans les jours de grandes fêtes, jusqu'à quatorze évêques assis sur le même banc : M. Lamarche, évêque de Saint-Pol-de-Léon , qui le premier avait cherché un asile en Angleterre ; M. de Dillon, archevêque de Narbonne ; M. de Flamarens, qui occupait le siège de Périgueux, M. d'Argentré celui de Seez, M. de Béthisy celui d'Usez, M. de Colbert celui de Rodez, M. de Belbœuf celui d'Avranches, M. de la Laurentie celui de Nantes, M. de Villedieu celui de Digne, M. Amelot celui de Vannes. Le banc des évêques était, dans les cérémonies, à gauche de l'autel. A la droite, était un autre banc réservé à d'autres grandeurs et à d'autres exils. Là était placé le fauteuil où s'asseyait Louis XVIII^e du nom, roi de France et de Navarre. Cet héritier d'une race qui avait élevé tant et de si magnifiques églises au Christ recevait à son tour l'hospitalité dans ce pauvre temple, bâti avec les deniers de ce peuple de bannis qui s'était associé à ses malheurs. Hors d'ici le petit-fils de Louis XIV

n'était qu'un proscrit, aussi faible et aussi impuissant que tous les proscrits qui l'entouraient. Ici il était roi de France, couronné de son droit, à défaut du diadème qui lui manquait, roi aux yeux de Dieu, au pied du trône duquel toute légitimité va se rattacher comme à son origine première; car la justice divine est la source de la justice humaine, et les lois de la terre, ces ombres passagères, n'ont de stabilité que parce qu'elles sont une image imparfaite des lois éternelles du ciel.

Derrière le fauteuil du roi était le banc des princes. Là s'assirent M. le comte d'Artois, plus tard Charles X, roi de France, mort et enseveli dans la terre de l'exil; M. le duc de Berri, mort d'un coup de poignard; M. le duc d'Angoulême et la sainte fille de Louis XVI, qui a repris le cours de ses mélancoliques destinées et de ses exils; M. le duc de Bourbon, mort à Saint-Leu. Ici l'on vit aussi M. le duc d'Orléans s'agenouiller et prier. Dans cette petite chapelle de Little-Georges-Street, il fit célébrer un service funèbre pour MM. les ducs de Montpensier et de Beaujolais, ses frères, qu'il avait perdus (1).

Ainsi tout ce qui est grand ou puissant dans le monde a passé par cette petite chapelle de

(1) Le duc de Montpensier mourut à Londres en 1807.

Little-George-Street, la puissance debout comme les puissances tombées, la fortune comme l'adversité. Ainsi la restauration y a paru, comme celui qui a pris la place de la restauration au moment de la révolution de juillet. La fille de Louis XVI, fille et sœur de martyrs et martyre elle-même, s'y est agenouillée non loin de celui qui ne fut point assez heureux pour n'avoir à pleurer que les malheurs de son père. La branche cadette de la maison de Bourbon s'y trouva réunie avec la branche aînée. Ces pensées vous reviennent de toutes parts, lorsque, sur ce sol foulé par tant de pas illustres et où se sont rencontrées tant de destinées entre lesquelles la fortune a jeté l'infini, on s'agenouille pour prier.

L'atmosphère que vous respirez dans cette enceinte est chargée de résignation, est parfumée de souvenirs. Les malheurs les plus occupés d'eux-mêmes ont honte de leur peu de courage, quand ils viennent à se rappeler toutes ces existences manquées, toutes ces gloires précipitées de leur piédestal, toutes ces prospérités ensevelies dans la misère, qui se pressèrent dans ces lieux : rois sans couronnes, princes sans principautés, pasteurs sans troupeaux, citoyens sans patrie, infortunes sans secours, jeunesses sans avenir. Toute une génération usa ici sa vie dans la

douleur et la patience. Quelques-uns, plus jeunes, ou doués de plus de force et de courage, survécurent à leurs épreuves, beaucoup y moururent, et plusieurs de ceux qui avaient quitté cette maison de la prière, croyant qu'ils ne devaient plus y rentrer, étaient destinés à la revoir.

Nous ne savons si nous nous abusons, mais il nous semble que l'histoire de cette humble chapelle de Little-George-Street est un chapitre de l'histoire de la France chrétienne, et que nous remplissons une lacune en l'écrivant. Après M. Bouret, fondateur de l'église, M. l'abbé de Latil en fut le chef; après M. de Latil, M. Chenet; après M. Chenet, M. de Laporte, qui y est encore aujourd'hui. Cette succession de saints prêtres, dont plusieurs nous ont été ou nous sont encore connus, embrasse tout l'espace de temps qui s'écoula entre les deux révolutions. Celui qui forme le dernier anneau de cette chaîne pieuse qui traversa les longues années de la révolution de 89, de l'empire, des deux restaurations et de la révolution de juillet, faisait partie du premier naufrage et du premier exil.

Quand vint la restauration, la chapelle de Georges-Street reçut quelque secours des princes qui y avaient si longtemps prié; elle continua à être l'église des restes de l'émigration, de cette

classe de vénérables infortunés qui, renonçant ici-bas à toute espérance, avaient fini par s'acclimater dans leurs malheurs et par s'enraciner sur cette terre hospitalière, où au moins ils ne trouvaient point, pour augmenter l'amertume de leurs souffrances, le souvenir de leurs félicités perdues, ou le tombeau des martyrs qu'ils pleuraient. Quelques saints prêtres, débris eux-mêmes du grand naufrage, conduisaient ce petit troupeau. L'humble chapelle avait pris le nom de Chapelle Royale, car les prospérités des Bourbons s'étaient souvenues de leurs adversités, et ils avaient voulu qu'on remerciât Dieu qui avait exaucé leurs vœux, dans les lieux mêmes où ces vœux s'étaient élevés vers lui. Aussi, le dimanche, on voyait le magnifique carrosse de l'ambassadeur de France entrer dans la petite ruelle et s'arrêter à la porte de l'humble chapelle; cet ambassadeur s'appelait souvent Chateaubriand ou Montmorency. Les saints prêtres de la chapelle avaient profité de la fortune inespérée qui leur arrivait, d'une manière digne du christianisme et digne de leurs vertus. A Londres, comme toutes les chapelles sont obligées de pourvoir à leurs frais, on paye à la porte pour obtenir le droit d'y entrer. Les saints prêtres se servirent de la munificence royale pour supprimer cet impôt mis par la nécessité sur la prière. Aussi, tous les di-

manches, on voyait accourir en foule, à la chapelle de France, les pauvres catholiques irlandais si nombreux à Londres, et qui profitaient avec joie de la libéralité des rois très-chrétiens qui ouvraient, à deux battants, les portes de la maison du Christ à leur indigente piété.

Avec la révolution de 1830, l'histoire de la chapelle française entre dans une ère nouvelle ; elle revoit les grandeurs qu'elle avait cru ne revoir jamais. La fille de Louis XVI, en passant par Londres, vint reprendre dans l'humble église de Little-George-Street sa place de prière et d'exil, cette place qu'elle avait occupée pendant de si longues et de si tristes années ; elle conduisait avec elle une jeune princesse qui ne trouvait que des douleurs récentes là où son auguste tante mêlait, aux amertumes du présent, celles du passé, pour les offrir toutes ensemble à Dieu. C'étaient la résignation et la sainteté conduisant l'innocence et la pureté au pied des autels de l'exil.

En ce temps-là même, l'existence de l'église était sérieusement menacée ; les secours que lui avait envoyés l'ancienne dynastie cessaient avec l'avènement de la dynastie nouvelle. On aurait pu en obtenir la continuation peut-être ; mais les personnes qui faisaient entrevoir cette espérance y mettaient un prix qui changeait leurs offres de

services en menaces. Il s'agissait de cesser de prier pour le malheur. Le saint et digne prêtre qui est à la tête de la chapelle de George-Street ne put souscrire à cette condition. Prier pour la prospérité dans l'église qui a été fondée par le malheur lui-même, prier pour la fortune dans la chapelle des exilés, c'était chose impossible. Aussi M. de Laporte refusa-t-il avec courage, avec fermeté; il préféra faire tous les sacrifices pécuniaires, et pourvut généreusement, aux dépens de son patrimoine, à l'inviolabilité de tant de souvenirs sacrés que rappelaient ces murs, asiles des majestés tombées, des victimés et des proscrits.

La chapelle française de Little-George-Street est donc passée sous l'obédience de l'évêque catholique de Londres. Retrouvant sa première fortune, elle n'est plus soutenue que par des souscriptions et des aumônes, mais elle continue à être desservie par deux Français, M. de Laporte, dont nous venons de dire la généreuse conduite, et M. P. Hardouin, pieux et vénérable débris de cette colonie sacerdotale dont nous avons un moment interrompu l'histoire pour raconter celle de l'humble édifice qui fut pour elle la patrie de la foi sur cette terre d'exil. Maintenant, quand vient l'endroit de l'office où l'on adresse des vœux

pour les têtes couronnées à celui qui élève et abaisse les fortunes royales, c'est le nom de la reine Victoire qu'on entend retentir : mais, au-dessus de la chaire de vérité, une fleur de lis, dernier reste de tant de naufrages et de tant de révolutions, s'élève encore comme une muette oraison qui rappelle ceux qui ont régné sur la terre à celui qui règne dans les cieux.

Nous ne nous excuserons point de nous être laissé entraîner hors des limites de notre sujet, en esquissant l'histoire de cette chapelle royale de France, monument de l'exil, et qui, par le privilège de tout ce qui est consacré à celui qui ne passe pas, survivra à ceux qui l'ont fondé. Bien jeune encore, nous avons visité cette pauvre église, et nous avons été assez heureux pour vivre dans le commerce des débris de cette sainte colonie de prêtres dont nous avons parlé : M. Chenet, M. de Laporte, M. Lasne, M. de Beaumont, M. Hardouin, d'un esprit si fin, les deux MM. Longuemare, dont l'un n'existe plus, l'autre vient d'être appelé au chapitre de Notre-Dame par Mgr l'archevêque de Paris. Maintenant il est temps de reprendre notre récit. Nous avons indiqué les premiers services rendus au catholicisme anglais par l'émigration française. Le culte orthodoxe, qui était toléré par les lois, dut à cette

circonstance d'être accepté par les mœurs, qui le repoussaient encore. En effet, le peuple anglais, en devenant l'hôte de l'émigration, devint l'hôte du catholicisme, et la générosité naturelle au cœur de l'homme devait, dès lors, triompher des préjugés qui avaient élevé une barrière entre les populations et les catholiques. Les exemples de cette générosité partaient de haut. L'université d'Oxford fit imprimer, à ses frais, les quatre parties du Bréviaire romain, et elle distribua aux pauvres prêtres français ce saint recueil, faisant ainsi à ses hôtes la plus magnifique des aumônes, celle de la prière.

Tout ce clergé français, réuni en Angleterre, se divisa en deux grandes catégories, qui, toutes deux, eurent leur influence sur les progrès du catholicisme.

La première forma l'Église de Londres, et ce fut elle qui contribua tant à faire tomber les répugnances du bas peuple pour les prêtres de l'Église romaine, pour les papistes, comme on les avait si longtemps appelés. Souvent les femmes du marché, les reconnaissant à leur extérieur et à leur mise, quand ils allaient faire leurs pauvres provisions, leur glissaient un schelling dans la main avec l'objet qu'ils venaient d'acquérir : ainsi la main de ces pieux ecclésiastiques, qui ne

s'était ouverte jusque-là que pour donner, s'ouvrait pour recevoir ; après avoir si longtemps soulagé les pauvres, devenus pauvres eux-mêmes, ils bénissaient encore, dans leur infortune, le Dieu qui leur avait permis d'exercer autrefois la charité envers les souffrances des autres, et qui leur enseignait maintenant à pratiquer une autre vertu chrétienne, l'humilité. Il n'y avait, pour ainsi dire, pas un teneur de tavernes à Londres qui ne voulût avoir son pauvre prêtre français à nourrir, tant cette contagion de bienfaisance gagnait de proche en proche. La ville disputait de générosité avec la cour, le peuple avec la bourgeoisie. Il résultait, de ces rapports continuels du clergé catholique avec la population de Londres, que toutes les fausses opinions accréditées sur l'Église romaine s'évanouirent. Dès lors le plus grand obstacle qui s'était opposé jusque-là aux progrès du catholicisme en Angleterre disparut.

Tandis qu'une partie du clergé français s'était établie à Londres, une autre partie, nous l'avons dit, se dispersait dans les comtés, pour y trouver les moyens d'existence qui lui manquaient. Le but de ces ecclésiastiques était d'apprendre plus facilement la langue anglaise, et de gagner ensuite leur vie en enseignant le français : ce fut, en effet, ainsi qu'ils traversèrent la crise de la révolution.

Cette seconde émigration dans l'intérieur de l'Angleterre étendit au royaume tout entier les résultats qui, sans cela, se seraient trouvés circonscrits dans l'enceinte de la ville de Londres. Disséminés çà et là, dans des villes de troisième, quatrième ou cinquième ordre, où les catholiques isolés se trouvaient sans moyen de pratiquer leur religion, par l'éloignement des lieux où s'exerçait librement le culte de l'Église romaine, ces prêtres exilés obtinrent la permission d'offrir le saint sacrifice dans leur humble demeure : la tolérance qui les avait accueillis à Londres les suivit dans les comtés. Dès lors les catholiques anglais de l'endroit et de tous ceux du voisinage se hâtèrent de profiter de cette facilité qui leur était offerte. C'est ainsi que le catholicisme profitait, en Angleterre, de sa destruction en France.

Les exemples et les exhortations de ces saints prêtres, que la Providence envoyait à ces populations longtemps privées de tout secours religieux, firent croître rapidement le nombre des catholiques.

Dans beaucoup de localités où notre culte n'avait point d'exercice public, des chapelles plus ou moins considérables s'élevèrent. Ainsi fut bâtie la chapelle d'Hampstead, grâce au zèle de M. Morel, qui la dessert encore; ainsi celle de Som-

merstown doit son origine à feu M. Caron. Il serait trop long de présenter ici l'énumération des chapelles catholiques dont l'érection, soit à Londres, soit dans le reste de l'Angleterre, est le résultat de la résidence et du zèle de quelque prêtre français, comme celle de Dudley-Court, celle de Fitzroy-Square, celle de King's-Street, et celle de Chelsea, desservie par M. l'abbé Voyaux de Fraynons, ancien élève de la Sorbonne. Mais il serait à désirer que l'*Annual Directory*, qui se publie, tous les ans, à Londres, pour régler les offices des catholiques dans toute l'étendue de l'Angleterre; il serait à désirer qu'en dressant la liste de ces chapelles il rappelât les noms des prêtres français qui en furent les fondateurs. De cette manière, le souvenir des bienfaits religieux de l'émigration et la trace du clergé français exilé se conserveraient dans le pays.

Le zèle de ces prêtres suffisait à tous les travaux. Plusieurs d'entre eux fondèrent et gouvernèrent des écoles catholiques, soit à Londres, soit dans les comtés, et, de ces écoles, sont sortis des prêtres qui continuent aujourd'hui la mission de leurs pieux instituteurs. Il arrivait quelquefois que ce clergé exilé se trouvait en contact avec les prisonniers français détenus sur les pontons. Alors ces dignes ministres du Christ ne se

souvenaient plus de ce qu'ils avaient souffert en France, ils ne se rappelaient que leurs devoirs envers des compatriotes malheureux et privés, comme eux, de leur patrie. C'est ainsi que l'abbé de Latour, avant la révolution évêque de Moulins, et, depuis la restauration, archevêque de Bourges, soutint de ses exhortations et de sa bourse cinq mille prisonniers français renfermés dans un dépôt, à Norman-Cross, près de Stilton. Son esprit gai et plein de saillies releva le courage de ces pauvres gens prêts à céder au désespoir que leur inspiraient leurs souffrances et leurs misères, et plus d'une mère peut-être dut le bonheur de revoir son fils à un prêtre français jeté lui-même, par la révolution, sur la terre de l'exil.

Tant de vertus devaient avoir leurs fruits, et la terre où elles s'exerçaient est devenue féconde. Partout où le clergé français a passé, il a laissé derrière lui comme une trace d'orthodoxie, semblable à ces encens précieux qui laissent derrière eux un nuage de parfum. L'Angleterre protestante est remplie de catholiques ignorés qui datent de l'émigration française.

Il faut donc le redire, il s'est trouvé, par un conseil de Dieu, que la révolution de 89, qui semblait abattre le catholicisme en France, a contribué à le relever en Angleterre. Sans doute,

ce n'est point la cause unique du mouvement qui emporte aujourd'hui les esprits, mais c'est une des causes qui déterminèrent ce mouvement. Il est impossible de ne pas reconnaître que, dès que la France cessa d'être l'expression politique du catholicisme, la religion protestante perdit de sa force de l'autre côté du détroit; il est impossible de ne pas reconnaître que l'émigration du clergé français, trouvant les lois déjà adoucies en faveur du catholicisme, acheva de le réconcilier avec les mœurs des populations; il est impossible de ne pas reconnaître que, soit à Londres, soit dans les comtés, la vie de tant de vertueux prêtres, exposée comme un éclatant démenti à tant de calomnies hérétiques et à tant de libelles protestants, fit tomber des préjugés enracinés et porta la lumière dans les esprits les plus endurcis. Ainsi, une fois encore, la main de Dieu s'est servie des obstacles et des persécutions suscités à son église, pour lui préparer un éclatant triomphe. Ainsi il a fait sortir sa grandeur et sa gloire des circonstances où l'œil des hommes voyait sa perte, et il a, pour ainsi parler, couronné le clergé français de ses persécutions et de son martyre, en en faisant l'instrument de ses grands desseins.

Il ne nous reste plus maintenant qu'à exposer les résultats obtenus, après avoir énuméré les

moyens qui les ont préparés. Il importe de montrer quelles forces le catholicisme trouve encore devant lui, afin qu'en calculant la puissance de résistance et en la comparant à la puissance d'attaque on arrive à peser, d'une manière exacte, les chances de la lutte et à prévoir les éventualités de l'avenir.

Les obstacles que rencontre le catholicisme, en Angleterre, peuvent être partagés en deux grandes divisions. D'un côté, l'Église anglicane, telle que Henri VIII l'a établie, mais avec les modifications profondes qu'elle a subies depuis la mort de ce prince; de l'autre, ce qu'on appelle les églises dissidentes, c'est-à-dire cette Babel d'erreurs qui puisent leur origine dans les égarements divers des fondateurs de la réforme, ou chez ces réformateurs à la suite qui brodèrent de nouveaux rêves, de nouveaux mensonges et de nouvelles illusions sur le fonds commun des erreurs protestantes.

Quant aux Églises dissidentes, ce que nous avons à dire à leur sujet est bien simple et bien court. Elles suivent la pente inévitable de toutes les sectes établies sur le dogme du droit d'examen et sur l'omnipotence du jugement individuel. L'unitarianisme, c'est-à-dire le déisme pur, après lequel il n'y a plus que le panthéisme et l'athéisme,

ces deux systèmes qui se touchent comme tous les extrêmes, car, après la démente de prétendre que Dieu n'est rien, il n'y a pas de folie comparable à celle de soutenir que tout est Dieu, voilà le but commun de toutes les branches du protestantisme. Ainsi la marche des principes protestants est partout uniforme. Sur tous les points de l'univers, ils vont se précipiter dans le gouffre que Bossuet leur indiquait du doigt, il y a un siècle environ, du haut de sa chaire prophétique. Le scepticisme pur, c'est là le terme et le progrès du protestantisme. Or nous avons vu, par ce qui s'est passé en France, qu'il n'appartenait pas plus au scepticisme de vaincre le catholicisme que de le remplacer, et nous nous trouvons éclairés, par nos propres souvenirs, sur l'issue de la lutte qui s'engage, de l'autre côté du détroit, entre les doctrines catholiques et les doctrines sceptiques et athées.

Reste la religion anglicane, qui est celle de l'Église établie. Pour préciser l'état dans lequel elle se trouve, nous puiserons nos documents dans un rapport remarquable présenté dernièrement à l'académie de la religion catholique de Rome, et dans plusieurs correspondances particulières relatives au même sujet.

Pour comprendre les détails qu'on va lire, il ne

faut point perdre de vue qu'il y a une grande différence entre l'Église anglicane, sortie de l'unité catholique par des motifs humains et pour obéir à la redoutable volonté de Henri VIII, et les églises protestantes, qui posèrent, dès l'origine, le droit de libre examen comme le fondement même de la religion. Henri VIII, on le sait, ne rompit avec le saint-siège que parce que Rome refusa de couvrir, par une tolérance coupable, le scandale de ses divorces, et de bénir, comme de nouveaux mariages, ses adultères couronnés. Mais, sur tous les points de dogme, Henri VIII. était au fond catholique, tellement catholique, qu'il mérita, on le sait, en défendant l'Église contre Luther, ce beau titre de défenseur de la foi, que ses successeurs hérétiques ont continué à porter, en vertu de cet usage qui est l'axiome fondamental de la politique anglaise, toujours acquérir et ne jamais renoncer aux choses une fois acquises. Vous allez voir, au moment où l'édifice de l'erreur s'en va pièce à pièce et tombe en ruine, les circonstances premières, sous l'empire desquelles l'Église anglicane naquit, exercer leur influence sur les destinées ultérieures de cette Église. De même que les Églises dissidentes ont une tendance à se jeter dans le scepticisme, ou dans le doute universel, qui est la conséquence

dernière du principe d'examen illimité, de même l'Église anglicane, qui, dans son origine, n'avait aucun éloignement pour les dogmes catholiques, et qui ne s'est séparée de la chaire de saint Pierre que par une coupable complaisance pour les emportements d'un roi aussi esclave de ses passions qu'il était maître de ses sujets, aura un penchant inévitable à se rapprocher des principes dont elle s'est écartée et à se reposer sur les bases qu'elle a perdues.

L'université d'Oxford est, on le sait, une des colonnes les plus hautes et les plus solides de la religion anglicane. Or c'est précisément au sein de cette université que s'est formé un parti fort et nombreux, animé du désir de rapprocher l'Église anglicane de tous les errements et de toutes les traditions de l'Église catholique. Les principaux membres de cette société sont jeunes, pleins d'ardeur, de talent et de zèle, consommés dans l'étude des sciences sacrées, d'une piété éclairée, d'une conduite exemplaire ; leurs opinions sont spécialement exprimées et développées dans une suite de dissertations intitulées : *Traité pour les temps présents*. Le tome troisième de ces dissertations vient d'être publié ; il donne une idée complète et exacte des principes de cette nouvelle école née dans l'anglicanisme. Autant que possi-

ble, nous nous servirons, pour faire connaître ces principes, des termes mêmes employés dans les dissertations dont il s'agit.

On y voit d'abord que, tandis qu'ils parlent avec sévérité, sans affection et sans indulgence, des innombrables sectes qui affligent l'Angleterre, les écrivains de cette école disent « qu'ils ne veulent » point parler de nous avec âpreté. » (Vol. III-xxv-5.)

On lit dans un autre passage : « Les catho-
 » ques ont conservé une église visible, gardienne
 » des sacrements, et ainsi ils ont l'avantage de
 » posséder un levier adapté aux besoins de la na-
 » ture humaine, et auquel, en outre, est attachée,
 » comme un don spécial, la bénédiction du
 » Christ. En conséquence, nous voyons que d'heu-
 » reux effets accompagnent l'usage qu'ils en font,
 » quand il est contenu dans une juste mesure.
 » Ils agissent avec une grande force sur l'imagi-
 » nation des hommes. L'antiquité dont ils sont
 » fiers, l'universalité, l'unanimité de leur église,
 » les élèvent au-dessus des phases changeantes de
 » l'esprit humain et des nouveautés religieuses
 » qui naissent avec chaque journée. En contem-
 » plant les magnificences de leur système, qui-
 » conque sait réfléchir soupire en pensant que
 » nous sommes séparés d'eux : *Cum talis sis,*
 I. 4

» *utinam noster esses!* Puisque tu es tel, plutôt à
 » Dieu que tu fusses avec nous! » (Id. xx,
 page 3.)

Voilà un bel hommage rendu au catholicisme; mais là ne se bornent point les témoignages dont nous avons parlé. S'agit-il de la règle de la foi, les docteurs de la même école se plaignent de ce que, « à l'époque de la réforme, l'autorité de l'é-
 » glise fut rejetée par l'esprit qui dominait alors
 » parmi les protestants. Malheureusement, » con-
 » tinuent-ils, « l'écriture fut considérée comme l'u-
 » nique critérium qui pût éclairer et déterminer
 » la foi. Dans ce temps-là, on agita la question de
 » savoir si telle doctrine se trouvait dans l'écri-
 » ture; par suite, diverses qualités intellectuelles,
 » telles que la subtilité de l'argumentation, la
 » finesse de la critique et la connaissance des
 » langues, acquirent de l'importance et devin-
 » rent les arbitres de la vérité et de l'erreur en
 » matière de religion. » (xiv, page 1.)

Voulez-vous maintenant savoir ce que pense l'école d'Oxford sur les avantages équivoques du nouveau système? « On acquiert, » disent ses doc-
 » teurs, « l'intelligence de quelques paroles ambi-
 » guës, qui, lors même qu'elles seraient mal en-
 » tendues, ne pourraient produire aucun mal. »

Sur la question des pasteurs, on trouve ce qui

suit : « Les congrégations de chrétiens du temps
 » présent, qui se prosternent aux pieds de minis-
 » tres légitimement ordonnés, ont, pour honorer
 » en eux les successeurs des apôtres, les mêmes
 » motifs qu'avaient les églises primitives d'Ephèse
 » et de Crète, pour honorer en Timothée et en
 » Titel'autorité apostolique de ceux qui les avaient
 » instituées. » (N° X, p. 2.)

Les membres de l'université d'Oxford ne s'ex-
 priment pas d'une manière moins éloquente,
 moins explicite, et, osons le dire, moins catholi-
 que, sur la puissance mystérieuse accordée par
 Dieu aux ministres légitimement ordonnés. « Les
 » ministres, » disent-ils, « tiennent dans leur garde
 » les clefs du ciel et de l'enfer, et le don terrible
 » et mystérieux de faire avec le pain et le vin le
 » corps et le sang de Jésus-Christ. » (N° X, p. 4.)

Naturellement, dans ces traités pour le temps
 présent, les articles de discipline comme les ar-
 ticles de dogme sont passés en revue. Or, qui ne
 le sait ? ce furent surtout les formes du culte ca-
 tholique qui servirent de texte aux attaques les
 plus vives des protestants ? Que n'avaient-ils pas
 dit contre l'usage de la langue latine employée
 dans notre église et devenue l'idiome de la prière ?
 De combien d'accusations cet usage n'avait-il pas
 été l'objet ? C'était là surtout, suivant eux, qu'é-

clatait la tyrannie du sacerdoce. Il adoptait une langue sacrée pour la rendre inintelligible au peuple, qu'il voulait murer dans son ignorance et emprisonner dans ses ténèbres. Eh bien, voici venir les théologiens d'Oxford, qui déplorent que, lors de la réforme, on ait, pour obtenir des avantages imaginaires, sacrifié « l'idée d'un culte uni » en vertu duquel l'unité de langue et l'identité de sens s'étaient conservées chez les nations diverses. » (N^o 111, p. 2.)

Après de telles paroles, on ne sera pas étonné que, dans le traité xxx, p. 10, ceux qu'on pourrait appeler les *repentants d'Oxford* concluent ainsi : « Le rituel catholique était un précieux » héritage. Quand nous nous sommes séparés du » pape, nous avons perdu non-seulement la possession de ce rituel, mais encore tout sentiment » de sa valeur. Nous pouvons demander sérieusement si nous ne sommes pas semblables à » quelqu'un qui serait guéri d'une maladie, mais » qui resterait privé de l'ouïe et de la vue ; si nous » ne sommes pas dans la situation des Hébreux, » lorsque, revenus de la captivité, ils ne purent » retrouver ni la verge d'Aaron, ni l'arche du » testament, objets sacrés, dès le principe cachés » au monde, mais qui avaient alors disparu du » temple même. » (xxxiv.)

Il ne paraîtra extraordinaire à personne que des opinions aussi nettes et aussi explicites aient été dénoncées par des protestants moins francs et moins généreusement sincères, comme un abandon complet des doctrines de la réforme et un retour prononcé vers la religion catholique. Une polémique curieuse et dans le fonds et dans la forme s'est élevée à ce sujet. Pour donner à ce reproche de tendance au catholicisme toute la force qu'il peut avoir, et le présenter sous le jour le plus piquant, un anonyme protestant s'est servi d'un expédient ingénieux. Il a composé et publié une lettre apocryphe, soi-disant adressée de Rome aux théologiens d'Oxford. Dans cette lettre, on leur fait entendre que le saint-siège se réjouit de les voir convaincus de leur erreur; on les exhorte à pousser leurs raisonnements jusqu'à ses dernières conséquences, en ajoutant qu'on ne doute pas que ces brebis égarées ne finissent par rentrer dans le bercail de l'église romaine. Cette lettre a été attribuée à M. Wheteley, archevêque protestant de Dublin. D'un autre côté, M. Pusey, professeur de langue hébraïque, à Oxford, un des membres les plus ardents de la nouvelle école, a publié une réponse dans laquelle il s'attache à prouver que la doctrine des *Traités pour le temps présent* est la vraie doc-

trine de l'église anglicane. A l'appui de cette opinion, il cite plusieurs passages des anciens auteurs; et, si l'on veut bien se souvenir de ce que nous avons dit sur la manière dont s'effectua la séparation des deux églises, sous le règne de Henri VIII, on ne s'étonnera pas que le doctehébraisant ait trouvé de nombreuses preuves à l'appui de son opinion. On ne peut trop le dire, il est resté, au fond de l'église anglicane, un ferment de catholicisme que les intérêts temporels ont bien pu neutraliser, mais qu'ils n'ont pu détruire. Ce catholicisme est emprisonné dans les professions de foi que le règne de la reine Élisabeth a accumulées; il est comme écrasé sous le poids de l'édifice du protestantisme, mais, comme le Titan de la fable, il se remue quelquefois, et alors il ébranle tout l'échafaudage sous lequel il est enseveli.

D'autres symptômes sont venus récemment mettre cette vérité dans tout son jour.

Lorsque M. Hampden fut nommé recteur du collège de Sainte-Marie à Oxford, docteur en théologie et professeur de philosophie morale à l'université, on attaqua ce choix comme dangereux pour l'église anglicane, en faisant observer que les leçons de ce docte personnage auraient des tendances indirectement catholiques. Une assem-

blée fut convoquée et tenue à ce sujet dans le collège du *Corpus Christi*, et l'on adressa à l'archevêque protestant de Cantorbéry une lettre dans laquelle il était prié d'empêcher la nomination du nouveau professeur, attendu l'opposition de sa doctrine à celle de l'église anglicane. L'accusation portait principalement sur ce que M. Hampden ne reconnaissait pas les écritures comme source unique de la foi, et sur ce qu'il voulait placer une autorité vivante à côté de cette autorité écrite. Ce grave débat excita au plus haut degré l'attention des catholiques et des protestants d'Angleterre. Un de ces derniers écrivit à l'archevêque de Cantorbéry, et dans cette lettre on trouve un remarquable aveu « qu'il ne faut » pas que le protestantisme soumette sa raison à » l'interprétation des siècles passés. Dans ce cas, » en effet, il perdrait toute sa force contre le ca- » tholicisme, parce que les doctrines de Rome » sont évidemment bien plus respectées qu'au- » cun article, exposition ou *confession de foi* » quelconque, adopté par l'église d'Angleterre ou » par toute autre église protestante du monde. »

Voici comment se termine cette lettre qui a produit une profonde sensation en Angleterre parmi les hommes de réflexion et d'étude : « Je » suis moralement convaincu que les doctrines

» serviles exposées dans le rapport présenté au
 » collège du Corpus Christi mettront tout logi-
 » cien conséquent en demeure de reconnaître une
 » église infallible. Lorsqu'on a mis le pied sur le
 » sol de l'infaillibilité, on ne peut pas douter du
 » but auquel on doit arriver.

» *Tendimus in Latium!*

» Je le dis en vérité, il y a plus de danger de pa-
 » pisme dans l'université d'Oxford que dans le
 » séminaire de Maynooth ou avec Daniel O'Con-
 » nell. »

Vous le voyez, les protestants eux-mêmes reconnaissent les conséquences légitimes des doctrines de l'université d'Oxford, doctrines qui commencent à prévaloir parmi eux; ils signalent de loin l'avènement du principe catholique, d'une église suprême et d'une autorité infallible en matière de foi; ils sentent venir la victoire de la vérité, et c'est en vain qu'ils s'opposent à sa venue. Les catholiques anglais, à leur tour, admirent les conseils de la Providence, qui introduit la vérité catholique dans ces universités mêmes qu'on regardait comme de puissants boulevards destinés à empêcher son triomphe; ils se réjouissent et de ce que cette éclatante justice est rendue au catholicisme, et de ce qu'elle lui est rendue par de pareilles bouches; ils s'inclinent devant les

desseins cachés de la Providence, qui, de la fermentation de l'erreur, fait sortir la vérité, et c'est ainsi que l'un d'eux s'écriait en lisant les paroles que nous venons de reproduire : « Est-ce Oxford » ou Salamanque qui parle ? est-ce le collège du » Corpus Christi ou la Sorbonne ? »

Voilà l'état actuel du protestantisme en Angleterre, et voilà, par conséquent, les obstacles que le catholicisme trouve devant lui.

D'un côté, la prophétie de Bossuet s'accomplit. L'erreur de Luther, de Calvin, de Bucer, de Swingle et des autres apôtres de l'hérésie, se divise et se perd en mille sectes bizarres. Le protestantisme, comme un grand cadavre, se corrompt et se dissout, et l'on pourrait lui appliquer les terribles paroles par lesquelles Tertullien exprime la dissolution de notre chair, tant ces sectes sont innombrables, tant elles sont vagues, absurdes et indéterminées : « Il devient un je ne sais quoi » qui n'a de nom dans aucune langue. » Ce je ne sais quoi, dernier degré de la pourriture morale et de la décomposition des idées, c'est l'incrédulité, le scepticisme et l'indifférence où vont se fondre les éléments multiples et opposés de l'hérésie.

D'un autre côté, dans le sein de l'église établie, de l'église anglicane, un parti savant et nom-

breux, convaincu du néant des doctrines luthériennes et calvinistes, attend une règle fixe et un chef à la parole assurée. Ces esprits studieux, en descendant dans les profondeurs de leur église, y ont trouvé les racines de ce chêne de l'orthodoxie qu'on a en vain essayé d'extirper; ces racines, ils s'y attachent sans voir peut-être toutes les ramifications qui se prolongent sous le sol, mais enfin ils s'y attachent avec une franchise et une force dignes de louanges. C'est en vain qu'on voudrait les en détourner; ils ne s'arrêteront pas devant le cri de désespoir d'un coreligionnaire qui met son orgueil à demeurer aveugle et à guider des aveugles, *cæcus, cæcorum dux*, et qui laisse échapper avec douleur cette parole où il y a tant de révélation :

« *Tendimus in Latium.* »

Qu'importe le lieu, du moment que c'est vers la vérité qu'on se dirige? qu'importe le rivage, quand le vent qui vous y pousse vous éloigne de l'erreur?

Tel est donc, après un si petit nombre de siècles, l'état du protestantisme : en décomposition dans le sein d'une de ses plus puissantes métropoles, travaillé à la fois par des penchants brutaux et aveugles qui le poussent vers les abîmes du scepticisme, et par des instincts providentiels

qui le ramènent au port de la vérité catholique. Et, pendant que la réforme se démolit ainsi pièce à pièce et s'en va en ruine, le catholicisme, appuyé sur la parole divine, qui lui sert de base, reste inébranlable, et oppose à ce spectacle de dissolution et de mort le spectacle merveilleux de sa miraculeuse existence et de son indissoluble unité.

De crainte que l'on prenne nos raisonnements pour des espérances, et les conséquences que nous en tirons pour des illusions, nous terminerons ce travail par un document qui lui servira à la fois de conclusion et de démonstration. Il y a peu de temps que le *Blackwood's Edinburgh magazine*, revue écossaise très-accréditée, et l'un des organes les plus puissants du protestantisme, contenait un tableau très-important des progrès du catholicisme en Angleterre. Le sentiment de colère qui perce à chaque ligne de cet article, et que nous avons conservé dans la traduction, donne plus de prix aux aveux qu'il contient. C'est la situation du catholicisme constatée par un adversaire.

« Les fréquentes observations de la presse sur les progrès du papisme paraissent avoir excité une sorte d'inquiétude vague et indéfinie dans la partie religieuse et pensante du public ; mais ces observations sont malheureusement trop géné-

rales pour pouvoir amener aucun résultat. Les rumeurs et les soupçons ont pris la place des faits, et ceux qui, à la vue d'un danger réel, auraient uni leurs efforts pour le prévenir, sont restés inactifs, parce que ce danger leur paraissait encore bien éloigné. C'est à ceux-là que nous nous adressons. Nous allons retracer avec calme la véritable position et les projets de ce grand pouvoir semi-politique sous le joug duquel gémissait jadis ce pays. Ce n'est pas de la controverse religieuse que nous allons faire, notre but actuel est de prouver que le papisme possède une force immense, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, et qu'il regagne à pas de géant son antique influence.

» Nous n'aurons recours *qu'aux faits*, et rien *qu'aux faits*, pour prouver la vérité de nos assertions. Les données que nous possédons, quoique moins étendues peut-être que nous ne le souhaiterions, sont cependant suffisantes pour réveiller l'esprit public ; et, si le détail que nous allons en offrir n'atteint pas ce but, il restera démontré qu'il est impossible de tirer le peuple de l'engourdissement intellectuel où il est plongé, et qu'on s'inquiète fort peu des progrès du papisme en Angleterre.

» On sait que les catholiques romains d'Angleterre et d'Écosse prirent très-peu de part à l'agita-

tion qui amena l'acte de 1829. Après la révolte de 1715, qui causa la ruine de tant de familles catholiques romaines dans le nord de l'Angleterre, et soumit bien justement toutes les autres à la plus stricte surveillance de la part du gouvernement, bien peu de tentatives furent faites contre la dynastie hanovrienne, si l'on en excepte toutefois celles des enthousiastes montagnards royalistes. Mais, lorsque le hardi soulèvement de 1745 eut été également comprimé, la maison de Stuart perdit tout espoir et les catholiques romains de la Grande-Bretagne s'attachèrent graduellement, de plus en plus, aux princes régnants, et cherchèrent à gagner leur confiance par leurs démonstrations de royalisme (*loyalty*) et de fidélité. Ils prirent, en général, peu de part aux querelles politiques et restèrent également étrangers à tous les partis qui divisaient le parlement.

» Lorsque les whigs s'occupèrent de la mesure qui devait ouvrir la vie politique aux papistes, les catholiques anglais et écossais donnèrent surtout des chances de succès à leur cause par l'attention qu'ils prirent de s'abstenir de toute démonstration violente et de toute participation aux menées démagogiques.

» Au moment de la révolution française (juillet 1830), la plupart d'entre eux se joignirent aux

torys et blâmèrent très-fortement les principes et la conduite de leurs frères d'Irlande. Dans beaucoup de comtés, où leur influence était cependant fort grande, ils n'exercèrent pas leur crédit ; dans d'autres, ils appuyèrent les candidats torys. Dans le fait, ils prirent peu de part à la lutte ; ils paraissaient rarement à la cour. Ils ne participaient qu'avec économie aux plaisirs et aux dépenses des autres propriétaires de leurs comtés ; de sorte que, tandis que leurs richesses s'accroissaient, leur considération et leur influence prenaient aussi une plus grande extension. Les temps sont changés. Les catholiques romains voient clairement maintenant qu'il est de leur intérêt de faire triompher le parti libéral : ils se sont donc joints à M. O'Connell, et ils lui prêtent leur appui afin d'augmenter leur pouvoir politique. Nous voulons, avant d'aller plus loin, bien faire comprendre de quel poids cet appui est dans la balance, en ne parlant que de l'Angleterre seule.

» Les catholiques romains comptent dans la chambre des lords le duc de Norfolk ; les comtes (*earls*) de Shrewsbury, Fingall et Newburg ; les lords Petre, Stourton, Strafford, Vaux, Arundel, Clifford, Domert et Lovat ; en outre, parmi les pairs écossais et irlandais, les comtes

de Fraquair et Kenmore ; les vicomtes Gormanton, Southwell et Frankfort ; les lords Trimlestown, Louth, Dunboyne et French.

» Il est presque inutile d'ajouter que plusieurs des familles que nous venons de nommer sont les plus riches , les plus anciennes et les plus influentes du royaume. Parmi les baronnets, ceux dont les noms suivent sont catholiques romains , et presque tous appartiennent à la portion la plus riche de l'ordre : Sir C. Throckmorton, sir J. Gerard, sir F. Stanley, sir F. Hagerston, sir E. Blunt, sir H. Hunloke, sir C. Wolseley, sir H. Fitchborne, sir Clifford, constable, sir E. Mostyn, sir F. Vincent, sir F. Gage, sir H. Bediogfield, sir B. Wrey, sir J. Lawson, sir J. Smythe, sir J. Swinburne, sir E. Vavasour, etc. Il faut ajouter à ce nombre plusieurs baronnets irlandais et écossais que nous pourrions nommer.

» Outre cela, plusieurs des plus riches et des plus influents propriétaires de l'Angleterre sont catholiques romains. Nous avons extrait la liste suivante d'une liste bien plus considérable qui est sous nos yeux : Salvin, constable, Maxwell, Mitford, Trafford, Giffard, Plowden, Weld, Silvertop, Clunt, O'Conor, Doughty, Charlton, Canning, Eyton, Howard of Borby, Howard of Greystoke, Bary, Chichester, Langdale, Blundell, Standish,

Dalton, Scarisbrick, Hales, Tempest, Weble, Mornington, Lacy, Bodenham, Wight, Phillips, Digby, Best, Jones of Llawarth, Waterton, Eccleston, Stapleton, Fitzherbert, Riddell, Blavering, Aston, Talbot, Strickland, Rookwood, Walunsley, Eyro, Middleton, Scudamore, Berkley, Touneley, etc. Il nous serait facile d'en nommer plusieurs parmi ceux-ci et les baronnets, qui possèdent des fortunes de 40,000 livres sterling de rente en biens-fonds (un million de francs); quelques-uns d'entre eux ont des fortunes encore plus considérables.

» Il est donc prouvé que les catholiques romains anglais (car c'est d'eux seuls que nous nous occupons) ont à leur disposition tous les moyens capables d'assurer à leur parti un grand pouvoir et une grande importance politique. Plusieurs des charges de la cour sont remplies par des catholiques romains. Nous citerons entre autres le trésorier de la maison de la reine, la marquise de Wellesley, lady Bedinfield et le comte de Fingall. Plusieurs des emplois les plus considérables de l'État sont entre leurs mains. En Irlande, toutes les places vacantes leur ont été données; entre autres, celles de *master of rolls*, de premier baron de l'échiquier, de *chief remembrancer*, de commis du bureau de l'échiquier (*clerk of the*

hanaper office), d'avocat et de procureur général. La même chose a eu lieu pour les colonies. Le nouveau gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud est sir Maurice O'Connell; ce nom en dit plus que des volumes. Mais ce n'est pas tout. Le papisme a non-seulement crû en richesse, en influence, en honneurs, en pouvoir; il s'est encore agrandi sur tous les points par le prosélytisme, et il a tant fait qu'il semble qu'il n'ait plus aucun obstacle à surmonter. Tandis que les protestants demeuraient dans l'apathie, ou se livraient à des querelles intestines, le papisme gagnait du terrain, et il a atteint une position d'où il peut non-seulement défier toute opposition, mais encore prendre à son tour l'offensive. Les alliances qui ont eu lieu entre plusieurs familles catholiques romaines et les plus grandes familles du parti libéral sont une nouvelle preuve de l'accroissement de l'influence du papisme. C'est avec répugnance que nous touchons cette corde; mais cela est devenu nécessaire. Il est de notoriété publique que le duc de Leeds, le marquis de Wellesley, lord Albemarle, lord Kinnaird, lord de Mauley, M. Ward, membre du parlement, et plusieurs autres protestants ont épousé des catholiques romaines. Plusieurs femmes appartenant à l'aristocratie protestante ont pareillement épousé

des catholiques romains. La sœur du duc de Sutherland a épousé lord Surrey, la fille de lord Setton M. Towneley, le riche propriétaire de Lancashire. Nous devons ajouter que plusieurs membres des plus hautes familles libérales ont été convertis récemment au catholicisme. Nous pouvons nommer, entre autres, un frère du comte de Spencer, sir Charles Wolseley, M. Philips, fils de l'ancien représentant de Leicestershire, M. Roche, membre du parlement pour le comté de Cork, M. Henelm Digby, sir Bouchier, Wrey et M. Bennett, fils du membre du parlement pour le Wiltshire.

» En 1792, il n'existait pas trente chapelles catholiques romaines dans toute la Grande-Bretagne; il y en a maintenant cinq cent dix-neuf, et quarante-trois sont en construction. Il n'y avait pas alors un seul collège catholique, on en compte maintenant dix, outre soixante pensions et les écoles des chapelles. Dernièrement M. Blundell de Jall Blundell, catholique romain, possesseur d'une fortune très-considérable, a laissé, en mourant, 200,000 livres sterling (5 millions de francs) à l'évêque catholique de Londres. Cette somme est, sans doute, destinée à augmenter le nombre des établissements dont nous venons de parler. Plusieurs autres legs considérables ont été faits

de la même manière. On doit se souvenir aussi que la population catholique romaine de la Grande-Bretagne s'élève à près de deux millions, et que ses chefs possèdent, comme nous l'avons dit, des richesses considérables. Si nous mettons à côté de cela l'immense nombre de protestants qui ne le sont que de nom et l'indifférence des autres, nous devons conclure que le papisme doit nécessairement continuer et accroître ses fameux progrès.

» Dans la malheureuse Irlande, il existe un collège pour l'éducation des prêtres; ce collège est soutenu par l'argent du public. Le nombre de ces prêtres s'élève à deux mille cinq cents, qui ont quatre archevêques, vingt-trois évêques, huit collèges, outre celui de Maynooth, plusieurs monastères, couvents, cloîtres, sociétés, clubs et pensions particulières. Il n'est que trop vrai que le papisme a aussi beaucoup gagné en Écosse, mais surtout dans l'ouest. Il y a maintenant, dans la seule ville de Glasgow, trente mille catholiques romains; à Stirling même, ils ont récemment construit une jolie chapelle. Ils ont des évêques dans les villes et colonies dont les noms suivent : Québec, avec un coadjuteur; Montréal, avec un coadjuteur; Hudson's Bay, Kingston, dans le haut Canada, avec un coadjuteur; Terre-Neuve,

Saint-John, New-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Trinité, Ceylan, Jamaïque, ile Maurice, Madras, Calcutta, Australasic, cap de Bonne-Espérance. A Ceylan, ils comptent cent mille catholiques, dans l'Inde six cent mille; presque toute la population de la Trinité est catholique, et seize nouveaux missionnaires viennent de mettre à la voile pour compléter la victoire du papisme. A Terre-Neuve, les catholiques composent la majorité de la chambre de l'assemblée générale (*house of assembly*).

» Ils font de grands progrès dans la Nouvelle-Galles du Sud, ils ne déploient pas moins d'activité dans l'Amérique du Sud, et des missionnaires français ont déjà pris possession des groupes d'îles les plus éloignés du continent de l'Amérique. Aux États-Unis, où il y a à peine quarante ans que le premier siège catholique romain a été créé, la population catholique s'élève maintenant à six cent mille âmes. Ils ont un archevêque qui réside à Baltimore, douze évêques et trois cent quarante-un prêtres. Le nombre des églises est de quatre cent une, des chapelles à peu près de trois cents, des collèges dix, des pensions particulières dix, des séminaires cinq, des noviciats pour les jésuites et couvents trente-un, des pensions de jeunes filles trente, des écoles de

sœurs de charité vingt. Il y a une école pour les filles de couleur à Baltimore, et une école de petites filles; les journaux catholiques sont au nombre de sept. On fait aussi des efforts prodigieux dans les Indes occidentales, surtout les missionnaires de Cuba. Les jésuites ont travaillé avec un courage étonnant dans la Chine elle-même, où les protestants n'ont pu réussir à pénétrer, et dont ils sont entièrement exclus, et ils ont travaillé avec un succès qui justifie tout ce qu'ils peuvent dire à cet égard.

» Nous apprenons, avec le plus profond chagrin, que la Hollande, cette avant-garde protestante de l'Europe, cède aussi au torrent. Trois chapelles catholiques ont été bâties à Leyden, et nous savons, d'une manière certaine, que le catholicisme a fait des progrès alarmants dans ce pays. La population catholique des provinces rhénanes s'élève à un million six cent soixante-dix-huit mille sept cent quarante-cinq; celle de la Prusse entière, y compris ces provinces, est de six millions! Dans le duché de Nassau, ils forment les trois cinquièmes de la population, et dans le duché de Bade et la Bavière leur nombre s'élève à plus du double de celui des diverses sectes protestantes. Il y a deux cent mille catholiques romains dans le Hanovre, et ils forment en Autri-

che la masse de la nation ; il en est de même en France, en Espagne, en Portugal, en Italie, en Belgique, en Pologne, en Sicile, en Sardaigne, dans l'Amérique du Sud, à Madère, dans une partie de la Grèce, en Irlande, aux Açores, aux îles du cap Vert, aux îles Philippines, dans le bas Canada, à la Martinique, à l'île de France, etc. Mais ne parlons que de ce qui s'est passé chez nous et des progrès qu'a faits le papisme dans cette terre autrefois sainte et libre.

» En 1793, on accorda la franchise aux catholiques romains, et ils purent alors devenir membres des corporations ; en 1795, on créa le collège de Maynooth, et ils furent admis au barreau et dans les grades élevés de l'armée ; en 1805, on présenta une pétition au parlement pour demander l'émancipation ; parmi les signataires se trouvait M. O'Connell ; une autre pétition semblable fut présentée, en 1812, par M. Brougham, qui fit, à ce sujet, un discours emphatique. Enfin le moment arriva où le roi pria le parlement de prendre en considération les réclamations des catholiques romains. Le bill papiste passa : quelle en a été la conséquence ? Nous demandons à tout homme raisonnable si, depuis 1829, chaque année n'a pas vu s'accroître le pouvoir politique des catholiques romains ? Et si neuf années ont pro-

duit de pareils résultats, que ne verront pas les neuf années qui vont suivre?

» La presse presque entière, au moins à Londres, est entre les mains des catholiques romains. Une nouvelle école, à demi papiste, vient de s'élever dans notre église, elle frappe au cœur le système théologique protestant et elle se recommande par les vertus et les talents de ses professeurs. Tout vient en aide au papisme. Les dissidents, autrefois ses ennemis les plus redoutables, sont maintenant ou neutres ou auxiliaires. L'opinion publique n'est plus protestante, et nous ne sommes plus, comme nous l'étions même sous Cromwell, la sauvegarde reconnue de l'Europe protestante. Tout est changé, notre pouvoir et notre prospérité sont en décadence, et l'avenir est si sombre, que, jadis en présence d'une pareille situation, la nation tout entière se fût soulevée comme un seul homme. Jamais même, sous le dernier des Stuarts, le pays ne fut menacé de plus terribles maux. Nous ne pouvons donc que répéter, en terminant cet article, ce que nous avons dit au commencement : qu'il faut que tous les protestants unissent leurs efforts pour combattre vigoureusement le papisme, et qu'il faut que ces ef-

forts soient immédiats, parce que l'ennemi commun est à nos portes. »

Blackwood's Edinburgh magazine.

(Livraison d'octobre.)

Nous n'avons rien à ajouter à ce tableau, qui sert de conclusion naturelle à tout ce que nous avons pu dire, sinon que, tandis que des hommes, comme M. O'Connell, attaquent le protestantisme dans les faits, des hommes, comme M. Wiseman, l'attaquent dans les idées. Ainsi il est miné à la fois par sa base, sous laquelle se soulève le sol, et par son sommet battu en ruine dans les régions de l'intelligence. Il voit tomber peu à peu tous les intérêts qui lui servaient de remparts, et disparaître tous les principes étendus comme un voile entre lui et la vérité catholique. Ses universités lui échappent, l'arbitraire parlementaire s'est brisé dans ses mains, les mille sectes qu'il a créées l'abandonnent, le catholicisme fait sur lui chaque jour de nouvelles conquêtes, et le philosophisme lui arrache ce que le catholicisme lui avait laissé.

Nous l'avons dit au début de ces considérations et nous osons le répéter en les terminant, ce ta-

bleau de l'état des deux religions a, par lui-même, quelque chose de grave et de providentiel que l'insuffisance de cette rapide analyse n'a pu entièrement lui ôter. C'est là le seul titre que peuvent avoir ces pages à l'honneur de servir d'introduction aux conférences du docteur Wiseman.

1870
1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900

PREMIÈRE CONFÉRENCE.

PREMIÈRE CONFÉRENCE.

Mes frères, nous vous exhortons
à ne pas recevoir en vain la grâce
de Dieu. (Deuxième épître aux
Corinthiens.)

Nous trouvons, dans l'Écriture, des règles qui nous apprennent et comment la parole de Dieu doit être annoncée et comment elle doit être entendue. Si, dans la seconde épître aux Corinthiens, l'Apôtre exhorte les chrétiens à ne pas recevoir en vain la grâce et s'il leur enseigne les sentiments dont ils doivent être animés envers les ministres de l'Évangile, la plus grande partie de la même épître est consacrée à nous apprendre à nous-mêmes comment nous devons enseigner les vérités

révélees et honorer le ministère sacré dont nous sommes revêtus.

Il nous est recommandé, en premier lieu, de nous montrer *tels que doivent être les ministres de Dieu, par la parole de vérité, par la force de Dieu, en les armes de justice, pour combattre à droite, et à gauche*; c'est-à-dire qu'en nous pénétrant de la conviction profonde de la vérité des doctrines qu'il nous importe d'annoncer, nous devons être toujours prêts à lutter contre toutes les objections; nous devons déployer toute la force et toute l'énergie qui appartiennent à la parole de Dieu, pour inculquer à nos auditeurs ces hautes vérités confiées à notre sollicitude. Mais à cette recommandation de prêcher avec puissance, vient aussitôt se joindre celle de prêcher avec douceur, avec une patience pleine de mansuétude et selon le Saint-Esprit; c'est-à-dire qu'il nous faut éviter dans nos discours ce qui pourrait blesser la charité, de toutes les vertus la plus chère au Fils de Dieu. Quelles que soient donc la fermeté et l'énergie de nos convictions en annonçant nos doctrines, cette fermeté et cette énergie doivent être tempérées par les égards qui sont nécessaires pour ne pas heurter les sentiments de nos auditeurs. Il est enfin une troisième condition prescrite par l'Apôtre, et qui semble l'avoir été

dans la prévision des circonstances au milieu desquelles nous vivons, c'est de nous attendre à trouver, à côté de ceux qui nous écouteront dans un esprit de sincérité, de bienveillance et de justice, des hommes prévenus qui prendront en mauvaise part nos paroles, par cela seul qu'elles sortent de notre bouche. Quelque consciencieux que nous soyons en enseignant les doctrines de la vérité desquelles nous sommes sincèrement convaincus, nous devons nous attendre à être traités par quelques-uns comme des artisans de tromperies qui cherchent à abuser les consciences. J'ai accepté ces conséquences dans toute leur étendue, et j'ai cherché à me placer dans toutes les conditions indiquées par l'Apôtre, avant de commencer le cours de ces conférences auxquelles cette première lecture servira d'introduction.

Mon dessein est de circonscrire, quant à présent, le sujet que je dois traiter, dans certaines limites. Je veux examiner, dans une suite de lectures, les principes fondamentaux du catholicisme et du protestantisme; en d'autres termes, les points essentiels de séparation qui existent entre notre Église et ceux de nos frères, que nous verrions avec tant de joie revenir à l'unité religieuse. Dans ce but, j'exposerai, avec la plus

grande simplicité possible, quelles sont les bases sur lesquelles nous appuyons le principe de notre foi, principe qui est à son tour le fondement de toutes les doctrines que nous professons, c'est-à-dire que j'examinerai si nous sommes dans le vrai quand nous admettons, comme base de toutes nos croyances, une autorité, autorité vivante établie par le Christ dans son église avec la promesse de la faire prévaloir contre l'erreur; dogme essentiellement opposé à celui d'après lequel on n'admet comme autorité suprême et infaillible que celle de l'Écriture sainte.

Si, vous adressant à quelques-uns de ceux de nos frères qui se sont séparés de nous, vous les interrogez dans le but d'apprendre d'eux pourquoi ils ne sont pas catholiques, sans aucun doute vous auriez des réponses qui varieraient avec le caractère particulier de l'esprit de ceux que vous interrogeriez. Mais, sans aucun doute aussi, la substance de ces réponses se réduirait à ceci : à savoir que l'Église catholique est infestée d'erreurs innombrables; qu'elle a greffé sur les révélations du Christ des doctrines qui lui étaient inconnues et qui, par conséquent, ne sont que des inventions humaines; qu'elle a adopté des principes de morale et des pratiques qui s'éloignent directement de celles que les apôtres ont établies;

de telle manière que, s'il est ircontestable qu'elle a été autrefois unie à la véritable Église du Christ, il n'est pas moins incontestable qu'elle s'en est séparée, en laissant peu à peu germer dans son sein des erreurs aussi graves et en les sanctionnant à l'aide d'une autorité usurpée à laquelle elle a faussement attribué un caractère divin.

Mais, si vos questions devenaient plus pressantes, vous finiriez par découvrir que tous ces chefs d'accusation se réduisent à un seul. On vous dira que le grand et inexcusable crime de l'Église catholique est d'avoir répudié cette maxime : que l'Écriture sainte est l'unique règle de la foi et la seule autorité. Les crimes dont elle a été si souvent accusée, ajoutera-t-on, sont le résultat du faux principe de l'autorité humaine substituée à l'autorité divine. Ainsi toutes les autres accusations viennent se perdre et se confondre dans celle-ci.

Il est donc évident que la question qui nous sépare des protestants est double ; elle renferme une question de droit et une question de fait. S'agit-il de décider si les faits particuliers qu'on articule doivent être considérés comme une corruption des doctrines de la primitive Eglise, et une invention humaine contraire à la parole écrite de Jésus-

Christ, si quelques-uns des dogmes de l'Église catholique, tels que la confession, la transsubstantiation et le purgatoire, doivent être rejetés à titre de déviation des dogmes établis par le Sauveur; ce sont là autant de questions spéciales, qui doivent faire l'objet d'une étude particulière. Mais, si l'on examine quelle est la base sur laquelle tous ces dogmes reposent et si l'on découvre que les catholiques les maintiennent en vertu du même principe, l'autorité infaillible dont ils croient l'Église investie, il est évident que toutes ces questions de fait, indépendantes les unes des autres et se mouvant dans leurs sphères particulières, viennent se confondre et se résumer dans la même question de droit, à savoir celle-ci : l'autorité qui a sanctionné tous ces dogmes est-elle compétente, et avons-nous raison de croire à son institution divine et à son infaillibilité?

Cette considération est capitale, car, si nous parvenons à établir ce droit de l'Église, la vérité de toutes les doctrines particulières qu'on attaque se trouve par là même démontrée; si, en d'autres termes, nous parvenons à établir qu'outre la parole écrite il existe et il a toujours existé, dans l'Église, une autorité infaillible qui, inspirée d'en haut, ne saurait jamais se tromper quand elle enseigne qu'un point de doctrine ou

de morale a été révélé par Dieu, cette seule démonstration suffit pour rendre inattaquables tous les points sur lesquels on nous a accusés d'être tombés dans l'erreur, et qui ont dès lors leur fondement dans une autorité qui dérive du ciel; et, quoique pour rendre plus complète la conviction de ceux dont l'esprit est ouvert au doute, pour résoudre d'une manière plus directe les difficultés qui les embarrassent, nous puissions être amenés à traiter les différents points que j'ai indiqués, il n'en est pas moins vrai que toutes ces démonstrations particulières sont virtuellement contenues dans la démonstration de ce point capital de l'autorité de l'Église. Toutes les questions de fait entrent dans cette question de droit, et, si on peut prouver que l'Église a été investie, par Dieu, d'une autorité infaillible pour décider souverainement dans toutes les matières de foi, la vérité du catholicisme est par là même démontrée d'une manière plus claire que le jour.

Maintenant je dois vous faire observer que cette méthode d'argumentation est complètement opposée à celle que suivent nos adversaires. Ils ne tiennent aucun compte de l'enchaînement logique des questions, et il n'est pas rare d'entendre les théologiens protestants traiter ce point capital et dont tout le reste dépend et procède, comme

s'il s'agissait d'un point de doctrine que rien ne distingue des autres points secondaires controversés entre l'Église et la réforme. Au lieu de s'attacher d'abord à résoudre ce problème qui domine tous les autres, *quelle est la règle de la foi*, ils considèrent notre doctrine à cet égard comme une des nombreuses erreurs qu'ils reprochent à l'Église romaine.

Il y a évidemment dans cette manière de procéder un vice de logique. La question de savoir si c'est ou non un abus d'admettre la tradition, si c'est ou non un abus de prétendre que la Bible ne saurait par elle-même devenir une règle de foi pour chaque individu en particulier; cette question équivaut ou, mieux encore, est identique à celle-ci : Dieu a-t-il voulu que les Écritures fussent la seule règle de la foi. Les protestants l'affirment, les catholiques le nient. Or, lorsqu'on prétend prouver que le catholicisme n'est pas dans les voies de la vérité, lorsqu'on prétend le prouver en l'accusant d'avoir fait des additions à la parole de Dieu, ou de s'être opposé à ce que cette parole fût mise dans les mains du peuple avec le livre qui la contient, c'est comme si l'on affirmait en propres termes que l'Écriture est la seule règle de foi et la seule autorité. Si ce principe est faux, si la tradition est une règle de foi

comme l'Écriture, l'accusation portée contre l'Église catholique tombe d'elle-même. C'est donc là le nœud de toute la controverse qui divise les deux religions. Or les protestants commencent par déclarer démontré et acquis à leur cause le point qui est précisément en litige, et toute leur argumentation repose sur cette pétition de principes.

Voilà le terrain sur lequel se placent ceux qui se sont séparés de l'Église, quand on leur demande pourquoi ils ne sont pas catholiques ; mais il faudra qu'ils trouvent une autre réponse à cette autre question : *Pourquoi êtes-vous protestants ?* Une religion, en effet, ne saurait être purement négative. On ne saurait admettre une doctrine comme vraie, par cette seule raison qu'une autre doctrine proposée par certains hommes est fausse. Chaque religion doit porter en elle-même les principes de sa démonstration, indépendamment de l'existence de toute autre secte. Ainsi nous devrions pouvoir prouver la divinité de Jésus-Christ alors même que les hérésies des ariens et des sociniens ne se fussent point élevées dans l'Église, et maintenant encore, si l'on nous demandait une démonstration de ce dogme fondamental, nous serions mal venus à nous borner à dire, pour toute réponse, que la fausseté de l'arianisme et du

socinianisme a été démontrée. Le dogme fondamental d'une religion, son économie, ses principes doivent donc vivre par leur propre vie et de leur propre essence, s'appuyer sur des raisons positives et qui subsistent indépendamment du rejet de toute autre doctrine. La négation participe du néant, l'affirmation seule a la substance de l'être. Si, peu content de demander à ceux qui se sont séparés de l'Église, pourquoi ils ne sont pas catholiques, on leur demande pourquoi ils sont protestants, ils doivent donner des raisons positives, solides, qui expliquent comment ils sont membres de cette communion.

Il résulte de là que l'espèce de lieu commun sur lequel les protestants établissent vulgairement leur croyance leur est enlevé, car les théologiens du prêche émettent à tort cette idée trop facilement adoptée par leurs auditeurs, que, lorsqu'on a jeté de l'odieux sur les croyances catholiques, lorsqu'on les a repoussées comme absurdes et impies, le protestantisme a reçu par là même une démonstration satisfaisante et complète. Combien de livres ont été publiés contre les erreurs de l'Église romaine, ou pour la confusion du papisme; combien rares ont été les écrivains qui ont entrepris d'établir d'une manière systématique et par une démonstration rigoureuse la vérité des prin-

clipes du protestantisme ! Aussi la plupart des réformés considèrent leur croyance religieuse comme uniquement basée sur un choix entre les deux religions, et ils sont convaincus que le rejet de l'une est comme un certificat de vérité donné à l'autre.

Aux protestants qui sont rangés dans cette catégorie, je dirai : Supposez que vous viviez dans un pays où il n'y aurait pas un seul catholique, et où, par conséquent, il deviendrait inutile de vouer les doctrines de l'Église romaine à l'exécration ; allons plus loin, supposons que, dans ce pays, vous ne puissiez avoir aucune occasion d'entendre parler de ces doctrines ; n'est-il pas évident que, dans ce cas, vous ne pourriez fonder votre croyance protestante sur la négation des erreurs de l'Église romaine et sur la condamnation de ses abus ? Il faudrait donc que des raisons positives vous fussent données pour vous convaincre que le protestantisme est l'état normal et la forme véritable de la religion chrétienne. Ainsi la règle de foi qu'il proclame vous aurait été présentée appuyée sur une série d'axiomes et de propositions dont l'existence, au lieu d'être relative et négative, eût été positive et directe.

Ici, pour rendre ce point plus accessible à l'intelligence de ceux qui m'écoutent, je dois signaler

à leur attention une distinction importante à faire, une distinction trop souvent négligée, c'est la différence qui existe entre l'action d'adhérer à une église, d'être membre d'une communion, et celle d'avoir une conviction raisonnée de la vérité des principes qu'elle enseigne. Je ne doute point que, si ceux qui ont été élevés dans le protestantisme descendaient dans leur propre cœur, et se demandaient à eux-mêmes pourquoi ils professent cette religion, la réponse qu'ils recevraient pourrait bien les justifier à leurs propres yeux de demeurer dans leur Église; mais cette réponse n'impliquerait point l'acceptation pleine et entière des principes fondamentaux de la religion réformée. Ils diraient, par exemple, et je suis sûr que la plupart regarderaient cette raison comme d'un grand poids, ils diraient qu'ils sont nés et qu'ils ont été élevés dans cette religion, que c'est le culte de leurs pères. Ce sont donc là les motifs pour lesquels ils sont protestants; mais ces mêmes motifs précisément peuvent être allégués pour justifier mille autres opinions. L'énonciation de ces motifs peut prouver que celui qui les met en avant est attaché à son pays; mais ils ne renferment en eux-mêmes aucune preuve essentielle, positive, directe, sur laquelle on puisse asseoir le protestantisme. Ce sont des motifs qui

peuvent justifier dans sa propre pensée celui qui demeure dans la communion où il est né ; mais ce ne sont en aucune manière des motifs qui puissent justifier un homme d'être entré dans cette communion.

D'autres nous diront qu'ils sont protestants parce qu'ils admettent la démonstration de la vérité du protestantisme comme un fait acquis. Ils sont habitués à entendre parler de leur religion comme d'une chose passée en évidence. Pourquoi s'imposeraient-ils une étude et des recherches devenues inutiles ? Ces recherches, des hommes pleins de savoir les ont faites avant eux et pour eux, et les principes de la réformation sont trop solidement établis, trop irrévocablement démontrés, pour qu'on puisse ressentir le besoin d'une enquête particulière et d'un examen individuel.

Si ceux qui donnent des raisons semblables à celles que je viens d'exposer, afin d'expliquer pourquoi ils sont protestants, révèlent les influences auxquelles ils cèdent, en demeurant dans la communion où leur naissance les a placés, il n'en est pas moins vrai que ces motifs ne se rattachent en rien aux principes et aux doctrines à l'aide desquels le protestantisme essaye de justifier sa scission avec l'Église. En effet, le principe

fondamental du protestantisme se réduit à cette phrase : la parole écrite est le seul guide véritable et l'unique règle de la foi. Mais, pour arriver à ce point, il faut se livrer probablement à de longues et à de sérieuses investigations ; il importe de marcher pas à pas et de s'assurer d'abord qu'il y a eu une révélation ; que cette révélation a été véritablement transmise aux hommes dans les livres qu'on vous indique ; que ces livres vous sont parvenus dans un tel état d'intégrité, que les textes originaux ont été si bien conservés, que les traductions ont été faites avec une fidélité si scrupuleuse, que vous pouvez lire avec confiance ces ouvrages comme contenant les propres paroles dictées par l'esprit divin aux apôtres ou aux prophètes. Vous devez encore vous assurer que vous avez acquis ou que vous possédez les lumières nécessaires pour comprendre les Écritures. Il faudra non-seulement que vous vous convainquiez que la Bible a été donnée comme la parole de Dieu, mais vous devez, en outre, être préparés à résoudre les nombreuses difficultés qu'un grand nombre de commentateurs ont accumulées contre l'autorité de certains livres particuliers ou de certains passages : de telle manière que vous puissiez dire que non-seulement vos connaissances et vos lumières vous ont mis à même de

vous convaincre qu'on trouve dans la Bible la parole de Dieu, mais que vous aurez la mission de vous l'expliquer à vous-mêmes et la capacité nécessaire pour la comprendre. Combien peu d'entre vous peuvent dire qu'ils ont suivi le plan laborieux que je viens de tracer ! Et cependant, il est de principe, dans le protestantisme, que chacun est responsable, envers Dieu, des doctrines particulières qu'il professe, que chacun doit étudier la parole de Dieu et en tirer le motif de sa croyance. Tant qu'un protestant ne l'a point fait, il n'a point rempli les conditions que sa religion lui impose, et, quelques motifs qu'il invoque pour expliquer comment il est protestant, il est manifesté qu'aucun de ces motifs ne l'a conduit directement à l'adoption du principe fondamental du protestantisme.

Je dirai plus, les motifs qu'il donne sont en contradiction directe avec le principe de la réformation. Tentera-t-il d'expliquer son attachement à son Église en rappelant que c'est le culte où il est né et où il a été élevé, ou se contentera-t-il d'affirmer que, d'après ce qu'il a été à même de lire et d'entendre, il est persuadé que les autres communions chrétiennes n'ont aucun fondement raisonnable ? Je lui répondrai qu'il agit d'une manière directement opposée à ce que lui im-

pose le principe fondamental dont sa religion lui ordonne d'être convaincu. Dans le protestantisme, en effet, la conviction religieuse doit être basée sur un jugement personnel, sur l'examen individuel. Il ne suffit donc pas d'être né dans une religion, d'avoir été élevé dans une croyance par d'autres personnes, d'avoir entendu certaines doctrines développées du haut de la chaire par des hommes qui ne sont pas plus infallibles que ceux qui les écoutent. La conclusion naturelle de tout ce qui précède, c'est que la plupart des personnes qui restent attachées à la religion réformée ne sont protestantes que de nom. Quand elles motivent leurs croyances par ces considérations de l'éducation, de l'habitude, des opinions établies dans la société où elles sont nées, on peut leur dire qu'elles ne demeurent protestantes que parce qu'elles n'ont pas commencé à l'être ; car, être protestant, c'est fonder sa conviction sur la connaissance complète des matières et sur l'examen et le jugement individuels.

Considérons maintenant les principes sur lesquels les catholiques appuient leurs croyances. Nous le verrons tout d'abord, les motifs qui attachent à cette communion ceux qui y sont nés, et qui ont décidé à y entrer ceux qui sont nés hors du sein de l'Église, sont infiniment plus nombreux

et plus variés que ceux qui ont été allégués tout à l'heure par les protestants pour justifier leur adhésion au symbole réformé; ainsi interrogez les catholiques sur les motifs de leur foi, et la variété des réponses sera infinie. Mais c'est ici qu'il faut faire remarquer une différence notable entre les deux religions.

Que les raisons qui aient conduit les hommes à embrasser la véritable religion du Christ soient multiples et variées, c'est une vérité hors de doute. Il serait facile de le démontrer, soit en rappelant la conduite de ceux que Dieu nous a proposés pour exemples, soit en nous appuyant sur le témoignage de tous les siècles et même sur des faits contemporains. Dans la prédication des apôtres, en effet, le christianisme n'était point établi sur tel ou tel point en particulier; ceux qui avaient été envoyés pour annoncer la parole de Dieu prenaient leurs preuves dans l'ordre de raisonnements qui leur semblait propre à produire la plus vive impression sur l'esprit de leurs auditeurs. Et c'est un caractère de la beauté et de la perfection de la vérité que de sortir ainsi victorieusement de toutes les épreuves. Un métal de composition qui a résisté à l'action d'un ou de deux agents chimiques est dissous par l'énergie d'un troisième; tandis qu'un métal pur de tout

alliage défie toutes les épreuves. On peut comparer la vérité à un diamant sans défaut, dont toutes les facettes étincellent du même éclat, et, qui, sans le secours de l'art, brille, de quelque côté qu'on le tourne, d'une beauté uniforme et toujours égale ; tandis que c'est, au contraire, un des caractères de l'erreur de ressembler à ces pierres fausses qui ne jettent une lueur que lorsqu'elles sont tournées d'un certain côté : apparence de beauté qui disparaît, pour ne laisser voir que des imperfections, dès qu'on vient à présenter une autre facette à la lumière. C'est évidemment dans cet esprit que les apôtres agirent, et qu'ils annoncèrent l'Évangile aux nations. Le christianisme fut regardé par eux comme une loi qui satisfaisait en même temps les besoins généraux du genre humain et les besoins particuliers de chaque individu auquel elle était annoncée. Ils pensèrent que, par quelque côté que le coin divin entrât dans les âmes : soit que ce fût par l'autorité frappante d'une révélation prophétique, ou par la profondeur de la philosophie ; soit qu'on se rendit à cet instinct de la nature humaine qui aspire à la perfection comme à son pôle, instinct si bien compris par l'Évangile, ou qu'on reconnût sa vérité céleste en admirant cette science profonde de la misère et de l'ignorance de l'homme ; soit

qu'on se décidât en raison de la majesté de ce système si admirablement coordonné dans toutes ses parties, ou en raison de l'évidence victorieuse de quelque proposition particulière, toujours était-il que toutes ces routes pouvaient conduire les hommes à la démonstration de la vérité de la religion nouvelle. Ainsi, lorsque les apôtres annonçaient l'Évangile au peuple hébreu, leur tâche semblait toute tracée. Comme ce peuple possédait le livre de l'ancienne loi, qui contenait toutes les figures, toutes les prophéties, tous les symboles, il ne s'agissait que de leur en montrer la réalisation et l'accomplissement dans l'établissement de la loi nouvelle. Lorsque Philippe rencontre sur une route l'eunuque de la reine d'Éthiopie lisant un passage du prophète Isaïe, il prend texte de ce seul passage pour le convaincre de la vérité du christianisme dont il lui montre le sens accompli par la venue de Jésus-Christ, et c'est ainsi qu'il l'amène à demander le baptême. Mais, lorsque saint Paul alla prêcher l'Évangile aux gentils, lorsqu'il parut devant ces Athéniens si lettrés, il n'en appela point aux écritures, auxquelles ils ne croyaient point et que même ils ne connaissaient pas; il employa un tout autre moyen de persuasion. Il s'adressait à des hommes nourris dans les études philoso-

phiques : il leur prêcha une morale plus sublime que celle qu'ils avaient jusqu'alors entendue; il leur présenta la haute et noble doctrine de la résurrection; il leur démontra la puérité et l'absurdité de l'idolâtrie; il leur cita les paroles de leurs propres poètes pour leur prouver combien une religion plus pure et plus élevée, une religion sainte comme celle qu'il leur annonçait, était nécessaire à l'intelligence humaine; il leur démontra qu'eux-mêmes ils avaient senti l'insuffisance de leur culte, qu'eux-mêmes ils aspiraient à une religion meilleure, puisqu'ils avaient élevé un autel au Dieu inconnu. Après avoir ainsi disposé l'esprit de ses auditeurs, il leur démontra la vérité du christianisme, et déposa sa sublime doctrine dans des esprits et des cœurs ouverts pour les recevoir.

Lorsqu'on arrive à une autre période de l'histoire du christianisme, on trouve la même pratique établie dans l'Église. Que l'on examine successivement le premier, le second et le troisième siècle, on verra que les moyens employés par les évangélistes auprès des néophytes diffèrent essentiellement les uns des autres. Dans le premier siècle, la prédication est sanglante. Les grands convertisseurs des âmes, c'étaient ces martyrs qui, mettant en action leur symbole, leurs convictions,

et souffrant toutes les tortures avec un courage au-dessus de l'humanité, répandaient partout la sainte contagion de la foi. Dans les siècles suivants, on employa des preuves d'un autre ordre, et un nouveau système de prédication. L'étude de la philosophie qui, dans l'Occident, avait pris une activité toute nouvelle sous le patronage des Antonins et à laquelle la grande école platonicienne avait imprimé une vive impulsion dans l'Orient, conduisit à l'examen des rapports qui pouvaient exister entre le christianisme et les systèmes produits par les écoles de l'ancienne Grèce. On découvrit, dès les premiers pas, que, dans ces systèmes, il y avait des problèmes innombrables touchant la nature de Dieu, l'esprit humain, l'origine et la fin de l'homme, problèmes que toute la pénétration et toutes les recherches des sages n'avaient pu résoudre, et dont la solution, quoique intéressante, quoique nécessaire, était, de l'aveu de ces grands hommes, au-dessus de la puissance de notre entendement. Mais, en examinant le christianisme, on trouva qu'il mettait une réponse satisfaisante auprès de chaque question, une solution au bas de chaque problème, qu'il contenait enfin un code complet de philosophie morale et métaphysique. Les Justin, les Clément, les Origène et tous les esprits philosophiques de ce temps, pensèrent

que, par cela seul, la vérité de la religion était démontrée; car, de même que lorsqu'une clef pénètre sans difficulté dans une serrure, et, s'adaptant à toutes les complications du mécanisme intérieur, tourne à la première pression de la main sans rencontrer d'obstacles et fait mouvoir le ressort, nous ne demandons pas d'autre preuve pour croire que la clef ait été faite pour la serrure qu'elle ouvre : de même, quand il s'agit de la religion, il faut admettre qu'elle a été faite pour le cœur et l'esprit de l'homme et qu'elle émane de cette intelligence suprême qui a créé ce cœur et cet esprit, dès qu'on reconnaît que, semblable à une clef divine, elle s'adapte à tous les problèmes de notre entendement, pénètre dans le mécanisme mystérieux de notre être, et, faisant rouler sur leurs gonds les portes de notre intelligence, nous ouvre un accès à la plus ardue et à la plus difficile de toutes les connaissances, la connaissance de nous-mêmes.

Dans les temps modernes, on peut remarquer la même variété de motifs dans les écrits de ceux qui, pendant ces dernières années, sont revenus à l'unité catholique. Je ne parle point de ce qui s'est passé en Angleterre. Sans doute, le catholicisme a pris un vaste développement dans ce pays, depuis le commencement du siècle, et ce mouvement grandit tous les jours. Mais, à quelques

brillantes exceptions près, c'est la classe la moins lettrée de la nation qui a fourni ces exemples consolants. Sur le continent, au contraire, et en Allemagne surtout, il n'y a pas d'année, depuis un certain temps, dans laquelle on n'ait vu revenir au catholicisme quelques personnages tenant dans leur pays le premier rang par leur profond savoir et des talents hors de ligne, des hommes qui occupaient des positions élevées, et notamment des professeurs fameux des universités protestantes. La plupart d'entre eux ont cru devoir rendre publics les motifs qui les avaient ramenés au catholicisme. En lisant avec soin ces expositions de principes, j'ai remarqué que les motifs allégués par chacun d'eux variaient suivant la branche des connaissances humaines à laquelle ils avaient appliqué l'activité de leur esprit. Il en est un (1) qui, ayant fait des études historiques l'occupation de toute sa vie, et qui, professant cette science dans une des plus célèbres universités de l'Allemagne, explique sa conversion, en disant que l'application des principes de la science historique aux événements dont se composent les annales européennes a suffi pour le conduire au

(1) Le professeur Phillips, qui occupait la chaire de Berlin et qui occupe maintenant celle de Munich.



catholicisme. Un autre tire ses motifs de croyance de l'étude de la philosophie de l'esprit humain, et de la conviction qu'il a acquise que, dans le catholicisme seul, on trouve un système qui réponde aux besoins de l'homme. Celui-ci devra les premiers pas qu'il a faits vers la vérité à l'enthousiasme dont il fut saisi en découvrant que le principe du beau, dans la nature et dans l'art, ne se trouve que dans le catholicisme (1). Après cela, vous rencontrerez un homme qui a fait faire un grand pas à l'économie politique, et qui vous déclare qu'après une étude approfondie de cette science, il a été forcé d'admettre que, dans la moralité catholique, seulement, il y avait un principe sur lequel on pouvait honorablement fonder l'économie politique, le principe du sacrifice; et que cette découverte l'a conduit à adopter le symbole de notre foi (2). Il en est un enfin qui, en appliquant toutes les puissances de sa pensée à des événements que quelques personnes ont regardés comme une preuve et comme une conséquence de l'immoralité de la religion catholique, en étudiant d'une manière sérieuse et profonde les

(1) Stolberg, Schlegel, Veith, Molitor, Beutain.

(2) Decoux, première leçon d'économie politique.

épouvantables tragédies de la révolution française, est devenu catholique, et a écrit, depuis sa conversion, des traités remarquables sur le droit public (1).

Je pourrais citer bien d'autres exemples, mais ceux-là suffisent. Remarquez maintenant la différence qui existe entre ces motifs exposés par les catholiques et les motifs allégués tout à l'heure par les protestants. J'ai dit que les motifs allégués par les protestants, pour expliquer leur adhésion à leur symbole, n'avaient aucun rapport avec le principe fondamental du protestantisme, et qu'ils n'impliquaient point l'adoption des doctrines qui sont les bases mêmes de la religion réformée. Un homme peut être protestant par les raisons que j'ai dites et qui sont celles qu'on donne ordinairement ; il peut être protestant sans s'être livré à cet examen individuel de chaque point de doctrine, à cette étude approfondie de l'écriture qui, d'après sa religion, constitue le protestantisme même. Mais dans tous les exemples que j'ai cités, par quelque porte de l'esprit ou du cœur que la conviction soit entrée, quels qu'aient été le mobile qui ait donné l'impulsion, l'ordre de raisonnement qui ait conduit chacun de ces

(1) Adam Muller.

individus à entrer dans la communion catholique, la base de leur adhésion a été la même, la conclusion de toutes leurs prémisses a été uniforme : c'est l'adoption de la règle fondamentale du catholicisme. Aucun de ces savants, en effet, n'était catholique pour avoir reconnu que les principes de l'économie politique, ceux de l'histoire, ceux des beaux-arts, ceux de la philosophie existaient dans la religion catholique. Ces divers motifs pouvaient leur inspirer de l'admiration, de l'estime pour le catholicisme ; mais quelque savants qu'ils soient, quelque distingués par leurs lumières, quelque persévérance qu'ils eussent pu mettre à exprimer ces sentiments si honorables pour notre culte, nous ne pourrions ni ne voudrions leur accorder le titre de coreligionnaires, s'ils n'avaient expressément adopté le principe du catholicisme, l'autorité de l'Église, et s'ils n'avaient point soumis à ses enseignements leur intelligence et leur cœur.

Nous avons maintenant saisi le véritable point qui différencie les deux religions dans leurs principes mêmes. D'un côté, il n'y a point de protestantisme normal, régulier, véritable, tant que le principe fondamental du protestantisme, l'examen individuel n'a pas été, je ne dirai point seulement accepté, mais mis en pratique. Il est

impossible, d'un autre côté, qu'un homme soit catholique s'il ne professe le principe vital du catholicisme; impossible qu'il le demeure sans adhérer entièrement et sans restriction à ce principe. Ainsi l'Église catholique est comme une immense cité à laquelle conduisent d'innombrables avenues, vers laquelle on peut se diriger de tous les points de l'horizon, par les chemins les plus variés, par la route austère et aride du raisonnement comme par les sentiers plus fleuris du sentiment; mais, une fois qu'on est arrivé aux murailles de la ville, de quelque côté, par quelque route que soient venus les voyageurs, tous reconnaissent qu'il n'existe qu'une porte par laquelle il faut nécessairement entrer, porte basse et étroite, qui oblige les têtes les plus superbes à se baisser et meurtrit l'orgueil de la chair qui ne passe point sans y laisser des dépouilles saignantes. On peut faire le tour de ces murailles, admirer de loin la beauté de ses édifices et l'étendue de ses remparts, mais on ne peut obtenir droit de cité qu'en entrant par cette porte unique et inévitable d'une soumission absolue, sans réserve, à l'autorité et aux enseignements de l'Église.

Certes, pour l'œil du philosophe, il y a quelque chose d'admirable dans le contraste qui

existe entre ce système, si complet et si simple, et les imperfections du système opposé. Il y a une beauté naturelle et qui frappe tout d'abord, dans la simplicité de cette base qui donne à la fois la stabilité et l'unité aux convictions catholiques, qui marque au coin d'une inaltérable égalité les conditions auxquelles les hommes, quels qu'ils soient, versés dans les lettres ou illettrés, intelligents ou simples, entrent dans le sein d'une religion qui les oblige à se dépouiller de tous leurs préjugés, de toutes leurs idées particulières qui se trouvent en désaccord avec l'enseignement uniforme de l'Église.

Mais la beauté de ce système ne s'arrête point là ; car, après que chacun de ces hommes a adopté la religion sur ce principe un et indivisible, il peut donner carrière à ses penchants naturels et à ses goûts ; il peut consacrer les puissances de son entendement à décorer le catholicisme, à faire ressortir sa majesté en l'étudiant sous le point de vue de celle des branches des connaissances humaines à l'étude de laquelle il s'est voué, et il est sûr de trouver dans ce travail une moisson d'idées assez riche pour récompenser ses efforts. Le côté par lequel le catholicisme l'a charmé peut continuer à être un des liens qui l'attache à la profession de la religion qu'il a adoptée ; mais

la base de sa croyance est une et invariable, c'est une foi humble, complète, sincère dans le principe de l'autorité de l'Église.

Ceci me conduit à une autre réflexion qui n'est pas moins importante. Souvent on demande à des catholiques qui ne sont point sur leurs gardes, en vertu de quels principes ils sont devenus catholiques, et leur réponse ne paraît ni logique ni satisfaisante. Peut-être ne l'est-elle point pour vous qui êtes encore retenu dans les liens de l'erreur ; mais remarquez qu'il y a ici une confusion de termes. En répondant à votre question, les personnes dont nous parlons ne vous disent point d'après quel principe fondamental elles admettent les doctrines de l'Église : elles vous exposent les motifs qui les ont décidées à rentrer dans le sein de l'Église. Ces motifs varient avec les caractères et les intelligences. Vous ne possédez point dans votre esprit la clef nécessaire pour comprendre la force des arguments qui ont déterminé les cœurs que Dieu a touchés. Mais ce n'est point en s'appuyant sur ces arguments, sur ces motifs, quels qu'ils soient, que ce nouveau catholique croit à la transsubstantiation, à la vertu de la confession auriculaire. Il ne vous a donc pas exposé le fondement de sa foi ; il vous a exposé les raisons qui l'ont conduit à un examen

consciencieux des bases du catholicisme, examen d'où la conviction de sa divinité est sortie. Et voici quelque chose de vraiment remarquable au sujet des personnes qui ont embrassé la religion catholique : quelques difficultés qu'elles aient d'abord éprouvées à se décider à admettre ses dogmes, quelque lent et quelque pénible qu'ait été le travail de leur conversion, une fois que leur résolution a été prise et qu'elles ont abjuré leurs erreurs, le catholicisme exerce sur leurs idées et sur leurs sentiments un ascendant aussi irrésistible que si, nées dans son sein, elles avaient été élevées dans ses doctrines. Il en est du catholicisme à l'égard de ces personnes comme d'une de ces branches d'arbre qu'il faut enfoncer violemment dans le sol pour qu'elle y prenne racine et devienne un arbrisseau. Ce n'est que par une de ses extrémités taillée en cône acéré qu'on peut la faire pénétrer dans le sein de la terre durcie ; mais elle n'y est pas plutôt placée qu'elle étend, dans toutes les directions, des racines altérées pour boire les sucs nourriciers du sol, et la terre, qui l'a ainsi reçue, l'embrasse, l'entoure de toutes parts et s'unit à elle par mille liens, de sorte qu'après un peu de temps, pour arracher cet arbrisseau, il faudrait employer la violence et

déchirer le sein de la terre qui semblait d'abord l'avoir reçu à regret.

Je vous ai donné quelques exemples d'éclatantes conversions au catholicisme ; il faut opposer à ces exemples des conversions d'une autre espèce pour en faire sentir la différence. J'ai dit qu'en parcourant les ouvrages des hommes de savoir et de talent qui, dans ces dernières années, sont rentrés dans le sein de l'Église, je n'en ai point rencontré deux qui eussent cédé à l'influence des mêmes motifs en embrassant le catholicisme. J'ai dû lire aussi, j'ai lu les écrits dans lesquels le petit nombre d'individus qui ont abandonné le catholicisme pour entrer dans l'une des communions protestantes exposent les motifs de leur conduite. Il est bien rare qu'une personne de quelque valeur et d'une science reconnue ait écrit des traités de ce genre ; mais enfin, quelle que fût l'infériorité de pareils écrits, on a attaché beaucoup de prix à leur donner une grande publicité, afin d'agir sur l'opinion et surtout sur l'esprit des dernières classes de la société, en leur montrant qu'il y avait des exemples de personnes qui abandonnaient l'Église catholique pour se convertir à l'Église réformée. Dans toutes ces expositions de foi protestantes, au lieu de la riche variété de motifs que je vous ai montrée

tout à l'heure dans les expositions de foi catholiques de ces hommes d'intelligence, de savoir, qui, revenaient à l'Église par toutes les routes des connaissances humaines, je n'ai trouvé qu'une stérile monotonie de raisonnement, ou plutôt toutes, sans exception, se rencontraient dans cet unique argument. On y voit que, d'une manière ou d'une autre, sans doute par l'entremise d'une personne pieuse (1), le nouveau converti a été mis en possession de la parole de Dieu, d'une Bible, qu'il a lu et relu ce livre, qu'il n'a pu trouver ni la transsubstantiation, ni la confession auriculaire, qu'il y a en vain cherché la trace du purgatoire et du culte des images. Peut-être alors l'individu est-il allé chez un prêtre catholique et lui a-t-il dit qu'il ne pouvait trouver les doctrines précitées dans la Bible. Le prêtre a argumenté avec lui et s'est efforcé de le convaincre qu'il fallait fermer le livre et croire ce qui était enseigné par l'Église. Le controversiste a persévéré dans sa manière de voir, il a abandonné la communion de l'Église de Rome, ou, suivant la phrase stéréotypée dans

(1) Allusion à la Société des Biblistes, qui répand, chaque année, une quantité immense de Bibles, et qui lutte en vain contre les progrès du catholicisme par les efforts consécutifs d'un prosélytisme stérile.

ces sortes d'écrits, les erreurs de l'Église de Rome, et il est devenu protestant.

Maintenant je n'ai qu'un mot à dire, c'est que cet homme était protestant avant de le devenir. Il prend pour point de départ que tout ce qui n'est pas dans l'Écriture sainte ne peut être vrai en matière de religion, ni être imposé comme article de foi, et c'est précisément là le principe du protestantisme. Avant donc d'examiner la doctrine catholique, il avait admis la vérité du protestantisme comme démontrée; l'œuvre était accomplie avant d'être commencée. Ce n'est point là un exemple de conversion, car se convertir, c'est changer. C'est un homme qui était protestant sans le savoir, et qui, en descendant dans son cœur, découvre le protestantisme que, par légèreté ou par inconséquence, il n'avait pas aperçu, ou bien encore c'est un protestant déguisé qui ôte son masque et qui fait profession de foi publique de la religion qu'il avait adoptée en secret. Évidemment, la marche à suivre, s'il avait voulu véritablement soumettre les deux religions à une enquête consciencieuse et impartiale, ce n'était pas de commencer par déclarer que tout ce qui n'était pas dans la Bible était faux, mais d'examiner s'il était vrai que l'Écriture fût la seule règle de la foi, ou s'il n'y avait pas un autre moyen d'arri-

ver à la connaissance des vérités révélées par Dieu.

De tout ce qui précède, il est facile de conclure que l'objet que j'aurai en vue pendant mes premières conférences, c'est d'examiner la valeur relative des deux règles de foi; c'est de rechercher si les catholiques n'établissent pas sur des motifs d'une puissance irréfragable la foi qu'ils ont dans le dogme fondamental de leur symbole; à savoir, que Dieu a confié à son Église le dépôt de toutes les vérités, et qu'il lui a accordé le don d'infaillibilité dans toutes les questions religieuses.

Il ne me reste plus que quelques mots à dire sur la direction que je compte donner à ces recherches. Vous supposez sans doute, et cela avec assez de vraisemblance, que vous allez assister à des conférences de controverses; je ne cacherai point tout l'éloignement, j'allais dire toute l'antipathie que j'ai pour cette expression, qui semble indiquer que nous nous considérons comme dans un état de guerre les uns contre les autres, et que nous adoptons cette méthode censurée par moi au début de ces considérations, méthode qui consiste à établir la vérité de nos doctrines en combattant celle de nos adversaires. Chrétiens, il n'en sera pas ainsi; nous sommes convaincus que nous pourrions conduire jusqu'au dernier degré d'é-

vidence la démonstration de notre croyance et des principes sur lesquels elle se fonde, sans faire la moindre allusion à l'existence de tout autre système de religion. J'établirai donc devant vous les doctrines de l'Église catholique comme je le ferais si j'avais à parler à un auditoire qui n'eût jamais entendu prononcer le nom de protestantisme. Nous ne croyons avoir à combattre ni ennemis ni adversaires, car nous voulons considérer ceux qui sont séparés de nous comme étant tombés dans l'erreur, il est vrai, mais dans une erreur involontaire; nous pensons que, nés dans le sein d'une communion et élevés dans la croyance des doctrines qu'elle enseigne, ils n'ont pas eu le loisir d'examiner avec assez d'attention ces doctrines reçues de confiance, ou que les premières idées inculquées à leur esprit, pendant leur premier âge, ont fait une si vive impression sur eux, qu'une impression contraire n'a pu encore prévaloir, même en présence de la vérité; nous les regardons donc plutôt comme des frères absents que comme des hommes armés contre nous, comme les égarés de la cité de Dieu que comme les perturbateurs de son repos. Ce n'est donc point ici une polémique que nous venons ouvrir, ce n'est pas une victoire que nous cherchons. Autant que possible, je le répète, j'éviterai l'exa-

men des opinions contraires. Le plan d'argumentation que je veux suivre établira non-seulement la vérité des idées catholiques, mais leur vérité exclusive', et cela suffit. Il s'agit donc ici plutôt d'une démonstration que d'une polémique. J'ajouterai que je me servirai surtout, dans la suite de ces conférences, d'une induction sûre, ayant soin de ne jamais admettre comme axiome un principe qui pourrait donner lieu à la discussion. Je commencerai par les éléments les plus simples, et je les laisserai ensuite se développer dans toute la puissance des conséquences qu'ils renferment. Je me ferai une loi de conduire cette enquête intellectuelle comme le ferait un homme qui, sans être attaché à aucune des deux communions, posséderait seulement une certaine méthode dans l'esprit et une certaine habitude du raisonnement, et procéderait froidement, impartialement à la recherche de la vérité. Nous ouvrirons le livre qui contient la parole de Dieu ; nous l'examinerons d'après les principes universellement admis ; nous verrons quelles sont les seules conséquences qu'on puisse en tirer, et nous embrasserons la cause à laquelle ces conséquences sont applicables.

Telle est la méthode que nous nous proposons de suivre : en nous y conformant strictement,

nous éviterons un inconvénient, disons mieux, un tort trop commun chez nos adversaires, la falsification des doctrines que l'on veut combattre, et que l'on commence par calomnier. Je n'hésite point à dire que jamais on n'a exposé les principes de la foi catholique dans une congrégation de dissidents, sans défigurer étrangement nos doctrines, sans les remplacer par des fables auxquelles nous ne croyons pas, et sans leur donner pour base des principes que nous rejetons d'une manière absolue.

Le dernier caractère que je chercherai à imprimer à ces conférences, c'est cet esprit de bienveillance et de douceur dont il est parlé dans l'épître de l'apôtre, que j'ai citée en commençant. J'éviterai, comme je l'ai promis, non-seulement toutes les personnalités offensantes, mais tous les termes qui pourraient blesser les susceptibilités de mes auditeurs ; je chercherai même à ne point mêler les noms des individus à ces questions de principes, à moins que je ne sois contraint de citer leurs paroles pour justifier les expressions dont je me sers. En un mot, je ferai tous mes efforts pour ne m'écarter en rien de la ligne de cette charité catholique qui nous impose une pieuse sollicitude mêlée à une tendre compatissance envers des frères égarés.

Chrétiens! il y a dans la passion du Christ un symbole qui doit nous servir d'exemple et de leçon. Il avait tout souffert, tout accepté; les outrages de ses ennemis, le bâton, sceptre dérisoire qu'ils lui avaient placé dans les mains, la couronne d'épines qui ensanglantait son front, les coups de verges dont on avait déchiré son corps, la croix qu'on lui fit porter jusqu'au lieu du supplice et qu'il traîna avant d'y monter. Jusque-là il avait obéi à tous les ordres de ses bourreaux; mais, lorsqu'ils trempèrent une éponge dans le vinaigre et la lui portèrent à la bouche, alors il détourna la tête et refusa de boire. Grande leçon pour nous, chrétiens, à qui les paroles les plus vives, les provocations les plus cuisantes ne doivent jamais mettre l'amertume sur les lèvres, instruits que nous sommes par l'exemple d'un Dieu de mansuétude et de paix.

SECONDE CONFÉRENCE.

SECONDE CONFÉRENCE.

DE LA RÈGLE DE FOI DES PROTESTANTS.

**Examine toute chose et prend
ce qui est bon. (Saint Paul aux
Thessaloniens.)**

Dans la dernière conférence, j'ai essayé de marquer la différence essentielle, radicale, qui existe, d'une part, entre les motifs à l'aide desquels chaque homme s'explique à lui-même son adhésion à une croyance, les liens qui l'attachent à une communion, et, d'une autre part, les principes primordiaux de cette croyance, les bases fondamentales sur lesquelles repose son symbole et, si j'ose m'exprimer ainsi, la constitution de son être. J'ai fait observer que, parmi les

protestants, il en était beaucoup qui ne demeuraient dans leur communion que parce qu'ils y étaient nés, parce qu'ils en avaient toujours entendu parler comme d'une religion dont la vérité était hors de doute, ou parce qu'ils avaient toujours entendu dire que les autres religions ne supportaient pas un instant l'examen. Il ne m'a pas été difficile de vous convaincre qu'il n'y avait rien de commun entre ce genre de raisonnement et la conviction systématique de la vérité d'une religion, conviction appuyée sur l'adoption de son principe fondamental. J'en ai conclu qu'une personne pouvait, comme le fait, en effet, la grande majorité des protestants, professer le protestantisme par un des motifs énumérés ci-dessus, sans appuyer sa croyance sur le principe même du protestantisme, qui est l'examen individuel et la conviction personnellement recherchée, personnellement acquise, que toutes les doctrines qu'on admet sont contenues dans l'Écriture; tandis qu'au contraire il est impossible à un homme de dire qu'il professe le catholicisme ou qu'il l'adopte, sans adhérer en même temps, d'une manière complète, absolue, au principe fondamental du catholicisme, sans en faire la règle intime, la loi pratique de sa conscience; car qui que ce soit ne peut être catholique ou le devenir que

par une soumission sans réserve à l'autorité de l'Église.

La conclusion que je demande à tirer de ces considérations préliminaires est importante : c'est que, dans toutes les discussions sur ce grand sujet, nous ne devons tenir aucun compte des motifs particuliers que donnent tant de personnes de leur attachement et de leur amour pour leur religion ; mais que nous devons leur demander sur quelles bases est appuyée leur croyance, sur quels principes elle repose. Ceci nous conduit à examiner le principe fondamental du protestantisme et celui du catholicisme, et l'étude de ces deux points culminants remplira plusieurs conférences. Dans celle-ci, je traiterai exclusivement du principe que les protestants nous donnent comme le fondement et la règle de leur croyance. Trouvant ainsi occasion de parler de l'Écriture avec quelque étendue, et voulant traiter à fond cette matière, j'exposerai la doctrine catholique sur ce point seulement, par contraste avec la doctrine protestante, me réservant d'achever plus tard l'exposition du catholicisme.

Il n'y a rien de plus facile que de formuler d'une manière générale la question de principe qui sépare l'Église catholique des sectes dissidentes. Il est fort aisé de dire que les catholiques

admettent, comme règle suprême de leur croyance, l'autorité de l'Église, et que les protestants ne consentent à accepter que l'autorité de la parole écrite, en d'autres termes, l'Écriture sainte. Mais, quand on a marqué ainsi d'un trait de compas cette grande division, si on essaye de l'analyser et de l'appliquer aux faits, on rencontrera de graves difficultés.

En premier lieu, comment faut-il entendre cet axiome que l'Écriture est la seule règle de la foi protestante? Est-ce à dire que l'Écriture doit être la règle de l'Église, ou bien est-elle la règle de chaque individu en particulier? Faut-il seulement penser que les symboles publics de la foi doivent avoir la parole de Dieu pour base, ou bien, à l'exemple de ce philosophe qui prétendait que chaque homme était un petit monde complet, faut-il croire que chaque homme est une église en miniature, église qui a le droit d'examiner et de décider en matière de foi? Cela signifie-t-il que, pour cet examen individuel, Dieu a promis et accorde à chaque individu des lumières extraordinaires qui lui communiquent l'infaillibilité du Saint-Esprit, ou bien, qu'abandonné à ses propres lumières, la mesure de son entendement doit être sa règle et le guider dans l'étude de la parole de Dieu? Ces difficultés ne sont pas ima-

ginaires, ces questions ne sont pas de simples jeux d'esprit. Examinez les articles de l'Église d'Angleterre, et vous trouverez cette règle que tous les membres du clergé doivent admettre et enseigner comme règle de foi. Il est dit dans le sixième article que « l'Écriture sainte contient » toutes les choses nécessaires au salut. Donc » tout ce qu'on n'y lit point, tout ce qui n'est » pas fondé sur le texte, ne saurait être imposé » comme une règle de foi et n'est pas nécessaire » au salut. » Dans ce passage, vous ne trouvez pas un seul mot concernant le droit de l'examen individuel ; il est dit seulement que personne ne saurait être assujetti à admettre un article qui n'est pas contenu dans l'Écriture sainte. Mais il est évident que la règle est placée dans d'autres mains ; que cet article est surtout destiné à empêcher quelqu'un que l'on ne nomme pas de faire sortir la croyance de certaines limites. Parlons vrai, c'est une restriction apportée au droit d'exiger la soumission pour une autorité enseignante dont le nom n'est pas prononcé. Que cette autorité soit l'Église, il deviendra impossible d'en douter, si l'on compare le douzième article à l'article précédent. Il est dit, dans ce douzième article, que « l'Église est investie de la puissance » d'ordonner les rites et les cérémonies, et que

» l'autorité lui appartient dans les controverses
 » de foi; cependant il est interdit à l'Église de
 » rien ordonner qui soit contraire à la parole
 » écrite et d'expliquer un passage de manière à
 » le mettre en contradiction avec un autre (1). »

Cet article augmente encore l'incertitude et l'obscurité relativement à la règle de la croyance. S'il commence par dire que l'Église est investie de l'autorité dans les matières qui concernent la foi, il se termine en disant que l'Église ne peut rien prescrire de contraire à l'Écriture. Mais en reconnaissant, dans ces actes solennels, que l'Église ne peut donner force de loi à des prescriptions

(1) Je dois faire observer aux lecteurs que je laisse de côté la question de savoir si tout le commencement de l'article, jusqu'à ces mots : *cependant il est interdit*, n'est pas une interpolation. Le docteur Burnet reconnaît qu'on ne trouve pas ce début dans les manuscrits originaux, et qu'il manque également dans l'exemplaire approuvé par le parlement. Cet évêque suppose que la phrase a été ajoutée entre la présentation de la loi et sa sanction, et il pense que l'exemplaire sanctionné a été détruit à Lambeth (*Exposition of the thirty-nine articles*. London 1695, p. 10). Mais cette conjecture et tous les arguments donnés à l'appui sont très-logiquement réfutés par Collin (dans son *Priestcraft in perfection*. London 1610). Aux raisons développées par cet écrivain, nous ajouterons que dans le document officiel intitulé : « *Articles of religion agreed upon by the archbishops and bishops of Ireland in 1615* (London 1629), Articles de religion admis par les archevêques et les évêques d'Irlande en 1615, » la clause de l'autorité en matière de controverse est omise, quoique les articles soient

qui seraient contraires à l'Écriture, on admet la nécessité d'une autorité supérieure, appelée à contrôler les décisions de l'Église. Si vous disiez que, dans un pays, telle classe de juges sera investie de l'autorité dans les matières juridiques, mais que ses décisions ne doivent pas être contraires au Code; je vous le demande, ne résulterait-il pas clairement de cette proposition qu'il existe un tribunal suprême avec la mission de juger si les magistrats inférieurs ont contrevenu à la loi, et avec le droit de réformer, dans ce cas, leur arrêt? La même conclusion ressort invinciblement de la proposition ci-dessus énoncée relativement à l'Église. Dire que l'autorité de l'Église est soumise à une loi qu'elle ne peut violer, c'est dire que l'exercice de cette autorité est soumis

mot pour mot les mêmes, avec des additions. Enfin, dans l'écrit intitulé : « Procès-verbal des travaux de quelques savants théologiens chargés par les lords de se réunir à l'évêque de Lincoln à Westminster pour faire une enquête concernant les innovations introduites tant dans la doctrine que dans la discipline de l'Église, l'Angleterre » (*copy of the proceeding of some worthy and learned divines appointed by the lords to meet at the bishop of Lincoln's, in Westminster, touching innovations in the doctrine and discipline of the church of England* (London, 1641), dans cet écrit nous lisons page 1 : « Innovations dans les doctrines; rechercher si dans le douzième article ces mots : *L'Église a l'autorité dans la controverse touchant la foi* (*habet Ecclesia auctoritatem in controversiis fidei*) n'ont pas été intercalés.

à la surveillance et au contrôle d'une autorité supérieure qui confronte les arrêts avec le code divin dont ils ne doivent enfreindre ni la lettre, ni l'esprit. Maintenant, quelle est cette autorité? où réside-t-elle? Est-ce chaque individu qui a le droit de juger, d'après les lumières de sa raison individuelle, si les décisions de l'Église sont en contradiction avec l'Écriture, et, dans ce cas, chaque individu est-il établi juge suprême, et en dernier ressort, des décisions de son église? S'il en est ainsi, jamais plus étrange combinaison ne se rencontra : car, si chaque individu a une autorité supérieure à celle de la communauté tout entière, si la partie l'emporte sur le tout, si le membre possède une vertu que n'a pas le corps, cette autorité dont on a investi l'Église est complètement illusoire.

De quelque manière qu'on s'y prenne, il faut un contrôle suprême. Si l'on ne doit pas obéir à l'Église, quand elle enseigne quelque chose de contraire à l'Écriture, il n'y a qu'une alternative : ou l'on suppose qu'il est impossible que l'Église tombe dans l'erreur, ou l'on admet qu'on peut désobéir légalement à l'Église. Dans le premier cas, on adopte la doctrine catholique, et l'on se met en contradiction directe avec le principe que la réforme a invoqué pour motiver sa scission. En effet, les

catholiques aussi disent que l'Église ne peut rien enseigner de contraire à la parole de Dieu. Mais, dans leur bouche, cette heureuse impuissance du mal est un don du ciel, et devient la meilleure preuve de la puissance de l'Église. Elle ne peut pas enseigner quelque chose de contraire à la parole divine, parce que le Saint-Esprit est en elle et qu'il l'inspire dans toutes ses décisions. Elle ne peut pas obscurcir le jour, parce qu'il est dans la nature de la lumière d'éclairer. Mais si l'Église, cessant d'être infaillible, enseigne quelque chose de contraire à l'Écriture, qui donc jugera entre elle et ceux dont elle réclame l'obéissance? « Si le sel perd sa saveur, avec quoi salera-t-on le sel? » S'il y a un tribunal d'appel où l'on puisse faire casser la décision de cette Église soumise à l'erreur, où est ce tribunal? à qui faut-il s'adresser? Certes, ces questions se présentent naturellement, dès qu'on jette les yeux sur cette singulière théorie de l'autorité de l'Église.

Il était de mon droit de faire ressortir ces problèmes, il n'est pas de mon devoir de les résoudre. J'ai seulement voulu vous faire toucher du doigt une partie des difficultés qui résultent de la manière dont on expose ordinairement la règle de la foi protestante. N'importe, nous acceptons pour un moment cette règle avec ses difficultés; nous l'acceptons dans le sens qu'on

lui prête ordinairement : il est convenu qu'elle consiste dans la prérogative indestructible, dans le privilège inaliénable, assuré à chaque chrétien d'établir lui-même, par son propre jugement, la vérité de ses croyances sur le livre que Dieu a révélé aux hommes ; bien plus, d'après la règle du docteur Beveridge, règle adoptée par d'autres auteurs modernes, ce n'est pas seulement une faculté, c'est un devoir pour les chrétiens d'approfondir toutes les preuves sur lesquelles ils basent leur foi, d'étayer tout l'édifice de leurs croyances sur l'examen individuel. J'examinerai d'abord ce principe sous un point de vue général, et je rechercherai jusqu'à quel point il est possible de l'admettre comme fondement de la croyance. Pour simplifier cet examen, j'envisagerai la question sous trois faces différentes. J'apprécierai d'abord la valeur intrinsèque du principe, je le suivrai ensuite dans son application, et, enfin, dans ses résultats.

Je dois supposer que, du moment qu'on admet l'autorité humaine comme juge compétent des doctrines du christianisme, on mettra une grande réserve et une grande attention dans le choix et dans l'ordre de ses arguments, puisque tout dépend de l'appréciation individuelle de chaque intelligence. Je dois supposer que chaque protestant, en examinant les bases de sa religion,

veille, avec un soin particulier, à ne laisser introduire aucune idée qui lui appartienne en propre, aucun préjugé personnel dans les Écritures, et à ne pas individualiser ainsi, par le commentaire, le texte qu'il regarde comme la règle générale des consciences. Je veux encore supposer qu'il a une méthode sûre de constater l'autorité divine du livre dans lequel il a foi, qu'il a des moyens infaillibles de se convaincre que l'Écriture a été réellement révélée par Dieu. Si c'est le devoir de chacun de reconnaître la parole de Dieu comme sa seule règle, l'application de cette règle doit être universelle. Si tous les hommes, même les moins lettrés, ont le droit d'étudier la parole de Dieu, ce n'est pas seulement un droit, c'est un devoir même pour les plus ignorants de se livrer à l'étude du livre sacré et d'en tirer leurs croyances. C'est également un devoir pour eux de vérifier la divinité des Écritures. Cette vérification et la suite de raisonnements qu'elle implique doivent donc être à la portée de toutes les intelligences.

L'investigation à laquelle il faudra que chaque protestant se livre, pour s'assurer que le texte sacré qu'on lui met dans les mains contient véritablement la parole de Dieu, se divise en deux parties. D'abord, avant de commencer l'examen de ces livres, que son Église lui propose de reconnaître

comme la règle de sa foi, il doit s'assurer que ces textes sont véritablement les textes authentiques, écrits par ceux à qui on les attribue ; et, en outre, qu'aucun texte authentique n'a été omis, de sorte que la règle est demeurée dans toute sa pureté et dans toute l'intégrité de sa plénitude ; il devra, en second lieu, se convaincre, par l'examen individuel, que ce livre a été bien réellement inspiré par Dieu.

Maintenant, je vous le demande, parmi ceux qui professent la religion protestante, combien y en a-t-il qui aient fait ce double examen ? combien y en a-t-il qui puissent dire qu'ils se sont convaincus, par une étude approfondie, que le canon des Écritures mis en leurs mains, et qui comprend l'Ancien et le Nouveau Testament, se compose réellement de textes authentiques écrits par ceux auxquels ils sont attribués, et qu'aucun texte authentique n'a été omis ? Je ne prétends pas que vous m'en croyiez sur ma seule parole relativement aux graves difficultés d'un pareil travail ; je ne prétends pas me contenter de vous assurer que les protestants ne pratiquent pas cette règle, pas plus que je ne compte vous faire accepter sans preuve cette autre assertion, que c'est le devoir de tout protestant de résoudre par ses recherches individuelles les questions que je viens de poser. Loin de là ; je citerai, à l'appui de tous ces faits, les témoignages imposants des théologiens protestants les plus

renommés et les plus éminents dans l'érudition sacrée.

Le premier de tous ceux que je citerai, c'est le révérend Jérémiah Jones, célèbre théologien non conformiste, du commencement du siècle dernier, car il mourut en 1724. Il a publié un traité plein de science, plein de profondeur, un traité remarquable, intitulé : « Nouvelle et satisfaisante méthode d'établir l'autorité canonique » du Nouveau Testament. » Vous le savez, quand il parut, la réforme avait déjà subsisté un grand nombre d'années, et cependant ce fut alors seulement qu'il trouva une méthode neuve et satisfaisante d'établir l'autorité canonique du Nouveau Testament. Ce n'est pas tout encore : il a fait précéder le premier volume d'une longue dissertation sur l'importance et les difficultés du sujet, et je vais me borner à vous lire quelques sommaires qui vous feront connaître la matière contenue dans chaque chapitre. Je me sers de l'édition publiée à Oxford, en 1827, et dans les premières pages je trouve la table des matières, où je lis ce qui suit : « 1° *Que la tâche d'établir l'autorité canonique des livres du Nouveau Testament est pleine de graves difficultés ; 2° que c'est un sujet d'une extrême importance ; 3° qu'un grand nombre de chrétiens ne sont pas en état*

d'articuler une seule raison pour justifier la croyance où ils sont que les livres du Nouveau Testament sont canoniques ; 4° qu'il existe peu d'ouvrages sur cette matière.

Vient ensuite une énumération des motifs qui rendent si difficile la preuve à faire de l'authenticité de tous les livres dont le Nouveau Testament se compose. C'est, avant tout, le nombre immense d'ouvrages qui passent pour avoir été écrits par les apôtres et les évangélistes, et qui doivent être exclus du canon des livres saints ; car Tyndal, dans son célèbre ouvrage intitulé *Amyntor*, fait l'énumération de sept livres qui ont été condamnés et qui, par conséquent, ne doivent pas être admis ; et M. Jones fait remarquer que cette liste est loin d'être complète. Il y a ensuite un grand nombre d'autres ouvrages reconnus pour avoir été écrits par les disciples des apôtres, par des personnes qui étaient dans la même situation que saint Luc et saint Marc, comme Barnabas et Hermes, dont les écrits, suivant quelques théologiens du dernier siècle, doivent être admis dans le canon des Écritures ; de sorte que vous devez rechercher si Barnabas doit ou ne doit pas jouir du même droit que Luc et Marc. C'est là, comme le fait observer notre auteur, une question dont la solution présente d'immenses difficultés et ré-

clame de longues réflexions et de vastes recherches. Le fait est que le docteur Jones consacre trois volumes à examiner et à discuter ces divers points. N'oubliez pas que ceci n'est qu'une étude préliminaire par laquelle il faut passer pour arriver à l'étude de cette question principale : « L'Écriture est-elle réellement la parole de Dieu ? »

La seconde section est consacrée à démontrer que c'est un sujet d'une extrême importance, et, à ce propos, il présente précisément la même observation que j'ai présentée, à savoir, que c'est un devoir rigoureux, pour tous les membres de l'Église réformée, d'examiner et de vérifier, par eux-mêmes, la solidité des raisons qui leur font recevoir la Bible.

Dans la troisième section, il établit qu'il est un grand nombre de chrétiens qui ne sont pas en état de remplir ce devoir. « Quand on a l'occasion, » s'écrie-t-il, « d'examiner l'état de la religion, on » demeure profondément surpris de l'incertitude » et du peu de solidité des principes en vertu desquels les hommes reçoivent l'Écriture sainte » comme sacrée. C'est le hasard de l'éducation, » la force de l'habitude qui les déterminent, sans » recherches, sans études préalables. Aussi n'ont-ils aucune raison sérieuse à donner de leur » croyance. »

Enfin, dans la quatrième section, il parachève son argumentation, en démontrant qu'on n'a rien fait, soit dans l'Église d'Angleterre, soit dans les autres Églises réformées, pour prouver l'authenticité des Écritures.

Ces paroles sont précises, ces textes sont décisifs : voici cependant quelque chose de plus fort ; c'est un passage d'un théologien plus célèbre encore, qui vivait, à la même époque à peu près, je veux parler du fameux Richard Baxter. « Les » chrétiens les plus instruits et les plus intelli- » gents, » dit-il, « sont-ils capables de démontrer la » vérité des Écritures? Bien plus encore, les mem- » bres du bas clergé le sont-ils? » Trois pages plus loin, il continue ainsi : « Certes, il est étrange » de nous voir condamner, comme de tous les » actes de papisme le plus injurieux pour la Di- » vinité, le principe de l'autorité de l'Église de- » venue la règle souveraine de la foi ; et, en même » temps, admettre nous-mêmes, je parle de la gé- » néralité des réformés, admettre nous-mêmes » une règle identique, avec cette seule différence » que les papistes croient à l'Écriture comme à » la parole de Dieu, sur la foi de leur Église, et » que nous y croyons, nous, sur la foi de la nôtre. » Bien plus, un grand nombre de ministres n'ont » jamais donné à leurs ouailles de meilleures rai-

» sons que celle-ci : c'est un crime digne de damnation de nier la divinité des Écritures. » Les pages suivantes ne sont pas moins explicites. « Il faut qu'on se l'avoue, il y a des milliers d'hommes qui professent le christianisme et nourrissent une haine violente contre ses ennemis, d'après les mêmes principes honteux et corrompus sous l'influence desquels les juifs haïrent et crucifièrent le Christ. *On doit être, disent-ils, de la religion de son pays; tout homme qui professe une croyance opposée est digne de reproche. Ils sont nés et ont été élevés dans ce culte.* Si ces gens-là étaient nés et avaient été élevés dans la religion de Mahomet, ils seraient aussi zélés pour l'Alcoran. Ce qui met une différence entre eux et les mahométans, c'est donc le hasard qui les fit naître dans une contrée où les lois sont meilleures et où la religion est plus pure, et non la supériorité de leur entendement et de leurs connaissances. »

Je ne dois pas oublier de vous rappeler que le dernier de ces théologiens était un des plus zélés athlètes de l'Église établie, qu'il occupa, après la restauration, le poste de chapelain du roi, et qu'ainsi on peut croire qu'il connaissait non-seulement les doctrines de son Église, mais l'état moral et intellectuel de ceux qui en faisaient partie.

Ces citations ne me laissent rien à dire ; toutes mes assertions sont maintenant justifiées. Il est établi, d'une manière plus claire que le jour ; premièrement, que le devoir de chaque protestant est de vérifier et de se démontrer à lui-même la validité des raisons sur lesquelles il appuie ses croyances ; secondement, que c'est là une démonstration épineuse, ardue, laborieuse, et que le premier pas qu'il faut faire dans cette étude systématique, nécessaire pour établir la règle de la foi protestante, présente une complication de problèmes d'où il est difficile de sortir ; troisièmement, que la majorité des protestants vivent et meurent dans le sein du protestantisme, sans jamais avoir établi leur conviction sur les bases que leur religion leur indique comme absolument essentielles ; en d'autres termes, qu'ils professent leur religion sans mettre en pratique le principe fondamental qui est l'âme même de leur symbole, bien plus, qu'il y en a beaucoup, suivant l'observation du docteur Beveridge, qui n'ont pas de meilleurs motifs pour être chrétiens que les Turcs pour être mahométans ; quatrièmement, que l'Église protestante n'a rien ou presque rien fait, pendant deux siècles, pour donner un fondement logique à sa croyance.

Tout importantes que soient les remarques

que nous venons de faire, elles pâlisent et deviennent secondaires à côté de celles qu'il nous reste à présenter sur le grand et difficile examen que nécessite la question de savoir si les Écritures sont inspirées. Les Écritures sont inspirées, c'est là une croyance générale, et certes une croyance fondée sur la vérité. Mais quelles en sont les bases ? Est-ce une vérité qu'on puisse logiquement démontrer, ou bien sera-t-elle perçue par une intuition spontanée ? Si vous voulez vous fixer sur ce point, prenez les écrits des auteurs qui ont traité de l'inspiration, et vous serez étonnés de la difficulté qu'on trouve à pousser sur ce point l'argumentation jusqu'à un degré d'évidence propre à convaincre ceux qui ne sont pas d'avance convaincus ? J'oserai dire qu'après avoir lu à peu près tout ce que les protestants ont écrit sur ce sujet, je n'ai pas trouvé un seul raisonnement dans leurs livres qui ne fût logiquement vicieux ; de sorte que si je n'avais point eu des motifs d'un ordre plus élevé pour établir ma croyance, ceux-là ne m'auraient point décidé à l'adopter.

Il y a deux classes de preuves employées ordinairement pour établir l'inspiration ; les unes intrinsèques, tirées des livres eux-mêmes, les autres extrinsèques, et empruntées au témoignage des hommes. Pour commencer par les —

premières, nous dirons que c'est un défaut de logique d'admettre, comme chose incontestable, que les saintes Écritures forment un ensemble composé de parties intégrantes et qui ne sauraient se séparer. Un grand nombre de livres, au contraire, se séparent naturellement des autres, par le sujet qu'ils traitent, et forment un corps d'ouvrages distinct. Par exemple, les théologiens les plus doctes du protestantisme, principalement sur le continent, ont exclu du nombre des livres inspirés les écrits de saint Luc et de saint Marc; et ils ont motivé cette exclusion en disant que, suivant eux, le seul motif sur lequel on puisse établir l'inspiration, c'est cette promesse qui assurait l'assistance divine aux apôtres : or les deux saints personnages dont il est ici question, n'étant pas apôtres, n'ont point assisté à la promesse faite par Jésus-Christ. Maintenant, si vous étendez cette promesse à des personnes qui n'étaient pas présentes, si vous la faites sortir du cercle de ceux auxquels elle a été personnellement adressée, la règle n'a plus de limite; si vous admettez les disciples au partage du privilège des apôtres, à quel titre exclurez-vous Barnabas et refuserez-vous de reconnaître son épître comme canonique? Si vous tirez vos preuves du caractère personnel de l'écrivain, il

est évident, dès lors, que chaque livre repose sur une preuve particulière, et que toutes ces preuves sont différentes les unes des autres.

Lorsque vous venez à rechercher si l'un et l'autre Testament ont été inspirés par Dieu, la question devient complexe; car les bases sur lesquelles l'Ancien Testament s'appuie diffèrent de celles sur lesquelles s'appuie le Nouveau; l'Ancien a été reçu, comme inspiré, et par Jésus-Christ et par les apôtres. Il y a donc eu une évidence acquise en sa faveur; mais, quant au Nouveau, la question se présente sous un autre aspect. Le Christ n'a dit nulle part à ses apôtres que toute parole qu'ils prononceraient serait inspirée de Dieu, les apôtres n'ont nulle part prétendu avoir reçu ce privilège. Nous sommes donc amenés à rechercher si tout ce que les apôtres ont écrit porte le caractère de l'inspiration, ou si ce don d'inspiration a été limité à ceux de leurs écrits que nous possédons. Faut-il admettre la première de ces deux hypothèses, alors nous avons certainement perdu beaucoup d'ouvrages inspirés, car personne ne peut mettre en doute que saint Paul ait écrit beaucoup plus d'épîtres que nous n'en avons conservé; faut-il admettre l'autre proposition, alors je demanderai quelle preuve intrinsèque d'inspiration l'on peut dé-

couvrir dans la troisième épître de saint Jean, pour établir que cette inspiration, qui n'était que dans certains cas accordée aux apôtres, ait été donnée à saint Jean lorsqu'il écrivit ses pages ? Y a-t-il dans cette épître un seul passage que le bon sens et la piété d'un prêtre des âges primitifs n'aient pu dicter ? y a-t-il, soit sous le rapport des sentiments, soit sous le rapport de la doctrine, un seul passage supérieur à ce qu'ont écrit un Ignace et un Polycarpe ?

Je l'ai dit et je le répète, ce n'est pas suivre les règles d'une logique rigoureuse que d'admettre de prime abord le Nouveau Testament, et moins encore la Bible tout entière, comme un ensemble formé de parties tellement inséparables, que l'on puisse tirer des arguments intrinsèques d'un livre comme concluants à l'égard d'un autre livre; que l'on puisse démontrer que le cantique de Salomon porte en lui un caractère évident d'inspiration, parce que Jérémie, qui se trouve dans le même volume, contient des prophéties que l'événement a vérifiées; que l'épître de Philémon est nécessairement inspirée parce qu'elle prend place, dans le canon des Écritures, à côté de l'Apocalypse. Cette manière de raisonner n'est pas moins fautive pour être très-réputée : si vous voulez décider la question de l'inspiration

par l'évidence intrinsèque, il faudra donc que vous la fassiez jaillir de chaque livre en particulier.

Personne, suivant moi, n'a mieux prouvé l'impossibilité de démontrer le caractère inspiré des Écritures en s'appuyant sur les principes du protestantisme que l'homme même qui s'est le plus laborieusement appliqué à effectuer cette démonstration. Le révérend Hartwel Home a consacré un très-long chapitre de son *Introduction à l'étude critique des saintes Écritures*; il l'a consacré à établir les preuves du caractère divin des deux Testaments. La principale de toutes ces preuves, celle qu'il donne comme décisive, c'est que les miracles rapportés, tant dans l'Ancien que dans le Nouveau Testament, établissent la divinité de la Bible, par cela seul qu'on reconnaît que ce sont des miracles réels.

Réels, sans aucun doute; mais il y a aussi des miracles réels rapportés dans les écrits de Joseph, dans l'histoire ecclésiastique, et cependant ce ne sont pas des ouvrages inspirés. Que si vous me disiez que des hommes sont venus, qu'ils ont fait des miracles pour prouver la réalité de leur inspiration et qu'en annonçant ces doctrines ils ont dit d'une manière formelle qu'elles leur étaient inspirées par Dieu, alors je commencerai à vous

comprendre. Mais dites-moi dans quel passage saint Matthieu ou saint Marc ont tenu un pareil langage. Jusqu'à ce que vous l'ayez fait, de la sainteté de leur vie vous pourrez conclure la vérité, mais non pas l'inspiration de leurs paroles.

J'en dirai autant de l'argument tiré des prophéties. On n'a jamais pu établir d'une manière logique que les prophéties rapportées dans le Nouveau Testament prouvassent l'inspiration des livres qui les contiennent. On ne nous a pas expliqué, par exemple, comment la prophétie de Jésus-Christ sur la destruction de Jérusalem, prophétie si terriblement justifiée par l'événement, pouvait démontrer que l'Évangile de saint Matthieu était inspiré par cela seul qu'il relate cette prophétie.

Si ces diverses méthodes d'établir l'inspiration viennent à manquer, il faudra donc avoir recours à la preuve extrinsèque, au témoignage des hommes ? Mais comment arriverez-vous à l'évidence qui peut résulter de ce genre de preuves ? Ici, encore, les plus graves difficultés se présentent. Il y a d'abord une grande différence entre un témoignage rendu à des faits extérieurs et matériels et un témoignage rendu à des faits intérieurs et moraux. Je vais expliquer ma pensée : que saint Matthieu, saint Marc, saint Jean aient

écrit les Évangiles qui portent leurs noms, c'est un fait public, aussi notoire pour ceux qui les entouraient que l'authenticité des livres les plus populaires publiés par les auteurs les plus connus. Pour admettre l'authenticité de leurs écrits, je ne demanderai donc pas d'autre autorité que celle que je me crois en droit de réclamer pour les auteurs, le témoignage des historiens contemporains. Si vous voulez contester l'authenticité de ces saints écrits, parce que vous n'apercevez leur évidence historique mise en lumière que vingt ou trente ans après l'époque où ils furent composés, vous devrez, d'après le même principe, rejeter un grand nombre d'anciens ouvrages, qui n'ont été publiés que de longues années après leurs auteurs, et dont personne, cependant, ne révoque en doute l'authenticité.

Mais si vous venez à me parler de ce qui s'est passé dans l'esprit des auteurs quand ils ont composé ces livres, il me faut des preuves plus immédiates; il m'importe que celui qui rapporte le fait l'ait vu de plus près. Cela se conçoit, et je vais vous donner un exemple de cette différence : si l'histoire me dit qu'un architecte a élevé un édifice au milieu des ruines de Rome et que je retrouve ce fait consigné sur le monument, je ne mets plus la chose en doute; mais si vous me

dites que ce monument, il l'a construit en raison d'un songe qu'il avait fait, et que ce songe lui a suggéré l'idée du plan et de l'ordonnance du bâtiment, certes je vous demanderai d'autres preuves et des témoignages d'un autre ordre, que s'il s'agissait seulement d'établir le fait notoire, visible, matériel de la construction du bâtiment. Je voudrais avoir l'autorité d'une personne qui aurait reçu directement la confiance de ce fait, car il s'agit d'une chose intime dont cette personne seule peut rendre témoignage. De même, s'agit-il seulement d'établir que tel apôtre a écrit tel Évangile? C'est une question d'identité sur laquelle vous acceptez le témoignage de l'histoire. Mais quand il s'agit d'établir l'inspiration, ce commerce intime, mystérieux, invisible d'une âme avec Dieu, vous exigez qu'il y ait un anneau de plus à la chaîne de la démonstration, et vous voulez qu'elle remonte directement jusqu'à ce fait surnaturel de l'inspiration qu'il s'agit d'établir.

Ainsi, l'autorité de l'histoire, la tradition ecclésiastique, si on la sépare de cette autorité divine que le catholicisme lui reconnaît, ne peuvent établir l'authenticité, la vérité de l'Écriture; s'il s'agit d'établir sa divinité, il faut s'adresser au seul témoin qui puisse certifier qu'elle a ce caractère. Il est vrai que l'Église, ou la grande

communauté chrétienne, a cru, dans les diverses époques, que le Nouveau Testament était inspiré. Mais si cette Église n'est pas infaillible, sa croyance n'a pas plus de valeur qu'en tout autre témoignage historique. Il ne saurait donc établir que ce qu'on établit par le témoignage de l'histoire, les faits extérieurs et publics, c'est-à-dire l'existence et l'authenticité de l'ouvrage. La seule manière d'établir les faits intérieurs, métaphysiques, moraux qui ont accompagné la composition de ces livres, c'est de nous donner l'autorité de ceux qui seuls, avec Dieu, ont eu le privilège de les connaître. Or l'histoire ecclésiastique ne nous a pas conservé cet important témoignage. Nulle part nous ne trouvons que les écrivains sacrés se soient annoncés comme inspirés. Vous niez l'autorité de l'Église, vous vous ôtez donc tous les moyens de démontrer la divinité de l'Écriture.

De quoi vous ai-je entretenus jusqu'ici, chrétiens? de ces recherches préliminaires seulement, qui sont indispensables pour commencer l'étude de la règle proposée par le protestantisme. Je vous ai seulement montré que les obstacles et les difficultés naissaient en foule, lorsqu'il s'agissait de décider si la Bible contenait la parole de Dieu : et cependant, si c'est un devoir, pour chaque protestant, de ne croire tout ce qu'il professe

que parce qu'il l'a trouvé dans la parole écrite de Dieu; si c'est un devoir, comme les théologiens de son Église le maintiennent, d'acquérir par son jugement individuel toutes ses convictions; si, pour les acquérir, il est contraint de traverser une longue suite de pénibles recherches qui réclament une instruction profonde, et si, après les avoir traversées, il ne peut parvenir à une démonstration satisfaisante du point le plus important, le plus nécessaire, le caractère inspiré des Écritures; je vous le demande, cette règle, qui conduit à travers un labyrinthe de difficultés sans vous mener au but, peut-elle être celle que Dieu a donnée pour guider les plus pauvres, les plus simples et les plus ignorantes de ses créatures?

Je ne vous ai encore parlé que de la difficulté qu'on rencontre à prendre possession de la règle; mais, lorsqu'on la tient dans ses mains, cette règle suprême, les difficultés, loin d'être épuisées, renaissent plus nombreuses et plus inextricables.

Nous avons supposé que Dieu a donné sa sainte parole comme l'unique règle de foi aux hommes; dès lors il doit être aisé de se procurer cette règle, facile de l'expliquer. Dieu lui-même a dû, dans son éternelle sagesse, pourvoir à ce que tous les hommes l'eussent dans les mains, à ce que tous fussent capables de s'en servir avec

fruit. Voyons ce qu'il a fait : il nous a donné un ouvrage volumineux écrit en deux langues ; l'idiome dans lequel est écrite la partie la plus considérable de cet ouvrage n'a été parlé que dans un coin de l'univers. Il a permis que cette langue devint, plus tard, une langue morte, d'où il devait résulter que des difficultés sans nombre, de fréquentes obscurités s'élèveraient sur l'interprétation d'une infinité de passages. L'autre partie de l'ouvrage est écrite dans une langue parlée, il est vrai, par une nation plus nombreuse, mais qui, cependant, ne formait qu'une très-petite minorité de ceux à qui le bienfait du christianisme devait être communiqué. Néanmoins, Dieu nous a donné cette règle, dit-on, comme susceptible de nous satisfaire et de nous suffire.

Il entrait donc dans ses intentions, premièrement, qu'elle fût traduite dans toutes les langues, pour que tous les hommes pussent la lire ; secondement, qu'elle fût distribuée à un si grand nombre d'exemplaires que tous les hommes pussent la posséder ; troisièmement, qu'elle fût si claire que tous les hommes pussent s'en servir. Sont-ce là les caractères de cette règle ? Supposez qu'elle soit la loi et la raison des croyances de tout chrétien, vous n'avez pas pour cela résolu la difficulté de la traduction. S'il était nécessaire, je vous

prouverais, par les nombreux rapports de la société de la Bible et par le témoignage de ses membres ; qu'un grand nombre de ces versions, déjà distribuées parmi les peuples qu'on voulait convertir au christianisme, ont été, autant que possible, retirées de leurs mains, à cause des absurdités, des impiétés et des innombrables erreurs qu'elles contenaient. Et voilà la règle placée par Dieu dans la main de tous les hommes ! Lisez même l'histoire des traductions les plus célèbres. Je ne parle pas de ces versions des premiers âges, écrites, lorsque la connaissance des faits et des circonstances était fraîche encore, par des traducteurs plus intimement initiés aux secrets de la langue du texte. Mais considérez les versions modernes les plus estimées, celles qui ont cours en Angleterre. Comptez le nombre de corrections qu'on a été obligé d'y faire ; combien d'hommes habiles et instruits il a fallu réunir pour les mettre dans un état de correction tolérable. Ainsi, la valeur des Écritures ainsi traduites dépend du savoir, de la certitude d'esprit, de la souplesse de style des traducteurs ; et cependant il nous est impossible de supposer que la providence de Dieu ait voulu subordonner toute la valeur, toute l'utilité de sa règle à l'habileté particulière de l'homme. Telle est la première diffi-

culté qui s'oppose à ce qu'on admette la Bible comme l'unique règle de croyance établie par Dieu.

Viennent ensuite de nouvelles difficultés quand on arrive à la propagation de la Bible. Sortons du temps où nous sommes, et cette considération va devenir plus frappante. Vous croyez peut-être que, parce qu'actuellement les exemplaires de la Bible se comptent par milliers, par millions, il est plus facile d'admettre qu'elle est cette règle générale à la portée de tous ceux qui veulent la consulter; que parce qu'il y a sur le globe une nation qui possède d'immenses richesses, un puissant empire et dont les innombrables navires rapprochent les extrémités du monde; que parce que, chez cette nation, il y a actuellement des hommes qui consacrent leur temps, leur fortune, leur zèle, à la propagation des Écritures; parce qu'un concours fortuit d'intérêts politiques, commerciaux et littéraires favorise cette propagation, la règle dont nous parlons est devenue accessible au genre humain tout entier? Mais Dieu ne peut pas faire dépendre la règle de la croyance des hommes de la prospérité commerciale ou littéraire d'aucun pays, quel qu'il soit. Dieu n'est pas assez mauvais architecte pour faire reposer l'édifice de la vérité religieuse sur une invention mé-

canique de l'homme. Que l'Évangile soit la règle de la foi, ce fait ne doit pas dépendre de telle circonstance purement matérielle, de l'invention de la presse, qui, aidée par les puissances les plus énergiques de la mécanique, a multiplié dans une proportion infinie le nombre des exemplaires de la Bible. Dieu n'a pu vouloir laisser, pendant quatorze cents ans, l'homme sans guide; il n'a pu entrer dans ses desseins que le monde attendit que le génie humain vint, par ses découvertes, au secours de la religion. Ce ne sauraient donc être là les caractères d'une règle imposée par Dieu. Cette règle doit être une pour tous les temps et pour tous les lieux; elle doit pouvoir être comprise et appliquée aussitôt que proposée; elle doit subsister jusqu'à la fin des âges. On ne saurait donc admettre, comme seule règle de la foi, celle qui dépendrait de l'invention fortuite d'un instrument et réclamerait continuellement la coopération de l'homme.

Ce n'est pas tout encore. On ne trouve nulle part qu'il ait été prescrit aux apôtres de répandre partout l'Écriture après l'avoir traduite dans les diverses langues. Si l'Écriture est véritablement la règle essentielle, l'unique règle de la croyance, d'où vient donc qu'une prescription si importante ait été omise? Bien plus, puisque l'impri-

merie, comme chacun le sait, était l'auxiliaire indispensable de la diffusion des Écritures, pourquoi Dieu n'a-t-il pas pourvu à ce que cette invention nécessaire à son culte fût plus tôt effectuée? Certes, la société des Bibles ne fait pas partie de l'économie et du mécanisme du christianisme, et cependant, sans la société des Bibles, les Écritures n'auraient jamais pu recevoir cette immense publicité qu'on leur a donnée dans les temps modernes.

La difficulté de répandre la prétendue règle de la foi est surpassée de beaucoup par les difficultés sans nombre que présente l'intelligence des Écritures; car, pour qu'elle soit vraie, il ne suffit pas que les hommes l'aient entre les mains, il faut, en outre, qu'ils soient sûrs d'en saisir le sens. Personne, que je sache, ne trouverait sage de placer dans les mains des hommes un code, une règle que la plupart d'entre eux seraient dans l'impossibilité de comprendre.

Je serai bref en traitant ce sujet qui parle de lui-même; je ne m'étendrai point sur les difficultés sérieuses que présente la partie la plus aisée des Écritures. Que serait-ce s'il était question des passages les plus sublimes? de ces psaumes divins qui appartiennent à l'ordre le plus élevé de la poésie lyrique, genre qui se dérobe quelquefois,

par sa hauteur, à l'intelligence des lecteurs ordinaires qui lisent les originaux dans leur propre langue, genre où les passages inintelligibles abondent même dans la littérature profane, à plus forte raison dans la littérature sacrée, à cause de la hardiesse incomparable des figures et du laconisme sublime des expressions. Je ne rappellerai pas les mystérieux symboles qu'on rencontre dans les visions des prophètes, et les saintes ténèbres de leur style jetées comme un voile sur leur pensée.

À tous ces arguments, on en pourrait ajouter un autre qui ne serait pas moins puissant, ce serait un choix de quelques passages de l'Écriture, à l'aide desquels je montrerais combien d'obstacles arrêtent, dès les premiers pas, lorsqu'on veut se les expliquer à soi-même. Enfin il me suffirait, pour vous faire mesurer toute l'étendue de ces difficultés, de vous présenter la liste des innombrables commentaires et des opinions non moins — innombrables émises contradictoirement par les commentateurs protestants, dans le but d'éclaircir les passages que la plupart des lecteurs ont lus et relus sans se douter qu'ils contenaient des obscurités; non pas que les difficultés que présentent ces passages ne soient très-sérieuses et très-réelles, mais parce que les personnes dont

je parle sont des lecteurs superficiels qui n'approfondissent point le texte, s'en tiennent aux apparences et aux opinions qu'ils ont reçues toutes faites, et n'ont ni la force ni la pénétration d'esprit nécessaires pour découvrir les difficultés véritables qui existent dans les livres saints. Mais je ne veux point aborder cette matière; il suffit de jeter les yeux sur les bibliothèques entières formées de commentaires de la Bible, de compter le nombre des ouvrages et de se dire qu'il n'est pas, pour ainsi dire, un verset des Écritures qui n'ait fourni matière à un volume, pour se convaincre que ce n'est pas une tâche facile que de comprendre l'Ancien et le Nouveau Testament.

On pourrait résumer ainsi les difficultés que présente l'application de la règle proposée par les protestants : difficulté de rendre d'une manière exacte et complète le sens de l'original dans des traductions fidèles; difficulté de répandre ces traductions de manière à les placer dans toutes les mains; difficulté, pour ne pas dire impossibilité, d'élever tous les esprits à l'intelligence du texte.

J'ai épuisé tout ce qu'il y avait à dire sur l'existence même de la règle et sur son application; il ne me reste plus qu'une observation à présenter sur son objet. Quel objet peut-on vouloir remplir, quel but peut-on vouloir atteindre par l'usage

d'une règle ? l'uniformité dans la pensée et dans les actes sur les matières que l'on veut régler. Quel est le but de toute loi, sinon d'enseigner à tous les hommes quelle doit être leur conduite dans un cas donné, et quels doivent être les résultats de leur désobéissance ? Quelle peut être l'utilité d'un code, d'un règlement institué par un corps, par une société, sinon d'établir une complète uniformité d'action parmi leurs membres, de manière à produire cette union, cette harmonie et cette unité qui sont la base même de l'existence sociale ? Si Dieu nous a donné une règle, un code de principes, n'est-ce donc pas pour que, tous, nous apprenions à connaître les mêmes devoirs et à pratiquer les mêmes vertus ? n'est-ce pas pour que, tous, nous professions la même foi ?

La règle protestante a-t-elle atteint ce but ? évidemment non. Du lieu même où je parle, j'aperçois les temples où la réforme enseigne des doctrines dissemblables, contradictoires, en les appuyant toutes sur la même base, l'Écriture. Ici un homme dénoncera les doctrines du calvinisme comme contraires au christianisme ; là un autre les signalera comme le fondement nécessaire où il est assis. Vous entendez celui-ci nier la divinité du Christ et le sublime mystère de la Trinité comme une invention humaine, e

celui-là vous dira qu'il y a cas de damnation à contester la vérité de ces profonds mystères. Pourtant tous ont le même livre dans les mains, et c'est quelquefois le même passage qu'ils vous citent pour motiver les doctrines les plus antipathiques et les opinions les plus opposées.

N'est-ce point là une preuve éclatante de l'insuffisance de la règle que les protestants proposent? S'il arrivait qu'une loi fût promulguée, avec un texte si ambigu et si équivoque qu'une partie des tribunaux l'interprétassent dans un sens et l'autre partie dans un sens opposé, de sorte que l'on ne sût quelle conduite suivre pour rester dans les bornes de la légalité, cette loi ne serait-elle pas considérée comme impuissante à remplir son objet, et ne promulguerait-on pas une loi nouvelle pour suppléer à l'insuffisance de la première? Certes, il n'est personne qui ne l'avoue; on promulguerait cette nouvelle loi, parce qu'il est de principe, en jurisprudence, qu'une loi qui ne produit pas l'uniformité d'action est une loi mal faite. S'il en est ainsi, quand il s'agit d'une règle de jurisprudence, il doit en être de même quand il s'agit d'une règle de foi. Le but à atteindre, dans les deux cas, étant l'uniformité d'action, quand cette uniformité n'est pas produite,

la règle est insuffisante, parce qu'elle n'atteint pas son but.

Arrivé à la fin de l'examen de la règle de foi des protestants, je sens le besoin d'articuler ici les résultats obtenus ; j'ai établi qu'il y avait obligation pour les protestants, non-seulement d'être convaincus de la vérité des doctrines de leur Église, mais de s'en convaincre par eux-mêmes, conformément à la règle de leurs croyances, qu'ils sont tenus de mettre en pratique ; j'ai établi ensuite non-seulement la difficulté, mais l'impossibilité de définir cette règle d'une manière claire et satisfaisante ; j'ai fait toucher du doigt les innombrables difficultés qui accompagnent son application et son insuffisance relativement au but qu'elle est destinée à atteindre.

Dans le cours de cette démonstration, j'ai dû parler longuement de l'Écriture ; les arguments que j'ai dû développer, défigurés, dans l'esprit de personnes prévenues, par des préjugés puisés dans leur éducation, sont peut-être de nature à leur donner une fausse idée de l'opinion de notre Église par rapport à la Bible ; je veux donc terminer cette étude en exposant la doctrine catholique sur l'Écriture.

On dit et l'on répète que les catholiques n'aiment pas l'Écriture sainte ; que leur Église n'es-

time pas la parole de Dieu, qu'elle voudrait pouvoir la supprimer et mettre la lumière divine sous le boisseau pour l'éteindre. L'Église catholique n'a ni amour, ni estime pour la parole de Dieu ! Est-il une autre Église qui place plus haut l'autorité des Écritures ? est-il une autre Église qui, comme la nôtre, établisse la règle qu'elle veut imposer aux hommes sur les paroles mêmes de ce livre sacré ; et, par conséquent, est-il une Église qui ait un intérêt aussi grand à conserver et à enseigner cette parole ? Ceux qui ont été élevés dans la religion catholique le savent, en effet, c'est, les saintes Écritures à la main, que l'Église réclame cette autorité, précieux et divin legs de son fondateur. Aussi non-seulement elle a aimé, elle a chéri l'Écriture, mais elle s'est montrée jalouse de la sainte intégrité du livre de Dieu, à un point que n'a jamais pu atteindre le zèle des autres communions chrétiennes. Direz-vous qu'une mère n'a point aimé son enfant quand elle l'a réchauffé contre son sein ; quand elle l'a nourri de sa substance ; quand elle l'a protégé, arraché mille fois à la mort dont rien ne pouvait le sauver, quand elle a épuisé ses forces ; quand elle n'a épargné ni ses sueurs ni son sang, pour le préserver de la rage de ses ennemis, pour le dérober à leurs atteintes ; quand elle est montée sur les échafauds

pour mieux lui prouver son amour ; quand elle a tout fait pour le rendre beau, aimable, estimable aux yeux des hommes ? Si vous ne reculez pas devant l'injustice d'un pareil langage, dites alors, vous le pouvez, que l'Église catholique n'a pas chéri et estimé la parole de Dieu.

Et d'abord, c'est elle qui a recueilli les divers fragments des auteurs inspirés et qui les a réunis de manière à en former un ensemble. A ceux qui diraient le contraire, je répondrais que le principe de l'unité catholique a seul pu amener les diverses Églises à se communiquer les livres et les lettres adressées à chacune d'elles par les apôtres, et que c'est seulement grâce à cette communication que le canon des Écritures a été formé. Puis, n'est-ce point elle encore qui a employé les copistes par centaines, par milliers, à transcrire la parole de Dieu ? et ces magnifiques exemplaires, éclatants d'or et de pourpre, n'ont-ils pas survécu au naufrage des empires, pour témoigner du respect de l'Église catholique pour le livre qu'elle multipliait par ces splendides copies ? N'a-t-elle point fait, en outre, un précepte de l'étude des Écritures dans toutes les communautés religieuses, dans toutes les universités, dans tous les collèges ecclésiastiques ? N'a-t-elle point voulu qu'en tous lieux, en tous temps elles fussent enseignées ? Dans

tous les siècles, n'a-t-elle point enfanté des hommes de science et de piété, qui ont consacré leurs labeurs à faciliter l'intelligence des Écritures, par des commentaires pleins d'érudition et par des expositions nettes et précises qui en popularisaient la connaissance? Dans ces âges qu'on appelle des âges de barbarie, n'y avait-il point de savants hommes, comme Alcuin et Lanfranc, qui consacraient la plus grande partie de leur vie à éliminer du texte sacré les fautes et les erreurs qui s'y étaient accidentellement glissées? N'est-ce point à la persévérance de cette sollicitude que nous devons l'existence des Écritures?

L'Église catholique a tout fait pour la conservation des Écritures; on peut ajouter qu'elle n'a pas moins fait pour leur propagation. Il y a peu de temps qu'on célébrait en Angleterre ce qu'on appelle, en termes pleins de magnificence, *le jubilé de la réforme*; or l'on fait dater le jubilé de l'année où parut, dit-on, la première traduction anglaise de la Bible. Cette joie, je l'avoue, n'a éveillé dans mon cœur qu'une tristesse évangélique à laquelle se mêlait un peu de pitié. « Quoi! disais-je, » tant de joie pour trois siècles d'existence, quand » nous comptons, nous, dix-huit siècles entiers » de durée! tant de joie pour cette goutte de » temps tombée dans l'océan des âges, quand on

» prétend à une existence éternelle ! C'est mon-
 » trer une satisfaction bien précocée auprès de ces
 » superbes espérances. » Une autre considéra-
 tion ajoutait à ma tristesse, c'est que l'assertion
 à l'aide de laquelle on faisait prendre date à ce
 jubilé, et l'on excitait tout cet enthousiasme,
 contenait, je ne dirai pas un mensonge, mais
 une erreur.

Ceux qui poussaient ces cris d'enthousiasme, s'ils ne le savaient point, auraient dû le savoir : avant qu'aucune version protestante de la Bible, quelle que fût d'ailleurs la langue, eût été publiée, il existait non pas deux, non pas cinq, non pas dix, mais d'innombrables traductions des Écritures ; non pas des traductions manuscrites, mais des traductions imprimées et publiées pendant le court espace de temps qui s'écoula entre l'invention de l'imprimerie et l'avènement du protestantisme. Comme l'opinion contraire s'est répandue jusque parmi les catholiques, je sens le besoin d'étayer mon assertion en citant quelques faits à l'appui.

Prenons l'Allemagne, par exemple. Un ministre, qui se fit remarquer parmi les plus ardents promoteurs du jubilé protestant, parle de la version de Luther comme de la première qui ait été publiée en Allemagne. Il se contente de dire que, « vers l'année 1446, une traduction, dont l'auteur

» est resté inconnu, fut imprimée en Allemagne ;
 » qu'à peine la réforme eut-elle commencé, que
 » Luther médita une traduction nouvelle (1). »
 Et il ajoute, quelques lignes plus bas : « qu'outre
 » les traductions faites par les protestants, il y
 » en eut aussi de composées par les théologiens
 » catholiques, et que quelques-unes de ces der-
 » nières parurent presque aussitôt que celle de
 » Luther (2). » Maintenant, pour vous faire juger
 quelle est l'exactitude de ces allégations, je me
 bornerai à mettre sous vos yeux une énumération
 des traductions catholiques et des éditions qui en
 ont été publiées avant la traduction de Luther,
 commencée en 1523, mais qui ne fut terminée
 qu'environ onze ans plus tard.

En premier lieu, il existe encore aujourd'hui
 un exemplaire d'une traduction imprimée si an-
 ciennement qu'il ne porte point de date ; car on
 sait que les premiers livres imprimés ne por-
 taient ni date, ni mention des presses d'où ils

(1) Horné, volume 2.—Appendice, page 88.

(2) M. Horne ajoute que « les membres de l'Église romaine, en
 » Allemagne, témoignèrent un grand désir de connaître les Écri-
 » tures malgré les foudres que la cour papale lança contre eux. »
 L'assurance de cet écrivain a droit de surprendre. Pourquoi ne
 dit-il point quand ces foudres furent lancées ? J'ose répondre que
 c'est tout simplement parce qu'elles ne le furent pas.

sortaient. En second lieu, une traduction catholique de la Bible fut imprimée par Fust, en 1472, près de soixante ans avant que la traduction de Luther fût parachevée; une autre avait paru en 1467; une quatrième en 1472, et une cinquième en 1493. A Nuremberg, il y eut une version publiée en 1477, qui eut trois éditions successives, avant que la traduction de Luther parût. Il en parut une à Ausbourg, dans la même année, qui eut huit éditions, toujours avant qu'il fût question de celle de Luther. A Nuremberg, Koburg en publie une en 1483 et en 1488; il y en eut une encore à Ausbourg, qui parut en 1518 et fut publiée de nouveau en 1524, dans la même année où parurent les premiers livres de la traduction de Luther. Les éditions de cette dernière session d'Ausbourg se sont succédé si nombreuses jusqu'au temps où nous sommes, que je n'entreprendrai pas de vous en indiquer le chiffre.

En Espagne, une traduction de la Bible parut en 1478, avant le travail de Luther, et presque avant sa naissance. En Italie, dans le pays le plus directement soumis à la domination papale, les Écritures furent traduites par Malermi, à Venise, en 1471, et cette version eut dix-sept éditions consécutives, avant la fin du

siècle, et trente-trois avant l'apparition de la Bible de Luther. Une seconde version d'une partie des Écritures fut publiée en 1472, une troisième à Rome en 1471, une quatrième, par Bruccioli, à Venise, en 1532, et une édition revue et corrigée, par Marmochini, en 1538, deux ans après que Luther eut complété la sienne. Et toutes ces traductions de la Bible furent publiées, non-seulement avec les approbations et les autorisations ordinaires, mais avec celle de l'inquisition, qui approuva qu'elles fussent publiées, distribuées et répandues.

En France, une traduction fut publiée en 1478; une autre, par Méniand, en 1484; une autre, par Guiars de Moulins, en 1487 : on pourrait plutôt appeler celle-ci une histoire de la Bible; enfin une dernière, par Jacques Lefebvre, en 1512. Cette dernière eut plusieurs réimpressions.

Une traduction de la Bible, en langue flamande, fut publiée à Cologne en 1475, et, avant 1488, elle avait obtenu trois éditions; une seconde traduction parut en 1518.

Il y eut aussi une traduction bohémienne publiée en 1488, et trois fois réimprimée avant Luther; sans parler encore des versions orientales. En Angleterre, il est connu qu'il y avait des traductions de beaucoup antérieures à celle de

Tyndal et de Wicklef. Sir Thomas More a fait observer que la sainte Bible, longtemps avant les jours de Wicklef, fut traduite en anglais et fut lue par les fidèles avec une grande dévotion et un grand fruit; et, si l'Écriture sainte fut si peu répandue, il faut l'attribuer à l'insuffisance des moyens mécaniques et au petit nombre des personnes qui savaient lire.

J'ai rappelé ces faits pour montrer combien est erronée l'assertion de ceux qui prétendent que c'est la réforme qui a donné l'essor aux traductions de la Bible, combien est injuste cette accusation si souvent renouvelée contre l'Église, d'avoir fait ses efforts pour ôter l'Écriture sainte des mains du peuple; mais remarquez le changement qui s'est opéré à cet égard: les saintes Écritures ont été répandues parmi les fidèles; elles auraient pu continuer à l'être, si de dangereuses doctrines venant à s'élever, on n'avait pas enseigné aux hommes que, secouant le principe de toute autorité, ils devaient s'établir juges suprêmes en matière de religion; système que nous avons vu enfanter tant et de si effroyables conséquences, qu'il n'est pas étonnant que, par une précaution disciplinaire, on ait arrêté pour un temps la diffusion des Écritures, devenues dangereuses en présence de ce mauvais principe. Sir Thomas

More fait observer, avec raison, qu'en se reportant à l'acte du parlement relatif à cet objet, on trouve que ce n'est pas l'autorité ecclésiastique, mais l'autorité civile qui intervint la première. Ce fut lorsque les Écritures commencèrent à être lues et commentées sous l'inspiration de ce mauvais principe, au temps de Wicklef, qu'on vit naître cette doctrine, que les magistrats de l'ordre civil perdaient toute leur autorité lorsqu'ils avaient commis un crime, et qu'aucun homme ne pouvait exercer légitimement aucune juridiction civile ou ecclésiastique, s'il était en état de péché. Lorsque ces doctrines eurent armé le bras des fanatiques contre l'ordre social, l'autorité civile appela à son secours l'Église; et, cependant, dans le premier moment, l'Église ne prohiba point la diffusion des Écritures.

Je m'arrête ici; pour le moment, ce que je vous ai dit peut suffire. En examinant la règle de foi proposée par le protestantisme, j'ai évité de m'en référer à la décision de l'Écriture elle-même. Je me suis tenu en dehors de la théologie, j'ai traité moralement et philosophiquement la question. J'ai simplement déduit de la règle les caractères qui l'empêchent d'être satisfaisante. J'ai déroulé ces difficultés devant vos yeux, et je vous ai montré que les obstacles qu'on rencontre quand on veut

l'appliquer sont si grands, les problèmes si nombreux et si insolubles, qu'on ne saurait justifier l'institution d'une règle si impraticable et si ardue, de la part de la souveraine justice. Maintenant où se trouve cette autorité divine, je ne l'ai point encore cherché; car je n'ai point encore commencé l'étude des passages qu'on invoque pour prouver que l'Écriture est une règle de foi satisfaisante. Je réserve ce grand sujet pour d'autres conférences. Après avoir d'abord repoussé le système des autres, j'entrerai dans le mode d'argumentation que je considère comme le seul vrai, comme le seul légitime, et qui consiste à formuler son symbole et à démontrer la vérité de ses croyances; vous jugerez alors entre le symbole protestant et le symbole catholique.

Le système protestant dont je vous ai parlé jusqu'ici et dont j'aurai à vous parler encore vous a, j'en suis sûr, produit l'effet de ces objets qui, au premier coup d'œil, ont quelque chose de régulier, de bien ordonné et de beau. On peut le comparer à un de ces édifices modernes, dont la façade majestueuse et les proportions extérieures frappent le passant d'admiration et de respect, par l'uniformité qu'elles annoncent dans l'ensemble et l'harmonie qu'elles indiquent dans les détails; mais, si vous pénétrez dans l'in-

térieur, comme j'ai essayé de vous y faire pénétrer aujourd'hui, vous ne découvrez que sombres et tortueux passages, choquantes disparates dans les ornements, et, dans la distribution, des bévues architecturales qui rendent cet édifice si séduisant au dehors, inhabitable au dedans. En sortant de ce monument si mal construit, je vais vous conduire à un édifice d'une beauté bien supérieure, et dont l'autre édifice ne vous paraîtra plus qu'une copie infidèle et imparfaite, l'ouvrage d'un architecte qui n'a été à même de voir que les dehors du modèle, sans réussir à pénétrer au dedans. Peut-être, dans les premiers instants, remarquerez-vous avec surprise, à la surface de l'édifice dont je vous parle, les traces du passage des siècles; mais, à mesure que vous vous en approcherez, le respect succédera à la surprise, en présence de ces marques d'une haute et sainte antiquité et de ces vénérables cicatrices du temps. Et, lorsque vous aurez pénétré dans le sein de l'édifice, vous ne verrez partout que symétrie, grandeur, proportions, harmonie dans l'ensemble, beauté dans les détails, et vous parcourrez, avec reconnaissance, toute une suite de pièces où vous trouverez tout ce qui peut réjouir le cœur de l'homme et embellir son existence. Alors vous conclurez, je n'en doute pas, que, si ce que je

vous ai montré tout à l'heure est l'ouvrage de l'homme, ce que je vais vous montrer maintenant est l'ouvrage de Dieu.

TROISIÈME CONFÉRENCE.

TROISIÈME CONFÉRENCE.

EXPOSITION DE LA RÈGLE DE FOI CATHOLIQUE.

Rendez gloire, dans vos cœurs, à la sainteté du Seigneur notre Dieu, et soyez toujours prêts à répondre pour votre défense à tous ceux qui vous demanderont raison de l'espérance que vous avez.

(Saint Pierre, épître III.)

Dans ma dernière conférence, je me suis principalement occupé d'examiner et de réfuter les opinions des autres, devoir pénible à remplir, parce qu'il crée une nécessité de polémique; je me suis efforcé de mettre la plus grande impartialité possible dans cette exposition de la règle de foi, adoptée par les communions séparées de l'unité catholique; et, sans invoquer

contre elles aucun texte des Écritures, à l'aide de la seule logique, et en soumettant les conditions du principe proposé à une analyse rigoureuse, j'ai essayé de prouver que les difficultés innombrables qu'il soulevait rendaient son application impraticable et sans effet.

Je vais entrer maintenant dans une partie de ma tâche moins pénible à remplir, celle d'exposer la foi catholique. La méthode que j'ai suivie quand il s'agissait du protestantisme, je veux la suivre encore. Je me contenterai, quant à présent, de donner un aperçu de notre croyance, me réservant, à mesure que j'avancerai dans ce travail, de montrer combien la déduction logique de nos idées est simple et naturelle, et comment elle concilie deux avantages qui semblent devoir être incompatibles, celui de satisfaire les logiciens les plus profonds et les plus rigoureux, et celui d'être à la portée des intelligences les moins cultivées et les plus simples. Je signalerai aussi à votre attention l'harmonie admirable qui régne dans tout ce système, et je vous ferai remarquer l'influence que l'adoption d'une pareille règle doit exercer, non-seulement sur la nature de la démonstration que j'ai à vous soumettre, mais sur le christianisme même, auquel elle donne quelque chose d'homogène, d'achevé et de fini.

Nous lisons, dans le trente et unième chapitre du Deutéronome, que, lorsque Moïse eut complété la loi de Dieu et l'eut écrite dans un livre, il confia ce livre aux lévites qui portaient l'arche du Seigneur, et leur ordonna de le placer dans le tabernacle, comme un témoignage contre Israël. Mais ce ne fut point le seul objet qui obtint ce rare honneur : nous lisons dans l'Écriture que, lorsque plusieurs Israélites voulurent disputer à la race d'Aaron le sacerdoce suprême, et, devenus jaloux de l'autorité dont il avait été investi, comme pontife désigné par Dieu, demandèrent à être admis au partage de sa puissance, le Très-Haut ordonna à Moïse de prendre autant de rameaux de bois mort qu'il y avait de tribus dans Israël, de graver le nom d'une de ces tribus sur chacun des rameaux, et de les placer ensuite en la présence du Seigneur; ce que Moïse ayant fait, la branche desséchée qui portait le nom d'Aaron se trouva avoir fleuri le matin, et elle apparut chargée de fruits. Et alors Dieu commanda qu'emblème de l'autorité et miraculeux témoin de la volonté divine qui avait confié à une seule famille la règle spirituelle et le droit d'enseigner la loi, ce rameau fût déposé dans le tabernacle pour servir de témoignage au peuple d'Israël. Enfin, dans une autre occasion encore, Moïse ordonna à Aaron de

ramasser une certaine quantité de cette manne que Dieu faisait tomber pour nourrir son peuple, d'en remplir un vase et de le placer dans le sanctuaire, à côté de la verge fleurie et du livre sacré.

Vous venez de voir les vives images et les merveilleux symboles des trois éléments qui sont le fondement de la foi catholique. Avant tout, nous révérons et nous estimons le livre sacré, révélé par Dieu, et nous le plaçons dans le saint des saints, comme la pierre fondamentale de notre foi. Mais, à côté, paraît aussi le rameau des enfants d'Aaron, le sceptre de l'autorité, signe de dignité et d'empire que Dieu a donné aux régulateurs et aux pasteurs de son Église ; nous reconnaissons que ce sceptre doit être également placé dans le sanctuaire, en ayant soin cependant de faire, à ce sujet, une distinction que je vous signalerai tout à l'heure. Enfin, en troisième lieu, les catholiques croient qu'il y a un élément important, nécessaire à l'enfantement de la foi dans le cœur de chaque homme, c'est cette grâce fortifiante et vivifiante, manne céleste que Dieu fait descendre dans les âmes. Ainsi la religion de Dieu repose sur trois points : une révélation divine ayant sa base essentielle dans l'Écriture sainte ; une autorité infaillible chargée de l'exposer et de l'expliquer ; et une assistance inté-

rieure, un secours intime qui nous la fait recevoir et embrasser. A l'exemple des Juifs, nous vénérons les emblèmes de ces trois choses dans le tabernacle que Dieu s'est dressé pour habiter avec les hommes, nous voulons parler de l'Église.

Vous le voyez, la seule règle de foi que notre Église admette, c'est la parole de Dieu ; mais lorsqu'il s'agit de définir ce qu'il faut comprendre par ces mots, nous cessons de nous entendre avec les communions dissidentes. Les Églises qui se sont séparées de nous, au temps de la réforme, ont motivé leur scission en émettant en principe : que l'Église catholique avait introduit un autre élément que la parole de Dieu comme fondement de la religion ; qu'elle avait admis les traditions humaines et qu'elle leur avait prêté le caractère, l'autorité, la valeur de la parole de Dieu. Je crois utile de vous soumettre, à ce sujet, quelques distinctions préliminaires.

Les catholiques admettent la tradition ; les catholiques reconnaissent une révélation non écrite, voilà des phrases qui ont dû souvent retentir à vos oreilles, et peut-être n'avez-vous pas une perception bien claire du sens de ces termes. En outre, vous entendrez parler de la faculté que s'attribue l'Église d'émettre des décrets en matière de dogmes, ou de l'autorité des conciles

généraux, ou de celle de l'Église universelle, ou de celle du pape pour régler les matières de foi, sans parler d'un grand nombre d'autres phrases qui, dans la bouche de nos adversaires, ont souvent quelque chose de vague, et, parfois, quelque chose d'équivoque. Le sens de ces phrases est simple pour les catholiques raisonnables et instruits; mais nous devons nous en servir avec une grande réserve, et en ayant soin d'en définir tous les mots, lorsque nous exposons nos doctrines à des personnes qui ne sont pas dans des conditions aussi favorables pour les comprendre.

Nous croyons donc, en premier lieu, que l'unique principe et la seule origine de toute foi, c'est la parole de Dieu; car nous ne reconnaissons de pouvoir en religion à aucune autorité vivante, à moins que le droit d'interpréter et de définir lui ait été conféré par la parole divine. C'est précisément d'après le même principe que nous ne reconnaissons aucune doctrine qui ne soit contenue dans les enseignements de Jésus-Christ, le verbe de Dieu, et la sagesse éternelle de son père, lorsque même nous admettons des doctrines dont les rapports avec ses enseignements paraissent plus éloignés; en effet, nous ne les admettons que parce qu'elles sont garanties par lui, fondées

sur sa parole, car une doctrine n'a de valeur et de force que lorsqu'elle repose sur l'autorité de Jésus-Christ. Si donc on vous dit que l'Église revendique le droit de définir les articles de foi et d'enseigner à ses enfants ce qu'ils doivent croire, il ne faut pas penser pour cela qu'elle revendique, en son propre nom et sur son seul témoignage, cette autorité qu'elle réclame, au contraire, en s'appuyant sur des textes clairs, précis, explicites de l'Écriture. On peut donc dire, en vérité, que toutes les choses que les catholiques croient, sans qu'elles soient positivement exprimées dans l'Écriture, ils les croient parce que l'Écriture révèle et établit d'une manière expresse et formelle le principe en vertu duquel les catholiques agissent ainsi.

Par la parole non écrite de Dieu, nous voulons donc désigner un corps de doctrines que nous croyons avoir été verbalement transmises par le Christ à ses apôtres, par les apôtres à leurs successeurs; et, pour nous décider à le croire, nous avons l'autorité de la parole écrite, qui nous impose cette croyance en termes exprès, positifs et formels. Nous croyons qu'aucune doctrine nouvelle ne peut être introduite dans l'Église, mais que toutes les doctrines que nous professons ont existé, ont été enseignées au temps des apôtres,

qui les ont transmises à leurs successeurs, sous la seule garantie au nom de laquelle nous recevons nos croyances de la bouche de l'Église, la promesse du Christ, promesse formellement souscrite dans l'Écriture, de demeurer avec elle jusqu'à la fin des temps, de l'éclairer de ses lumières, de parler par sa voix et de dicter ses réponses : de sorte que, si nous croyons en elle, c'est parce que nous croyons au Christ.

Ainsi la tradition, les doctrines verbalement transmises et la révélation non écrite, sont trois termes pour exprimer la même idée. Mais il ne faut pas croire que les catholiques admettent qu'il y a une certaine quantité d'opinions vagues et indéterminées, espèce de dette flottante de la foi, que la décision du pape, d'un concile général, ou de l'Église universelle, peut convertir en dette active, régulière, exigible, en articles de foi. Ces termes de révélation non écrite n'impliquent pas non plus l'existence purement verbale de ces doctrines traditionnelles. Supposez, au contraire, qu'une difficulté vienne à s'élever dans l'Église relativement à un point de doctrine; que les chrétiens, divisés d'opinion, en soient arrivés au point de ne plus savoir d'une manière précise ce qu'il faut rejeter et ce qu'il faut admettre; que l'Église trouve prudent et nécessaire d'examiner le

point en question et de définir ce qui doit être cru ; voici la méthode qu'elle ne manquera pas de suivre. Elle examinera d'abord, avec une religieuse sollicitude, ce que les premiers Pères de l'Église ont écrit sur ce point, pour arriver à savoir ce qu'ils ont enseigné dans les différentes contrées et dans les différents siècles, et elle recueillera alors les suffrages de la double catholicité, celle du temps et de l'espace, non pour créer de nouveaux articles de foi, mais pour constater et pour prouver quelle a toujours été la foi catholique. Dans toutes les circonstances de ce genre, on procède avec tous les soins que comportent les enquêtes historiques, et on applique toutes les règles de la prudence humaine pour arriver à une décision judiciaire. Mais, lorsque l'Église est assemblée dans ce but solennel, en conséquence de la promesse formelle du Christ, que je développerai plus tard et dont je ferai toucher du doigt toute l'étendue, nous croyons qu'il est impossible que l'arrêt qui résulte de cette délibération soit vicieux et erroné, parce qu'il faudrait que les promesses du Christ fussent impuissantes et trompeuses, pour que l'Église, à qui il a promis l'infailibilité, tombât dans l'erreur.

Ainsi c'est toujours sur l'autorité de la révélation écrite ou non écrite que nous nous ap-

puyons, et nous maintenons que le contrôle, si nécessaire pour la transmission fidèle, complète, exacte de la seconde, existe dans l'Église dépositaire des volontés du Christ, qui l'a chargée de conserver intactes ces doctrines qu'il lui a confiées dès le commencement, pour être enseignées à tous les siècles et à tous les peuples.

Maintenant, je procéderai d'après le même plan que j'ai suivi quand il s'est agi d'exposer et d'analyser le principe fondamental du protestantisme, et j'exposerai brièvement le principe catholique, dans ses bases, dans son application, dans son objet.

En me servant de ce mot de base, je n'ai point entendu entrer à présent dans l'examen nécessaire pour établir une démonstration; ce sera le sujet de deux ou trois conférences ultérieures. Je veux seulement vous montrer par quelle suite de raisonnements nous arrivons à la connaissance individuelle de ce principe. Supposons, pour un moment, que, peu satisfaits des moyens providentiels dont Dieu s'est servi pour nous accorder le bienfait de la foi, en agissant sur nous par le baptême et les instructions chrétiennes qui n'ont point manqué à notre jeune âge, nous soyons disposés à exercer une enquête rigoureuse sur l'autorité des principes de notre croyance. Nous

commençons d'abord par l'Écriture; nous prenons la Bible et nous la soumettons à un examen attentif. Nous faisons abstraction, pour un moment, de notre foi dans son caractère inspiré et dans son autorité divine; nous ne la considérons que comme un ouvrage historique, destiné à nous éclairer sur la connaissance de certains faits, comme un livre d'où nous voulons tirer des vérités utiles à notre instruction. Nous trouvons en premier lieu que les Écritures, soit que l'on considère leur substance ou leur forme, réunissent tous les motifs sur lesquels se fonde la certitude humaine; que rien en elles ne peut faire soupçonner la possibilité qu'elles aient été l'œuvre de la fraude et de l'erreur; car nous trouvons un corps de témoignages extérieurs qui établissent, de manière à satisfaire les croyances les plus difficiles, que ces documents ont été véritablement écrits à l'époque où ils assurent l'avoir été, et que les personnes dont ils portent le nom ont été réellement leurs auteurs; et comme ces personnes ont été témoins oculaires des faits qu'elles rapportent, et comme leur vie et leur caractère nous donnent toute espèce de sécurité sur leur véracité, nous en concluons que tout ce qu'elles ont rapporté est certain et réel. Nous arrivons ainsi à découvrir qu'outre le simple narré des

faits, elles nous ont transmis un système de religion dont le glorieux fondateur a établi la divinité de sa mission par les miracles les plus extraordinaires : en d'autres termes, nous sommes amenés par une simple enquête, dirigée suivant les principes de la certitude humaine, à reconnaître que le Christ avait autorité pour enseigner, en sa qualité d'envoyé de Dieu ; et nous arrivons, ainsi, à admettre qu'il est nécessaire d'accorder une foi implicite à tout ce qu'il a enseigné. Jusqu'ici, comme il ne s'agit que de faits extérieurs et visibles, l'enquête dont nous parlons ne réclame que la certitude historique, l'évidence qui résulte du témoignage des hommes.

Après avoir ainsi établi la divine autorité du Christ, nous recherchons naturellement ce qu'il a enseigné. Alors nous découvrons qu'il ne s'est pas contenté de nous enseigner quelques principes de haute morale, qu'il ne s'est pas même contenté de prêcher au genre humain des doctrines dont aucune bouche n'avait encore parlé, et de révéler à l'homme le mystère de sa nature déchue et de sa future destinée, mais qu'il a pris les moyens nécessaires pour conserver intact au monde le dépôt de ces précieuses révélations. Nous trouvons dans le même livre l'intention, clairement exprimée par le fondateur de cette

religion, d'en faire profiter non-seulement ses contemporains, ceux qui entendaient sa parole, mais le monde entier, jusqu'à la fin des temps ; l'intention clairement exprimée de faire de cette religion une institution stable et permanente, appropriée aux besoins de l'humanité que le Christ avait voulu racheter ; et, par conséquent, nous nous demandons naturellement comment les devoirs qu'il est venu nous enseigner, les vérités auxquelles ses souffrances ont servi de sanction, ont dû être préservés de toute altération, et qui a pu en être dépositaire ? En effet, si elles sont destinées à être perpétuelles, il est évident que Dieu a dû pourvoir aux moyens à prendre pour assurer leur perpétuité.

Aussi les catholiques rencontrent - ils dans l'Évangile un grand nombre de passages formels dans lesquels Jésus-Christ, non content de promettre la continuation de la foi et la durée de cette doctrine sublime qu'il est venu annoncer aux hommes, prend lui-même les précautions nécessaires pour en garantir l'intégrité parmi ceux qui l'ont reçue. Il choisit un certain nombre d'hommes dont il forme un corps particulier, il les investit non-seulement d'une grande autorité, mais d'un pouvoir égal au sien propre ; il leur fait la promesse de demeurer avec eux et

d'enseigner par leur bouche jusqu'à la fin des temps : les catholiques en concluent naturellement qu'il doit à jamais exister un apostolat analogue à celui fondé par le Christ, institution destinée à assurer tout à la fois l'intégrité et la perpétuité de ces doctrines annoncées par le Sauveur du monde.

Ainsi, par la seule puissance du raisonnement historique, qui suffirait pour amener un infidèle à croire que le Christ avait reçu une mission d'en haut, le catholique, en prenant pour point de départ la parole du Christ, arrive, de déduction en déduction, à reconnaître l'existence d'un corps constitué, dépositaire des doctrines que le Messie est venu établir parmi les hommes. Cette succession de personnes établies d'en haut pour conserver intact le dépôt de la révélation, ces héritiers du pouvoir comme de la mission des apôtres, parmi lesquels le Christ doit demeurer jusqu'à la fin des temps et par la bouche desquels doivent passer ses enseignements, c'est l'Église.

Parvenus à ce point, les catholiques sont en possession d'une garantie divine, d'un flambeau surnaturel qui les guide dans toute la suite de cet examen ; ils n'ont plus besoin de se tourner en arrière pour invoquer le témoignage des hommes. Dès ce moment, en effet, ils se sont assurés que le Christ

a préposé une suite de pasteurs qui ont mission et qualité pour veiller, avec l'assistance divine, à l'inviolable maintien des doctrines descendues du ciel. Et, dès lors, tout ce que ces pasteurs enseignent porte la sanction de cette autorité divine que nous avons trouvée tout à l'heure dans le Christ d'une manière si évidente et si bien marquée par ses nombreux miracles. Ce corps, ainsi constitué, se charge d'enseigner et d'apprendre au catholique que ce volume sacré, qu'il prenait tout à l'heure pour un livre simplement historique, que ce document, qu'il interrogeait seulement avec la gravité et l'intérêt qui s'attachent aux faits qu'il rapporte, est un livre digne de plus de respect et de plus d'attention que tous les motifs d'un ordre purement humain ne pourraient en réclamer. En effet, dès ce moment, l'Église est debout; elle est revêtue de cette autorité que le Christ lui a transmise, et elle s'exprime ainsi :

« Sous la garantie de cette assistance divine que
 » les paroles du Christ, en qui vous croyez, m'ont
 » donnée, je déclare que ce livre contient la pa-
 » role révélée de Dieu, qu'il a été inspiré par le
 » Saint-Esprit, et qu'il contient tout ce qui de-
 » vait légitimement entrer dans ce recueil sacré. »

Ainsi les catholiques arrivent, par l'autorité de l'Église, à établir ces deux points de doctrine si

importants : le caractère inspiré et l'intégrité du canon des Écritures, deux points de doctrine qu'il est à peu près, j'allais dire complètement impossible, d'établir, en suivant le cours ordinaire des investigations des hommes.

Quelques personnes diront peut-être : « Il y a » là un cercle vicieux ; vous croyez d'abord à » l'Église à cause de l'Écriture, et ensuite à l'Écri- » ture à cause de l'Église. »

Je répondrai que ce raisonnement manque de justesse. Lorsqu'un ambassadeur se présente devant un souverain, on lui demande où sont ses lettres de créance ; il les produit, et, sur l'autorité de ces lettres, il est reconnu comme le représentant du prince qui les a signées. Ainsi ce sont les titres qu'il présente lui-même qui établissent la mission dont il est chargé et lui impriment le caractère dont il est revêtu. En vertu de ces titres, il sera cru désormais quand il exposera le but de cette mission et l'objet pour lequel elle lui a été confiée. On peut donc dire que le titre donne crédit à ses paroles, et que ses paroles donnent le sens du titre. Une autre comparaison encore. De quelle autorité recevez-vous les lois de votre pays ? De l'autorité législative, qui les sanctionne et vous les présente. Et d'où procède cette faculté, cette puissance qu'a l'autorité législative de faire

les lois? Elle procède de ce code-là même dont elle a sanctionné les différents statuts. La loi sort de la législature et la législature sort de la loi; le parlement existe par la loi et la loi existe par le parlement. Voilà bien une influence réciproque, mutuelle. Personne, cependant, ne parle de cercle vicieux; pourquoi donc en parler lorsqu'il s'agit d'un cas parfaitement semblable, pourquoi reprocher au catholique une hérésie de logique qu'il n'a point commise?

Mais, si l'on va au fond de cette objection, on verra qu'elle pêche par sa base. Ce n'est point, à proprement parler, d'après l'autorité de l'Écriture que nous croyons à l'Église, mais d'après l'autorité du Christ, et si ce que le Christ nous prescrit à l'égard de l'Église nous le trouvons dans tout autre livre qui fût dans les conditions nécessaires pour obtenir la créance, nous croirions à l'autorité de l'Église comme nous y croyons maintenant. Nous considérons donc, au premier regard, l'Écriture comme un livre qui nous présente un personnage revêtu d'une autorité divine pour établir une loi; nous le recevons comme tel, et nous examinons les paroles qu'il nous adresse, et nous découvrons qu'appuyé sur l'évidence de sa mission divine il a institué une autorité pour nous enseigner sa parole, et que, dès lors, ce ne

sont pas des avis seulement que cette autorité nous adresse, mais des règles qu'elle nous impose en vertu de ce pouvoir dont le Christ l'a revêtu.

Peut-être se rencontrera-t-il des personnes qui penseront qu'on peut appliquer, avec une légère variation, le même système de raisonnement à la démonstration de l'autre règle de foi. Pendant quelque temps, il est vrai, les deux argumentations marchent du même pas et s'avancent de front. Toutes deux acceptent d'abord le livre divin sur le témoignage humain ou historique. Toutes deux admettent que, dans l'Écriture sainte, c'est le Christ lui-même qui parle aux hommes et qui les instruit; mais ici l'accord cesse et la désharmonie va commencer. Les catholiques adoptent pour guides les textes qui leur présentent l'Église comme chargée de les conduire; les protestants admettent en principe que la Bible doit être la règle de la foi.

Maintenant comparons impartialement les deux systèmes. Pour motiver leurs opinions, les catholiques n'ont pas besoin de faire un choix dans les textes de l'Écriture : ils les admettent tous également, sans préférence, sans exclusion. Les arguments les plus propres à prouver que les Écritures sont la règle de la foi n'ont rien qui les gêne. En effet, en croyant que l'autorité de l'Église

est préposée par Dieu pour définir le sens exact et précis de l'Ancien et du Nouveau Testament, le catholique reçoit ces livres sacrés comme sa règle et il les environne d'un profond respect. D'un autre côté, s'il admet avec tant d'empressement les passages qui établissent l'autorité des Écritures, il ne montre pas moins d'empressement à accepter les passages qui décernent à l'Église le pouvoir d'expliquer et d'enseigner, passages qui sont rejetés ou, en d'autres termes, interprétés d'une manière équivoque par ceux qui ne veulent admettre, comme règle exclusive de leurs croyances, que l'autorité écrite des livres sacrés. Ainsi, dans notre système, les deux sortes de texte dont il vient d'être parlé s'accordent et s'harmonisent, et, dans le système protestant, ils sont incompatibles; tandis que nous ne faisons aucune difficulté d'admettre tous les arguments que nos adversaires présentent en faveur de la Bible, ils sont obligés de combattre les documents les plus puissants et les plus décisifs qui militent en notre faveur.

Il ne s'agit donc pas de nous prouver par des textes que la lecture de l'Écriture est sainte et utile; nous le reconnaissons comme les protestants: il faudrait nous prouver qu'elle est exclusivement utile. Il ne suffirait pas d'établir que,

dans bien des occasions, on trouve des lumières dans l'Écriture; il faudrait prouver qu'on y trouve toutes les lumières dont on a besoin. Il faudrait nous prouver, non pas que l'Écriture doit être notre règle, mais qu'elle doit être notre seule règle; et cette preuve devra s'appuyer sur des textes aussi formels, aussi explicites que ceux que les catholiques invoquent pour établir une opinion diamétralement opposée. Il faudra pouvoir en appeler aux paroles du Christ, à celles de ses apôtres; car nous, de notre côté, nous ne voulons laisser rien de vague ni d'incertain dans la démonstration de notre opinion, qui consiste à admettre l'existence d'une autorité visible chargée de conduire les hommes, et à laquelle ils doivent obéissance.

Mais il y a encore une distinction plus importante à faire : nous l'avons dit, dès que les catholiques sont arrivés, au bout de quelques déductions, au principe de l'autorité de l'Église, tout est fini, le cercle du raisonnement est fermé; vous êtes sorti du doute et vous vous reposez dans le sein de la certitude religieuse. Jésus-Christ a communiqué son autorité divine à l'Église; l'Église, en vertu de cette divine autorité, a sanctionné le canon des Écritures. Tout est dans ce mot; il n'est plus nécessaire de recourir au témoignage des

hommes et à la raison historique, que vous avez laissés derrière vous, en entrant dans cette logique sacrée. Dans l'autre système de raisonnement, au contraire, quand vous êtes parvenu à établir la divinité du Christ et l'autorité des apôtres, vous n'avez encore rien fait lorsque vous posez en principe cet axiome vague et équivoque : que l'unique règle de foi est l'Écriture. En effet, il faudra rechercher quels sont les livres de l'Écriture qui ont le caractère de l'inspiration ; et, comme l'autorité de l'Église est rejetée, il faudra retourner sur vos pas et vous adresser de nouveau au témoignage des hommes ; de l'autorité divine du Christ il faudra en revenir à l'autorité humaine, et quittant le but pour le point de départ, recommencer une nouvelle enquête historique, et traverser de nouveaux problèmes. C'est là un vice essentiel de l'argumentation protestante, et tous les yeux doivent en être frappés. Rien ne caractérise mieux son insuffisance que cette nécessité de remonter de la conclusion aux prémisses, et de redescendre jusqu'aux hommes, quand on est monté jusqu'à Dieu.

Avant de quitter cette partie si intéressante du sujet que je traite, je dois faire observer que, si l'on vient à comparer l'ancienne et la nouvelle loi relativement à la règle de la croyance, de grandes

et d'utiles lumières jaillissent de ce parallèle, pour montrer que nous avons envisagé cette question sous son véritable point de vue. Nous trouvons qu'en effet une loi écrite avait été donnée aux Juifs, mais qu'il y avait une injonction formelle d'écrire cette loi ; que Moïse avait reçu l'ordre d'enregistrer tous les préceptes émanés de Dieu, jusqu'à ceux qui réglaient les détails les plus minutieux ; que cette loi devait être lue au peuple de la manière la plus solennelle, tous les sept ans, à la fête des tabernacles. En outre, cette loi embrassait si complètement les actions de chaque jour et la vie privée comme la vie publique des Hébreux, qu'ils étaient obligés de l'avoir sans cesse présente à leurs regards, et d'en avoir une connaissance approfondie et, pour ainsi parler, familière, pour agir conformément à ses règles. Tel doit être, en effet, le caractère principal, le type d'une loi écrite ; ce ne saurait être simplement une collection de documents assemblés au hasard et endormis, qu'on se passe ce terme, dans la même immobilité. La loi écrite doit être publiée à un très-grand nombre d'exemplaires, et elle doit être communiquée à ceux à qui elle doit servir de guide.

Si le Messie avait eu l'intention de nous conduire à la connaissance de nos devoirs par un

code de morale écrit, il aurait donc dit d'une manière expresse à ses apôtres : « Toutes les paroles que vous m'entendez prononcer, toutes les actions que vous me voyez faire, ayez soin de les enregistrer avec exactitude, et préservez l'existence de ces souvenirs précieux contre tout risque et tout danger, en multipliant les Écritures parmi les fidèles, pour les guider dans l'avenir. Car ce que vous écrirez formera un code, par lequel la conduite des hommes sera réglée dans ce monde et jugée dans l'autre. » Mais vous ne trouvez rien de pareil dans la loi nouvelle; on ne pourrait citer ni une occasion, ni un seul passage où le Sauveur ait marqué l'intention que la loi qu'il apportait fût écrite.

Nous découvrons, au contraire, en examinant l'histoire des diverses parties du canon des Écritures, que l'existence de chacune d'elles a été motivée par des circonstances particulières, que toutes avaient un objet local et personnel; de telle sorte que, si des erreurs et des abus ne s'étaient point élevés dès les premiers temps de l'Église, nous aurions été probablement privés des portions les plus admirables du Nouveau Testament. Ainsi que le bienheureux apôtre saint Jean n'eût pas servé d'une manière miraculeuse aux tourments d'un martyr où tant

d'autres avaient laissé leur vie, il n'aurait pu compléter le volume divin. De même, saint Luc et saint Matthieu écrivirent pour une classe spéciale de lecteurs, pour une contrée particulière et souvent pour de simples individus. Les Épîtres de saint Paul, enfin, sont évidemment adressées à différentes Églises, et sont destinées à réduire au silence des doutes, à résoudre des difficultés proposées par ces Églises, et quelquefois à rectifier des erreurs fortuites ou des corruptions de doctrines qui s'étaient glissées dans les localités. J'ajouterai qu'en examinant ces épîtres avec soin, on reconnaît que la plupart de nos dogmes les plus importants sont annoncés par saint Paul, à l'occasion de ces explications, et qu'il les introduit comme de sublimes parenthèses et d'admirables commentaires qui donnent la clef du texte.

Sans doute, on peut et l'on doit croire que, bien que l'occasion de la publication des différentes parties du Nouveau Testament ait été locale et particulière, le but de cette publication a été général. Dans la pensée des hommes qui n'étaient que les instruments, l'objet pouvait être circonscrit dans le temps et dans l'espace; dans la pensée de Dieu qui les conduisait d'en haut, le but n'était circonscrit ni dans l'espace, ni dans le temps. C'était lui qui suscitait ces besoins particuliers

des diverses Églises, pour qu'en y satisfaisant les apôtres satisfissent en même temps aux besoins de la grande et immortelle Église de l'univers. Mais il n'en est pas moins vrai que, de la part de Dieu, ceci exclut tout à fait la pensée d'avoir voulu faire uniquement dépendre le christianisme d'un code de loi écrit, code existant par sa propre force et sa propre puissance, sans l'intervention d'aucune autorité vivante, chargée de l'interpréter et de l'appliquer. Cette vérité devient bien plus frappante encore, lorsque l'on remarque la différence qui existe entre le mode d'établissement de la loi évangélique, et le mode d'établissement de la loi mosaïque, qui contenait l'ordre formel d'écrire et de conserver avec le plus grand soin, et à l'aide des monuments et à l'aide du dépôt de l'archétype de cette loi dans le saint des saints, de conserver, disons-nous, ces prescriptions dictées par Dieu à son serviteur Moïse.

Mais nous avons quelque chose de plus grave et de plus décisif encore à faire observer.

Quoique la loi de Moïse eût, sans contredit, tous les caractères d'une loi écrite, quoique le législateur des Hébreux eût reçu l'ordre de perpétuer dans le livre sacré les doctrines qui devaient être enseignées au peuple, cependant il est hors de

doute que les doctrines les plus importantes n'avaient pas été confiées à l'Écriture et qu'il existait parmi les Juifs une tradition sacrée qui, transmise de génération en génération, renfermait des dogmes d'une théologie plus haute que ceux qui avaient été écrits dans le livre inspiré. Je pourrais, à l'appui de cette allégation, dérouler devant vous les arguments d'un écrivain profondément instruit qui a publié, dans ces dernières années, un traité plein de savantes recherches sur ces matières. C'est un de ces hommes dont je vous ai parlé dans mon discours d'ouverture, qui sont arrivés au catholicisme en suivant les routes les plus différentes et en partant de tous les points de la science et de l'horizon. Celui-ci était né et avait été élevé dans la religion juive ; il avait une connaissance profonde de tous les auteurs juifs à qui les traités des rabbins étaient aussi familiers que nous le sont les auteurs classiques, quand nous achevons le cours de nos études universitaires : il est évident, par l'enchaînement logique des idées qu'il développe dans son ouvrage, qu'il est revenu au catholicisme dont il est maintenant un des défenseurs les plus vigoureux, parce qu'il a découvert que, chez les Juifs, il y a une suite de traditions qui ne reçoivent leur développement que dans le catho-

licisme, et qu'ils possédaient une théologie secrète qui a été manifestement conservée et continuée par notre Église. L'auteur auquel je fais allusion est le savant Molitor, de Francfort, auteur de deux volumes pleins d'intéressantes recherches, et qui ont pour titre : *La Philosophie de l'histoire ou De la Tradition*.

Le petit nombre de personnes qui étudieront la doctrine des Juifs sous ce point de vue, soit qu'elles fassent un travail particulier, soit qu'elles profitent des travaux de l'estimable écrivain que je viens de nommer, trouveront que, dès les premiers temps, dès la promulgation de la loi, il y avait une grande quantité de préceptes non écrits, mais confiés à la garde du corps des prêtres et par eux progressivement communiqués et répandus parmi le peuple; préceptes secrets auxquels il était à peine fait allusion dans la loi écrite. Quelques instants d'un examen attentif suffiront pour convaincre tous les esprits de ce fait important. Il est certain, que lorsque Jésus-Christ parut sur la terre, les Juifs étaient en possession d'un grand nombre de doctrines dont il est excessivement difficile de trouver la trace dans l'Écriture, quoique ce soient des doctrines d'une importance vitale. Personne, sans doute, n'ignore qu'un théologien et un évêque de l'Église établie,

Warburton, a écrit un traité plein d'érudition pour démontrer la mission divine de Moïse, en s'appuyant sur cette raison extraordinaire, qu'il fallait l'intervention de la puissance divine, pour qu'il ait pu achever le grand ouvrage de l'organisation d'une république et de l'établissement d'une constitution qui a régi un peuple pendant tant d'années, sans lui donner pour sanction une vie future avec ses châtimens et ses récompenses. Il soutient donc, en s'appuyant sur les arguments les plus puissans et les plus plausibles, qu'il est impossible de découvrir, dans les écrits de Moïse et dans ceux des Hébreux des premiers âges, un seul texte positif en faveur du dogme de l'immortalité de l'âme et de celui des récompenses ou des peines qui l'attendent dans une autre vie. Ces dogmes, les Juifs ne les possédaient-ils pas cependant? ne faisaient-ils point partie de leurs croyances? Sans aucun doute, ils en faisaient partie. Différens passages du Nouveau Testament et les propres livres des Juifs établissent, d'une manière irréfragable, que la doctrine d'une autre vie était enseignée et admise. Certes, c'est là un dogme important, non pas un dogme de la religion naturelle, mais de la religion révélée. Ce dogme si expressément admis, si publiquement annoncé, si formellement confirmé par la nou-

velle loi, a dû être secrètement transmis de génération en génération par une tradition mystérieuse. Cela est si vrai, que les saducéens, imités en cela, dans les derniers temps, par les Karaïtes, forment, parmi les Juifs, une secte qui rejette les doctrines de tradition, et, par conséquent, la résurrection des morts et l'existence d'un principe spirituel dans l'homme. C'est ainsi que nous voyons saint Paul se joindre aux pharisiens, qui professaient ces deux dogmes, non pas comme à une secte, mais comme la partie vraiment orthodoxe de l'Église juive. « Je suis un pharisien, dit-il, et le » fils des pharisiens quand il s'agit d'espérer la » résurrection des morts. Car si les saducéens » affirment qu'il n'y a ni résurrection, ni anges, » ni esprits, les pharisiens confessent le con- » traire. » Jésus-Christ lui-même avait établi la même distinction entre les saducéens et les pharisiens, et s'il blâmait les corruptions que ces derniers avaient introduites dans la morale pratique, il les regardait sous les rapports du dogme comme les héritiers des doctrines de Moïse.

Lorsque le Messie fait ressortir, comme une conséquence sublime, la vérité d'une vie future, de cette appellation de Dieu d'Abraham et de Jacob acceptée par le Très-Haut qui ne saurait être le Dieu des morts, mais qui est le Dieu des vivants,

il est extrêmement difficile d'apercevoir le lien qui unit les deux membres de cet argument. Mais, pour ceux qui connaissent les formes du raisonnement juif, et la méthode et la manière dont ils unissaient le dogme de l'immortalité de l'âme et de la résurrection des corps, il est facile de comprendre comment cet argument satisfait ses auditeurs.

C'est encore ainsi que Jésus-Christ nous dit que Moïse lui a rendu témoignage; et qu'en conversant avec ses disciples, sur le chemin d'Emmaüs, il en appelle à l'autorité de Moïse pour leur prouver qu'il doit traverser la souffrance pour arriver à la gloire; et cependant, ce serait en vain que vous chercheriez dans le livre de Moïse la nécessité de la mort du Messie pour racheter son peuple. Où donc ces points de doctrine ont-ils été conservés sinon dans la tradition des Juifs, comme on peut le prouver par leurs derniers ouvrages?

On peut tirer un autre exemple du Nouveau Testament. Lorsque notre Sauveur propose à Nicodème la doctrine de la naissance spirituelle ou de la régénération, et que celui-ci ne le comprend point ou affecte de ne le pas comprendre, Jésus-Christ le reprend en ces termes; « Êtes-
» vous donc docteur en Israël, et ignorez-vous ces

» choses? » Quel est le sens de cette interpellation, sinon d'indiquer qu'un homme qui enseigne chez les Juifs doit connaître cette importante doctrine par cela seul qu'il enseigne? Cependant, dites-moi où on la rencontre cette doctrine, dans quel passage de l'ancienne loi? Si elle n'est nulle part enseignée, elle existait dans les traditions qui la perpétuaient parmi les prêtres et les hommes instruits.

Dans des écrits datés de temps plus récents, nous trouvons la manifestation claire et évidente de la croyance des Juifs à la Trinité, au mystère de l'Incarnation exposée à peu près dans les mêmes termes dont saint Jean s'est servi. Dans les premiers ouvrages non inspirés des Juifs, en effet, nous savons qu'il est parlé du Verbe de Dieu comme égal et coexistant avec Dieu lui-même; et cependant, c'est à peine si l'on trouve, dans la loi écrite, la trace d'une pareille doctrine qui appartient, non à la religion naturelle, mais à la religion révélée. Ces doctrines avaient donc été mises, comme un précieux dépôt, dans les mains du corps des prêtres, et ce sont eux qui les ont maintenues intactes jusqu'au temps de la venue du Christ. Je pourrais ajouter que les Juifs eux-mêmes reconnaissent cette transmission traditionnelle d'une doctrine secrète et plus sublime.

Le savant auteur dont j'ai déjà parlé met ce point hors de doute, et je me contenterai de dire que, dans la première page d'un de leurs traités les plus estimés et les plus anciens, que l'on place, en Italie, dans les mains des enfants juifs, pour l'éducation élémentaire, il est expressément articulé que, sur le mont Sinai, Moïse reçut, outre la loi écrite, une tradition orale, une révélation traditionnelle qu'il transmit après lui aux prêtres (1).

J'en ai appelé à ces souvenirs, pour vous prouver, non-seulement par des raisonnements, mais par des exemples, quelle doit être la puissance des arguments qu'il importe de produire, pour établir une règle de foi qui exclue les enseignements traditionnels. En effet, vous avez vu qu'alors même qu'une loi écrite est expressément imposée, ce fait est loin d'être incompatible avec l'existence d'une loi non écrite, et d'un corps auquel est confiée la conservation exclusive des doctrines les plus importantes. De la même manière, lorsque nous en viendrons à examiner les autorités, nous trouverons qu'il faut des raisons excessivement puissantes pour prouver, non-seulement que les Écritures sont la règle de la foi, mais

(1) L'abbé Perke.

qu'elles sont une règle exclusive et suffisante ; et malgré l'énergie des textes favorables à la loi écrite, nous n'admettrons pas facilement qu'ils excluent cet autre enseignement, que nous voyons subsister à côté de ce commandement exprès adressé aux Juifs, d'avoir une loi écrite.

Peut-être, dira-t-on, après avoir lu cette exposition du système suivi par les catholiques pour arriver à la vérité : « Que gagne-t-on à suivre ce » système ? Chez vous, comme dans les autres » communions, ne faut-il pas procéder laborieusement de déduction en déduction, pour parvenir à établir l'authenticité des livres saints, » dans lesquels vous devez apprendre ce que le » Christ a enseigné relativement à son Église ? »

Pour répondre à cette interpellation, il importe d'expliquer la manière dont la règle catholique doit être appliquée. Quelques paroles suffiront pour faire voir que la doctrine de l'Église est aussi propre à lever toutes les difficultés et à simplifier la règle proposée, de manière à la mettre à portée des intelligences les plus humbles, qu'à défier l'examen des esprits les plus élevés. En effet, l'Église catholique enseigne et croit (je dois faire observer que ceci n'est que l'exposition de nos principes, la démonstration viendra plus tard), l'Église croit donc et enseigne que la foi n'est pas

un fruit naturel du cœur humain, qu'elle ne saurait être le résultat des recherches et des études de l'homme, mais que c'est un pur don versé dans l'âme de l'homme par la bonté divine, au moment du baptême ; et telle doit être, en effet, d'une manière plus ou moins étendue, la croyance de toutes les Églises qui adoptent la pratique de baptiser les enfants. Or, la grâce versée dans le baptême, que peut-elle être sans la communication de la foi de l'Église qui confère à l'enfant ce sacrement ? Dès lors, en regardant la foi comme un trésor accordé par Dieu, il s'ensuit que, dans une âme lavée de la souillure originelle et ornée des grâces d'en haut, elle devient un principe actif et vivifiant qui n'attend que son objet pour s'y appliquer. Du moment donc que les doctrines de la véritable religion sont présentées, l'âme les saisit parce qu'elle est dans les conditions du vrai. Elle court à la vérité, qui est son but, à la lumière de la grâce, qui est son flambeau.

Ces considérations doivent suffire pour montrer la simplicité de l'application du principe ; un petit nombre de mots suffiront de même pour prouver qu'il remplit son objet naturel. J'ai déjà eu l'occasion de faire observer que l'objet de toute règle et de toute loi, par conséquent de toute règle de foi, était d'amener les hommes à l'unité de prin-

cipe et à l'unité d'action. J'ai rappelé les résultats diamétralement opposés auxquels conduit la règle de foi protestante, comme l'expérience l'a prouvé; en d'autres termes, j'ai démontré que cette règle éloignait les hommes de cette union que toute règle est destinée à cimenter; car elle les précipite dans les opinions les plus contradictoires, qui, toutes, cependant, s'appuient sur l'autorité du même principe de foi. Mais maintenant, pour peu que l'on examine le principe catholique seulement sous le rapport de l'action qu'il exerce, on verra qu'il remplit complètement l'objet pour lequel il a été institué, car sa tendance inévitable est de ramener les opinions et les intelligences à une unité parfaite et à l'adoption du même symbole. Du moment, en effet, qu'un catholique révoque en doute, je ne dirai pas le principe de sa foi, mais une seule des doctrines appuyées sur cette base, du moment qu'il balance à croire un des dogmes que l'Église a été chargée de lui enseigner, de ce moment l'Église le regarde comme ayant virtuellement rompu tout lien avec elle. L'Église exige une obéissance absolue. Si l'un de ses membres, quels que soient d'ailleurs ses talents, quelque grands qu'aient été les services qu'il lui a précédemment rendus en consacrant d'éclatantes lumières à la défense

de ses doctrines, si l'un de ses membres rompt sa communion avec elle sur un seul point, elle le retranche à l'instant de son sein ; nous en avons eu, dans ces derniers temps, de tristes et d'éclatants exemples.

Mais n'y a-t-il point quelque chose de tyrannique dans un pareil système ? N'est-ce pas un joug de fer imposé à l'humanité ; une usurpation flagrante des droits que Dieu a concédés à la conscience de chacun , la confiscation de ce libre arbitre, la plus sainte et la plus vénérable de toutes les libertés, car elle nous vient d'en haut ? Si une pareille pensée entrerait dans l'esprit de quelqu'un, c'est qu'il ne comprendrait pas le principe de l'unité catholique. Je n'ignore pas que l'on a souvent comparé le pouvoir de l'Église à cette suzeraineté insolente exercée par un conquérant victorieux sur des vassaux réduits en servitude par le droit de la guerre ; que ce zèle infatigable avec lequel l'Église travaille à soumettre à ses lois les nations les plus lointaines a été comparé à cette vanité humaine qui pousse les dominateurs de la terre à ajouter sans cesse à leur empire de nouvelles provinces, comme pour élargir le piédestal qui supporte la statue de leur orgueil ; qu'on lui a prêté des sentiments hautains et altiers d'après lesquels elle considérerait, comme

un triomphe, l'avilissement de la liberté de l'homme, et verrait d'un œil de satisfaction toutes les intelligences prosternées au pied de son trône. Ceux qui connaissent les véritables sentiments de l'Église en exigeant cette soumission, et qui savent dans quel esprit elle l'accepte, ceux-là comprennent toute la fausseté de pareilles idées.

Rien de plus beau, dans la conception d'une Église chrétienne, qu'une parfaite unité de croyance. Une telle idée est admirable en elle-même, parce que c'est la conservation du premier et du plus essentiel des principes qui servent de bases aux sociétés. Qu'est-ce qu'une société, en effet? c'est la mise en commun de tous les sentiments réunis et confondus dans le sentiment national; c'est l'intérêt général du corps préféré à l'intérêt particulier des membres. De même, le principe de l'unité religieuse nous porte à aimer nos coreligionnaires, non-seulement comme des frères selon la loi de la chair, mais comme des frères selon la loi de l'esprit; il établit, dans toute une communion, une réciprocité d'affection et d'amour bien plus vive que celle qui résulte des liens de la nature. Et si l'on trouve que la seule idée d'une république ou d'un gouvernement, dans lequel les hommes sont unis par des

liens si étroits qu'ils sont prêts à combattre dans les mêmes rangs pour la défense commune, ou à contribuer de leurs richesses pour le bien général, si l'on trouve que la seule idée d'une pareille république est une inspiration divine, digne de toutes admirations, une idée qui doit assurer à son auteur les honneurs de l'apothéose; que dira-t-on de cette union sacrée qui rapproché les hommes non-seulement jusqu'à en faire les citoyens de la même société, mais les membres d'un corps mystique, rassemblés non par le sentiment de besoins mutuels, réunis non par les liens du sang et de la parenté, ou par des intérêts transitoires, mais réunis, et pour ainsi parler, confondus dans l'adoration de celui au delà duquel la pensée humaine ne saurait élever son vol; se rencontrant dans ces hautes régions morales et intellectuelles, au sein de la chaude atmosphère de la charité, et travaillant en commun, non à augmenter les richesses et la puissance de la société commune, mais à l'enrichir et à l'orner de nouvelles vertus; quoi de plus? ne combattant que leurs passions, ne haïssant que les vices, et marchant, comme il appartient aux fils de l'intelligence, non pas les yeux baissés vers les misérables biens de la terre, mais les yeux fixés sur le ciel? Réfléchissez encore à la supériorité inou-

testable de cette influence sur toutes les influences qui peuvent contribuer à l'union des hommes. L'unité religieuse, en effet, planant dans une sphère supérieure à ces sympathies partielles de lois, de mœurs, d'intérêts, qui n'agissent que pour un temps limité et dans un cercle circonscrit, n'est bornée ni par les fleuves, ni par les montagnes; elle traverse la vaste étendue des mers, pour mettre dans la bouche des nations les plus diverses et les plus éloignées les unes des autres, le même hymne de louange; dans leur esprit, le même symbole de croyance; dans leur cœur, le même sentiment de charité; enseignant partout la même doctrine, et annonçant, par les mille voix de ses ministres la même vérité, elle prosterne une immense multitude devant le même autel; chacune de ces âmes qu'elle unit sur tous les points du monde, dans une sainte communauté de prière et d'amour, est comme suspendue à l'une de ces innombrables chaînes d'or qui vont toutes se confondre et s'unir dans les mains de Dieu, ce soleil des intelligences; de même que les rayons du soleil matériel, dispersés dans l'étendue, vont tous aboutir à ce centre de feu que nous voyons étinceler au-dessus de nos têtes : pâle et imparfaite image de son créateur. Certes, c'est là l'idée que nous devons nous faire

de l'influence et de l'efficacité de la règle instituée par Dieu pour produire l'unité de croyance, et telle, en effet, nous sentons sa présence, son action dans l'Église catholique.

C'est aussi un noble et beau résultat de cette règle, telle que les catholiques la conçoivent, que de soumettre les esprits et les intelligences à l'égalité devant Dieu. Pour eux, la religion n'est point une de ces citernes profondes dans lesquelles il faut descendre laborieusement des vases laborieusement apportés sur leurs bords, citernes qui mesurent inégalement leurs eaux avares à la grandeur des vases qu'on enfonce dans leur sein, et à la force des bras qui les retirent. C'est une source d'eau vive qui élève ses ondes pour les mieux répandre; c'est une pure et limpide fontaine à laquelle tous peuvent boire, et de laquelle il suffit d'approcher ses lèvres pour étancher sa soif et sentir couler dans toutes ses veines une douce et ineffable fraîcheur. Aux yeux de l'unité catholique, il n'y a point là de distinction entre les pauvres d'esprit et les intelligences élevées; au contraire, tous les cœurs sont soumis aux mêmes sentiments, toutes les intelligences s'inclinent à la simplicité d'une foi qui est la même pour tous; l'ignorant et le savant, le sage et l'homme de peu de sens descendent au même niveau. Des-

cencre, est-ce là le mot? Ah! disons plutôt qu'ils sont emportés et ravis sur les ailes de la révélation, à la conception de vérités si hautes, que la distance qui sépare le sage de l'insensé, le savant de l'ignorant, disparaît et s'abîme dans la distance infinie qui sépare l'homme de Dieu.

Mais cette idée de l'unité religieuse ne satisfait pas seulement par sa beauté l'imagination des catholiques, elle réunit toutes les conditions, qui, leur raison le leur enseigne, doivent être les caractères de la vérité. La vérité, en effet, doit être une et indivisible par sa nature, parce que la vérité est en tout le reflet des connaissances de Dieu et que l'unité est un des attributs de la divinité. Or la doctrine d'une seule foi, garantie par une autorité infaillible, rend la vérité religieuse directement présente à l'esprit dont elle est l'objet, de sorte qu'elle cesse d'être seulement le sujet indirect des réflexions individuelles qui lui impriment leurs couleurs particulières. Le regard se fixe sur le prototype dans toute sa pureté, au lieu de n'envisager que l'image qui se défigure, se rompt et se brise en traversant le milieu imparfait de l'examen individuel.

Ces considérations ne sauraient qu'être confirmées dans l'esprit des catholiques par une

dernière considération tirée du but pour lequel la règle de foi religieuse a été instituée : ceux qu'elle doit guider sont des créatures de la même espèce; leur nature et leurs sentiments sont les mêmes; ils ont les mêmes passions à vaincre, la même perfection à atteindre, la même couronne à mériter. Dès lors, n'est-il pas juste et raisonnable que leur route soit la même, qu'ils jouissent des mêmes secours, et qu'ils suivent le même guide?

Mais cette unité de foi est destinée à remplir une autre fin bien grave et bien grande; elle est destinée à faire reconnaître, comme un caractère certain et irrécusable, la religion fondée par Jésus-Christ. Lui-même a déclaré que l'union que l'on remarquerait parmi ses disciples serait un des signes les plus éclatants de la divinité de sa mission : « De même que le père est en moi » et que je suis dans le père, » est-il écrit dans l'Évangile, « qu'ils soient tous en un. » Or cette unité n'est pas seulement celle des cœurs dans l'amour, mais celle des esprits dans la foi; l'apôtre bien-aimé l'a clairement marqué : « Nous » devons, » dit-il, « conserver avec sollicitude » l'unité de l'esprit dans la paix, de manière à » ne former qu'un seul corps et à être animés » d'un seul esprit et n'avoir qu'une foi, comme

» nous n'avons qu'un Dieu et un baptême. » Sans doute notre charité, large comme l'amour du Christ pour le monde, doit ne reconnaître aucune limite et s'étendre à l'humanité tout entière; mais c'est une partie considérable de cette charité, que de désirer de ramener à l'unité religieuse, à la seule source de toutes les unités, ceux qui ont été assez malheureux pour s'en écarter; c'est une des œuvres les plus magnifiques de la charité que de travailler à leur retour. Que la règle de foi catholique puisse seule produire cette unité de foi, qu'elle soit, par conséquent, la source de toute vérité, c'est ce que nous établirons dans notre prochaine conférence.

QUATRIÈME CONFÉRENCE.

QUATRIÈME CONFÉRENCE.

DE L'AUTORITÉ DE L'ÉGLISE.

Après six jours, Jésus prit avec lui Pierre et Jacques et Jean son frère, et il les conduisit sur le faite d'une haute montagne, et il se transfigura devant eux.
(Saint Matthieu.)

L'incident mémorable de la vie de Jésus-Christ, auquel l'Évangile de saint Matthieu fait allusion, peut être considéré sous un double point de vue. D'abord c'est une consolation pour tout chrétien de voir le Sauveur du monde, dont les doctrines avaient eu jusque-là beaucoup d'auditeurs, il est vrai, mais peu de disciples, dont les miracles avaient frappé la foule d'étonnement, mais sans la convertir à la religion

véritable, c'est une consolation de le voir retiré dans la société choisie de quelques cœurs d'élite qui lui payent un juste tribut de respect et d'amour, de le voir recevant les hommages volontaires des âmes de son choix et revêtu, devant elles, de majesté et de gloire. Mais le second point de vue est plus grave encore; il se rapporte au sujet que nous avons à traiter. Il importe, avant tout, de remarquer quels sont ceux qui sont appelés à être témoins de cette glorieuse scène : ce sont, parmi les apôtres, les plus favorisés, les représentants, pour ainsi dire, et les députés de ceux qui doivent prêcher les doctrines du Messie avec une autorité toute spéciale, et donner à leur mission la sanction la plus éclatante : Jacques qui, le premier de tous, doit signer sa croyance de son sang; Jean, appelé à prolonger, par la durée extraordinaire de sa vie, l'âge apostolique au delà de ses limites naturelles, comme pour établir l'autorité des apôtres et la mission qu'ils avaient reçue d'instruire leurs successeurs; et, avant tous, Pierre, spécialement destiné, après sa chute et sa conversion, à confirmer ses frères dans la foi, à ouvrir les portes du salut aux juifs et aux gentils, et à être la base et le fondement de l'Église entière.

Il est donc facile d'imaginer quelle force et quelle autorité eut à leurs yeux le témoignage qui leur fut donné dans cette occasion solennelle, et nous voyons que les apôtres eux-mêmes virent, dans ce fait, l'éclatante sanction de tous les enseignements de leur divin maître. Saint Pierre dit expressément : « Nous ne nous laissons pas » éblouir par de vaines illusions, quand nous » vous faisons connaître la puissance de Notre- » Seigneur Jésus-Christ; nous avons été témoins » de sa majesté lorsqu'il a reçu de Dieu le père » la gloire et l'honneur qui lui appartiennent; » nous avons entendu une voix descendant d'en » haut et qui disait : *Celui-ci est mon fils » bien-aimé, en qui je me complais moi-même, » écoutez-le.* Et cette voix nous l'avons entendue » venant du ciel, pendant que nous étions reti- » rés avec notre divin maître sur la montagne » sainte. »

C'est au témoignage donné au Christ dans cette occasion que saint Pierre en appelle pour établir l'autorité de sa prédication. Et quel était le caractère de ce témoignage? Ce caractère était évidemment double. En premier lieu, Moïse et Élie, les deux personnages les plus éminents de l'ancienne loi, les deux favoris de la munificence divine, avaient été vus apparaissant à côté du Christ,

mettant à ses pieds leurs hommages, rendant témoignage à sa mission, et abdiquant tous les pouvoirs qu'ils avaient reçus pour fonder la loi, dans les mains de celui qui était venu pour la perfectionner et la compléter; car ce n'est point seulement dans le sens littéral de l'Écriture que nous trouvons des enseignements; nous savons que, dans tout ce qui est arrivé aux Pères de l'ancienne loi, il y a à la fois un fait et un symbole. Ainsi nous trouvons non-seulement dans leurs écrits, mais dans leurs personnes et dans leurs actions, des allusions mystérieuses aux événements qui devaient se passer plus tard, et un sens prophétique à côté du sens naturel. En second lieu, un témoignage incomparablement plus décisif et plus solennel est rendu au Christ; c'est celui du Père tout-puissant, ordonnant aux apôtres d'ajouter une foi implicite à toute parole sortie des lèvres de Jésus-Christ: « Celui-ci est mon fils bien-aimé, dans lequel je me suis complu, écoutez-le. » Jugez combien ferme devait être, après cette parole, la confiance des apôtres dans l'autorité du Christ! Et lorsque, dans la suite, ils entendirent le Christ leur léguer cette autorité qu'il avait reçue devant eux, lorsqu'ils l'entendirent la leur transmettre dans ces termes formels: « Comme mon père m'a en-

» voyé, je vous envoie; ceux qui vous écoute-
 » ront m'écouteront; ceux qui vous mépriseront
 » me mépriseront moi, et celui qui m'a envoyé; »
 remarquez quelle foi les apôtres durent alors
 avoir dans leur propre mission, eux qui, té-
 moins de la solennelle investiture du mont Tha-
 bor, se sentaient eux-mêmes investis de cette
 toute-puissante autorité donnée par le Père à son
 Fils, et transmise par le Christ à ses disciples,
 dans toute la magnificence de ses attributs!

C'est de ces deux espèces de témoignages, qui
 établissent que le pouvoir d'enseigner a été non-
 seulement accordé aux apôtres, mais perpétué
 dans l'Église, que je veux vous entretenir. Nous
 examinerons d'abord le témoignage de Moïse et
 d'Élie, ou celui de l'ancienne loi, par rapport à
 la forme, au caractère et aux qualités de l'Église
 de Dieu. Ensuite nous prêterons l'oreille à la voix
 de Dieu lui-même, dans les paroles expresses et
 dans les prescriptions directes du Christ; en re-
 cherchant ce qu'elles nous enseignent relative-
 ment à cette règle et à ce principe de la foi, dont
 je vous ai entretenus dans la dernière conférence,
 c'est-à-dire l'autorité de l'Église considérée comme
 le dépositaire infallible de la divine vérité.

Qu'il me soit permis de rappeler ici deux points
 précédemment établis, qui dominant toute cette

matière. C'est d'abord, et avant tout, l'explication que j'ai donnée relativement au fondement de ce que nous appelons l'autorité de l'Église. On sait que je n'ai point entrepris une démonstration dogmatique de cette vérité, et que je me suis contenté d'exposer l'ensemble du système catholique, en faisant remarquer la relation intime de toutes ses parties. J'ai donc fait observer que dans l'Église du Christ il y avait un corps de personnes choisies par le Christ lui-même, parmi les plus fervents de ses disciples, et auxquels il transmet certaines doctrines et certaines lois, en y ajoutant l'assurance que leurs successeurs seraient les dépositaires des droits et prérogatives qu'il leur avait assignés, et qu'ainsi ils héritaient de la promesse formelle qu'il avait faite d'instruire lui-même la chrétienté tout entière par l'intermédiaire de ce corps, et d'être présent dans toutes ses délibérations, jusqu'à la fin des temps. Les catholiques croient donc que l'Église du Christ est placée dans le corps des fidèles unis avec leurs pasteurs, parmi lesquels le Christ réside, et par l'intermédiaire desquels le Christ enseigne et instruit, de telle manière qu'il est impossible que l'Église tombe dans l'erreur. Et comme nous admettons en même temps qu'aucune autre révélation ultérieure n'aura lieu, nous pensons que le

pouvoir de l'Église consiste seulement dans le droit de définir ce qui a été cru dans la catholicité du temps et dans l'universalité de l'espace.

Le second point sur lequel je veux rappeler votre attention, parce que je le développerai dans cette conférence d'une manière plus complète, c'est ce caractère de l'ancienne loi, qui, quoique étant une loi écrite, laissait cependant en dehors du texte des doctrines essentielles, existant au temps de notre Sauveur, qui les prenait pour base de ses prédications. Or ces doctrines n'ayant pas été formulées dans la loi, et les prophètes n'y faisant point allusion, il est évident qu'elles ont dû être transmises de génération en génération par une tradition secrète.

Je vais entrer maintenant dans la première partie de ma tâche. Il s'agit d'établir les lumières que l'Écriture nous offre par analogie, pour découvrir les principaux caractères de l'Église, que devait édifier le Christ; mais il importe de vous présenter préalablement quelques réflexions nécessaires à l'intelligence du sujet.

Saint Paul a décrit la glorieuse trinité des vertus qui unissent l'homme à Dieu, lorsqu'il a dit : « Là sont l'espérance, la foi et la charité. » Si vous voulez considérer attentivement cette matière, vous reconnaîtrez que ces trois vertus sont

les trois degrés par lesquels il a plu à la divine providence d'élever l'homme à la plus haute perfection qu'il soit capable d'atteindre.

Le premier état, l'état des patriarches était celui de l'espérance : il était divisé en trois âges, celui de la promesse, celui de la prophétie, celui de l'attente silencieuse. Tout se rapportait alors à l'avenir, et les deux autres vertus théologiques étaient en quelque sorte contenues dans la première. Les patriarches avaient de la foi sans doute, mais cette foi tenait de l'espérance ; car elle avait pour objet le mystère de la rédemption, dont ils n'avaient pas une perception bien claire, mais un espoir fondé sur la parole de Dieu. C'est pour cela que saint Paul, parlant de la foi particulière de quelques-uns de ces hommes primitifs, et voulant exprimer combien cette foi avait de difficultés à vaincre, a dit ces paroles expresses : « Qu'ils espéraient contre l'espérance. » On peut dire de même que leur amour était contenu dans leur espérance, car leur amour n'était qu'une aspiration pleine d'espoir vers la venue du Dieu qui devait se revêtir de chair pour descendre parmi les enfants des hommes. On comprend que, par suite de cet état de choses, toutes les doctrines qu'on leur avait révélées tournaient leurs regards vers l'aurore de ce jour où devait

briller la lumière, que tous les enseignements qu'on leur donnait étaient prophétiques, que leur histoire était pleine de types, que leurs cérémonies étaient autant de symboles, et que, par une juste analogie, tous leurs mérites étaient contenus dans cette grande vertu de l'espérance.

Ensuite vint le règne de la foi. Ce qui était l'avenir est devenu du passé; la croyance a remplacé l'espoir. Toute autre espèce de don, toute vertu s'exerce par l'intermédiaire de celle-là, qui est le principe de toutes les autres et leur aliment dans cette seconde période; car, si une grande partie des anciennes espérances a été absorbée par la foi, ce qui demeure en nous de la première des vertus théologiques ne consiste plus en ébauches mêlées d'ombres et en mystérieuses images, mais en objets qui nous sont présentés d'une manière formelle et bien définie, quoiqu'à travers le voile de la foi, avec des conditions claires et précises, sans qu'aucune révélation postérieure doive rien y ajouter.

En suivant le même ordre d'idées, la charité nous fera monter au degré supérieur; car, si les glorieuses choses de Dieu deviennent visibles pour nous, comme parle saint Paul, dans le miroir de la foi, ce miroir, tout terni qu'il puisse être, est doué de la propriété

de concentrer les rayons, de manière à les réunir sur le même point, et à diriger la double action de leur chaleur et de leur lumière sur les sanctuaires les plus intimes de notre âme. La différence qui existe entre nous et ceux de la première période est en peu de mots celle-ci : la révélation d'un état final dans lequel Dieu se livrera à la possession de l'âme humaine n'a été faite aux patriarches que d'une manière obscure, de telle sorte qu'on peut la comparer à une lumière éloignée, placée au milieu de ténèbres qu'il faut traverser d'un pas laborieux pour arriver jusqu'à son éclat lointain ; tandis que, pour nous, c'est une lampe qui éclaire notre marche en même temps qu'un fanal qui la guide, le but de notre pénible pèlerinage, en même temps que le bâton sur lequel nous nous appuyons pour y arriver.

Et à la fin doit venir cet état parfait de bonheur où la foi et l'espérance iront se perdre et se confondre dans les abîmes sans fond de la charité ; lorsque cette lumière, qui est intelligence et amour, rattachera à son orbe d'une pureté inaltérable les rayons répandus dans l'espace ; lorsque chaque chose bonne et sainte se transformera et s'assimilera à cette essence divine, qui s'incorpore et s'unit tout ; et, de même que les gouttes de la rosée qui nous ont rafraîchis le matin sont

emportées par la brise de la mer et vont se réunir à l'immensité de l'Océan, de même chaque parcelle de cette lumière répandue dans l'espace deviendra un des éléments de l'éternel et de l'infini.

Nous sommes donc placés dans un état mi-toyen, entre ce qui a été et ce qui doit être. Cet état est nécessairement le complément du premier et la préface du dernier. Son type et son symbole se trouvent dans les temps qui l'ont précédé, et il est lui-même un bel et admirable emblème des temps qui le suivront. Cette situation doit donner naissance à d'intéressantes analogies. En effet, comme, dans les œuvres de Dieu, tout s'enchaîne depuis le premier anneau jusqu'au dernier, sans qu'aucune solution de continuité vienne interrompre cette suite merveilleuse, nous devons trouver, dans la période où nous sommes, un double caractère : elle doit avoir perfectionné le passé et se présenter comme une initiation à l'avenir. Et de même qu'un habile géomètre peut, en mesurant exactement l'ombre projetée par un objet, dire la hauteur et la proportion de l'objet qui la projette, et réciproquement, en mesurant cet objet lui-même, indiquer la grandeur de l'ombre qu'il projettera, à un instant précis de la journée ; de même, en étudiant

attentivement les trois phrases dont j'ai parlé, celle dont la nôtre est l'accomplissement et la réalisation et celle dont elle est la figure, nous pouvons arriver à acquérir des lumières importantes sur notre situation présente.

Après le premier arrêt qui frappe le premier des crimes, une parole de miséricorde vint relever le courage de l'homme, ce fut l'annonce d'un rédempteur. Cette parole d'espérance tomba comme une semence précieuse dans le sol qui devait la féconder, et, depuis ce moment, elle grandit et elle enfanta peu à peu des fruits, les seuls qui pussent rappeler à l'exilé le paradis qu'il avait perdu, fruits de sainte connaissance et de réparation, auxquels on devait goûter un jour sans danger. Les différentes familles de la race humaine, venant à se séparer, quittèrent les premiers lieux où elles avaient séjourné, après le déluge, et se dispersèrent dans des contrées différentes, en emportant avec elles une greffe, si l'on peut ainsi parler, de cet arbre mystérieux, comme un souvenir du bien que l'humanité avait perdu, et comme un espoir de l'avenir qui l'attendait. Chaque chef de famille légua ce souvenir à ses descendants comme un héritage sacré. En effet, il n'est point de mythologie si ténébreuse où l'on ne voie percer la promesse de la res-

tauration d'un âge d'or, au commencement des temps. Une fable du paganisme nous a même transmis cette croyance que, de tous les trésors prodigués à l'homme, lors de la création, l'espérance resta seule au fond de la boîte de Pandore, lorsqu'elle eut fait échapper tous les autres par sa folie. Mais qu'il fallut peu de temps pour que ces divines promesses fussent défigurées par des ombres ! Combien l'humanité perdit vite l'intelligence de leur sens véritable, et que l'homme réussit facilement à le remplacer par les inventions d'un entendement corrompu ! De sorte que, malgré les bienveillantes intentions de la bonté divine en accordant cette bénédiction à la race humaine, toutes les félicités qu'elle contenait eussent été perdues sans retour, et la bonté même qui nous les avait ménagées demeurerait stérile, si Dieu, dans les conseils de sa sagesse infinie, n'avait pas pris les moyens nécessaires pour prévenir ce malheur irréparable.

Dans ce but, il choisit, parmi toutes les nations de la terre, un peuple pour être le gardien de ce grand dépôt ; il le sépara du reste de l'humanité ; il fit, de cette nation élue, le sacerdoce vivant du monde ; il l'entoura de sa protection spéciale, et il remit dans ses mains les titres de l'autorité en vertu de laquelle elle enseignait ; et, alors, plaçant

le reste du genre humain, sans distinction de civilisation ou de barbarie, au rang des disciples de la nation sainte, il décida que tous les peuples ne pourraient recevoir que d'elle les révélations les plus pures relativement aux vérités les plus sublimes. Ce n'était point assez. Dans la nation élue, Dieu choisit une tribu, dans cette tribu une famille, et dans cette famille un homme et sa descendance, et cette tribu, cette famille, cet homme durent avoir la même supériorité relative les uns sur les autres, que la nation sainte sur les peuples profanes. De sorte que l'ordre établi par la sagesse éternelle ressemblait à une spirale qui, tournant sur elle, se rétrécissait à mesure qu'elle arrivait à une sphère supérieure, vivante pyramide dont le genre humain était la base et dont Dieu était le sommet.

Il résulte de ces faits que le moyen employé par la sagesse divine pour conserver les doctrines d'espérance qu'elle avait communiquées à l'humanité fut l'institution d'une société homogène et visible. Nous voyons que l'action de Dieu sur cette société ne s'éparpillait pas indifféremment sur chaque individu, mais qu'elle descendait de proche en proche, en passant à travers un corps privilégié et hiérarchiquement constitué, dont le devoir était de se tenir entre Dieu et son peuple,

comme les serviteurs choisis du Seigneur et comme les docteurs établis de la nation sainte. L'objet de cette organisation intérieure ne saurait être que le maintien de l'unité essentielle de la croyance et du culte. Reuben était obligé de venir d'au delà du Jourdain, et Zabulon d'au delà des montagnes, parce qu'il fallait que ces deux tribus adorassent Dieu avec leurs frères devant l'autel unique qui s'élevait à Jérusalem, de peur que de nouvelles opinions ou de nouveaux rites ne vinsent à naître dans Israël, et que la communion de cœur et d'esprit, qui est l'essence de la religion, ne fût, même légèrement, altérée.

Maintenant, si nous cherchons l'application qu'on peut faire de cette constitution si admirable et si belle à la période dont elle était la figure, la première chose qui nous frappera, c'est la relation intime qu'établit, entre les deux périodes, le Nouveau Testament, en transférant au nouvel état où se trouve l'humanité toutes les images et toutes les expressions employées dans les prophéties pour désigner et caractériser l'union. L'Église ou l'âge de la foi est le royaume qui devait être rétabli avec son culte par le fils de David; elle est le sacerdoce et l'autel, elle est l'autorité et la subordination, l'union et l'unité, elle est tout ce qu'elle était; et, dans les dernières prophéties de

l'ancienne loi, l'Église n'est, en effet, jamais autrement représentée que comme la résurrection, le perfectionnement de l'ancien état de choses. Deux réflexions suffisent pour expliquer tout ceci. D'abord, c'est que la première constitution n'a pas été abolie, mais changée et perfectionnée par ce changement ; c'est dans ce sens que Jésus-Christ disait qu'il n'était pas venu pour abolir, mais pour accomplir et pour compléter. Ensuite, c'est que la première phase était l'âge des types, qu'ainsi elle a cessé aux rayons de la lumière qu'elle portait dans son sein, et que c'est là moins une mort véritable qu'une transformation nécessaire qui conduit la même loi à une nouvelle existence, dans laquelle le sacrifice remplace une oblation emblématique, la rédemption accomplie succède à l'attente de la rédemption, l'incertitude cède le pas à la connaissance, et l'espérance dépose le sceptre dans les mains de la foi. Pour prendre sur la terre une comparaison qui explique les choses du ciel, disons qu'il y a une belle image de cette transformation de la loi primitive, dans le travail de cet insecte rampant qui s'entoure d'une toile filée par lui-même, et qui, après avoir séjourné quelque temps dans sa mystérieuse prison, s'envole vers le ciel en déployant ses ailes d'azur, par un merveilleux changement

qui, sous la diversité de la forme, conserve l'identité de l'être.

Il est donc évident qu'il y aura, dans les deux âges, des ressemblances, des analogies, des rapprochements qui montreront clairement que toutes les parties de la nouvelle loi sont l'accomplissement et le perfectionnement de l'ancienne; que toutes les formes et toutes les institutions établies pour ennoblir le corps enseignant de l'ancienne loi parmi toutes les nations de la terre, pour lui concilier leur attention et leur respect, pour les inviter à étudier les vérités confiées à sa sollicitude, se trouveront, à un degré plus éminent, dans le corps enseignant de la loi nouvelle; que les conseils d'amour et de protection de Dieu sur lui seront plus visibles, plus constants, plus manifestes; que, dans la grande réalisation de tous les types et de toutes les figures, on verra régner, d'une manière plus frappante et plus admirable, cette harmonie du plan, cet accord de toutes les parties et cette unité d'esprit qui apparaissent déjà dans les symboles. Pour ne pas admettre ces principes, il faudrait nier le caractère même des œuvres de Dieu, qui est l'ordre dans la continuité et le progrès dans le mouvement.

Les vérités et les bénédictions accordées au

genre humain par la nouvelle loi sont-elles donc moins précieuses que celles que donne l'ancienne, pour que des précautions moins vigilantes, une sollicitude moins jalouse président à leur conservation ? ou bien l'homme a-t-il tant changé, que ce qui avait été jugé nécessaire autrefois pour l'empêcher de tomber dans l'erreur et dans la corruption soit devenu inutile aujourd'hui ? Tout au contraire, l'espérance, ce don précieux, ce dépôt de la première alliance, est de tous les sentiments celui qui germe le plus facilement dans notre cœur, et celui qu'on en arrache le plus difficilement. S'il y a quelque chose à craindre, c'est plutôt la disposition de l'homme à enfler cette voile ouverte dans son âme que son inclination à la refuser au souffle d'un vent favorable. La foi est plus austère et plus réservée. Pour acquérir ce don, il faut vaincre notre nature, et il n'est que trop aisé de le perdre. Ce n'est point tout encore : l'espérance a quelque chose de vague qui permet à l'imagination de l'homme de s'exercer en liberté, tandis que la foi est précise et impérieuse ; c'est le sceau de Dieu imprimé sur les intelligences humaines, et il importe que rien n'altère son unité divine et sa sévère intégrité.

Ceci nous explique la conduite du Christ. Nous

le voyons instituer des docteurs pour le peuple, des pasteurs pour le troupeau, et fonder ainsi un ordre hiérarchique pour tout ce qui concerne les matières de doctrine et de foi; nous le voyons ensuite promettre son assistance éternelle à ceux qu'il a établis pour régler et pour instruire, et donner ainsi une sécurité pleine et entière à ceux qui se soumettront à leur conduite. En prenant toutes ces dispositions et tous ces règlements dans leur sens naturel, nous voyons qu'ils ont pour résultat de créer une grande communauté religieuse, professant une parfaite unité de doctrine, sous la direction des pasteurs préposés par Dieu. Or il y a là une réalisation si complète et si belle des types et des figures de la première loi, une concordance si admirable dans les parties, une convenance si parfaite entre les moyens et la fin qu'ils sont destinés à atteindre, et cette nouvelle phase a, sous le rapport des objets, des doctrines et de la sanction, quelque chose de si conforme à la phase primitive, tout en ennoblissant et en spiritualisant ce qu'elle développe et ce qu'elle continue, que, pour ma part, je ne puis un moment hésiter à voir, dans ce second état, l'accomplissement réel, le seul accomplissement possible des promesses du premier.

Maintenant, supposez qu'une religion consiste

uniquement dans une agrégation d'individus rapprochant et reculant, selon les caprices de leur jugement individuel, les bornes de leur foi; réunis en faisceau, il est vrai, mais semblables à ces branches de bois mort qu'un lien extérieur emprisonne dans une froide et menteuse unité, au lieu d'être pareils à ces branches verdoyantes, dans la tige desquelles le même tronc fait circuler la même sève et la même vie; voyez ces individus, soit que vous les considériez isolément, soit que vous les preniez dans leur ensemble, également privés de toute sécurité contre l'erreur, de toute promesse d'un appui permanent et efficace; supposez qu'il n'existe nulle part, au milieu d'eux, un corps vers lequel tous les hommes, sans distinction de climats et de pays, puissent se tourner avec la certitude de recevoir la lumière et la vérité, cette vie des intelligences; dépouillez cette réunion d'hommes de tous les droits vénérables qu'une autorité sanctionnée d'en haut saurait seule donner, et avec tous ces traits de détails vous aurez réussi à composer un ensemble en désharmonie si complète, en opposition si étrange avec l'ordre de choses auquel les promesses divines ont préparé le monde, que si vous cherchez, dans cette vivante anarchie, la réalisation des types du passé et l'accomplissement

de ses symboles, vous serez obligé de reconnaître que l'ordre immuable des desseins de la Providence a subi les plus incroyables perturbations.

Mais, dira-t-on, avec toutes ces précautions prises par la Providence pour assurer la transmission fidèle de ses promesses, voyez combien les hommes de la première alliance furent prompts à les mettre en oubli. Je vois là plutôt la confirmation de mes paroles qu'une objection qui puisse les affaiblir. Les chutes du peuple choisi furent fréquentes, mais jamais il ne perdit complètement le don qui lui avait été fait. Il était nécessaire que les espérances de la nation juive fussent souvent mises à l'épreuve, et les événements étaient combinés de manière à ce que la pierre de touche de l'adversité aiguisât ces espérances en les éprouvant. D'abord les Juifs furent condamnés à errer quarante ans dans le désert, loin de la terre promise dont l'entrée semblait se fermer devant eux ; ensuite ils furent, de temps à autre, envoyés sous le joug de leurs ennemis, afin qu'ils soupirassent après l'avènement des libérateurs que Dieu leur suscitait, et qu'ainsi le désir de la rédemption fût sans cesse rappelé à leur pensée. Cette période a une conformité évidente avec les premiers jours du christianisme naissant, lorsque ses prières les plus ardentes s'élevaient

vers le ciel pour demander la fin de cette oppression et de cette tyrannie qui, s'exprimant par les sanglantes fureurs de l'amphithéâtre, ne lui laissaient ni repos ni trêve. Ensuite vint, pour les deux périodes, l'âge des dissensions religieuses, du schisme et de l'hérésie. En effet, dans la première alliance, les hommes furent sévèrement éprouvés lorsqu'une division s'accomplit dans le royaume, et, plus tard, lorsqu'à Samarie on établit un culte national et distinct, de sorte qu'on ne sut plus comment concilier les sentiments nationaux avec cette unité religieuse qui appelait les fidèles dans un temple élevé sur une terre devenue étrangère. A cette époque, on le sait, un grand nombre tomba en sacrifiant à ces considérations temporelles des intérêts plus importants et plus sacrés. De même que ces épreuves étaient destinées à servir de pierre de touche à la fidélité du peuple de Dieu, saint Paul nous apprend qu'il doit y avoir, parmi les chrétiens, des hérésies pour éprouver les justes. Or nous voyons dans l'histoire des Juifs le caractère de ces épreuves. Toutes terribles qu'elles soient, elles furent impuissantes à altérer ce dépôt d'espérances remis dans les mains de la nation choisie. Cela est si vrai, que, lorsque Jésus-Christ parut pour revendiquer ce dépôt précieux, il le trouva intact dans les mains aux-

quelles il avait été commis : quelle qu'eût été la gravité des chutes du peuple de Dieu, on ne voit nulle part qu'une réforme ait jamais été nécessaire pour relever les bases une fois établies, et qu'il ait été indispensable de faire une étude nouvelle pour rétablir le sens des choses primitivement enseignées.

Ici nous arrivons à la suprême et grande réalisation des types de l'ancienne loi. La loi juive était nécessairement imparfaite; sans cela, elle n'aurait pas eu besoin d'être remplacée. Il en résultait que les chutes et les erreurs des Juifs étaient fréquentes, et Dieu avait préposé un remède à ces maux; c'était le ministère extraordinaire des prophètes, messagers divins envoyés par le Très-Haut, lorsque quelque erreur ou quelque perturbation s'était glissée dans son héritage. Mais, puisque les prophéties devaient nécessairement perdre leur puissance législative dans la période de l'accomplissement et de la réalisation, il était évident que le ministère prophétique serait remplacé par un autre ministère, et que ce moyen de prévenir l'erreur et la corruption disparaîtrait devant une institution analogue sans être semblable, et établie pour atteindre le même but. Et voyez combien la réalisation de ce type a été belle, quel que soit celui de ses deux

points de vue sous lequel on le considère. D'abord les prophètes étaient la figure du Christ, et la terre devait voir Jésus-Christ venant lui-même prendre leur place, revêtant leur ministère, promettant de demeurer avec son nouveau royaume et d'instruire les hommes, par l'intermédiaire de ses disciples, jusqu'à la consommation des siècles. Ensuite les prophètes étaient les langues vivantes du Saint-Esprit, et le Saint-Esprit est descendu lui-même sur son Église pour la guider vers toutes les vérités et pour enseigner à tout jamais le monde par sa voix.

J'aurais pu entrer dans de plus grands détails pour établir le rapport qui existe entre l'Ancien et le Nouveau Testament, et la correspondance intime des institutions qu'ils créent l'un et l'autre, surtout afin de préserver l'Église de l'erreur. Pour cela il aurait fallu entreprendre un examen complet des prophètes de l'ancienne loi. Il m'eût été alors facile de vous montrer, depuis le commencement jusqu'à la fin, une suite de manifestations admirables, qui, révélant, dans une progression continue et toujours croissante, les nouveaux caractères du royaume du Christ, vous eussent présenté à la fin un tableau magnifique, je ne dirai pas aussi précis et aussi complet que celui que j'ai déroulé devant vous, mais aussi su-

périeur, sous ces deux rapports, à tout ce que je vous ai dit, que l'œuvre de Dieu peut l'être au vain travail de l'homme. Sans entrer dans cet examen, je vais cependant, pour éviter de placer sur des bases trop faibles les vérités que je veux établir, vous citer d'abord toute une prophétie, et ensuite quelques fragments d'un autre passage, parce que ces deux textes résument tout ce que je vous ai dit, et suffisent pour appuyer sur des fondements inébranlables les principes qui me restent à développer. Ces deux textes appartiennent au prophète Isaïe, et tous les interprètes qui admettent l'existence de cette prophétie y reconnaissent la définition de l'Église du Messie. Je commence par le passage tiré du cinquante-quatrième chapitre (1).

Certes, il est impossible de se tromper sur le sens de ces deux passages. Isaïe nous y apprenait que l'Église de Dieu, identifiée dans l'Église judaïque alors existant, ne devait pas demeurer bien longtemps encore dans l'état d'abaissement où elle se trouvait; mais que Dieu lui tendrait la main et reculerait ses limites, tant qu'enfin elle embrasserait tous les royaumes de l'univers et toutes les nations du nord au midi; qu'elle recevrait l'au-

(1) Voir, à la fin du volume, les deux passages d'Isaïe.

torité pour condamner tout individu qui s'élèverait contre ses jugements ; que ses enseignements seraient infaillibles, et que chaque parole qui sortirait de sa bouche serait dictée par la sagesse éternelle; que le Très-Haut lui-même nous instruirait par sa voix, et que ce divin maître serait le rédempteur de son peuple, de sorte que tous les disciples de l'Église seraient les disciples de Dieu. Cette promesse ne pouvait pas plus faillir que celle qui fut faite à Noé, lorsque Dieu lui assura que les eaux du déluge ne viendraient plus couvrir la terre récemment échappée aux colères de l'Océan.

Les paroles que je viens de vous citer sont plus que suffisantes pour démontrer, d'abord, qu'il y a un rapport intime entre les deux promulgations de la loi, rapport établi de telle sorte que la seconde est la suite et l'accomplissement de la première; puis, que la religion enseignée par le Christ, a sur la loi juive ce rare avantage d'avoir été enseignée par Dieu lui-même, par le Rédempteur du monde. Si donc il y a quelque justesse dans les principes par nous antérieurement posés, nous devons trouver, en ouvrant le Nouveau Testament, une institution qui réponde exactement au pouvoir des prophètes, et qui soit en harmonie avec tous les moyens employés dans l'ancienne loi, afin de pourvoir à l'instruction du

genre humain, et de préserver de la destruction et de l'oubli des doctrines révélées par Dieu. Or je suis convaincu qu'en étudiant avec soin les divers passages du Nouveau Testament dans lesquels notre divin Sauveur promulgue la constitution de son Église, c'est-à-dire de son royaume, nous trouverons cette conséquence, cette suite, et l'application de ce plan providentiel dont il vient d'être parlé. C'est ainsi que nous arriverons au second point que j'ai indiqué, le témoignage direct rendu par Dieu à l'enseignement de son Église.

Et où donc devons-nous nous attendre à trouver ce témoignage, sinon dans les paroles par lesquelles le Christ conféra son autorité suprême aux apôtres ses successeurs? Nous lisons, dans les derniers versets de l'Évangile de saint Matthieu, qu'avant de remonter au ciel, il les rassembla autour de lui, et, s'adressant à eux de la manière la plus solennelle, il leur donna ses dernières instructions dans les termes les plus formels et les plus précis. Dans cette occasion, il sembla faire allusion, en commençant à parler, au témoignage que lui avait rendu son père, lorsqu'il avait ordonné aux apôtres de l'écouter comme celui en qui il s'était complu depuis le commencement. « Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et » sur la terre. Allez donc, instruisez toutes les

» nations, les baptisant au nom du Père, du Fils
 » et du Saint-Esprit, et leur apprenant à obser-
 » ver toutes les choses que je vous ai prescrites,
 » et assurez-vous que je suis toujours avec vous
 » jusqu'à la consommation des siècles. »

Je suis toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles, quel est le sens de ces expressions ? Il y a deux manières de lire la parole de Dieu. Il n'est rien de plus facile que d'abuser d'un passage, et que d'y attacher un sens conforme à un système arrêté à priori, et de nature à nous confirmer dans les doctrines que nous avons embrassées. Il est évident que, suivant que ce passage sera lu par nous ou par des personnes dont le symbole différera du notre, le sens qu'on lui prêtera variera avec les lecteurs. Les catholiques diront qu'il y a là une promesse donnée, dans les termes les plus clairs et les plus formels, par notre divin Rédempteur, d'assister son Église jusqu'à la fin des temps, et d'empêcher qu'elle vienne à tomber dans l'erreur ou à mêler le levain de l'ignorance humaine aux divines vérités dont elle a été rendue dépositaire. Tandis que nous tirerons de ce passage cette importante conclusion, quelques-uns de nos adversaires diront que ces paroles n'impliquent qu'une simple protection, une assistance générale, et une assu-

rance que le corps de doctrines et de croyances dont se compose le christianisme ne disparaîtra pas de la terre. Il y en aura d'autres aussi qui verront, dans ce passage, une promesse formelle, donnée par le Christ à chaque membre de l'Église, de l'éclairer individuellement dans toutes les matières qui concernent la foi.

Mais, s'il est une chose évidente, c'est que ces trois interprétations ne sauraient être à la fois conformes à la vérité, sinon dans ce qu'elles ont de commun. Ainsi la version que nous proposons contient celles que mettent en avant nos adversaires, sous ce point de vue que nous croyons à la sollicitude et à l'assistance providentielles, dans ce qui regarde le maintien des vérités religieuses; mais avec cette différence, que nous allons plus loin qu'eux dans notre foi à ce sujet, et que nous admettons que Dieu a voulu les moyens et la fin. Ce sont ces moyens qu'on rejette dans les interprétations proposées par les autres communions. Il doit y avoir un procédé sûr, un *critérium* d'évidence, à l'aide duquel on doit arriver à l'intelligence du sens véritable attaché par le Christ à ses propres paroles, et je ne connais pas de meilleure règle à proposer que celle qu'on applique en toute occasion : c'est d'analyser et de peser le sens de chaque membre de phrase en

particulier, afin de parvenir à trouver la signification générale de l'ensemble des paroles du Christ. Pour atteindre ce but, nous ne saurions suivre de meilleur guide que l'Écriture elle-même. Car, si nous découvrons quel est le sens de chaque mot, en parcourant les différents passages dans lesquels ce mot se trouve, et si nous demeurons convaincus que ce sens convient, sous tous les points de vue, au passage que nous examinons, il faudra convenir que nous avons choisi la méthode la plus satisfaisante et la plus sûre pour trouver le sens que Notre-Seigneur a voulu donner à ses paroles.

Nous avons ici deux opérations critiques à accomplir. En premier lieu, établir, à l'aide d'autres passages, la signification exacte des phrases en elles-mêmes; ensuite, examiner les rapports qui existent entre elles, et arriver ainsi à la signification de l'ensemble du passage.

Notre Sauveur commence par dire « qu'il sera » toujours avec ses disciples jusqu'à la consommation des siècles ou jusqu'à la fin du monde. » Mais, quand les Écritures disent que Dieu sera avec une personne, que signifient ces mots dans la langue sacrée? Ils signifient que la Providence se manifesterá d'une manière plus spéciale sur cette personne que sur le reste de l'humanité,

que Dieu veillera sur ses intérêts de telle sorte que toutes ses entreprises seront couronnées de succès. C'est là toujours la signification de ces mots dans l'Écriture. Ainsi, dans la Genèse, Abimelech dit à Abraham : « Dieu est avec toi, dans » tout ce que tu fais. » Il est évident que ces paroles signifient que le patriarche trouve en Dieu une assistance toute spéciale. Dans le vingt-sixième chapitre, verset troisième, Dieu dit à Isaac : « Sé- » journe dans cette terre, et je serai avec toi, et » je te bénirai. » La même promesse est renouvelée dans le vingt-quatrième verset : « Ne crains » rien, je suis avec toi. » Enfin nous entendons le Très-Haut s'adresser à Jacob dans les mêmes termes : « Retourne dans la terre de tes pères et vers » tes parents, je serai avec toi (chapitre xxxi, ver- » set 3). » Jacob s'exprime lui-même précisé- ment dans les mêmes termes : « Le Dieu de mon » père a été avec moi (verset 5); » parole qu'il explique, deux versets plus bas, en lui donnant le sens d'une protection spéciale et d'une assistance toute particulière. « Dieu n'a pas permis à » Laban de me nuire. » La sollicitude providentielle qui veilla sur l'innocence de Joseph est rappelée dans la même phrase avec une explication analogue. C'est ainsi que nous lisons (chapitre xxxix, verset 33 de la Genèse) : « Et le Sei-

» gneur était avec lui, et c'était un homme
 » heureux en toute chose, et il grandissait dans la
 » maison de son maître, qui voyait que le Sei-
 » gneur était avec lui et qu'il faisait tout prospé-
 » rer dans ses mains.» Et, dans le vingt-troisième
 verset, nous lisons encore : « Le Seigneur était
 » avec lui et faisait réussir tout ce qu'il entrepre-
 » nait.» Dans le Nouveau Testament, cette phrase
 est employée dans le même sens. « Maître, » dit
 Nicodème à notre Sauveur, « nous savons que
 » vous êtes un docteur envoyé de Dieu; car per-
 » sonne ne peut faire les miracles que vous faites,
 » si Dieu n'est avec lui. »

Le sens propre de tous ces textes est que qui-
 conque a Dieu avec lui est béni et destiné à
 réussir en toute chose. C'est donc là le sens de
 cette phrase dans le passage que nous étudions.
 Dans la version grecque de l'Écriture qu'on ap-
 pelle vulgairement la version des Septante, la
 locution, la forme de phrase employée pour
 rendre tous les passages que j'ai cités est la
 même qui revient encore quand il s'agit de tra-
 duire le passage de saint Matthieu.

Le Christ devait donc veiller sur ses apôtres
 et les entourer d'une sollicitude particulière et
 d'une providence spéciale, « toujours, jusqu'à
 la consommation ou jusqu'à la fin du monde! »

Ici une nouvelle controverse s'élève relativement à la signification de cette expression. Le mot grec *Αἶων*, que nous avons traduit par le mot *monde*, a aussi une autre signification ; il signifie quelquefois le terme naturel de la vie d'une personne. Pourquoi donc n'adopterait-on pas ce sens, en traduisant ainsi la phrase, qui signifierait alors que le Christ sera avec ses apôtres tant que ceux-ci demeureront sur la terre ? Il faut soumettre cette interprétation à la règle que j'ai déjà posée.

Il est vrai que le mot dont il s'agit est quelquefois employé dans l'acception qu'on propose, mais c'est seulement dans les auteurs profanes ; on ne saurait citer un seul passage du Nouveau Testament où il soit pris dans ce sens. Toutes les fois qu'on l'y rencontre, il ne saurait être traduit que par le mot *monde*. Le seul passage que l'on puisse produire pour donner quelque apparence de vraisemblance à l'autre interprétation se trouve en saint Matthieu (chapitre XII, verset 32), lorsque notre Sauveur, parlant du péché contre le Saint-Esprit, s'exprime en ces termes : « Il ne lui sera pardonné ni en ce monde-ci, ni » dans l'autre. » On peut dire que le mot dont il s'agit signifie clairement, dans ce passage, le terme de la vie naturelle d'une personne, terme auquel son péché lui serait remis dans des cir-

constances ordinaires, et que l'on peut donc prêter le même sens au même mot dans le texte que nous examinons. Mais il nous suffira d'un moment de réflexion pour vous convaincre que, même dans le passage dont on veut s'appuyer, le mot en question n'a pas le sens qu'on lui prête. En effet, la phrase affecte une forme antithétique, et le même substantif est employé dans les deux termes qui la balancent; il doit donc avoir le même sens dans tous deux. Or le mot *Λίαν*, rapproché de son épithète de *prochain* ou de *futur* qu'on trouve dans le texte original, ne saurait vouloir dire *le terme ou la durée naturelle de la vie humaine*, mais signifie clairement un état de choses à venir. Dans le premier membre de la phrase, le même mot veut donc dire *l'état de choses actuel et présent*; car l'ordre logique des idées et la vérité grammaticale ne permettent point qu'il change de signification dans la même phrase.

Nous ajouterons encore une observation. Lors même que le mot dont il s'agit aurait le sens qu'on lui prête dans le passage auquel on fait allusion, on ne saurait en induire, par aucune analogie, qu'il conserve ce sens dans la promesse du Christ.

Il est reconnu, en effet, par les meilleurs commentateurs, que, toutes les fois que ce mot (*Λίαν*)

se trouve joint à celui de *consommation* (1), il doit être pris invariablement dans l'acception de *monde*, c'est-à-dire de l'ordre de choses actuel. Il se présente, dans ce sens, dans une foule de passages de l'Évangile (2) et en saint Matthieu (chapitre XIII, versets 39, 40 et 49); nous en trouvons une preuve si claire, qu'il ne peut nous rester aucune incertitude sur la manière dont cette locution doit être entendue : « La moisson, c'est » *la fin du monde*. Il en sera de même à *la fin* » *du monde*; les anges viendront, et ils sépareront les méchants d'avec les justes. » La même expression est employée par les disciples lorsqu'ils demandent à leur maître quel sera le signe de sa venue « et de la fin du monde » (Matth., chap. XXIV, verset 3); car, suivant la tradition judaïque, ils confondaient la destruction du temple, qu'ils supposaient que le Messie rendrait impérissable, avec la fin de toute chose.

L'étude que nous venons de faire nous a conduit à découvrir le sens, et le seul sens donné dans l'Écriture au second membre de la phrase importante que nous examinons. Mais une autre objection se présente. La signification de cette

(1) Συμπίλιαι.

(2) Heb., chap. I, vers. 2, et chap. II, vers. 5. Tim., chap. I, vers. 17.

locution n'est-elle pas nécessairement modifiée et restreinte aux apôtres par l'emploi du pronom « vous ? » Peut-on supposer que la phrase s'adresse non-seulement aux disciples présents, mais à leurs successeurs ? Sans aucun doute. D'abord, parce que des locutions semblables se rencontrent dans d'autres parties du Nouveau Testament. Par exemple, lorsque saint Paul parle de ces chrétiens qui doivent vivre à la fin du monde, il emploie le pronom de la première personne, qui, dans l'application qu'on doit en faire, correspond à la seconde. Dans la première épître aux Corinthiens (chapitre xv, verset 52), il écrit : « Cela se fera en un moment, en un clin d'œil, » au son de la dernière trompette, car la trompette sonnera, et les morts ressusciteront dans un état incorruptible, et *nous serons changés.* » Et de même, écrivant aux Thessaloniens (chap. II, verset 17), il dit : « Ensuite nous serons enlevés avec eux sur les nuées. » Ce pronom s'applique évidemment aux chrétiens qui vivent dans le lointain des âges ; il n'y a donc pas de raison pour restreindre aux apôtres le pronom employé dans la phrase en discussion.

Réfléchissez encore que, toutes les fois qu'une mission est donnée, il faut nécessairement employer cette tournure de phrase. La personne

présente est seule investie de l'autorité qu'elle doit transmettre à ses successeurs, de sorte que, si nous admettons la délimitation qu'on veut établir dans le cas dont il s'agit, toute autorité, juridiction, commandement ou pouvoir réclamé par une Église quelconque devra être soumis à la même règle. C'est sur la mission et sur la juridiction données aux apôtres, dans l'Évangile, que tous leurs successeurs, légitimes ou illégitimes, s'appuient pour établir leur autorité. L'Église d'Angleterre, par exemple, demande obéissance pour ses évêques en invoquant les paroles adressées aux apôtres; les sociétés qui se consacrent à la prédication et à la propagation de l'Évangile, dans des contrées lointaines, prétendent établir leurs droits et leur mission sur ces propres paroles : « Allez et annoncez l'Évangile à toutes les nations. » Il est donc évident que toutes les communions chrétiennes reconnaissent, avec nous, que le passage en question ne saurait avoir un sens restrictif, qui limiterait à la personne et à la vie des apôtres les promesses du Christ.

Le sens de ce passage est donc que le Christ veillera avec une sollicitude toute particulière sur les apôtres, et les guidera par les grâces d'une providence spéciale, et que cette sollicitude et cette providence, au lieu de renfermer leurs

bienfaits dans les limites étroites de la vie apostolique, les étendront, à travers tous les âges, jusqu'à la fin du temps, sur les successeurs des apôtres.

Peut-être demandera-t-on ce que nous avons gagné en faveur de cette infailibilité à laquelle aspire l'Église. En effet, quel est l'objet de cette vigilance toute spéciale, et jusqu'où s'étend cette assistance toute particulière? Il nous reste à fixer ce point important, et, pour y réussir, nous continuerons à nous servir du procédé déjà employé.

En examinant les habitudes de la langue sacrée, si l'on peut s'exprimer ainsi, et l'usage de l'Écriture, nous trouvons que, lorsque Dieu donne une mission d'une difficulté toute particulière, et qui paraît, à ceux à qui elle est confiée, tout à fait au-dessus de la puissance humaine, le moyen dont il se sert pour les assurer qu'elle sera remplie, c'est l'addition de ces paroles sacramentelles : « Je serai avec vous, » comme s'il voulait dire : « Le succès de la mission que je » vous confie est assuré, parce que je vous donnerai mon assistance spéciale pour que vous » puissiez la mener à fin. » Un petit nombre de passages suffiront pour éclaircir ce point.

Dans le quarantième chapitre de la Genèse,

troisième et quatrième versets, Dieu dit à Jacob : « Je suis le Seigneur, le Dieu de ton père ; ne » crains pas d'aller en Égypte, parce que je ferai » naître un grand peuple de toi. J'irai avec toi » en Égypte. » C'est-à-dire je t'accompagnerai, je serai avec toi, donc ne crains rien. Cette assurance vient comme une garantie spéciale à l'appui de la vérité de cette promesse, que les descendants de Jacob formeront un grand peuple. En suivant le commandement qui leur était donné, ils devaient devenir les sujets d'un autre État, ce qui diminuait singulièrement la chance qu'ils avaient de devenir une grande nation ; c'est pour cela que Dieu leur donne pour caution la parole par laquelle il s'engage à les protéger et à réaliser ses promesses, ce qu'il fait en ajoutant ces mots : « J'irai avec toi. » Mais cela devient encore plus clair dans le livre de l'Exode, lorsque le Très-Haut commande à Moïse d'aller vers Pharaon et de délivrer son peuple. Quel est l'homme que Dieu charge de cette difficile mission ? C'est un homme qui, sous le poids d'une accusation capitale, a été obligé de fuir l'Égypte ; un homme qui non-seulement ne jouit d'aucun crédit à la cour, mais fait partie d'une race persécutée et proscrite, dont Pharaon a arrêté l'extermination dans sa pensée ; un homme qui, à ne

considérer que les lumières humaines, doit trouver dans sa mission sa propre perte, et entraîner la ruine de toutes les espérances que Dieu a données à son peuple captif. Or par quelles paroles Dieu l'assure-t-il que, malgré toutes ces impossibilités apparentes, il réussira dans sa mission ? vous allez l'apprendre. « Et Moïse dit à Dieu : » *Qui suis-je pour aller vers Pharaon, et pour tirer les enfants d'Israël de la terre d'Égypte ?* » Et Dieu lui répondit : « *Je serai avec toi.* » Le succès est maintenant assuré ; l'Écriture n'ajoute pas une parole ; Dieu a donné à Moïse la meilleure des garanties de la réussite de sa mission. Plus tard, lorsque Jérémie est envoyé pour enseigner le peuple, et que, se défiant de lui-même, il se regarde comme impuissant à remplir la tâche qui lui est confiée, Dieu lui promet le succès, précisément dans les mêmes termes dont Jésus-Christ se servit pour donner aux apôtres la mission qu'ils reçurent de lui, et l'on remarque encore d'autres coïncidences non moins extraordinaires dans ces deux occasions. Dans le premier chapitre de ce paragraphe, versets 17 et 19, nous lisons ce qui suit : « *Ceins tes reins et lève-toi, et dis-leur tout ce que je t'ai commandé de dire ; et regarde, je t'ai rendu semblable à une ville fortifiée ; et ils combattront*

» contre toi; mais ils ne sauraient prévaloir, car » je suis avec toi, » dit le Seigneur. L'ordre donné par Dieu est exprimé précisément dans les mêmes termes que nous avons vu Jésus-Christ employer lorsqu'il charge les apôtres de dire au peuple *tout ce que Dieu a commandé*, et l'assurance que Dieu ajoute à ses paroles, dans la Bible, se retrouve dans l'Évangile.

L'étude de l'Écriture et l'intelligence des habitudes de style de la langue sacrée suffisent donc pour nous apprendre qu'il y a une phrase sacramentelle qui revient toutes les fois que Dieu donne une mission qui semble devoir être impossible à accomplir; cette phrase sacramentelle, la voici : « *Je suis avec toi.* » Nous avons donc le droit de conclure que, dans le texte dont il s'agit, le Christ, en se servant de cette phrase, a promis à ses apôtres et à leurs successeurs, jusqu'à la fin du monde, de leur accorder tous les secours nécessaires pour remplir la mission qu'il leur donnait. Reste à savoir quelle est la nature de cette mission. Elle est écrite tout entière dans ce mot : « Allez et enseignez toutes les nations; » paroles par lesquelles les apôtres sont accrédités auprès du genre humain; et dans cette autre phrase : « Apprenez-leur à observer toutes les choses que » je vous ai commandées. » Ainsi la mission des

apôtres a pour limites l'univers et pour objet tous les commandements du Christ.

Maintenant, je le demande, cette mission ne renferme-t-elle point tous les pouvoirs dont j'ai parlé? Ne voyez-vous pas là l'établissement d'un corps éternel, chargé par le Christ d'être le dépositaire des vérités qu'il est venu apporter au monde; la fondation du royaume de Dieu dans lequel toutes les nations doivent entrer? N'est-il pas évident que les paroles en question instituent un ministère permanent et régulier, pour remplacer le ministère transitoire et irrégulier des prophètes et empêcher l'erreur de pénétrer dans l'Église, et n'est-il pas clair que cette Église doit durer jusqu'à la fin des temps? Or c'est précisément ce qu'enseigne l'Église catholique, ce sont là les droits qu'elle réclame, comme la base sur laquelle elle appuie la règle de la foi. Les successeurs des apôtres dans l'Église du Christ ont hérité du bénéfice de sa promesse; il est toujours avec eux quand ils enseignent, et ils ne sauraient tomber dans l'erreur. C'est cette promesse qui les rend certains d'être les dépositaires de la vérité, c'est cette promesse qui leur donne le droit d'exiger une soumission pleine et entière de tous les peuples pour leurs enseignements.

Pour achever la démonstration des principes

posés dans la précédente conférence, il importe de citer encore quelques textes qui lèveront tous les doutes, s'il pouvait en demeurer dans les esprits. J'ai dit, par exemple, que nous devons nous attendre à voir celui dont les prophètes n'étaient que le type et la figure, prévenir l'erreur que les prophètes ne pouvaient que redresser; car tout, dans la nouvelle loi, doit être plus parfait que dans l'ancienne. Ainsi nous pouvons espérer que le Saint-Esprit, qui inspirait les prophètes et leur dictait leurs enseignements, substituera, dans la nouvelle loi, ses propres et infaillibles instructions à cette lumière de reflet qui brillait dans les prophéties. C'est, en effet, ce qui a lieu dans la nouvelle loi, comme nous le voyons dans le xiv^e chapitre de saint Jean (versets 16 et 26), où nous entendons le Christ s'exprimer ainsi : « Et je prierai mon » père, et il vous donnera un autre consolateur, » afin qu'il demeure éternellement avec vous. » C'est l'esprit de vérité que le monde ne peut » recevoir, parce qu'il ne le voit point et ne le » connaît point; mais vous, vous le connaîtrez, » parce qu'il demeurera avec vous et qu'il sera » en vous. Mais le consolateur, l'Esprit-Saint que » mon père enverra en mon nom vous fera sou- » venir de tout ce que je vous ai dit. » Paroles

confirmées par le verset 13 du xvi^e chapitre :
 « Quand l'esprit de vérité sera venu, il vous en-
 » seignera toute vérité. »

Ces paroles sont encore adressées aux apôtres. Je sais qu'il en est qui les regardent comme s'étendant à tous les fidèles et contenant la promesse d'inspirer individuellement chaque chrétien ; mais il faut être conséquent. Si vous voulez étendre cette promesse non-seulement à l'universalité des temps, mais à la généralité des hommes, vous ne pouvez point donner une moindre extension à l'autre promesse faite aux apôtres : au lieu de se borner à la vie apostolique, elle doit donc s'étendre à tous les âges. Cependant j'ai démontré que les deux passages ont entre eux une liaison étroite, car le but de l'un et de l'autre est de pourvoir à l'enseignement de la vérité. J'ajouterai que ces paroles sont appliquées d'une manière toute spéciale aux apôtres, car il est dit que le Saint-Esprit achèvera ce que le fils de Dieu a commencé, c'est-à-dire qu'il communiquera ses lumières à ceux qui ont été déjà instruits et préparés à ce don divin par le Christ.

Mais qui osera dire que la mission d'instruire et d'enseigner ait été donnée à tous les fidèles ? A qui donc appartiendrait-il désormais d'écouter et d'apprendre ? Il est clair que ce passage de l'Évan-

gile établit deux degrés dans la hiérarchie, les docteurs et les disciples ; un gouvernement spirituel et ceux qui relèvent de ce gouvernement. En examinant les rapports des textes, nous arrivons à la même conclusion. En effet, dans le même discours, le Rédempteur établit une distinction fort claire entre ceux qui doivent enseigner ses doctrines et ceux qui doivent les recevoir.

Il est un autre passage où l'on remarque des paroles de notre Sauveur qui pourraient devenir le sujet d'un commentaire aussi étendu et non moins intéressant ; ce sont les paroles dans lesquelles, après avoir assis son Église sur une base solide, il ajoute que « les portes de l'enfer ne prévaudront point entre elles ; » mais je réserve ce texte pour une conférence dont le sujet le rappellera naturellement à vos réflexions.

Je vous ai cité les endroits de l'Écriture qui établissent les promesses que le Christ a faites à son Église et l'engagement qu'il a pris de la préserver de toute erreur jusqu'à la fin des temps, je dois m'attendre à me voir opposer les passages qui semblent contredire ceux sur lesquels je me suis appuyé. N'existe-t-il pas, en effet, toute une suite de passages d'une force incomparable qui, loin de promettre de la stabilité à

l'Église, annoncent, au contraire, sa complète subversion? Ne doit-il pas y avoir une apostasie générale? cette apostasie n'a-t-elle pas été prédite par notre divin Rédempteur? N'a-t-on pas vu des théologiens protestants, pleins de gravité et de science, mettre au nombre des preuves de la divinité de la mission du Christ l'accomplissement des prophéties que, suivant eux, il a faites à ce sujet?

Ce n'est qu'avec réserve que je puis entrer dans la réfutation d'objections de cette nature; je ne ferai pas au savoir de mes auditeurs l'injure de penser qu'il est nécessaire de combattre dans leur esprit cette grossière calomnie, à l'aide de laquelle on veut appliquer à l'Église catholique les caractères sous lesquels l'Apocalypse dépeint les ennemis du Christ, et je ne puis souiller la sainteté du lieu où je parle, en répétant, même pour les réfuter ensuite, des blasphèmes que tous les protestants éclairés rejettent avec mépris. Laissons donc de côté ces tristes aberrations, monument des excès jusqu'auxquels peuvent descendre l'esprit de parti et la haine; occupons-nous purement et simplement de cette proposition, à savoir, que le Nouveau Testament annonce une apostasie universelle, et que cette prédiction doit être considérée comme

une des meilleures preuves de la vérité du christianisme. Mon Dieu! est-il possible que des intelligences convaincues de la divinité du Christ mettent en avant des arguments de cette nature? Quoi! le Christ, pour établir la divinité de sa mission, aurait annoncé que sa mission demeurerait inutile! Quoi! pour montrer que la main de Dieu elle-même avait accompli ce grand ouvrage, il aurait prédit que cet ouvrage, comme une tour bâtie sur le sable, s'écroulerait bientôt, et que, dans un petit nombre de siècles, son Église tomberait dans la corruption et l'idolâtrie! Mais ceux qui nous disent que toute l'Église était destinée à tomber dans l'idolâtrie ont-ils donc oublié que c'est pour détruire cette usurpation de l'esprit du mal que Jésus-Christ a prêché et enseigné, qu'il a souffert et qu'il est mort; ou bien, oseront-ils dire que Jésus-Christ n'a pu accomplir sa tâche généreuse et que la toute-puissance a manqué au Tout-Puissant? Ainsi ce serait inutilement que ce sang précieux aurait été versé, inutilement que la tête du serpent eût été écrasée sous le pied du fils de l'homme; cette victoire eût été à courte échéance! L'enfer, un moment vaincu, eût bientôt repris le dessus; Satan eût bientôt reconquis l'héritage du Christ et arraché la vigne que les mains

du Messie avaient plantée ! Singulière assertion, d'après laquelle les types et les figures de l'Ancien Testament auraient plus de force et de vertu que les divines réalités de la nouvelle loi ; car, lorsque l'arche de Moïse fut placée dans le temple de Dagon par des mains ennemies, non seulement elle renversa à ses pieds l'idole, mais elle la brisa en mille pièces, de sorte que la statue sacrilège ne put pas être replacée sur son piédestal.

Si de telles prophéties existaient, ce que je nie de la manière la plus formelle, n'aurions-nous pas le droit d'espérer l'annonce de quelque glorieux événement qui viendrait mettre un terme à cette apostasie ? Lorsque Dieu, par la voix de ses prophètes, annonçait quelque nouvelle captivité à son peuple, il le consolait en même temps par la perspective d'une délivrance garantie par sa parole sacrée. Serait-il donc possible qu'un événement aussi important que le retour de l'Église universelle aux doctrines de l'Évangile, dont le dépôt précieux aurait été conservé dans les îles de l'Ouest, serait-il possible que ce mémorable retour n'eût pas été annoncé dans les annales des prophéties, surtout lorsqu'on songe que la tâche que Jésus-Christ et ses apôtres eussent en vain cherché à exécuter se

trouverait ainsi accomplie par les Iles dont nous parlons ? Alors il faut admettre que l'Église, son épouse, éprouve de sa part un traitement plus dur que la synagogue ; qu'il la laisse dans de profondes ténèbres, dans une nuit qu'aucun rayon n'illumine, dans un abandon qu'aucune espérance ne console. Ne soyons pas assez inconséquents pour admettre ces inadmissibles erreurs, après les preuves claires et irréfragables que nous avons trouvées dans l'ancienne loi et les promesses de la loi nouvelle. L'Église ne saurait pas plus être abandonnée par le Christ que la terre ne saurait devenir la proie d'un second déluge, et, loin que les portes de l'enfer puissent prévaloir contre elle, Jésus-Christ et l'esprit de vérité enseigneront par sa voix et demeureront avec elle jusqu'à la fin des temps.

Pour conclure, j'appellerai votre attention sur un petit nombre de remarques d'une grande simplicité et qui se présentent d'elles-mêmes. Quiconque étudiera sans prévention la constitution de l'Église, telle que je l'ai développée dans mes deux dernières conférences, la trouvera telle qu'elle doit être en vertu de l'essence même des choses. En effet, nous voyons que, toutes les fois que la Providence a l'intention d'amener les hommes à l'unité de pensée ou d'action, elle les

place sous l'influence du principe d'autorité. Quelle est la base de la société domestique, sinon l'obéissance ? Ne comprenons-nous pas, par un instinct de notre nature, que les enfants, destinés à apprendre, n'acquerraient jamais l'instruction dont ils ont besoin, si chacune de ces petites républiques, qu'on appelle des familles, n'était pas gouvernée par une règle de soumission et de hiérarchie ? L'expérience ne démontre-t-elle pas que, si l'enfant n'était point placé sous la direction de ses parents ou de ses maîtres et formé par eux à ces vertus domestiques que les instituteurs de la famille doivent créer, son esprit sauvage et indépendant serait dépourvu des vertus les plus douces et des sentiments les plus affectueux de notre nature, et son cœur ouvert à l'entraînement de toutes les passions et à la domination de tous les vices ? Et, comme les vertus domestiques sont la source des vertus sociales, on ne peut pas espérer qu'en s'écartant de ce système d'autorité et d'obéissance, la jeunesse, affranchie de cette discipline salutaire, sous laquelle on acquiert l'empire de soi-même et le culte des principes, pût être formée à la même morale et aux mêmes vertus.

N'est-ce pas encore de la même manière que la Providence pourvoit à la conservation de l'or-

dre social? A-t-on jamais entendu parler d'une société qui ne fût pas gouvernée, qui ne contiât pas un pouvoir établi, une juridiction reconnue? Peut-on concevoir des hommes jouissant des bienfaits de l'état social, agissant les uns envers les autres d'après des règles et des principes préalablement fixés, unis pour l'accomplissement des devoirs de la vie publique, pour la paix et pour la guerre, et même pour diminuer les inconvénients et augmenter les avantages de la vie privée, sans que l'unité soit réalisée et établie dans cette agrégation d'individus par l'institution d'une autorité publique? Je dirai plus : outre l'existence d'un corps de lois formant une constitution, ne faut-il pas une autorité vivante, qui fasse prévaloir l'inviolabilité de la loi écrite et protège l'État contre les entreprises des intérêts particuliers?

Nous avons fait faire un grand pas à cette grave question. Je crois avoir démontré combien fondée en logique, combien confirmée par les écritures est cette règle de foi que les catholiques puisent dans l'autorité de l'Église : je crois n'avoir pas moins solidement établi que le système catholique offre, dans toutes ses parties, cette harmonie et cette cohérence qui révèlent un ouvrage sorti de la main de Dieu.

Le sujet n'est pas encore épuisé. Et nous aussi nous pouvons nous écrier avec saint Pierre : « Seigneur, il est bon de demeurer ici. » Élevons donc une tente sur la montagne sainte, et reposons-nous avec Élie et Moïse, ces témoins de l'ancienne loi, et avec le Christ et ses apôtres, ces prédicateurs de la loi nouvelle.

CINQUIÈME CONFÉRENCE.

CINQUIÈME CONFÉRENCE.

DÉMONSTRATION PLUS COMPLÈTE DE LA RÈGLE DE LA FOI CATHOLIQUE.

Sachez comment vous devez vous conduire dans la maison de Dieu qui est l'Église du Dieu vivant et la colonne et le soutien de la vérité. (Saint Paul, ép. I, à Timothée.)

Le Christ, pour l'accomplissement de l'œuvre qu'il avait entreprise, ordonna à ses apôtres de prêcher l'Évangile à toutes les nations et d'enseigner ses préceptes; leur promettant d'être, avec eux et tous ceux qui leur succéderaient dans ce ministère, jusqu'à la consommation des siècles.

cles. Cette promesse, rapprochée d'autres passages des saintes Écritures, ne laisse aucun doute sur la garantie donnée par Dieu du maintien éternel de la vérité dans l'Église du Christ.

Parmi les titres de la foi catholique, ceux-là surtout ont fixé mon attention où l'on retrouvait ce même gage de l'intervention divine pour empêcher l'Église de tomber dans l'erreur. Or là est la plus grande preuve de la vérité de notre règle de foi; loin d'avoir épuisé cette matière, combien n'aurais-je pas à dire encore?

Je pourrais parler de toutes ces recommandations faites par le Sauveur aux apôtres lorsqu'il leur confie son troupeau, lorsque, sous tant de symboles, il leur donne les clefs de son royaume, leur prescrivant de lier et de délier. Ce principe d'autorité, il est remarquable qu'il ne forme pas seulement la base de la foi chrétienne, mais que, de degré en degré, dans l'ensemble comme dans les détails, on retrouve la même loi d'obéissance; de sorte que la résistance ne peut se montrer quelque part sans rencontrer la répression particulière appropriée, pour ainsi dire, à cette résistance (1).

Ce qu'il faut surtout remarquer, ce sont ces

(1) Math., XVIII, 17-19.

passages importants où la suprême juridiction est donnée à un seul : de là, en effet, émane toute l'autorité de l'Église; mais, plus tard, nous traiterons cette question spéciale.

Maintenant, insistons sur les passages où le Christ fait part de son pouvoir aux apôtres, lorsqu'il leur dit que, de même que son père l'a envoyé, il les envoie (1), et encore : « Celui qui vous écouterait m'écouterait, et celui qui vous méprisera me méprisera (2). » On ne peut douter que les apôtres ne comprissent que le Christ avait reçu de Dieu le pouvoir d'enseigner ses doctrines et d'imposer la croyance; et ce pouvoir émanait également, à leurs yeux, de sa divine nature : aussi, quand nous le voyons les nommer ses vicaires sur la terre, en leur confiant le dépôt des vérités célestes, quand nous l'entendons s'exprimer en de tels termes sur la mission qu'il leur donne de prêcher et d'enseigner, nous ne pouvons nous empêcher de sentir qu'ils ont dû se croire autorisés, en effet, à instruire l'humanité, à la soumettre à leurs décisions, et à exiger l'hommage de la raison individuelle.

Comment donc ont procédé les apôtres? Sur

(1) J., XX, 21.

(2) Luc, X, 16.

quel principe ont-ils basé leurs instructions ? D'abord, en aucune occasion, on ne les a vus admettre la nécessité de l'examen individuel. Leur argumentation est toujours aussi simple que possible ; elle se réduit à un seul point, elle est toujours ramenée à quelques preuves capitales, dont leur témoignage est la garantie. Ainsi, les doctrines du christianisme s'appuyant sur la vérité de la résurrection du Christ, les apôtres se contentaient de déclarer avoir vu le Christ après sa résurrection (1).

Et, quoiqu'on puisse dire que les miracles qu'ils opéraient fussent des moyens de conviction, il n'est pas moins vrai que la première base de la foi nouvelle était réellement cette autorité, dont ces miracles mêmes prouvaient qu'ils étaient revêtus. Il ne faut point oublier ce que j'ai déjà dit à cet égard dans une de mes précédentes conférences ; car, si, à la vérité, un grand nombre des premiers fidèles ont cru aux prédications apostoliques, par suite des miracles que faisaient les apôtres, il n'en est pas moins certain que leur foi ne devait point avoir ces miracles pour cause, mais la vérité des doctrines que leur enseignait le christianisme. Après avoir eu ces premiers motifs

(1) Actes ii, 32 ; iii, 15, 30, 32 ; xiii, 30 ; xviii, 31, etc.

de l'embrasser, aucun doute n'existait plus, pour eux, sur l'ensemble de la religion et ses développements. Comme la principale preuve était limitée à un seul point, la résurrection, il est évident que, dans l'Église naissante, il y avait, en outre, un principe qui, une fois admis, entraînait l'assentiment des nouveaux convertis à tout un corps de doctrines. Ce ne pouvait être que le principe de la soumission aux enseignements des apôtres, en d'autres termes le principe catholique de l'infaillibilité.

En second lieu, nous ne voyons pas que, dans leurs prédications, ils aient jamais conseillé aux chrétiens, en aucune manière, d'avoir recours à un certain livre, et qu'ils leur aient enjoint de l'étudier, de l'examiner, de le prendre pour unique base de leur foi.

Ils en appellent à l'Ancien Testament lorsqu'ils s'adressent au peuple juif, parce qu'il y a là des vérités admises par les Juifs, et dont le complément nécessaire se trouve dans l'Évangile, auquel ces vérités doivent amener. Mais jamais nous ne voyons, dans les livres apostoliques, la moindre insinuation que l'histoire de la vie du Sauveur, ou les doctrines qu'il a enseignées, dusent être nécessairement transmises par écrit, et, ainsi, livrées à l'examen individuel.

Au contraire, nous avons à signaler un autre fait beaucoup plus important, c'est que, partout où ils allaient, ils établissaient des pasteurs chargés de pourvoir à l'enseignement des Églises qu'ils avaient formées. Or il est indubitable que ces pasteurs avaient été investis du pouvoir et de l'autorité, qui leur donnaient le moyen d'enseigner et de gouverner. On leur recommande de ne souffrir le mépris de personne à cause de leur jeunesse; ils peuvent recevoir des accusations même contre les prêtres, et déjà les formes de la procédure ecclésiastique sont établies (1). Ceci, à la vérité, appartient à la discipline; mais on en conclura que, dès les commencements de l'Église, tout le système chrétien reposait sur le principe de l'autorité et de l'autorité active. Ce n'était pas encore assez : nous voyons les apôtres ne négliger aucun détail dans les instructions qu'ils donnent aux Églises et aux chefs des Églises, pour démontrer, non pas que la parole de Dieu est toute dans l'Évangile, ce dont il n'est jamais question, mais qu'ils doivent conserver les doctrines dont le dépôt leur a été confié.

Saint Paul s'adresse ainsi à Timothée, son disciple favori : « O Timothée, gardez ce qui vous est confié; évitez les nouveautés profanes dans les

(1) Tim., IV, 12, v. 19.

paroles, et les dangers d'une fausse science; plusieurs, qui promettaient mieux, se sont ainsi trompés sur la foi (1). » C'est-à-dire, souvenez-vous des doctrines que je vous ai transmises, et mettez-vous en garde contre les paroles qui en altéreraient le sens; ayez soin d'être fidèle, même à la forme, en enseignant ce que vous avez appris de moi, afin que mes leçons n'aient point à redouter la corruption des faux systèmes. Saint Paul fait ici allusion au Gnotisme, et aux premières erreurs qui s'étaient introduites dans l'Église. Sa pensée n'était pas que les doctrines de la religion dussent être renfermées dans un livre, et que les paroles de ce livre dussent être le seul texte qui pût servir de base à la religion; bien plus, s'il avait cru que, dans cette épître même qu'il écrivait, il eût publié une partie de ce nouveau code, s'il avait pensé qu'il était ainsi en son pouvoir de prévenir le danger de l'erreur, assurément il n'aurait pas jugé nécessaire d'inculquer, avec tant de soin, dans l'esprit d'un disciple, le souvenir même des paroles qu'il lui avait fait entendre. Il faut encore remarquer qu'il ne confie ses doctrines ni à chaque membre de l'Église, ni à la congrégation tout entière, mais à un seul homme qu'il

(1) I, Tim., vi, 20.

avait évidemment choisi pour être le chef du troupeau et en rendre compte à Dieu.

Plus loin, il s'exprime encore en ces termes : « Conservez la forme même des discours que vous avez entendus de moi, dans l'esprit de la foi et dans l'amour de Jésus-Christ. Gardez le trésor à vous confié par le Saint-Esprit qui habite en nous (1). » Voilà une magnifique investiture, voilà une grande preuve de l'appui que notre Sauveur donne à tous les pasteurs de l'Église; la conséquence en est que le disciple immédiat, le successeur de l'apôtre reçoit l'ordre de reproduire exactement la forme même de l'enseignement qui lui a été donné. Quelques-uns ont dit que cette forme se rapportait seulement au *credo* ou symbole des apôtres. Mais, d'abord, il devrait y avoir des preuves à cet égard : ensuite, pourquoi cette fidélité à la forme? S'il ne s'était agi que de ce seul point, aurait-il été besoin de la recommander à un évêque, alors plus qu'aujourd'hui, puisqu'il ne fallait qu'enseigner et répéter le symbole pour le graver dans la pensée et la mémoire du chrétien? Voici donc le premier pas que fait l'Église dans le système de l'enseignement traditionnel, de la doctrine trans-

(1) II, Tim., 1, 13, 14.

mise verbalement, par un homme envoyé pour la prêcher, à un autre homme qui reçoit de lui la mission de continuer son œuvre. Passons maintenant au second anneau de la chaîne. Après quelques versets, on trouve les exhortations suivantes, adressées à Timothée : « Ce que vous avez entendu de moi, répétez-le à des hommes fidèles qui pourront en instruire les autres (1). »

Ici encore saint Paul ne dit pas : Recevez cette épître comme appartenant à la sainte parole de Dieu, et donnez-en des copies à ceux que vous devez enseigner; et c'eût été, assurément, le meilleur moyen de conserver les doctrines qu'il y avait exposées; mais il dit à Timothée de choisir des hommes fidèles et dignes de confiance, pour leur transmettre les doctrines qu'il avait reçues lui-même, afin qu'ils se chargeassent à leur tour de les propager. N'est-ce point là indiquer manifestement l'enseignement oral comme la méthode qu'il faut suivre dans l'Église du Christ?

Avant de quitter les épîtres de saint Paul à ses disciples préférés, faisons encore deux citations qui viendront confirmer la règle catholique. D'abord il dit à Timothée : « J'ai désiré que tu restasses à Éphèse, quand je suis allé en Macédoine

(1) *Ibid.*, Tim., II, 2.

pour qu'un autre à ta place ne changeât point ton enseignement, pour qu'on n'accréditât point des fables et des généalogies sans fin, qui offrent plus matière à la discussion qu'elles ne sont un moyen d'édification, laquelle est dans la foi (1).» Aucune variété d'opinion n'est donc permise, et il faut éviter les questions qui détournent de la simple foi de Dieu; et tel était le but principal de saint Paul, quand il préposait Timothée à l'Église d'Éphèse.

Maintenant, supposez que telle soit la mission de tous les évêques, et que Dieu leur ait donné, par conséquent, les moyens d'obtenir ce résultat, l'expérience nous apprendra bientôt lequel des principes aujourd'hui adoptés était celui de Timothée. Car il est certain que l'expérience a prouvé que, si un évêque doit empêcher la divergence des opinions, les Églises réformées, y compris l'Église épiscopale, qui dispose cependant de plus de moyens, sont dans l'impuissance d'arriver à ce but (2). On verra, au contraire, que les évêques catholiques, par l'autorité de leur enseignement, peuvent conserver l'unité.

(1) I, Tim., 1, 3, 4.

(2) Les divisions qui ont dernièrement éclaté parmi les méthodistes wesleyens pourraient être, à cet égard, l'objet d'observations intéressantes.

En vain les premiers prescriraient-ils à leur clergé et à leurs ouailles de ne point changer leur enseignement ou d'éviter les sujets qui font naître les discussions; tandis que les derniers n'ont point à redouter ce péril, et exercent un ministère d'ordre et de paix. Ainsi il est facile de voir quelle était la règle prescrite à Timothée.

Le langage de saint Paul, lorsqu'il parle à Tite, est encore plus remarquable. Après le premier et le second avertissement : « Évitez, dit-il, l'homme qui est hérétique, sachant que celui qui est tel s'est perdu lui-même et pèche, étant condamné par son propre jugement (1). »

Je ne m'arrêterai pas à la première partie de ce texte, pour justifier la conduite de l'Église catholique à l'égard de ceux qui adoptent l'erreur et altèrent par des innovations la pureté de la foi; les conséquences qu'il faut tirer de ce précepte impérieux, contre les changements de doctrine, je les laisse à vos propres réflexions. C'est la dernière partie du texte qui me préoccupe. Saint Paul, à cette époque primitive, où personne, on peut le croire, n'avait pu ni naître, ni être élevé dans l'hérésie ou dans l'erreur, entend nécessairement, par le mot *hérétique*, celui qui,

(1) Tit. III, 10, 11.

après avoir professé la véritable religion, embrasse des opinions nouvelles sans retomber dans l'idolâtrie; car, autrement, au lieu d'hérétique, il aurait dit *apostat*. Au sujet d'une personne placée dans cette situation, il affirme qu'elle pèche nécessairement, étant condamnée *par son propre jugement*. Mais, de nos jours, si un homme sort d'une des communions du protestantisme pour entrer dans une autre, loin de le regarder comme coupable, loin de croire qu'il se condamne lui-même, on serait plus près dire que son propre jugement le justifie : en effet, son jugement est son seul guide et son seul arbitre en matière de religion. Le principe du protestantisme est donc en contradiction directe avec l'imposante doctrine de l'Apôtre. L'Apôtre suppose l'existence d'un principe qui force l'homme à se condamner, dans son for intérieur, lorsqu'il abandonne la vérité; mais, pour qu'un principe ait cette influence, il faut qu'il puisse vous garantir la vérité des croyances qu'il vous impose, de sorte que le renier ce soit s'avouer coupable.

La doctrine de saint Paul, à cet égard, est précisément celle de l'Église catholique. En mettant de côté le cas d'ignorance involontaire, un catholique, lorsqu'il possède réellement les principes et la règle de la foi, par lesquels il est uni

à son Église, ne peut blesser ces doctrines par aucune hérésie, sans que son propre jugement ne le condamne; car il sait qu'il n'avait pas le droit de mettre sa volonté au-dessus des règles prescrites, et son sens individuel au-dessus de dogmes obligatoires.

Des instructions données par les apôtres des gentils aux supérieurs ecclésiastiques institués dans les Églises naissantes, passons aux exhortations adressées aux gentils eux-mêmes. Saint Paul écrit aux Thessaloniens : « Mes frères, restez donc fermes, et tenez-vous-en aux traditions que vous avez reçues ou de vive voix ou dans nos épîtres (1). » Ici, encore, voici deux sortes de doctrines, celle qui est écrite et celle qui est transmise par la parole, et toutes deux sont placées au même niveau, afin que l'une et l'autre soient également reçues par l'Église avec respect et transmises aux successeurs des apôtres. De tels témoignages, le principe de l'enseignement oral ainsi recommandé, en même temps ce silence complet gardé sur un code écrit du christianisme qui aurait eu seul toute autorité, ne sont-ce pas là des preuves décisives de la véritable conduite suivie par les apôtres, et de la base sur laquelle ils ont fondé l'Église? Ne devons-nous pas en conclure

(1) II, Thessal., II, 14.

que le pouvoir d'enseigner leur a été donné , et qu'ils l'ont transmis à leurs successeurs avec un code non écrit, de sorte que ce qu'ils ont écrit dans la suite n'était que la rédaction et l'exposé d'une partie des doctrines qui , déjà , appartenaient à l'Église?

Allons plus loin encore : j'ai dit que nous ne voyions dans le Nouveau Testament aucun indice qui annonçât que le code du christianisme dût être un code écrit ; d'un autre côté , nous voyons les apôtres prêcher l'Évangile, enseigner le christianisme à plusieurs nations étrangères , et , suivant l'histoire ecclésiastique, non-seulement dans toute l'Europe, mais jusqu'aux dernières limites de l'Orient. Saint Thomas, entre autres, prêcha, dit-on, dans la péninsule de l'Inde ; saint Barthélemy porta la foi dans des régions de la Scythie ; saint Thaddée dans la Mésopotamie, et d'autres apôtres dans l'intérieur de l'Afrique. Ces missions ont été le sujet de savants ouvrages, dont l'un, de l'évêque actuel de Salisbury, a pour but de prouver que saint Paul a prêché la foi en Angleterre et a converti les Bretons.

Il doit importer d'examiner le principe qu'ils ont suivi dans l'enseignement et la conversion de ces nations lointaines.

Sans aucun doute, leurs doctrines étaient basées

sur la règle véritable de la foi, et ils appliquaient le meilleur système d'enseignement religieux dans leurs Églises respectives. L'Écriture était-elle donc cette règle, cette base, ce gage de sécurité? S'il en était ainsi, nous devrions avoir des traductions de ce livre sacré dans les différentes langues de ces peuples. Plusieurs d'entre eux, les Indiens entre autres, avaient des livres publiés avant la venue du Sauveur, et ces livres existent; est-il croyable que le premier soin des apôtres n'eût pas été de traduire les Écritures dans les diverses langues de ces mêmes peuples, eux, surtout, qui avaient le don des langues, et qui eussent pu le faire sans difficulté et sans erreur? S'il faut d'abord présenter la Bible à tous les hommes et à chaque individu en particulier, si c'est là le premier pas du christianisme et son principe vital, et si la base de la foi est l'examen individuel de chaque article de la croyance, assurément on n'aurait pas négligé les seuls moyens d'assurer un résultat nécessaire. Cependant on ne nous a transmis que deux versions du Nouveau Testament : l'une en latin, dont on se sert en Occident sous le nom de Vulgate, et la traduction syrienne (1). Or nous ne connaissons pas

(1) J'ometts la version copte ou sahidique comme moins importante, et, sans doute, moins ancienne que les deux autres.

l'origine de la Vulgate latine. Elle fut probablement écrite au premier ou au second siècle de l'ère chrétienne; mais on a de fortes raisons de croire que, pendant ces deux premiers siècles, la Vulgate n'était connue qu'en Afrique (1); de sorte qu'en Italie, dans les Gaules, en Espagne, pays dont la langue était le latin, on ne se servait point des Écritures, excepté du grec original du Nouveau Testament, et de la version grecque de l'Ancien; pas un texte n'existait dans la langue nationale, qui fût à la portée du pauvre et qui pût être lu par la masse de chrétiens. Quant à la version syrienne, elle n'était connue que dans un petit nombre de pays visités par les apôtres. Jusqu'au troisième siècle, nous n'avons même aucune preuve de l'existence de cette version, de sorte que deux siècles se sont ainsi écoulés, sans que la Bible ou même le Nouveau Testament fussent placés entre les mains des chrétiens orientaux.

Mais que dirons-nous de l'Angleterre, qui était, en quelque sorte, séparée du reste du monde? On nous dit que, dès l'origine, l'Église de ce pays, loin d'être en communion avec l'Église de Rome,

(1) Voyez deux lettres sur la controverse concernant saint Jean, v. 7; par N. Wiseman, DD. Rome, 1835.

ne voulait en recevoir aucun ordre; qu'elle resta toujours en opposition ouverte à son autorité; que l'Église britannique était apostolique, pure et libre de toutes les erreurs et de toutes les corruptions que les derniers temps avaient introduites dans celle de Rome. Où avait-elle donc puisé cette connaissance des pures doctrines du christianisme? Il n'y avait aucune version des Écritures dans notre langue, rien que le peuple pût lire; il faut donc en conclure que toutes ces pures doctrines que l'on suppose avoir existé dans notre Église primitive ont été transmises par la tradition. Tâchez de concilier ceci avec votre prétention que les Écritures sont la seule base de la foi.

Avant de sortir des temps anciens, nous pourrions voir qu'un des premiers Pères de l'Église confirme ce que j'ai dit; je veux parler de saint Irénée, cet évêque illustre, ce martyr de Lyon, qui vivait au III^e siècle. Parlant de la nécessité ou de la non-nécessité de la Bible comme règle de la foi, il s'exprime ainsi : « Et si les apôtres ne nous » avaient rien laissé d'écrit, ne devrions-nous pas » néanmoins suivre la règle de doctrine qu'ils ont » enseignée à ceux auxquels ils confiaient leurs » Églises? A cette règle se soumettent bien des » nations barbares qui, privées de l'usage des » lettres, ont les paroles du salut écrites dans

» leur cœur et gardent fidèlement la doctrine
 » qu'on leur a enseignée (1). »

Ainsi, même dans le III^e siècle, d'après cette vénérable autorité, il y avait beaucoup d'Églises qui croyaient à toutes les doctrines des apôtres, sans que la parole de Dieu leur eût jamais été annoncée sous une forme écrite qu'elles pussent comprendre.

Nous ne pouvons clore cet ordre de considérations sans rechercher quel était le principe par lequel les apôtres faisaient de nouveaux chrétiens. Nous lisons dans leurs Actes que trois ou cinq mille âmes se convertirent en un seul jour, et que le baptême les introduisit dans le sein de l'Église (2). Ce fait nous permet-il de penser que tous ces nouveaux convertis eussent une connaissance complète des mystères de la religion? Par le baptême, on les admettait dans la famille chrétienne, et peut-on supposer cependant que tous ceux qui recevaient le baptême eussent eu le temps de se livrer à un examen minutieux de toutes les doctrines qui leur étaient proposées? Les paroles mêmes de l'Écriture repoussent cette supposition, car ces conversions y sont re-

(1) Adv. Hæres, lib. III, c. IV, p. 205.

(2) Act. II.

présentées comme subites. Mais il devait y avoir quelque principe général, quelque base de leur conversion qui leur fit admettre tout l'enseignement de ceux qui les y avaient convertis ; il devait y avoir quelque profession de foi sommaire et complète qui, acceptée par eux, était une adhésion à toutes les doctrines de la foi qu'ils embrassaient : autrement e'eût été une profanation du baptême, qu'd'introduire, dans le sein de l'Église, des hommes qui auraient pu encore se réserver la liberté d'en sortir, en cas qu'ils ne pussent pas acquiescer à la vérité de ses doctrines. Vous le voyez, dans toutes les hypothèses imaginables, il ne se présente pas ici d'autre solution qu'une foi complète en l'enseignement des pasteurs (1), ce qui, en matière de religion, équivaut à l'infaillibilité de l'Église. Cette théorie était, en effet, confirmée par la pratique, car, lorsque ensuite les apôtres firent des décrets et des lois sur les matières religieuses, lorsqu'ils prirent des décisions

(1) Non-seulement les apôtres, ces missionnaires de Dieu, ont suivi cette méthode, mais ceux qu'ils envoyaient les ont imités ; ainsi Philippe (Actes des apôtres, VIII, 12), qui n'était que diacre, enseignait comme ils avaient enseigné. Cette observation est importante, car elle montre qu'une telle méthode d'enseignement était fondée sur un système général, et non pas seulement sur la foi en l'infaillibilité personnelle des apôtres.

sur le dogme et la discipline, tous les fidèles s'y soumirent, regardant leur siège non-seulement comme la chaire d'où viennent les enseignements, mais comme le tribunal d'où descendent les arrêts. Ce caractère même de l'admission des fidèles dans le sein de l'Église explique la difficulté et fait comprendre le principe qui domine les conversions primitives. Pour nous résumer, ces conversions n'étaient point le résultat d'un examen minutieux et individuel, mais d'un premier engagement qui était la foi en l'autorité remise aux apôtres, autorité qui servait de garantie, pour les nouveaux chrétiens, à tout l'enseignement apostolique.

Passé de la théorie à l'application, et supposez qu'un missionnaire, arrivant dans un pays étranger où le nom du Christ ne fût pas connu, eût pour système que tous les hommes doivent lire la Bible et que chacun en particulier est libre de chercher la satisfaction de son intelligence en matière de foi. Je ne demande pas si vous croyez possible que des milliers d'hommes pussent se trouver convertis par un seul discours basé sur une telle argumentation, mais si le missionnaire qui serait convaincu de ce principe pourrait consacrer par le baptême l'entrée de cette multitude dans le sein de la religion. Serait-il sûr de la so-

lidité de la croyance des nouveaux convertis? J'ai la conviction que, pour peu que l'on connaisse les missions d'aujourd'hui, on répondra que les missionnaires catholiques peuvent seuls accueillir des néophytes aussi peu instruits et croire à leur persévérance dans la religion qu'ils ont embrassée. Ils peuvent le faire aujourd'hui comme ils l'ont fait dans tous les siècles, car saint François Xavier, à l'exemple des apôtres, convertissait et baptisait des milliers d'hommes en un jour, et ces hommes restaient fidèles à la foi et à la loi du Christ. La raison en est simple, c'est que ceux-là peuvent être admis dans l'église catholique qui renoncent à leur jugement individuel pour adopter le principe de l'infaillibilité de l'Église.

Ainsi, autant que l'histoire et les écrits des apôtres nous permettent de découvrir leur conduite, nous ne trouvons pas le moindre indice qui nous autorise à supposer que l'Écriture et le Nouveau Testament fussent la seule règle de foi proposée par eux; nous voyons, au contraire, que la méthode qu'ils ont suivie suppose l'existence du principe catholique de l'autorité et la présence d'un enseignement infaillible dans l'Église. Descendons maintenant à une époque postérieure, et voyons jusqu'à quel point l'Église, dans ses premières et dans ses plus belles années, continua

à agir d'après le même principe. Mon dessein n'est pas d'invoquer ici l'autorité de la tradition en faveur du système que je viens d'exposer. Je ne vais pas citer des autorités à l'appui de mes assertions ; je n'envisagerai la question que sous son point de vue historique. Or, en supposant que les successeurs immédiats des apôtres ont suivi naturellement le système qui leur était prescrit, qu'ils ont reçu le mode d'enseignement de ceux-là même qui leur avaient enseigné la foi, leur conduite ne sera pas seulement la confirmation de ce que j'ai avancé, mais elle servira de solution à un autre point important ; c'est-à-dire que l'on verra jusqu'à quel point la forme d'enseignement adoptée par les apôtres dépendait d'un privilège particulier et d'une autorité personnelle, ou était le résultat d'un principe institué dans l'Église ; car, si nous devons admettre que leurs successeurs ont exigé et obtenu la même soumission d'intelligence de la part des fidèles, il faudra reconnaître que c'est là une partie intégrante du christianisme, que cette base n'a pas été accidentelle et fondée seulement sur le caractère apostolique, mais qu'elle reposait sur un principe vital et nécessaire de la religion.

Étudions les second et troisième siècles de l'Église, les siècles des martyrs et des confes-

seurs; alors, sans doute, elle n'était souillée d'aucune tache, et la pureté de sa morale, l'intégrité de ses doctrines éloignent tout soupçon.

Si, en nous reportant à ces premiers âges, nous examinons leur système particulier d'enseignement, leurs croyances relativement aux motifs sur lesquels ils recevaient les Écritures, ou enfin leurs opinions à l'égard de l'autorité de l'Église, nous trouverons précisément les mêmes idées, précisément la même méthode.

D'abord il est avéré que, pendant les quatre premiers siècles de l'Église, on n'avait pas la coutume d'enseigner les doctrines du christianisme aux nouveaux convertis avant leur baptême. Il y avait une certaine discipline, connue vulgairement sous le nom de *discipline du secret*, en vertu de laquelle les doctrines les plus importantes du christianisme étaient réservées pour ceux qui recevaient le baptême. Ceux qui demandaient à être admis dans l'Église du Christ, subissaient, en général, une épreuve de deux années. Pendant cet intervalle de temps, on leur permettait d'assister à une certaine partie des offices de l'église, mais, aux instants les plus solennels, ils devaient se retirer; ainsi, jusqu'à leur baptême, on les tenait dans l'ignorance des dogmes les plus importants du christianisme. Il s'est bien

élevé quelques controverses sur l'étendue de cette réserve gardée envers les nouveaux convertis : beaucoup ont cru que l'on enseignait, avant le baptême, les doctrines de la trinité et de l'incarnation ; d'autres soutiennent que ces mystères étaient soigneusement cachés aux catéchumènes jusqu'à ce qu'ils fussent entrés dans l'Église par le baptême, de sorte qu'on leur aurait d'abord demandé une foi implicite dans le christianisme. Je ne dis point que ce soit là mon opinion, mais je prouverai bientôt que c'est l'opinion de savants théologiens protestants.

Maintenant, cherchons les motifs sur lesquels était fondée cette discipline : on suppose qu'elle dérivait de plusieurs passages des Écritures, tels que celui où notre Sauveur conseille aux apôtres de ne pas jeter des perles devant les pourceaux, de ne pas communiquer les précieux mystères de la religion à ceux qui en étaient indignes.

On trouve aussi plusieurs allusions à ce système dans les épîtres de saint Paul, quand il parle des doctrines qui sont la nourriture des forts, tandis que d'autres sont comparées au lait que l'on peut donner à ces disciples encore faibles, dont l'enfance spirituelle vient de naître à la croyance. Ceux qui n'avaient pas reçu le baptême étaient appelés enfants dans le langage de

l'Église, par contraste avec les adultes de la foi. On croyait utile et même nécessaire de cacher les doctrines essentielles du christianisme aux persécuteurs païens, non point par la crainte de plus grandes persécutions, mais par respect pour les mystères, pour les mettre à l'abri d'une dérision impie ou d'une vaine curiosité.

Avec un tel but, sur quel principe devait-on s'appuyer pour y arriver? Supposez un instant que le principe de foi admis parmi les premiers chrétiens fût l'examen des doctrines qu'on leur enseignait d'après la parole de Dieu écrite, et que chacun dût se livrer à cet examen, avec la responsabilité personnelle envers lui-même des croyances qu'il admettait et de leur vérité suivant la parole de Dieu; supposez que ce fût là le principe de la foi, comment ce principe pourrait-il être ramené aux fins mêmes du système? Le but était de protéger les mystères sacrés contre l'indiscrétion et l'irrévérence? Mais, si nous supposons qu'on ait suivi le principe dont il vient d'être question, l'Église s'exposait inutilement à un grand danger. Au lieu de soumettre toutes ses doctrines à la fois à l'examen du néophyte, et, s'il n'en était point satisfait, de lui permettre de se retirer, elle l'aurait donc admis à l'aventure dans sa communion, puis elle lui aurait

laissé la faculté d'y renoncer, et lui en aurait même imposé la nécessité, s'il ne pouvait ensuite parvenir à se convaincre de la vérité de toutes les doctrines qui lui étaient enseignées. C'eût été détruire dans son germe le résultat qu'on voulait obtenir, c'eût été faire de l'orthodoxie un marchepied pour arriver à l'apostasie; disons mieux, c'eût été semer des chrétiens pour récolter des apostats. S'il n'y avait donc pas eu un principe qui, adopté par les catéchumènes avant leur baptême, fût, de la part de ceux qui l'admettaient, une garantie de leur persévérance, quelque doctrine, quelque discipline, quelque pratique qu'on dût ensuite leur imposer, quelle que fût la sublime obscurité des dogmes, quelques sacrifices qu'ils imposassent aux sentiments de notre nature et aux vaines lumières de notre raison, si un tel principe n'avait existé et n'avait servi de garantie, il aurait été injuste autant qu'immoral, téméraire autant qu'impie, d'exposer un sacrement à ne pas rencontrer, chez ceux qui le recevaient, une foi entière, à être comme livré à des hommes qui avaient encore leur foi à étudier et qui devaient examiner si les doctrines que leur enseignait l'Église, en les baptisant, étaient vraiment dans les Écritures.

Je vous citerai une autorité à l'appui de tout

ce que j'ai déjà dit. Celle-là sera moderne, et on la regarderait comme orthodoxe dans l'Église d'Angleterre. Elle est tirée d'un ouvrage publié par M. Newman d'Oxford, il n'y a que deux ans, sous ce titre : « Les ariens du quatrième siècle. » Or cet ouvrage a paru avec l'approbation de l'ancien professeur royal (*regius professor*) d'Oxford, et, à ma connaissance, a été recommandé et admiré par beaucoup de personnes qui étaient regardées comme versées dans les doctrines de l'Église anglicane. Le passage est d'autant plus important qu'il va même plus loin que mes propres paroles, et qu'il confirme ce que j'ai dit en commençant, que les doctrines les plus essentielles du christianisme n'étaient pas d'abord révélées aux catéchumènes. Il dit, à la page 49 :

« Jusqu'au dernier moment, on ne les initiait
 » qu'à une connaissance générale des articles de
 » la foi chrétienne; quant aux doctrines de l'É-
 » glise sur le trinité, l'incarnation, et l'expiation
 » faite sur la croix, rappelée et appliquée dans
 » l'eucharistie, ces doctrines, dans toute leur
 » profondeur, dans leur complet développement,
 » restaient la propriété exclusive des chrétiens
 » éprouvés. D'un autre côté, les principaux su-
 » jets du catéchisme, comme nous l'apprenons de
 » saint Cyrille, étaient les doctrines de pénitence

» et de pardon , la nécessité des bonnes œuvres,
» la nature et l'utilité du baptême , et l'immor-
» talité de l'âme , d'après les apôtres. » De sorte
que les seules doctrines qui , suivant cet auteur,
fussent enseignées avant le baptême , étaient l'im-
mortalité de l'âme , la nécessité des bonnes œu-
vres , l'utilité du baptême , de la pénitence et du
pardon. On ne donnait qu'une idée générale du
christianisme ; les doctrines importantes , même
les plus importantes , car tous les chrétiens doi-
vent les considérer ainsi , celles de la trinité , de
l'incarnation , et , avant tout , le dogme que l'on
regarde maintenant comme capital , celui de l'ex-
piation sur la croix , on n'y faisait pas même la
plus légère allusion , bien loin de les communi-
quer au nouveau chrétien avant le baptême. Mais
ici , se présente une objection à laquelle il sera
répondu. « D'abord on peut demander comment
le secret était possible , les Écritures pouvant être
consultées par tout le monde. » C'est-à-dire , si
la Bible ou l'Écriture était entre les mains des
fidèles , et qu'on leur conseillât de la lire pour
donner une base à leurs convictions , comment
conservé le secret de ces doctrines ? Maintenant ,
écoutez la réponse. « Ceux qui n'ont lu que les
» ouvrages des modernes pourront s'étonner de
» mes paroles ; cependant une étude approfon-

» die de la question prouvera que les doctrines
» dont il s'agit n'ont jamais eu l'Écriture comme
» seule base d'enseignement ; assurément , le
» livre sacré n'a jamais été destiné à nous ensei-
» gner nos croyances , quoiqu'il soit certain que
» nous pouvons nous en servir pour les justifier,
» lorsqu'on nous les a enseignées , malgré les
» exceptions individuelles qui se trouveraient à
» côté de la règle générale. Dès les commence-
» ments , l'Église a eu pour règle d'enseigner la
» vérité , et d'appeler ensuite l'Écriture en té-
» moignage de son enseignement ; la première
» erreur des hérétiques a été de négliger cet en-
» seignement , et d'entreprendre une œuvre dont
» ils sont incapables , celle de se former un
» corps de doctrines des parcelles de vérité qui
» se trouvent dans l'Écriture. Ces hommes agis-
» sent , quand il est question des plus grands in-
» térêts religieux , comme un physicien qui
» rejetterait la théorie de la gravitation de New-
» ton , et voudrait , avec un talent au-dessous
» d'une telle tâche , inventer lui-même quelque
» nouvelle théorie du mouvement. L'insuffisance
» d'une étude individuelle de l'Écriture , comme
» moyen d'arriver à la connaissance de toute vé-
» rité qu'elle renferme , paraît dans ce fait , que
» les symboles et les docteurs chargés de les ex-

» pliquer ont toujours été établis d'en haut, et
 » que la discordance des opinions a toujours
 » existé là où cette institution divine a manqué.
 » Il s'ensuit que, lorsque les néophytes consul-
 » taient les livres inspirés de Dieu pour y étudier
 » la morale et la foi, ils avaient encore besoin de
 » l'enseignement de l'Église, qui leur donnait la
 » clef d'un certain nombre de passages relatifs
 » aux mystères de l'Évangile, passages qui sont
 » obscurs par suite de la nécessité de les faire tous
 » concorder ensemble et de les réunir tous dans
 » une même foi. »

Ainsi, mes frères, il n'y a que deux ans qu'un savant théologien de l'Église anglicane reconnaissait que les chrétiens des premiers temps n'étaient pas instruits, avant leur baptême, des dogmes importants de la religion ; et, quant à la difficulté qui résulte de cette assertion, que les Écritures étaient la règle sur laquelle on leur apprenait à baser leur foi, il l'écarte en disant que l'Église se servait des Écritures pour confirmer cette foi qu'elle exigeait, mais que jamais on ne les a regardées comme l'unique fondement de la religion. Ceci va au delà même de mon but ; ainsi on n'admet pas seulement mes prémisses, mais on en tire toutes les conséquences que j'aurais pu en tirer moi-même.

Nous en avons dit assez sur la méthode d'enseignement suivie dans les trois premiers siècles; elle ne pouvait être motivée que par le principe catholique. Cherchons maintenant sur quelles raisons se fondaient les chrétiens de ces âges pour recevoir la parole de Dieu. Considéraient-ils les Écritures comme la seule base de la foi; ou bien les regardaient-ils, ainsi que nous, comme un livre qui doit être reçu, par l'autorité de l'Église et expliqué par elle? Un examen complet de cette question demanderait des volumes de citations; mais la reproduction d'un petit nombre de passages des Pères des premiers siècles suffira pour vous mettre à même de prononcer. Il existe une belle parole de saint Augustin, lorsque, parlant de la manière dont il fut amené à la connaissance du christianisme, il dit expressément, autant qu'on peut rendre la brillante originalité de son style: « Je n'aurais pas eu foi en l'Écriture, si l'autorité » de l'Église catholique ne m'y avait pas déterminé (*Evangelio non crederem, nisi me catholicæ Ecclesiæ commoveret auctoritas*) (1). » Cette courte sentence contient le principe tout en-

(1) *Contra epist. Fundamenti op.*, tom. VI, p. 46, éd. Par., 1614. Héraldus fait observer qu'il existe un *africanisme* dans le texte, et que *crederem* est mis pour *credidissem*. (*Vog. Desiderii Heraldi animadv. ad Arnobium*, lib. IV, p. 64.)

tier de sa foi. Ainsi cette grande lumière d'un des premiers siècles de l'Église déclare qu'il n'a pu admettre les Écritures que sur l'autorité de l'Église catholique!

Voyez la manière dont saint Irénée s'exprime sur ce point : « A celui qui croit qu'il y a un » Dieu, et obéit à un chef, qui est le Christ, à » cet homme-là tout sera facile, s'il lit avec » soin les Écritures, avec l'assistance de ceux » qui sont prêtres dans l'Église, et dans les » mains desquels, comme nous l'avons vu, la » doctrine des apôtres est restée déposée (1). » C'est-à-dire qu'il faut lire l'Écriture, avec l'assistance de ceux auxquels les apôtres ont laissé la tradition, cette clef de la parole écrite.

Il existe des paroles encore plus claires d'un écrivain de la même époque ; mais je dois préalablement dire quelques mots touchant la nature particulière de son ouvrage. Je veux parler de Tertullien, le premier auteur latin qui ait écrit sur le christianisme, et celui, par conséquent, qui est dans les meilleures conditions pour faire connaître la méthode suivie dans les premiers âges, soit en matière de foi, soit en matière de discipline, dans les Églises de l'Ouest. Il a écrit un ouvrage très-instructif, intitulé : *De præscriptionibus*

(1) *Ibid.*, liv. IV, p. 52.

hæreticorum, c'est-à-dire sur la méthode à suivre pour juger et condamner ceux qui se séparent de l'Église universelle. Toute la force de son argumentation réside dans ce principe, que les hérétiques n'ont pas le droit d'en appeler aux Écritures, parce que les Écritures n'ont d'autorité, comme livre inspiré, que celle qu'elles reçoivent d'une Église infallible; qu'ainsi il faut arrêter les hérétiques dès leur premier pas, et leur interdire de passer outre dans leur argumentation. Ils n'ont pas droit à la Parole; elle ne leur appartient pas. Rien ne les met en position d'en appeler à son autorité, s'ils rejettent celle de l'Église, par le seul témoignage de laquelle l'autorité des Écritures peut être prouvée; et, s'ils admettent l'autorité de l'Église, ils sont obligés de croire tout ce qu'elle enseigne. « Allez, » leur dit-il, « et consultez les églises apostoliques de » Corinthe et d'Éphèse; ou, si vous êtes dans » l'Occident, Rome n'est pas éloignée, il y a là une » autorité à laquelle vous pouvez en appeler et qui » vous apprendra ce que vous devez croire. »

Je veux vous citer un passage tout entier; vous n'y trouverez pas une seule doctrine différente de celle que j'ai exposée sur le même sujet.

« A quoi servira-t-il, » demande Tertullien, » de recourir aux Écritures, quand l'un affirme

» ce que l'autre nie? Apprenez plutôt qui possède
 » la foi du Christ, à qui les Écritures appar-
 » tiennent, de qui, par qui, et quand nous est
 » venue cette foi qui nous a rendus chrétiens.
 » Là où vous trouverez la vraie foi, là seront
 » l'inaltérable pureté de l'Écriture, leur sens
 » réel et toutes les traditions chrétiennes. Le
 » Christ choisit ses apôtres, qu'il envoya prêcher
 » l'Évangile à toutes les nations. Ils publièrent
 » ses doctrines et fondèrent des Églises, de là
 » main desquelles d'autres Églises reçurent la
 » semence de la même doctrine, comme cela ar-
 » rive encore tous les jours. Maintenant, pour
 » savoir ce que les apôtres enseignèrent, c'est-
 » à-dire ce que leur révéla le Christ, il faut
 » avoir recours aux Églises qu'ils fondèrent, et
 » auxquelles ils transmittent un enseignement
 » oral en même temps qu'ils leur adressaient leurs
 » épîtres. Car il est évident que toute doctrine
 » conforme à la foi de ces Églises mères est vé-
 » ritable, puisqu'elles la tiennent des apôtres,
 » qui la tiennent du Christ, qui la tient de Dieu,
 » et que toutes les autres opinions sont nouvelles
 » et fausses (1). »

N'est-ce point là précisément la règle que

(1) De præscrip. hæretic., p. 331, éd. 1662.

l'Église catholique impose aujourd'hui? Ces paroles ne résument-elles pas tous les principes que j'ai développés dans les dernières conférences? Or cette doctrine de Tertullien est celle de tous les pères grecs et latins qui vinrent après lui. Je me contenterai de citer deux passages, l'un emprunté à un Père de l'Église grecque, le second à un Père de l'Église latine.

Le premier est d'Origène, l'un des hommes les plus instruits qui aient existé dans les commencements du christianisme, un des esprits les plus philosophiques qu'on ait vus dans tous les temps. « Comme il existe beaucoup de personnes, » écrit-il, « persuadées qu'elles croient ce que le Christ a » enseigné, et que cependant plusieurs de ces » personnes diffèrent entre elles de croyances, » il devient nécessaire que toutes professent la » doctrine qui vient des apôtres et qui subsiste » encore dans l'Église. Il n'y a rien de vrai que » ce qui ne diffère en rien des traditions ecclésiastiques et apostoliques. »

Encore un seul passage de saint Cyprien, et je croirai cette partie de la discussion complètement terminée. Dans son traité de l'unité de l'Église, traité tout entier consacré à prouver que l'unité de foi est le caractère essentiel de l'Église, et que l'unité de foi, l'unité de gouvernement et l'unité

de communion doivent être conservées par une règle unique, il écrit ce qui suit : « Les hommes » sont exposés à l'erreur, parce qu'ils ne tournent » point leurs yeux vers la source de la vérité. La » preuve est facile. Le Christ s'est adressé en ces » termes à Pierre : *Je te dis que tu es Pierre, et que sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les » portes de l'enfer ne prévaudront point contre » elle.* Celui qui n'admet point cette unité de » l'Église peut-il croire qu'il possède la foi? Celui » qui s'oppose à l'Église peut-il croire qu'il est » dans l'Église? » L'Église dont il est ici parlé est celle qui est en communion avec saint Pierre, c'est-à-dire, comme on peut le voir par plusieurs passages du même écrit, l'Église qui est en communion avec le siège de Rome.

Ainsi le principe que l'Église suivait, soit dans ses instructions particulières, soit dans ses enseignements généraux, du moins lorsqu'elle exposait et expliquait les bases sur lesquelles la croyance à l'Écriture sainte est fondée, ce principe est le même que nous reconnaissons aujourd'hui, c'est-à-dire l'autorité infallible d'une Église assistée par Dieu.

Il y a un autre point, étroitement lié au premier que nous avons établi, et qui se rattache plus directement à l'enseignement public de

l'Église, c'est la méthode qu'elle suit pour fixer les matières de foi. Or rien n'est plus certain que, lorsqu'il s'élevait dans l'Église des opinions erronées, la seule méthode qu'on suivit était de recueillir les autorités des siècles précédents, et sur ces autorités on basait un décret ou une définition de la foi; alors les adversaires du dogme, sans qu'il leur fût permis de rien définir, de rien discuter, recevaient l'ordre de souscrire à une formule de foi contraire à leurs erreurs. On en vit un exemple mémorable dans le premier concile général qui eut lieu après les apôtres, et qui fut convoqué pour juger les doctrines d'Arius.

Il est très-remarquable que, lorsque le concile fait des canons ou des règles de discipline, il s'exprime ainsi : « Il nous a paru convenable de décréter ce qui suit. » Mais, dès qu'il s'agit de matières de foi, voilà le langage du concile : « L'Église de Dieu enseigne. » Ce n'est pas la parole de Dieu, ce ne sont pas les Écritures, mais c'est l'Église de Dieu qui enseigne cette doctrine; et parce que l'Église de Dieu l'enseigne, tous ceux qui sont présents et tous les évêques du monde doivent y souscrire.

On ne croira pas possible, j'imagine, que ce concile universel ait pensé à se réunir, sinon par suite de la conviction où il était qu'à lui seul

appartenait d'émettre une décision sans appel. Nous ne saurions supposer un instant que trois cent dix-huit évêques de l'Orient et de l'Occident, parmi lesquels se trouvaient des vieillards qui avaient bu dans le calice du Sauveur, au temps des persécutions qu'ils avaient souffertes, se fussent réunis à grands frais et eussent entrepris un pénible voyage, seulement pour publier une opinion qui aurait dû être soumise ensuite au jugement individuel; ou qu'ils ne se crussent rassemblés que pour un objet sur lequel tout membre de l'Église aurait pu également prononcer, pour une œuvre qui n'aurait aucune vertu obligatoire. C'est à ces assertions pleines d'incohérence que sont réduits les théologiens qui nient l'infaillibilité de l'Église, et soutiennent les droits du jugement individuel, ce qui est constituer chaque membre de l'Église juge de ses décisions collectives. Milner, l'historien de l'Église protestante, nous en offrira des exemples. Après un compte rendu du concile de Nicée, il fait les observations suivantes : « Il convient, à tout homme qui désire » connaître avec simplicité la doctrine de Dieu » d'après ses propres paroles, de vérifier par lui-même *la justice de l'interprétation que le concile donnait à l'Écriture* (1). » De sorte que

(1) Histoire de l'Église du Christ, vol. II, p. 59, éd. 1810.

tout le monde aurait eu le droit de prononcer sur la décision du concile et de revenir sur les points qu'il avait jugés, ce qui aurait été facile avant la réunion même de l'assemblée, en consultant les Écritures sur la vérité ou la fausseté des doctrines d'Arius. Assurément une telle théorie paraîtrait étrange si on l'appliquait à la législation suprême d'un État.

Le principe adopté à cette occasion a été maintenu par tous les conciles qui ont suivi ; il consiste en ce point, que, lorsque les différentes Églises s'accordaient sur une explication, à l'égard d'un article de foi, là devait être la vérité, et la vérité sans appel. Ainsi la base même de l'autorité était fixée, et on ne souffrait pas qu'elle fût attaquée.

De là vient que, dans les premiers siècles, presque tous ceux qui cherchaient à sortir de l'Église s'efforçaient de mettre la tradition de leur côté, et de prouver que les Pères des siècles précédents partageaient leurs opinions. Dans le quatrième et le cinquième siècle, la grande ère de la littérature ecclésiastique, nous voyons les Pères vérifier, recueillir et conserver les opinions de leurs prédécesseurs.

D'innombrables passages tirés de ces écrivains démontrent que cette règle était universellement

admise. Aussi saint Jean Chrysostôme, commentant les paroles de saint Paul aux Thessaloniens, s'exprime en ces termes : « Il est évident » que tout n'a pas été écrit, mais qu'il y a eu, » sur beaucoup de points, un autre enseignement, » et qu'il faut croire également ce qui n'est pas » écrit. Il faut donc s'appuyer sur les traditions » de l'Église; c'est la tradition et c'est assez (1). » Saint Épiphane dit encore : « Les limites, la base » de la foi, tout est marqué; nous avons les tra- » ditions des apôtres et les saintes Écritures, et » l'héritage des doctrines et de la vérité légué au » monde entier. » Enfin, sans parler des doctrines si catholiques de saint Vincent de Lérins, saint Augustin ne laisse aucun doute à cet égard. Son opinion, comme celle d'autres Pères, est que loin d'aller rechercher, au temps des apôtres, telle doctrine qui existe dans l'Église depuis longtemps, sans qu'on en connaisse l'origine, on doit se contenter de penser qu'elle vient des apôtres. « Ce qui est observé par toute l'Église, » dit-il, « ce que les conciles n'ont pas décrété cependant, » mais ce que la tradition a toujours conservé, on » doit le regarder avec raison comme d'origine » apostolique. » L'admission d'un tel principe

(1) Hom. IV, in 2. Thessal.

implique nécessairement la conviction que l'Église ne peut jamais se tromper.

Nous arrivons ensuite à une autre époque. On l'a représentée comme une époque de ténèbres, d'erreur et de superstition ; une époque où les saintes doctrines du christianisme étaient déjà corrompues , et où l'Église ne pouvait plus prétendre à l'accomplissement des promesses du divin Rédempteur à ses apôtres. Mais c'est précisément la grande ère des conversions ; il suffit de connaître l'histoire ecclésiastique pour savoir que, dans l'intervalle du VII^e au XIII^e siècle, la plus grande partie de l'Europe septentrionale, et une partie considérable de l'Asie, se convertirent à la foi ; et la plupart de ces pays , à une ou deux exceptions peut-être, furent convertis par des missionnaires de l'Église de Rome.

Il importerait ici d'examiner la règle même de la foi, en recherchant où le commandement donné par le Christ d'enseigner toutes les nations a été le mieux suivi ; en d'autres termes, sur quelle Église la bénédiction de Dieu s'est arrêtée à l'égard de la partie la plus importante de l'œuvre confiée aux apôtres. Car il semble qu'on aurait quelque raison de conclure que cette Église-là a eu véritablement Dieu avec elle et a vraiment enseigné en son nom, qui a le mieux exécuté le commandement d'enseigner toutes les nations.

Les bénédictions divines à l'aide desquelles cette mission a pu être accomplie, ayant été promises par le Christ à la véritable Église, cette Église-là est réellement l'Église du Christ, qui peut prouver, par la toute-puissance des faits, qu'elle a reçu ces bénédictions en partage. Mais cette question est si importante, elle a tant d'intérêt, que je la réserverai pour le moment où je traiterai du système de conversion employé par les deux Églises, c'est-à-dire l'Église catholique, et la réunion des différentes Églises ou sectes comprises sous la dénomination de *protestantisme*. J'examinerai en même temps quel succès a couronné les deux plans contraires.

Je passe maintenant à des considérations que je crois nécessaire d'exposer pour donner tout le développement possible au sujet que je traite. J'ai parlé jusqu'ici des moyens employés dans l'Église naissante pour instruire les fidèles et conserver le dépôt de la foi. Mais un doute peut s'élever dans certains esprits : ces moyens ne sont-ils pas demeurés inutiles ? L'Église peut, dans les premiers temps, avoir fait à tort profession de suivre ce principe ; il est possible qu'à cette époque une erreur de l'Église, à cet égard, n'ait pas été très-importante ; les semences de christianisme que les apôtres, ces puissants laboureurs, avaient jetées dans les âmes, avaient alors assez

d'énergie et de vitalité pour neutraliser de mauvaises influences. Mais n'est-ce pas de cette source empoisonnée que sont sorties les grossières erreurs qui se sont introduites, depuis, dans le sein de l'Église du Christ ? n'est-il pas vrai que l'Église de Rome, en particulier, se soit précipitée dans toutes les extrémités de l'apostasie, et n'a-t-elle pas déshonoré le christianisme par des doctrines impies autant qu'absurdes ? Ce sont là les allégations qui reviennent toujours, et sous toutes les formes, dans les ouvrages destinés au peuple.

J'ai eu soin, dès le début de ces conférences, de vous mettre en garde contre ce genre d'argumentation. Je me suis efforcé d'établir que la discussion devait rouler, non sur les faits, mais sur les principes ; car l'Église ne saurait être responsable que des principes qu'elle pose, et non des actions humaines qui peuvent être contraires à ces principes. On parle beaucoup d'abus, mais ceux qui en parlent tant oublient une grave distinction qu'il faudrait faire, avant tout, entre la doctrine et la discipline. Il y a un grand nombre de pratiques que l'Église a établies à de certaines époques, et qu'elle pourrait, si elle le jugeait convenable, changer demain : malgré cela, ses adversaires veulent à tort les faire considérer comme des articles de foi ; ils soutiennent que nous les

défendons, non comme des usages utiles amenés par les besoins des temps, mais comme des institutions fondamentales qui viennent des apôtres, ou qui portent le sceau de la tradition divine. Il faut avoir cette distinction présente à l'esprit toutes les fois qu'on entend parler des prétendues corruptions de l'Église catholique.

En second lieu, il arrive aux adversaires du catholicisme de trancher la question par la question même. Par exemple, quel est leur système de discussion au sujet de la confession auriculaire? L'Écriture n'en a point parlé, donc l'Église a erré en adoptant une doctrine contraire à la foi. Prenez-y garde : vous essayez de prouver que la tradition n'est pas une règle suffisante, parce qu'en la suivant on a laissé introduire des erreurs dans l'Église. Or, que faites-vous? On vous a demandé de spécifier les erreurs qu'elle aurait introduites dans l'Église. A cela vous répondez par un exemple, c'est-à-dire par une assertion ; car, lorsqu'il vous faudrait prouver que *la confession est une erreur*, vous vous contentez de dire qu'elle n'a que la tradition pour base. Ainsi la tradition est une source d'erreur parce qu'elle a introduit la confession, et la confession est une erreur parce qu'elle vient de la tradition. Est-il possible d'employer une méthode de raisonnements plus vi-

cieuse? Le fait est que toute la controverse, entre les catholiques et les protestants, est renfermée dans ce seul point; le Christ a-t-il établi dans son Église une autorité chargée d'enseigner, a-t-il assuré à son enseignement l'infailibilité jusqu'à la fin des temps? Si l'on peut arriver à cette démonstration, il faut croire que tout ce que l'Église enseigne a le caractère de la vérité, et que, par conséquent, sous aucun prétexte on ne peut se séparer de sa communion. Si, au contraire, la règle de foi protestante est aussi claire, aussi manifeste que celle dont j'ai montré l'évidence, si les textes contraires à l'autorité de l'Église, et indiquant l'Écriture comme la seule règle de la foi, sont aussi imposants, aussi explicites dans l'Écriture que les textes que j'ai cités, alors on peut supposer qu'il y a eu corruption de la foi, parmi les catholiques, dans tous les articles qui ne sont pas clairement définis dans la parole écrite. Mais là est toute la controverse : si nous faisons une fois admettre notre base comme véritable, quelque différente avec nous d'opinion, quelque extraordinaires que soient nos doctrines, ne peut les rejeter sans rejeter l'autorité du Christ.

Approfondissons cet important sujet. On dit que l'Église de Rome en particulier est tombée dans une profonde corruption, et qu'il était né-

cessaire de la réformer, bien plus, de s'en séparer. Ici se présente une considération très-grave. On doit penser qu'il a été pourvu d'en haut aux nécessités du christianisme. On a vu comment, dans l'ancienne loi, il y eut une succession de prophètes à dater du temps de Moïse; car Dieu avait fait connaître que, d'époque en époque, il enverrait des prophètes, pour réformer les erreurs, et donner à son peuple des règles de conduite. C'était une garantie contre le triomphe de l'erreur, garantie qui assurait la réforme de tous les abus importants qui pourraient se glisser dans le royaume. Mais, si vous écartez le principe d'une autorité infaillible dans l'Église du Christ, si, en d'autres termes, vous repoussez mon argumentation, et cette concordance qui existe entre l'autorité des prophètes et celle de l'Église, vous rabaissez nécessairement le christianisme, vous le faites descendre au-dessous de l'ancienne loi; vous lui retirez une arme nécessaire aujourd'hui comme elle le fut dans les anciens jours. Pouvez-vous supposer que le Tout-Puissant ait fondé une religion, comme la révélation unique, la dernière que l'homme dût recevoir jusqu'à la fin des temps, et que, cependant, il n'ait donné aucun moyen de lutter contre l'erreur, si jamais elle cherchait à corrompre la vérité? Peut-on croire que, dans

la pensée de la Providence, tout le système du christianisme fût condamné à une ruine complète, et que Dieu n'ait pas créé la ressource à laquelle il faudrait avoir recours, le moyen de salut qui resterait à l'humanité? Mais dites-moi si, et dans quel endroit; le Nouveau Testament pourvoit à un si grave intérêt? Il n'y pourvoit nulle part. Or le silence du saint livre, ce silence complet, que prouve-t-il? Vous voulez que j'admette que la précaution était sage dans l'ancienne loi, et qu'elle a été prise parce qu'elle était sage; mais qu'elle était nécessaire dans la loi nouvelle et qu'elle a été omise. Pourquoi donc aurait-elle été omise? Est-ce parce qu'elle était nécessaire? Mais, si vous dites que l'Église a commis de graves erreurs en foi et en morale, à telle ou telle époque, je vous demanderai de fixer la date. Il n'y a que deux opinions à cet égard qui aient quelque consistance. Les partisans de l'une attribuent précisément au concile de Nicée la première erreur dans la foi; c'est le concile où fut définie la divinité de Jésus-Christ. Cette hypothèse a été développée avec une certaine logique. On prétend qu'à dater de ce concile, on pronouça sur les dogmes de la foi d'après l'autorité de la tradition, et qu'on introduisit dans l'Église une autre règle de foi que celle de l'Écriture. Ainsi, trois cents ans après le

Christ, l'Église fut précipitée dans un état d'égarément et de corruption, où elle resta jusqu'aux douzième et treizième siècles, époque à laquelle Luther et Calvin réparèrent les maux causés par les trois cent dix-huit Pères de ce vénérable concile, et rétablirent, par la réforme, la règle véritable de la foi ! Peut-on admettre une telle hypothèse ? Peut-on se persuader à soi-même qu'au moment où Dieu couronnait de gloire son Église, et lui accordait un repos acheté par trois cents ans de persécution, peut-on croire qu'elle lui montrât sa reconnaissance en abandonnant la loi qu'il lui avait donnée et en se livrant à la corruption des hommes ? que, la première fois qu'elle s'assemblait pour défendre la nature même de son fils unique et proclamer sa divinité, elle le reniât précisément dans une telle circonstance et ruinât les vérités les plus fondamentales ? Est-ce une chose qui puisse tomber sous le sens ?

D'autres ont relégué cette époque à une autre extrémité de la chaîne des temps ; ils disent qu'ils ne peuvent faire dater la corruption, l'apostasie de l'Église de Rome, que du concile de Trente ; en d'autres termes, d'une époque postérieure à la réforme. Ainsi, malgré ses erreurs et sa corruption, elle était encore, jusqu'à cet instant, la véritable Église du Christ. Or les ennemis mêmes de nos

dogmes doivent reconnaître qu'aucune nouvelle doctrine n'a été introduite dans l'Église, entre le xii^e et le xv^e siècle : de sorte que, pendant trois ou quatre siècles, il faut que l'Église se soit trouvée dans un état absolu et funeste d'erreur, et il n'y avait en elle, ni assez d'énergie, ni assez de puissance pour sortir de cette situation. Si, trois siècles plus tard, cette puissance s'est manifestée, quelle en a donc été la cause ? Peut-on dire que ce fût un développement des principes de foi donnés par le Sauveur, avec l'efficace de dissiper l'erreur et de guérir la corruption humaine ? Si l'Église avait cette puissance et cette vertu en propre de recouvrer d'elle-même sa pureté originelle, comment se fait-il que trois ou quatre siècles se soient écoulés sans qu'elle ait obtenu ce résultat ? Était-ce que la divine providence arrêtait le ressort qui devait donner l'impulsion et le mouvement à une vertu aussi précieuse ? Mais si la corruption était à son comble, pourquoi cette force et cette énergie restaient-elles inactives ? Nécessairement, il n'a pu y avoir, dans l'Église, aucune vertu cachée, si cette vertu a défailli précisément à l'heure où elle était nécessaire. Assurément, c'était alors qu'elle avait besoin d'un plus grand secours de Dieu, d'une plus grande puissance d'action, et si vous dites qu'un tel moyen,

dont il n'est pas question dans la Bible, était essentiel à l'Église, il faudra recourir à un nouvel ordre de preuves : car, lorsque des hommes ont une mission spéciale de la Providence, elle leur donne toujours le moyen de constater cette mission, et si une telle autorité a été confiée à quelques hommes, vers cette époque, je voudrais savoir sur quelle base elle était fondée.

Voyez comme les deux opinions nous apportent les arguments avec lesquels nous devons les vaincre ! D'un côté, les uns prétendent que le premier concile général qui eut lieu après les apôtres fut le premier à désertir et à corrompre la règle de la religion; ils disent donc aux autres : « Si vous ne voulez pas convenir avec nous de fixer l'époque de cette défection religieuse au premier concile général, si vous n'accordez point que le premier pas fait dans le système de l'autorité ait été funeste, où vous arrêterez-vous ? Si, en matière de foi, vous reconnaissez l'autorité de l'Église dans le premier concile, pouvez-vous refuser cette autorité au second et au troisième ? Et, ainsi, les catholiques peuvent aller jusqu'au concile de Trente, convoqué absolument comme les autres conciles, sans qu'il soit possible de trouver aucun motif de le condamner ou de le rejeter. »

Les autres répondent à cela qu'il est trop effrayant d'admettre que l'épouse du Christ se soit si tôt séparée de lui par un déplorable divorce, que, dès l'âge suivant, dès l'âge des Augustin, des Jérôme et des Basile, on ait vu prévaloir le péché et l'erreur, que l'Église visible ait si tôt cessé d'exister et que si tôt la bénédiction du Sauveur du monde se soit retirée de la terre, et cela au moment même où les voies de la Providence devaient naturellement être le plus larges et le plus ouvertes. Cependant, faute de trouver une époque intermédiaire, ils décident que l'Église, en communion avec Rome, était la véritable, en dépit de la corruption et de l'erreur, jusqu'au moment où le concile de Trente eut sanctionné ses doctrines.

Avant d'en finir avec cette opinion particulière, je dois faire encore une observation. Une théorie qui est devenue de bon goût depuis peu, et qui est de mode, pour ainsi dire, est celle qui consiste à abandonner tout le système d'accusation contre l'Église catholique, comme corrompue et antichrétienne pendant des siècles, et à lui accorder d'avoir été la véritable Église, jusqu'à ce que la sanction du dernier concile ait fixé et consacré les erreurs prétendues qui, auparavant, étaient déjà dans son sein, mais à un état vague et flottant; et ainsi l'on en conclut que ceux qui adhèrent au

concile se séparèrent de l'Église et devinrent schismatiques (1). Mais ceux qui argumentent de cette façon oublient que la plupart des dogmes, qu'ils regardent comme définis avec une précision fatale au concile de Trente, avaient reçu, depuis longtemps, la sanction des autres conciles; que les livres qu'ils regardent comme apocryphes, les sept sacrements, et un grand nombre d'autres points, avaient été clairement définis à Florence, en 1439; la confession, au concile de Latran, la présence corporelle du Christ dans l'eucharistie, au synode assemblé contre Bérenger; et d'autres doctrines, dans la célèbre épître du pape Nicolas V aux Bulgares, épître reçue par l'Église. De sorte que, si l'exposé de ces doctrines constitue la prétendue apostasie de l'Église catholique, à l'égard de ceux qui n'acceptèrent point cette profession de foi, c'est-à-dire d'un petit nombre d'Églises placées au nord de l'Europe, il s'ensuit que

(1) Voyez la fin du traité de Newman, sur les Ariens du iv^e siècle. Le révérend M. O'Sullivan a prononcé, il y a quelques jours, un sermon anticatholique dans l'église de Saint-Clément des Danois; il avait pour but de démontrer que le *papisme* ou la *religion romaine* a eu pour origine le symbole de Pie IV. Cette doctrine doit paraître édifiante et consolante aux protestants d'aujourd'hui, lorsqu'ils se souviennent des clameurs qui s'élevaient autrefois contre la corruption complète de l'Église pendant les siècles précédents, et la qualification d'*Antechrist* appliquée au pape.

toute l'Église avait apostasié, par sa décision précédente, et n'avait laissé aucune expression vivante à la vérité religieuse, car partout on s'était soumis à ses décrets, de sorte que l'on pouvait dire qu'il n'y avait plus d'Église, ce qui est la difficulté que redoutent les partisans de cette hypothèse.

Ainsi, quelle que soit votre option dans ce dilemme, vous rencontrez des obstacles insurmontables. Le fait est qu'il n'y a qu'un moyen de tout concilier, c'est de croire que le principe, adopté par les apôtres, a toujours existé dans l'Église jusqu'aujourd'hui; que l'esprit de la vérité habite et règne en elle, avec l'enseignement du Christ, transmis de génération en génération, dans la succession apostolique, et que, par là, l'erreur est impossible.

S'il fallait tracer une esquisse historique du christianisme pour un homme qui ne serait point chrétien, afin de convaincre cet homme qu'un Dieu souverainement sage a fondé notre culte, qu'il a veillé à son développement, à sa conservation, à sa durée, comme à un objet digne d'occuper sa sagesse et son amour, je ne saurais penser qu'on pût se résoudre à présenter, du sort préparé à la religion, un aussi misérable tableau que celui qui ressort nécessairement du système opposé au nôtre. Le protestant pourrait, il est vrai, décrire,

sans avoir à rougir, la vie du divin fondateur de la religion ; dire son enfance, persécutée, livrée aux privations et à la pauvreté, sa vie d'obscurité, de douleur et de misère, terminée par le mépris, les tortures et la mort ; il le pourrait, car ces souffrances furent bien compensées par la gloire de la résurrection du Christ, la majesté de son ascension, et l'éclat de son triomphe dans le ciel. Mais, assurément, il n'oserait tenter un parallèle entre l'histoire du Christ et celle de l'Église, son épouse. Dirait-il qu'elle fut d'abord comme lui, humble et pauvre, persécutée et négligée ; que les princes ont eu soif de son sang et l'ont versé ; que les prophètes l'ont portée dans leurs bras, que les saints ont soupiré après sa venue ; pour dire, ensuite, qu'après la victoire elle s'est plongée dans tous les excès du vice, de la prostitution et du meurtre ; qu'elle s'est revêtue de toutes les abominations qui souillaient les peuples idolâtres ; et qu'enfin, après des siècles d'opprobre, elle s'est relevée, elle a ressuscité, non comme son divin auteur, avec éclat, force et majesté, toute triomphante, toute couronnée d'une gloire éternelle, rajeunie comme l'aigle, mais plutôt qu'un rejeton étranger semble s'être greffé sur son sein, et qu'une branche vivante est sortie de ce tronc livré à la pourriture ? Non, sans doute ; un vrai

chrétien aimerait mieux représenter l'Église comme un noble édifice, comme un temple orné des bienfaits de Dieu, dont l'or a pu se ternir quelquefois par la négligence des adorateurs, dont la sainte magnificence a pu souffrir de la rouille et du temps, mais dont les fondements ont pour ni appui les collines éternelles, et n'ont à redouter ni les tremblements de terre, ni les orages du ciel.

Telle, pendant tous les siècles, l'avons-nous regardée comme la grande Église universelle, s'élevant pareille à une tour immense dans le temps qu'elle domine; de même que, dans ce pays, vous avez pu voir les antiques cathédrales de nos pères lever leur front dominateur au-dessus des édifices mesquins, sacrés ou profanes, qu'on a bâtis et rebâtis, et qui sont retombés en poussière, tandis que ces vivantes traditions du passé, fermes et inébranlables comme elles l'étaient jadis, attirent partout l'attention et commandent le respect.

Que l'on consulte l'expérience, elle dira quel est le système de foi le plus conforme à la volonté de Dieu, celui qui livre l'homme aux erreurs de son propre jugement sans autre guide que lui-même, ou celui qui lui donne pour guide une Église dépositaire de la vérité, inflexible dans ses décisions, éternelle par sa durée.

Eh bien, ne connaissons-nous pas tous une Église qui possède, dans ce pays, tous les instruments du pouvoir, qui fut maîtresse des temples les plus magnifiques et les plus vastes où elle réunissait des multitudes immenses? Or ceux que nous voyons aujourd'hui devant nous, vides et déserts, sépulcres d'un culte mort plutôt que temples d'un culte vivant; ces églises, pourquoi sont-elles veuves et désolées? Comment ce triste changement s'est-il opéré? La religion qui les a élevées, dans des époques reculées, était celle de toute une famille de sœurs spirituelles reconnaissant une même mère. Cette mère a régné, pendant des siècles, par l'autorité spirituelle et ecclésiastique, et son règne fut pacifique et heureux. Mais il s'est élevé dans cette Église un esprit d'opposition, et, dans l'orgueil de son cœur, elle s'est écriée : « Je n'ai pas besoin que » les hommes honorent et vénèrent ces marques » de l'autorité et de la règle, qui sont aussi la » preuve de ma dépendance; qu'on rende plutôt » hommage à ma propre pureté! Je ne veux plus » autour de moi aucun des monuments tou- » chants du passé, ni les tombes des martyrs, » ni les saintes images. Qu'importent tous ces » signes extérieurs? qu'ai-je à faire des jours » qui ne sont plus? Je méprise les riches orne-

» ments, l'éclat des processions sacerdotales, les
 » nuages de l'encens et les feux des cierges al-
 » lumés; je m'asseoirai seule au milieu de ma
 » demeure froide et nue, comme une vierge vêtue
 » de blanc; et les hommes m'aimeront, me
 » serviront et m'honoreront pour moi-même. »

Quelque temps il en a été ainsi, tant que ceux-là ont vécu, qui se souvenaient de ses jours de gloire et qui aimaient en elle le vestige et le souvenir de ce qu'elle avait été. Mais, ensuite, est venue une génération qui ne connaissait point le passé; des hommes au visage sombre, qui, les bras croisés sur la poitrine et le front sourcilleux, offraient l'emblème du doute et du scepticisme. Quand ils se présentèrent à elle, l'esprit de rébellion, qu'elle leur avait enseigné, était dans leurs regards, et, de ses lèvres, ils avaient appris les paroles de mépris et d'outrage dont elle avait poursuivi sa mère. Le pouvoir politique la soutint, il est vrai, mais pour la livrer à toutes les horreurs d'une mort lente, pour qu'elle vit, d'année en année, ses disciples diminuer, ses temples se dépeupler et ses rivales croître en puissance et en nombre. Au moment où nous sommes, les hommes ne marquent-ils pas ses dépouilles pour le partage qu'ils en préparent? ne la traitent-ils pas avec

irrévérence, ne pèsent-ils pas son utilité dans des balances de fer, et n'évaluent-ils pas en argent les âmes dont elle croit avoir la garde? Ceux mêmes qu'elle appelle ses enfants ne l'accablent-ils pas de dédain, et son existence n'est-elle pas réduite à une question d'utilité politique et temporelle?

Lorsqu'on voit les offices publics de la cathédrale se réfugier dans le chœur, autrefois destiné au culte spécial des ministres de Dieu; ou lorsqu'on voit la congrégation tout entière n'occupant qu'à demi une petite partie du temple, restauré pour son usage, tandis que le reste de l'édifice n'est qu'une ruine majestueuse, comme j'en ai été dernièrement témoin; certes, on est plus porté à déplorer qu'à louer le changement de religion qui a eu lieu depuis l'érection de ces pieux monuments. Qui peut visiter cette magnifique église dernièrement restaurée (1), contempler sa merveilleuse architecture, ses niches vides, cette décoration toute catholique de l'autel, et ne pas sentir que le grand but de tous ces accessoires a cessé d'exister. Les hommes n'auraient pas travaillé ainsi, consacré leur temps et leurs talents pour préparer le

(1) Sainte-Marie-d'Overbury ou Saint-Sauveur.

temple où aurait dû se trouver une table de marbre ordinaire; mais il y avait là un autel que les hommes aimaient et révéraient et qu'ils tenaient à honneur d'honorer. Peut-on assister aux offices d'une cathédrale anglicane, reconnaître si souvent la trace des pratiques anciennes, mais effacée, mais décolorée par l'absence des principes anciens qui lui donnaient la force et la vie, sans regretter que la voix seule de l'orgue, et non les emblèmes de la présence de Dieu, et non l'harmonie des cœurs, remplisse la solitude de ce vaste édifice, sans pleurer sur une nation que l'on a dépouillée de tout ce qu'il y avait de plus beau, de plus touchant dans la religion, pour ne lui laisser qu'une gloire, celle de conserver le manteau déchiré de sa gloire et les débris épars d'un culte anéanti?

Assurément, en présence d'un tel spectacle et surtout de cette admiration que l'on montre pour la liturgie anglicane, dont on vante l'incomparable beauté et la sublime ordonnance, sans penser qu'elle n'est qu'un reflet de la nôtre que l'on a abolie, sans se souvenir même que la partie essentielle du culte anglican n'est, chez nous, qu'une partie secondaire et préparatoire, que les collectes, l'épître, l'évangile ne sont qu'une introduction et une préface à un acte

plus sublime; assurément, en face de cette contradiction manifeste de la religion anglicane qui veille à la conservation des accessoires de notre culte, estime à un si haut prix le cadre où notre liturgie n'est que renfermée, je ne puis que la regarder comme une mère infortunée, touchée du doigt de Dieu, chez laquelle la lumière de la raison s'est obscurcie, qui presse encore contre son cœur le cadre qui entourait une image chérie, et qui continue à remuer le berceau vide d'un enfant qu'elle a perdu.

Si, détournant les yeux d'un spectacle de changement et de ruine, nous cherchons un contraste, nous n'aurons pas de peine à le trouver. Oh! que ne puis-je vous transporter sur les ailes de la Charité dans les murs de cette cité sainte où tout ce qui est chrétien et catholique porte l'empreinte de l'immortalité! C'est vers ce point que tout catholique doit tourner ses regards pour y découvrir la meilleure preuve de l'efficacité et de l'universalité du principe de foi qui anime et dirige sa religion. Là, je pourrais vous démontrer, jusqu'à l'évidence, la ténacité de l'Église catholique dans chacune de ses doctrines; vous vous en convaincriez à la vue de tant de soins, de tant de persévérance employés à conserver le moindre des édifices ou des monuments qui peuvent lui

rappeler le passé, ou qui portent la marque des doctrines et de la discipline, héritage sacré des beaux jours de la foi. Je pourrais vous montrer des églises encore debout, non pas semblables, il est vrai, aux magnifiques monuments que nous voyons dans ce pays, mais humbles et pauvres, quoique parfaitement conservées dans des contrées autrefois les plus populeuses de la terre, aujourd'hui presque désertes et couvertes de ruines qui ont remplacé les plus riches constructions; je pourrais vous montrer ces églises, isolées, agrandies par la solitude qui les entoure: ce furent les premiers temples du christianisme. Et peut-être me demanderez-vous pourquoi l'on conserve ces églises des premiers chrétiens, là où il n'y a plus de fidèles qui les fréquentent: en effet, vous verriez bientôt que les édifices religieux que l'on rencontre dans les parties les plus populeuses de Londres ne sont pas plus voisins que ceux des quartiers les plus inhabités de Rome. Et vous pourriez me demander aussi ce qui les a sauvés de la ruine qui a atteint les palais des rois et réduit en poussière les monuments des empires. Vous vous étonneriez de la chute de ces édifices bâtis sur le roc, ayant pour ciment le fer et l'airain; tandis que d'autres, dont les matériaux étaient fragiles, ont

soutenu le choc des années. Et je vous répondrai que la religion a embaumé ces reliques précieuses avec le parfum de sa sainteté, qu'elle les a préservées des ravages du temps et des barbares ; qu'au milieu des invasions, elle marquait le portail des temples du sang des martyrs, et que les destructeurs baissaient la tête en passant, laissant un asile au malheur à côté des scènes de sang et de carnage de la plus terrible des époques.

Et vous verriez qu'à dater de ce temps, on a pris le soin le plus religieux de ces vénérables monuments ; que toutes les dispositions intérieures qui font supposer une discipline particulière à l'époque, on peut les étudier ; vous reconnaissez la place des catéchumènes, celle des pénitents des différentes classes, lorsqu'ils imploraient les prières des fidèles ; les chaires où l'Évangile était lu par les saints, celle où prêchait saint Grégoire docteur ; enfin l'Église entière, avec son aspect de majesté et de solennité antiques, qui reporte l'esprit à ce principe de paix et d'unité qui était la base spirituelle de tous ces édifices catholiques. Et quel est le principe que ces lieux rappellent ? Ne croyez pas qu'ils racontent seulement les événements des temps passés, n'excitent que l'émotion que cause le souvenir

d'un temps meilleur ; mais ils sont un gage que le même esprit qui les a conservées intactes conservera, à plus forte raison, les doctrines dont ces églises ne sont que le corps, le symbole de marbre ou de pierre.

Remarquez bien , aussi , à côté de cette persévérance puissante qui appartient à l'Église catholique, quelle vigueur, quelle élasticité, pour ainsi dire, existent dans le principe qui fait sa force, pour relever ce qui est abattu, reconstruire ce qui est détruit. Vous avez vu que l'Église de ce pays montrait déjà des symptômes avérés de décadence, qu'elle cédait au principe funeste de scission et de ruine qui est dans son sein ; eh bien, jetez les yeux sur le pays et la ville, où je vous ai transportés en esprit, et souvenez-vous qu'à peine il s'est écoulé vingt ans depuis le triomphe des ennemis du saint-siège et de la religion, qui pillaient les temples et mettaient leurs ministres sous un joug de fer. Mais le catholicisme était accoutumé, dès longtemps, à ces catastrophes, et il n'en pouvait redouter les conséquences. Il savait que les invasions des barbares n'avaient été, pour lui, jadis, qu'une de ces inondations du Nil qui laissaient après elles la terre plus fertile, et que le limon de la persécution était comme un terrain choisi où croissait la semence de sa doc-

trine. Maintenant, voyez comme ces sanctuaires ont été rétablis, ces monuments restaurés, ces églises presque entièrement rebâties ! Voyez comme, depuis le matin jusqu'à la nuit, ces magnifiques temples sont ouverts, et quelle foule assiste aux offices de chaque jour, comme si rien ne s'était passé pour cette génération qui pût troubler sa foi et lui ravir les moyens de la professer ! Et d'où provient cette différence ? D'une cause unique : il y a là une religion dont l'autorité exerce un pouvoir absolu sur le jugement et la croyance des hommes, et qui parle aussi à leurs sens, à leurs sentiments et à leurs cœurs. Car c'est là une ville, mes frères, dès longtemps accoutumée à la règle, mais à la règle adoucie par l'affection. Se croyant, j'ose le dire avec raison, investie par Dieu du pouvoir d'enseigner toutes les nations, elle s'est servie de ce pouvoir pour tout ramener à l'unité de la foi, donnant aux Américains et aux Chinois le même Évangile et le même symbole qu'elle avait donnés aux Africains et aux anciens Bretons. Le sceptre qu'elle tient avec une inaltérable équité, elle ne craint pas de l'orner de pierres précieuses. Elle sait que l'or, l'argent et les parfums appartiennent au Seigneur, et qu'il les a donnés à la maison où il a habité. Elle les emploie à son service, elle aime tous les arts et

appelle ces fils brillants de l'intelligence humaine à honorer l'intelligence suprême ; elle s'illumine de toutes les splendeurs et se pare de toutes les beautés, de sorte qu'elle se fait aimer par les humbles et qu'elle impose aux superbes. C'est ainsi qu'assise sur la promesse du Christ, comme sur un roc inébranlable, elle ne craint ni les décadences de la terre, ni la colère des puissances de l'abîme : elle est à l'abri des unes parce qu'elle est l'accomplissement de l'ancienne loi, la réalisation des types et la réalité des symboles ; à l'abri de l'autre, parce qu'elle est le symbole et l'image du royaume divin de l'éternel amour.

SIXIÈME CONFERENCE.

SIXIÈME CONFÉRENCE.

DES RÉSULTATS DE LA RÈGLE DE FOI PROTESTANTE,
RELATIVEMENT A LA CONVERSION DES NATIONS
IDOLÂTRES.

Allez, parcourez le monde, et prêchez
l'Évangile à toute créature. (Saint Marc.)

Cette parole résume la grande mission donnée par le Christ aux apôtres : elle se lie naturellement à cet autre commandement sur lequel j'ai eu l'occasion de présenter des considérations importantes : « Enseignez toutes les nations et apprenez-leur à observer toutes les choses que je vous ai commandées ; » instructions d'un Dieu, qui se terminent par la promesse d'être avec

ceux qui les suivront jusqu'à la fin des siècles. De ce texte même, j'ai fait ressortir l'assurance d'un succès infaillible attaché à cette mission. En effet, l'ordre que le Christ donnait aux apôtres et à leurs successeurs légitimes, il s'engageait à les mettre à même de l'accomplir par son assistance continuelle. C'est donc une étude importante, un moyen sûr pour découvrir où est la véritable Église, que de rechercher quelle est celle qui a reçu les bénédictions promises, obtenu le succès qui avait une parole divine pour garantie.

Nous ne pouvons douter que les apôtres, en vertu de cette promesse, non-seulement allèrent prêcher l'Évangile aux nations, mais les convertirent. Ce fut en vertu de la même promesse encore, que leurs successeurs dans l'Église continuèrent à remplir le même devoir, d'annoncer le Christ, et le Christ crucifié, aux nations qui n'avaient jamais entendu son nom; et l'on doit reconnaître qu'ils furent redevables de leurs succès à la promesse qu'ils ont reçue; par conséquent, à la règle qu'ils s'imposèrent de baser l'enseignement de l'Évangile sur les fondements auxquels cette promesse était attachée. Ce qui était vrai, à ces époques primitives, l'est encore aujourd'hui. Montrez-moi que vous obtenez les succès promis à

l'Église véritable, je vous reconnais pour cette Église; mais si votre prédication a été impuissante et stérile, Dieu n'était pas avec elle, et Dieu ayant promis d'être avec son Église, vous n'êtes point l'Église de Dieu.

Tel est, mes frères, le sujet que j'aurai à traiter : mon dessein est de rechercher quel a été le succès qui a suivi la prédication de l'Évangile du Christ, suivant l'une et l'autre des deux règles de foi différentes que j'ai essayé d'expliquer. Je commencerai d'abord par l'examen de l'histoire des différents établissements fondés en Angleterre, et dans les autres pays protestants, pour répandre la lumière de l'Évangile parmi les nations qui sont dans les ténèbres. Dans un tel but, mon intention est, autant que possible, de ne citer que des autorités inattaquables; je veux même, à une ou deux exceptions près, m'interdire toute autorité catholique, qu'on pourrait regarder dans ma bouche comme suspecte; je tâcherai de me borner au témoignage de ceux qui sont maintenant chargés de ces missions, ou aux rapports des sociétés qui dirigent et qui soutiennent leurs efforts.

Depuis les apôtres, la conversion du monde a toujours été en progrès; pas un siècle, surtout à ces époques que l'on représente comme enseve-

lies dans les ténèbres de la superstition, pas un demi-siècle ne s'est écoulé, qui n'ait été marqué par la conversion de quelque peuple à la foi du Christ. Par conversion, je n'entends pas seulement la situation morale d'un peuple qui reçoit l'enseignement de missionnaires étrangers, mais l'établissement du culte au bout de quelques années et son existence indépendante. Sans doute, il y avait toujours rapport, communion, avec l'Église mère à laquelle on était redevable de la foi; mais, dans ces contrées nouvellement converties, il n'existait pas moins une hiérarchie locale, indigène, qui gouvernait un grand nombre de congrégations et d'Églises, régulièrement organisées; aussi, là où les doctrines du Christ avaient été une fois prêchées, l'erreur disparaissait pour ne plus reparaitre, et bientôt toute la population devenait chrétienne. Voilà l'idée la plus simple et la plus naturelle qui ressorte du mot de conversion; et, en effet, c'est ainsi qu'alors les missions étaient dirigées; tels étaient aussi les résultats qu'elles produisaient toujours. Loin que ce zèle pour la conversion du monde se soit ralenti, dans ces derniers temps, on peut remarquer, au contraire, qu'à l'époque de la réforme, ce zèle s'est ouvert une carrière nouvelle en Amérique et dans la péninsule de l'Inde.

Aussi, quand la nouvelle religion, quand le protestantisme s'établit en Angleterre et dans quelques parties du continent, les hommes qui en étaient les chefs crurent devoir se montrer les héritiers de la promesse faite par le Christ; et, non contents de se présenter comme les dépositaires d'une révélation nouvelle, ils résolurent d'en faire part aux nations qui n'avaient pas encore joui du même bonheur. Dès l'année 1536, l'Église de Genève institua une mission pour la conversion des infidèles, qui n'avaient encore aucune connaissance du christianisme. On n'a point de détails sur l'histoire de cette mission : mais il est avéré qu'elle fut stérile, et que l'insuccès en amena l'abandon. On peut donc faire dater du dernier siècle l'ère de l'apostolat protestant. En l'année 1706, Frédéric IV, roi de Danemarck, établit une mission qui jouit encore de beaucoup de célébrité, et sur laquelle j'aurai plus tard quelques détails à donner. Elle florissait surtout dans la dernière partie du dernier siècle, sous la direction de Ziezenbelg, Schultzé et Schwartz; c'est la première mission protestante qui paraisse avoir obtenu quelque apparence de succès.

Ce fut en l'année 1701 que se fonda en Angleterre la première société de missions, autorisée par une charte royale : elle portait le nom de So-

ciété pour la diffusion de la science chrétienne ; et, vers la même époque, l'on vit s'établir la *Société pour la propagation de l'Évangile dans les pays étrangers*. A dater de ce moment, jusqu'à la fin du dernier siècle, on ne peut signaler la fondation d'aucun établissement de ce genre. Ce fut en 1792 que la Société des missions anabaptistes, devenue depuis si célèbre par ses nombreuses traductions de l'Écriture en langues orientales, publiées à Serampore, son quartier général, reçut son organisation définitive ; en 1795 parut aussi la *Société des missions de Londres*, qui appartient à la congrégation des Indépendants ; elle fut suivie, l'année d'après, par la *Société des missions écossaise* ; en 1800, la *Société des missions de l'Église établie* commença à se produire. Depuis, on a vu s'élever un grand nombre d'associations secondaires. Beaucoup ont eu pour fondateurs, en Angleterre, des membres de différentes religions, comme les Wesleyens, et d'autres qu'il est inutile de nommer. Outre ces Sociétés, qui existent dans la Grande-Bretagne, il y en a d'autres semblables en Amérique, quelques-unes en Allemagne, et d'autres en France, qui, toutes, ont dirigé leurs travaux vers le même but. En d'autres termes, je puis dire que les nations les plus puissantes et les plus éclairées du

monde, suivant la chair, ont déployé un zèle extraordinaire pour obtenir le grand résultat de la propagation du christianisme parmi les infidèles.

Si l'on demande de quels moyens elles peuvent disposer, nous répondrons que jamais, depuis le temps des apôtres, on ne se servit de telles armes, je ne dis pas seulement pour la conversion des infidèles, mais pour la réalisation de tout grand dessein intellectuel. Il ne m'a pas été toujours possible de consulter les documents les plus récents, et j'ai dû me contenter de ceux qui étaient à ma portée. Si je fais mention de cette circonstance, c'est pour expliquer comment je ne fais pas toujours usage des renseignements qui n'ont qu'un an ou deux de date, afin qu'on ne suppose pas que j'en aie pu écarter qui auraient été contraires à mes assertions. J'ai pu cependant me procurer assez complètement ceux qui remontent à deux ou trois ans; et voilà pourquoi j'emprunterai, à cette époque, les faits que j'aurai à citer. L'exposé que je présenterai sera assez exact pour que l'on suive les résultats du système appliqué; car cet examen peut également s'exercer sur un petit ou sur un grand nombre d'années. En effet, si nous arrivons à constater que les tentatives n'ont échoué, ni par le manque de temps, ni par

l'impuissance des moyens employés, il faudra bien accuser l'impuissance du principe.

Des documents authentiques, publiés dans le *Christian Register* de 1830, nous apprennent que cinq de ces sociétés, parmi lesquelles on ne compte pas les cinq plus riches (1), ont réuni, en Angleterre, jusqu'à 198,451 livres sterling de capital; et si les autres sociétés ont reçu ou ont levé, sur leurs souscripteurs, un impôt proportionnel, la somme peut avoir presque doublé (2).

(1) Il n'est question ici ni de la *Société pour la propagation de la science chrétienne*, ni de la *Société des missions écossaise*.

(2) Voici les chiffres exacts .

Missions wesleyennes.	livres sterling.	55,565
Missions de l'Église établie.		47,328
Mission indépendante de Londres.		48,226
Mission anabaptiste.		17,185
Société pour la propagation de l'Évangile.		29,847

Total. . livr. sterl. 198,151

Nous ne parlons pas de la Société pour la propagation de la science chrétienne, dont la caisse peut renfermer. livres sterling. 50,000

Ni de la Société des missions écossaise qui doit disposer d'un fonds de. 45,000

Total. . livr. sterl. 293,751

Comme la livre sterling est de 25 francs, cette somme équivaut, en monnaie de France, à 7,343,775 francs.

Il ne faut pas oublier ici la coopération des sociétés étrangères, surtout celles d'Amérique, dont les moyens pécuniaires ont toujours été très-considerables.

Nous pouvons établir nos calculs sur une autre base. En l'année 1824, on se vantait de consacrer la somme de 1000 livres sterling par jour à l'œuvre des missions, ce qui donnerait un total de 365,000 livres sterling par an, consacrées à cette grande tâche (1). Or on verra bientôt que ce total même est au-dessous de la vérité.

Mais il y aurait de l'injustice à ne pas reconnaître le secours immense que tirent ces sociétés en Angleterre, de la plus importante de toutes, la Société biblique. Une grande partie des fonds de cette dernière passent aux autres sociétés, qui reçoivent d'elle les saintes Écritures, c'est-à-dire, suivant le protestantisme, le moyen de succès le plus puissant et le plus indispensable. Le trente et unième rapport annuel, le dernier que l'on ait publié, fixe, pour l'année 1835, 1^{er} mars, le total des recettes à 125,721 livres sterling 14 schellings (2).

Par le même rapport, nous apprenons que

(1) *Quarterly Review*, juin 1825, p. 29.

(2) Trente et unième rapport. Londres, 1835, p. 156.

les dépenses de la Société, pendant trente et un ans d'existence, se sont élevées à 2,121,640 livres sterling 18 schellings 11 sous (1). Il paraît que cette Société seule a publié neuf millions cent quatre-vingt-douze mille neuf cent cinquante Bibles ou Nouveaux Testaments, auxquels, si l'on ajoute les publications d'autres sociétés en Europe et en Amérique, s'élevant au chiffre de 6,140,378, on obtiendra le total énorme de quinze millions trois cent trente-trois mille trente-huit exemplaires (2). A toute autre époque, un tel résultat aurait paru incroyable; et si le moyen de conversion le plus sûr consiste dans la propagation de la parole écrite, on pourrait s'attendre aujourd'hui à une riche moisson, car la semence n'a pas été jetée d'une main avare.

Mais, même en ajoutant le revenu de cette Société à celui des autres sociétés de missionnaires, dont j'ai déjà parlé, on n'aura pas atteint la somme totale de leurs ressources, sans doute par suite d'omissions dans la liste que je vous ai

(1) *Idem*, p. 142.

(2) Pages 142 et 145. Je ne sais si l'on ne doit point déduire, des publications étrangères, les exemplaires achetés au dehors pour le compte de la Société, et qui font partie du chiffre de neuf millions.

donnée. Car le *Missionary Register* offre un tableau de l'accroissement progressif du revenu des sociétés protestantes, depuis 1823 jusqu'en 1835, où nous voyons une augmentation continue, qui de 367,373 livres sterling va à 778,085 livres sterling par an, chiffre de l'année dernière (1).

Dans cette somme ne sont pas compris les secours fournis par le gouvernement. Aux Indes, par exemple, on compte des évêques, des archidiacres, des chapelains, dont l'existence ne dépend pas de l'éventualité des souscriptions, mais qui jouissent d'une dotation considérable, et qui peuvent consacrer leur temps à la conversion des infidèles, sans être inquiets du pain de la journée.

Dans la Nouvelle-Galles du Sud, le gouvernement local, d'après les ordres reçus d'Angleterre, donne 500 livres sterling par an à deux missionnaires, nommés par la Société des missions de l'Église établie, pour entreprendre la conversion des naturels du pays (2). Dans d'autres colonies,

(1) J'emprunte ce fait au *Rev. Rickersteth*, dans ses remarques sur les progrès du papisme, page 66.

(2) Documents parlementaires sur les populations aborigènes, publiés par l'ordre de la chambre des communes, le 14 août 1834, page 148. Les instructions données par cette Société à un de ces missionnaires paraîtront bien étranges à des oreilles catholiques.

des allocations semblables sont, je crois, consacrées au même objet, comme dans le Canada par exemple ; les missions africaines, pour les esclaves affranchis, reçoivent aussi des secours du gouvernement : de sorte qu'on peut dire que ces sociétés disposent des moyens les plus grands que peuvent leur offrir des ressources matérielles presque illimitées.

Ces fonds sont naturellement consacrés à l'entretien des personnes qui entreprennent l'œuvre du ministère ; on les envoie dans toutes les directions : mais les recensements que j'ai pu me procurer des personnes employées sont si contradictoires, qu'il n'est pas facile de donner des chiffres précis. Je sais qu'un journal scientifique faisait monter, il y a quelques années, à cinq mille les personnes employées dans ces missions (1). Cette évaluation est peut-être un peu

Elles commencent ainsi : « Instructions du comité de la Société des missions de l'Église établie au Rev. W. Watson, et à Mad. Watson, sur la mission qu'ils vont accomplir dans la Nouvelle-Galles, auprès des aborigènes de la Nouvelle-Hollande. Nos bien-aimés dans le Seigneur ! le comité s'adresse à vous et à Mad. Watson, avec une paternelle sollicitude (p. 151). » La Société a-t-elle donc une juridiction épiscopale, ou toute autre juridiction, pour exercer une sorte d'autorité paternelle sur les ministres de l'Évangile ? ou est-ce la Société qui envoie les missionnaires ?

(1) Nouveau journal asiatique, 1828 ; vol. II, p. 32.

exagérée. Cependant, à en juger par la dotation que cette institution possède et qu'elle consacre, sans doute, à l'usage auquel elle est destinée, ce nombre doit être grand. Dès 1824, la *Société des missions de l'Église* avait, à elle seule, 419 agents, et l'on assure que la Société wesleyenne en avait 623 (1) : de sorte que deux de ces sociétés seulement comptaient 1042 missionnaires. En prenant ces chiffres pour bases, en attribuant à chaque Société un nombre d'agents proportionnel à sa dotation, nous obtenons un chiffre de 3,000, sans parler des missionnaires américains, et de tous les autres missionnaires étrangers, qui sont fort nombreux. Quoiqu'il en soit, je n'hésite pas un moment à dire que le nombre des agents employés par les missions protestantes est trois ou quatre fois plus grand que celui des agents employés par les missions catholiques.

Ces missionnaires protestants ne manquent d'aucune des ressources qui leur sont nécessaires pour la tâche qu'ils vont entreprendre; ils n'ont pas à craindre d'être abandonnés; non-seulement ils ont les moyens de pourvoir à leur existence, mais ils jouissent d'une certaine aisance, qui doit ajouter à leur influence dans les localités où on

(1) *Quarterly Review*, ut supra, p. 29.

les envois. Cette allocation attribuée aux missionnaires varie suivant le lieu de la mission. Les uns, ceux d'Amérique par exemple, ont 100 livres sterling (deux mille cinq cents fr.) par an; dans d'autres missions, et, en particulier, dans les missions asiatiques, cette allocation s'élève à 440 livres sterling (trois mille cinq cents francs) par an, avec une augmentation de 40 livres (mille francs) si le missionnaire est marié, et de 20 livres (cinq cents francs) par tête d'enfant. Le missionnaire du cap de Bonne - Espérance avait 300 livres sterling (sept mille cinq cents francs), et, dans les missions de l'Australie, dont je parlais tout à l'heure, il y avait deux missionnaires avec une allocation de 500 livres sterling par an (douze mille cinq cents francs). Ces détails prouvent que les missionnaires protestants n'ont pas à s'inquiéter de leur subsistance, et qu'ils peuvent se consacrer exclusivement à la grande œuvre dont ils se sont chargés. Je ferai remarquer ici en passant, et seulement pour en prendre acte, sauf à y revenir plus tard, que les missionnaires envoyés par l'Église de Rome ou par la congrégation consacrée à cette œuvre ne reçoivent jamais plus de 25 à 30 livres sterling par an (de 625 à 750 francs).

Personne ne saurait le nier maintenant, il y a,

dans les missions protestantes, la réunion de tous éléments humains, d'un grand succès; l'on doit s'attendre à tous les résultats qui peuvent être atteints par le concours de moyens abondants et de ressources efficaces; il faut ajouter que jamais apôtres destinés à cette œuvre importante de la conversion des infidèles ne furent, à envisager les choses sous le point de vue humain, aussi bien préparés, aussi complètement équipés, qu'on nous passe ce terme, pour une campagne religieuse, que ceux qui sortent de ce pays.

Pour confirmer ce qui a été dit plus haut, citons encore la remarque du docteur Buchanam, relativement à l'Inde, l'un des théâtres les plus importants des missions protestantes jusqu'à nos jours. Il résida, pendant plusieurs années, dans ces contrées, et c'est surtout à ses énergiques représentations qu'est dû l'établissement d'un siège épiscopal dans l'Inde. « Aucune nation chrétienne, dit-il, ne possède un champ aussi vaste, » pour la propagation de la foi chrétienne, que » celui qui nous est ouvert par l'influence que » nous exerçons sur cette population de cent » millions d'hommes qui couvre l'Indostan. Aucune nation n'a joui d'aussi grandes facilités, » pour favoriser l'extension de sa foi, que celles » que nous procure l'autorité que nous exerçons

» sur un peuple entièrement passif, qui, s'inclinant devant notre sceptre, révère nos principes, et regarde notre domination comme une benédiction du ciel (1). » On le voit, les missionnaires dont il s'agit n'ont pas, à l'exemple des apôtres, à se présenter dans des contrées barbares et indépendantes, au milieu d'hommes sauvages et féroces, comme des brebis au milieu des loups, sans autre défense que leur douceur inoffensive et leur confiance en Dieu, pour prêcher un évangile contraire aux passions, aux intérêts, aux habitudes de ceux auxquels on l'annonce; mais, le plus souvent, ils jouissent de tous les genres de protections, et rencontrent toutes les facilités possibles pour accomplir leur œuvre.

Le moment est venu d'examiner les résultats obtenus par ces immenses moyens. J'entrerai à ce sujet dans les détails, et, prenant l'Inde pour point de départ, j'étendrai mon examen à toutes les contrées où l'action des missions protestantes a de l'importance. Je suis obligé de laisser ici de côté un point de vue qui, je crois, aurait présenté de l'intérêt; j'avais réuni un certain nombre de passages, empruntés aux rapports des sociétés de

(1) Mémoire sur l'utilité d'un établissement ecclésiastique dans l'Inde britannique; deuxième édition, p. 48.

missions, depuis ces dernières années, pour montrer comment, par une singulière coïncidence, les rapports s'accordaient tous à parler de résultats à espérer, et à ne parler jamais de résultats obtenus, à promettre des conversions pour l'avenir, au lieu de donner le chiffre de celles effectuées dans le présent, quoique l'existence de toutes ces missions eût déjà été assez longue pour qu'on dût avoir à annoncer des résultats acquis. Cette investigation, qui nous eût fait traverser la carrière des missions protestantes, dans toute son étendue, nous eût montré partout un état de choses uniforme. Mais nous avons, sans cela, tant à voir et à dire, que j'ai dû me résigner à laisser de côté ce point de vue pour aller plus directement au but de ce travail.

Dans l'Inde, il y a un grand nombre de sociétés, d'Églises ou de sectes, qui se consacrent à la propagation de la foi chrétienne et à la conversion des indigènes plongés dans l'idolâtrie. L'établissement de ce genre qui doit le premier attirer nos regards, c'est naturellement celui qui se lie à l'établissement religieux de ce pays, celui qui jouit de tout l'appui et de toutes les ressources qu'une Église puissante, ou du moins qu'une Église richement dotée, peut donner. Que, s'il s'agit de constater ce qui a été fait dans cette

mission, nous nous renfermerons dans les documents qui nous sont donnés par les rapports de l'évêque si zélé et si actif de Calcutta, le docteur Héber. Cet ecclésiastique a visité une grande partie de l'Inde, pour observer l'état de la religion, et découvrir quelles sont les perspectives de succès ouvertes devant les travaux des missionnaires. Ça et là, en effet, il mentionne les nouveaux convertis, devenus membres de l'Église établie, qu'il a trouvés dans les diverses localités qu'il a parcourues. Par exemple à Benarès, qui compte une population de 582,000 âmes, il a confirmé quatorze personnes; et, d'après sa propre évaluation, le nombre des chrétiens montait, dans cette ville, à cent personnes seulement. Au premier abord, on serait tenté de supposer que ces personnes étaient toutes des indigènes converties par les sermons et les instructions des missionnaires qui leur exposaient les doctrines du christianisme. Il n'en est rien, comme le propre témoignage du docteur Héber ne nous permet pas d'en douter. En effet, en parlant de Chumar, il dit : « Les travaux des missionnaires ont eu pres- » que uniquement pour objet les femmes des sol- » dats anglais, qui étaient déjà sorties de leur » caste par leur mariage, ou quelques indi- » vidus musulmans ou Indous que la curiosité,

» ou un motif plus louable, avait conduits à leurs
 » écoles ou à leurs églises. » Et nous ne devons
 pas supposer qu'il entende, par ces derniers
 mots, désigner des personnes actuellement con-
 verties, car il en parle en ces termes : « Le
 » nombre de ces *poursuivants de la vérité*, à ce
 » qu'on m'a rapporté, n'est pas sans importance,
 » dans ce moment même, et il augmente tous les
 » jours. Mais je dois dire, quant aux personnes
 » actuellement converties, que, si l'on en excepte
 » les femmes des soldats, je n'en ai rencontré
 » qu'un très-petit nombre, et que ce petit nombre
 » de conversions avaient été opérées par l'archi-
 » diacre. (Corrie) (1). » Ainsi, lorsqu'il s'agit
 d'une vaste contrée, comprenant des villes popu-
 leuses, il ne faut compter que cent convertis sur
 582,000 indigènes, et tous, sans exception, sont
 des femmes qui ont déjà abandonné leurs castes,
 en épousant des Européens, et qui ont été natu-
 rellement amenées à embrasser la religion de
 leurs maris, par suite de leur mariage, bien plu-
 tôt que par suite des prédications des mission-
 naires protestants.

Dans un autre endroit, le même évêque s'ex-

(1) Relation d'un voyage dans les provinces supérieures de l'Inde; deuxième édition, vol. I, p. 395.

prime ainsi qu'il suit : « Ces chrétiens indigènes, » qui sont membres de l'Église d'Angleterre, au » Bengale, ne dépassent pas le nombre de cinq » cents adultes, qui se trouvent surtout dans les » districts de Benarès, Chumar, Buxar, Meerut » et Agra : les femmes des soldats européens for- » ment la plus grande partie de ce chiffre (1). »

Cet aveu est extrêmement important. Voilà un chiffre précis, duquel il résulte que, sur une population immense, sur une population composée de plusieurs millions d'habitants, le nombre des chrétiens indigènes se réduit à cinq cents convertis qui presque tous ont embrassé le christianisme sous l'influence des circonstances que j'ai déjà signalées. Non que je veuille jeter sur eux aucun blâme; pour avoir perdu le droit de caste dans leur pays, pour avoir épousé des Européens, ces femmes n'en ont pas moins de mérite devant Dieu, et l'âme du dernier Indien, appartenant à la caste la plus infime, est aussi précieuse, aux yeux du Créateur, que l'âme du plus illustre des brames : mais, puisqu'il s'agit d'apprécier l'efficacité d'un système, nous sommes obligés de rechercher l'influence qui lui appartient réellement; or il est évident que l'évêque

(1) *Ibid.*, vol. III, p. 338.

dont il s'agit ne peut pas attribuer les conversions effectuées aux doctrines et aux prédicateurs des missionnaires, autant qu'à la circonstance du mariage des femmes indiennes avec des Européens et à la déchéance de leur droit de caste, déchéance par suite de laquelle elles avaient cessé de faire partie de leur nation.

J'ai pris note des conversions mentionnées dans la relation de cette tournée épiscopale, et ces recherches ont confirmé deux points que je regardais déjà comme acquis : le petit nombre des convertis, et cette circonstance que ces convertis étaient des personnes rejetées du sein de leur religion. Ainsi, à Buxar, il est fait mention d'une conversion faite par M. Corrie, et la personne convertie était la veuve d'un sergent; et d'une autre conversion opérée par M. Palmer dans les mêmes circonstances (1). A Agra, nous trouvons une petite congrégation composée de vingt individus à peu près, formée par l'archidiacre dont il vient d'être parlé (2); mais quelques pages après, nous voyons que les chrétiens indigènes de ce district descendent tous d'Européens (3). Dans un en-

(1) Vol. II, p. 334.

(2) *Ibid.*, p. 339.

(3) *Ibid.*, p. 342.

droit, l'auteur parle de *deux* convertis (1). Dans un autre il dit : « C'est le troisième ou le quatrième des chrétiens dont j'ai entendu parler » comme dispersés dans les provinces montagneuses (2). »

Il n'est pas difficile de recueillir, dans l'ouvrage de cet historien et de ce témoin oculaire des missions protestantes dans l'Inde, l'aveu de l'échec complet, général, éprouvé par ces missions. Dans un endroit, il a écrit à sir W. Horton que « les » exemples de conversions au christianisme sont » très-rares (3). » Dans une lettre à mistress Douglas, il dit « qu'il n'y a jusqu'ici qu'un très-petit » nombre d'Indous qui aient embrassé le christianisme (4), » et, dans une autre occasion, il reconnaît « qu'il s'est converti tout juste assez » d'Indous et de musulmans pour prouver que » la conversion de leurs coreligionnaires n'est pas » impossible (5). »

Mais on a remarqué que l'évêque Héber regardait le Midi comme le grand siège du protestantisme dans l'Inde, et avait coutume de dire,

(1) Vol. II, p. 10.

(2) *Ibid.*, p. 257.

(3) *Ibid.*, vol. III, p. 253.

(4) *Ibid.*, p. 261.

(5) *Ibid.*, p. 284.

comme le rapporte son chapelain : « Là est la force de la cause protestante. » Il se complaisait tellement dans cette idée, avant d'avoir visité le pays, qu'il envoya en Angleterre des rapports à ce sujet que nous avons le droit de qualifier de très-exagérés. Par exemple, il écrivait ce qui suit : « Vous avez appris le nombre considérable (je » pense qu'il s'élève à quarante mille) des chré- » tiens protestants répandus dans les différentes » parties de la résidence, enfants spirituels de » Schwartz et de ses successeurs(1). » Comparez maintenant à ce passage cette phrase tirée d'une lettre postérieure de onze ans : « Le nombre des » conversions s'augmente graduellement, et il y » a maintenant, dans le midi de l'Inde, environ » deux cents congrégations protestantes. On fixe » quelquefois vaguement le nombre des personnes » qui en font partie à quarante mille ; je doute » qu'il s'élève à quinze mille ; mais, à tout » bien considérer, ce nombre est déjà très- » grand (2). »

Ce nombre de quinze mille est très-grand, en effet, et j'ajouterai qu'il est beaucoup trop grand, comme je ne tarderai pas à le démontrer. Ces mis-

(1) Vol. III, p. 444.

(2) *Ibid.*, p. 460.

sions ont été établies en 1706, ainsi elles ont eu une existence de plus d'un siècle, en les faisant seulement dater de Schwartz; on peut dire que, depuis cinquante-six ans, elles fleurissent dans toute leur force et toute leur puissance. Schwartz se trouva dans les conditions les plus avantageuses; il devint le favori du prince régnant, le rajah de Tanjaour, dont il éleva le neveu, le rajah actuel; quoique ce prince n'ait pas embrassé le christianisme, souvent il servit de médiateur entre le rajah et le gouvernement britannique; deux fois il sauva Tanjaour, et dans de nombreuses occasions il réussit à faire payer le tribut par les provinces rebelles. C'était, en outre, un homme d'une vie exemplaire et d'un caractère si excellent, que le prince avait coutume de lui dire qu'il voudrait qu'il pût faire des chrétiens de tous ses sujets, pour les corriger, s'il était possible, de leurs coupables pratiques (1). C'étaient là de grands avantages, et l'évêque le reconnaît lui-même, en disant qu'il en fit plus que tous les ouvriers évangéliques qui travaillèrent dans l'Inde. Or quel succès obtint-il? On dit qu'il convertit sept mille indigènes (2); et comme je crois qu'il sera

(1) Buchanam, p. 77.

(2) Heber, *ibid.*

facile de faire voir que ces missions ont été dans un état de décadence, plutôt que de progrès, depuis la mort de Schwartz, vous comprendrez quelle diminution il faut faire sur ce chiffre de quinze mille.

L'évêque, vers la fin de sa vie, car il mourut pendant le cours de cette tournée pastorale, arriva dans cette partie de l'Inde, et il nous a laissé un dénombrement exact des chrétiens qui s'y trouvèrent. Il arriva donc à Tanjavar, le quartier général des missions de Schwartz, où l'on n'avait jamais vu d'évêque, et il confirma tous ceux qui étaient disposés à recevoir ce sacrement. Le nombre des personnes confirmées fut de cinquante, et celui des chrétiens qui approchèrent de la sainte table ne s'éleva pas au-dessus de cinquante-sept (1). Ensuite il se dirigea vers Trichinopoli, autre mission très-importante, et le nombre des confirmations fut de onze (2). Ainsi, au lieu des quarante mille personnes dont on parlait d'abord, au lieu des quinze mille auxquelles on s'était ensuite réduit, dans les deux localités les plus peuplées, dans celles où Schwartz dirigeait en personne la mission, et se

(1) Lettre par Kohloff le missionnaire, vol. III, p. 495.

(2) Pag. 499. Le chapelain élève ce nombre jusqu'à 50.

voyait appuyé par ses coopérateurs les plus intelligents, on trouve ici onze, là douze chrétiens à confirmer. Maintenant faites le calcul proportionnel, en prenant ces chiffres pour base, et vous verrez combien vous serez loin d'atteindre ce chiffre de quinze mille chrétiens fastueusement proclamé. L'évêque lui-même reconnaît que, bien loin que ces missions soient en progrès, bien loin que le nombre des chrétiens s'augmente de jour en jour, bien loin que le protestantisme voie dans ce lieu les perspectives de l'avenir ouvertes devant lui, les missions dont il s'agit sont dans un état de décadence et de ruine. « Les missions, s'écrie-t-il, sont dans un état qui réclame beaucoup de secours et une prompte restauration ; leurs fonds, qui étaient considérables, ont été dilapidés depuis le temps de Schwartz, par ses successeurs, hommes très-pieux, mais au moins aussi ignorants des choses de ce monde ; et, quoique j'aie trouvé chez eux une grande piété et une bonne volonté incontestable, je pourrais souhaiter un peu plus d'énergie dans la manière dont ils se conduisent à présent (1). »

Nous possédons sur ce sujet un autre docu-

(1) Vol. III, p. 455.

ment fort important : c'est le rapport d'une autre tournée ecclésiastique, dont le but était d'examiner l'état de ces missions. Ce rapport est signé par Kohloff et Sperschneider, qui furent à la tête de ces missions de l'an 1820 à l'an 1823. Le rapport établit qu'il y avait douze congrégations indigènes, et que chacune de ces congrégations se composait de cinq à douze villages, de sorte que nous avons la statistique de la religion dans cent onze villages. Maintenant, combien croyez-vous qu'il y avait de chrétiens dans ces cent onze villages? Eh bien, en 1823, on nous apprend qu'ils réunissaient, à eux tous, 4,388 chrétiens! Ainsi le nombre des chrétiens qui, suivant la première version, s'élevait à quarante mille, selon la seconde à quinze mille, est réduit ici, par le témoignage des missionnaires eux-mêmes, à treize cent quatre-vingt-huit. Or ces missions, qu'on s'en souviennent, avaient été fondées en 1730 et 1744. Il résulte, il est vrai, de ces rapports, qu'entre 1820 et 1823 le petit troupeau des chrétiens s'augmenta de quatre-vingt-trois personnes, de sorte qu'il y eut enfin un progrès. Mais, en comparant le rapport des morts et des baptêmes, à cette époque, nous trouvons un excédant de soixante-quatorze naissances sur les morts; reste donc à neuf nouveaux néophytes qui, en quatre

années, se joignirent au troupeau; car le reste du chiffre se compose des enfants qui, issus de parents chrétiens, étaient naturellement présentés au baptême. En effet, le même rapport parle, dans un autre passage, de neuf adultes, baptisés dans cet intervalle de temps (1). Ainsi voilà une mission regardée par un évêque comme le centre et le cœur du protestantisme dans l'Inde, fondée depuis plus d'un siècle et qui a fleuri pendant une période de cinquante à soixante ans, depuis ce Schwartz qui, dit-on, opéra des merveilles dignes des temps apostoliques; et le résultat de tout cela, à la fin de cette période, c'est une congrégation de 1,300 chrétiens sur cent onze villages, congrégation qui se recrute, en quatre ans, de soixante-

(1) Rapport de P. C. K. Soc. Londres, 1825, p. 110. Le nombre des chrétiens est établi ainsi qu'il suit :

En 1820.	1305
1825.	1388
	<hr/>
Accroissement en quatre années.	83
Enfants baptisés dans cette période.	223
Morts.	149
	<hr/>
Excédants des naissances.	74

Les neuf convertis se partagent ainsi : en 1820, trois; en 1821, un; en 1822, un; en 1823, quatre.

quatorze nouveaux membres par l'excédant des naissances sur les décès, et de neuf membres en sus par les conversions, ce qui donne pour moyenne annuelle des conversions un chiffre de deux personnes ! Je le demande, y a-t-il, dans ce tableau des progrès du protestantisme, quelque chose qui soit de nature à donner de vastes espérances et à satisfaire le zèle le moins ambitieux ? Encore ne dois-je point terminer ce qui me reste à dire sur cette mission, sans faire observer que ceux qui la visitèrent expriment en même temps leur regret de l'avoir trouvée dans un si déplorable état de décadence.

Ils reconnaissent que le nombre des convertis, dans ces quatre années, a été, en effet, bien petit ; mais, qu'à considérer les difficultés et les désavantages auxquels les chrétiens de ces contrées sont exposés, cet accroissement est digne de remarque. Ils se plaignent aussi des graves abus qui se sont introduits dans ces églises naissantes. Par exemple, à Vatisstergoudy, les enfants sont si mal instruits, qu'il faut renoncer à tout espoir de faire là de véritables chrétiens, jusqu'à ce qu'une réforme complète ait eu lieu ; en outre, on y compte plusieurs convertis qui vivent dans le scandale de la bigamie. A Serfajeerasahpooram, on pratique des cérémonies idolâtres ; à Manickraram,

on est enfoncé dans les ténèbres de l'ignorance relativement à tout ce qui regarde la religion ; à Tarasaram et à Kawastalam , le mépris et la négligence des devoirs religieux ont été si loin , qu'il a fallu excommunier plusieurs familles (1). Je pourrais multiplier les citations pour confirmer ce que j'ai dit sur l'état de décadence de ces missions , mais je me contente de m'en référer au vingtième rapport du *Missionary Register*, dans lequel les désenchantements les plus amers se sont épanchés. C'est , à Tranquebar , un missionnaire qui exprime le vif désir qu'il aurait de pouvoir annoncer , ne fût-ce qu'une seule conversion , produite par la grâce de Dieu , et le regret non moins vif qu'il éprouve d'être obligé d'avouer « combien les progrès sont lents , jusqu'à ce jour , » dans l'ancienne et vénérable mission des côtes » du Coromandel (2). » C'est une autre voix qui s'élève à Travancore pour se plaindre du peu d'efficacité des travaux des missionnaires dans l'année qui a précédé (3).

(1) L'évêque Héber se plaint aussi des dissensions qui se sont élevées entre les pasteurs et leurs troupeaux , et de la tyrannie et du fanatisme des premiers. Tom. III, p. 444.

(2) P. 153.

(3) P. 165.

Mais, voici qu'il me faut encore atténuer les chiffres que j'ai donnés plus haut comme indiquant les résultats des missions protestantes. En effet, il y a tout lieu de penser, d'après l'assertion d'un homme dont l'autorité est d'un grand poids, et en raison d'indices non moins graves, que les conversions opérées par Schwartz et ses successeurs eurent principalement pour objet des hommes de demi-sang; en d'autres termes, des descendants des Européens. Martyn, ce missionnaire auquel j'ai déjà fait allusion, et dont le caractère commande l'estime, Martyn, cet homme, qui parle avec une générosité si désintéressée des travaux des autres, et une modestie si naturelle des siens, que son témoignage ne saurait être suspect, s'exprime ainsi, à ce sujet, dans son journal particulier : « Schwartz, » Kohloff et Joënecke établirent une école d'en- » fants de demi-sang à un mille et demi de Tan- » jaour; mais ils revenaient chaque soir à l'église » de Tanjaour pour prêter le secours de leur mi- » nistère à soixante ou soixante-dix personnes » du régiment du roi (King's regiment), qui » avaient l'habitude de s'assembler pour des » œuvres de dévotion; après quoi, Schwartz offi- » cialit en portugais pour leurs femmes et leurs

» enfants (1). » Voilà donc le résultat exact de ce missionnaire, et vous voyez combien il diffère du résultat qu'on leur avait d'abord prêté! Je ne dis point qu'on ait eu le dessein de tromper, mais il est évident que, par un motif ou par un autre, on a poussé l'exagération au delà de toutes les limites, dans les rapports qu'on a publiés en Angleterre, et où on a présenté, sous les couleurs les plus magnifiques, le tableau des succès des missions protestantes dans l'Inde et sur les autres points de l'ancien continent.

L'évêque Heber a écrit, en outre, quelques passages très-remarquables touchant les perspectives de succès que peuvent avoir ces missions, eu égard à la situation actuelle de l'Inde, et ceux-là mêmes qui seraient disposés à contester la justesse de ses prévisions doivent reconnaître qu'il a une connaissance personnelle des faits qui leur servent de base. Lorsqu'il représente la conversion de l'Inde comme presque impossible, c'est l'expérience du passé qu'il invoque pour motiver sa conviction. Voici comment il parle d'un imposteur mahométan qui voyageait dans ces contrées : « Que de temps s'écoulera avant qu'un mission-

(1) P. 364.

» naire chrétien, dans l'Inde, inspire autant de
 » vénération et d'amour ! Mais cependant le suc-
 » cès d'un pareil imposteur peut donner quelques
 » espérances légitimes à la patience laborieuse
 » des ministres de la parole divine ; pourquoi ne
 » les écouterait-on pas un jour, puisqu'on écoute
 » ces hommes ? Il faut donc attendre avec con-
 » fiance le jour où *par la bénédiction de Dieu*
 » *nos efforts auront aussi des résultats, et où*
 » *notre Église, jusqu'ici stérile, parviendra à s'é-*
 » *tablir et deviendra une heureuse mère entourée*
 » *de ses enfants (1).* » Et de même, dans un autre
 passage : « Quant à ce qui regarde la conversion
 » des indigènes, il y a un commencement, et,
 » *quoique ce ne soit qu'un commencement, il*
 » promet pour l'avenir. »

Ces documents ne sont pas les seuls que nous ayons compulsés sur l'état des missions de l'Église d'Angleterre dans l'Inde ; nous avons trouvé des détails non moins précieux dans les rapports des autres années. Ainsi, à la date de l'année 1837, dans le rapport de la Société pour la propagation de l'Évangile, il y a un extrait d'une lettre du professeur Craven, où il établit que, pour ce qui regarde les conversions, rien n'a été fait qui puisse

(1) T. III, p. 337.

satisfaire le zèle sans bornes de ceux qui, préoccupés du but qu'ils veulent atteindre, mesurent d'un intrépide regard les obstacles qui les séparent de ce but. Cela, ajoute-t-il, ne doit donc pas surprendre la Société qu'il a l'honneur de servir ; mais tout ce qu'il était possible de faire, avec la bénédiction de Dieu, a été *tenté* jusqu'à ce jour par M. Christian, un des missionnaires de la Société (1). L'année suivante, vient un autre rapport, et le même professeur parlant (2) d'une mission ouverte par M. Christian, parmi les habitants des montagnes, la signale comme s'annonçant sous les meilleurs auspices, parce que les indigènes ne sont pas sous l'empire des préjugés de caste, « préjugés, ajoute-t-il, qui ont opposé jusqu'ici » des obstacles insurmontables à tous les efforts » de nos missionnaires les plus zélés et les plus » vertueux. » Vous le voyez, voilà un obstacle qualifié d'insurmontable par les missions protestantes.

L'évêque Heber fait cette remarque : « Si l'on » excepte Calcutta et ses alentours, il n'y a pas » de secte assez importante pour être citée après l'Église d'Angleterre. » C'est des protestants seulement que l'évêque entend ici parler, car je

(1) P. 144.

(2) P. 49.

vous prouverai, dans ma prochaine conférence, que les congrégations de catholiques indigènes sont très-nombreuses dans plusieurs districts. J'irai plus loin, et je vous ferai voir qu'il y a des villes qui comptent plus de catholiques qu'il n'existe de protestants dans toute l'étendue de la présidence, d'après l'aveu des missionnaires qui ont un intérêt direct, personnel, à ne point diminuer le nombre des conversions opérées par eux. Mais il y a une autre classe de protestants très-actifs et très-zélés, je veux parler des anabaptistes, des établissements desquels je me suis déjà occupé, et qui se sont surtout signalés comme traducteurs et distributeurs des saintes Écritures. Il y a bien peu d'années que l'abbé Dubois (1), qui a résidé pendant trente ans dans l'Inde, affirma, d'une manière publique, que pas une seule conversion n'avait été opérée par les missionnaires protestants. Cette assertion provoqua des réponses, surtout de la part des missionnaires protestants qui avaient résidé dans les mêmes contrées. Parmi eux, je dois nommer d'abord un homme qui s'était fait remarquer par son zèle pour l'établissement des missions protestantes dans l'Inde, je veux parler de M. Hough. Si l'on

(1) Prêtre français d'un rare mérite, et supérieur actuel des missions étrangères de France.

avait à produire un exemple bien avéré d'une conversion opérée par les missions protestantes, c'était bien le moment de la citer, pour confondre cette assertion hardie. Eh bien, écoutez, et voyez comment, loin de la contredire, il la confirme :

« Tout en exposant les *moyens* employés par les » missionnaires protestants pour la conversion des » indigènes de l'Indostan, et en maintenant; con- » trairement à l'assertion de l'abbé Dubois, que » ces moyens sont plus propres à atteindre le but » que ceux que les jésuites ont employés, je n'en » reconnais pas moins que, sans la protection de » Dieu, ils ne sont en aucune façon une garantie » de succès. En réalité, je me trouve parfaitement » d'accord avec lui sur un point, c'est que, sous » l'empire des circonstances actuelles, il est hu- » mainement impossible de convertir les Indiens. »

L'aveu est positif et formel. Si des conversions avaient eu lieu, le missionnaire dont il s'agit aurait-il pu faire, aurait-il fait cet aveu ? n'aurait-il pas cité, au contraire, les faits qui auraient donné à M. Dubois un solennel démenti ?

Ce fut M. Townly qui répondit au nom des Anabaptistes, et le passage de sa réponse que je vais citer est intéressant, parce qu'il y parle des travaux effectués par les autres Sociétés des missions. « L'objet que j'ai en vue n'est pas tant de

» faire le dénombrement des convertis, sur la sin-
 » cérité et la persévérance desquels il est permis
 » de compter, que de montrer, d'après ma propre
 » expérience, que l'œuvre de la conversion est
 » actuellement commencée dans l'Inde. » *Actuel-*
lement commencée! Et dans quelle année s'ex-
 prime-t-il ainsi? En 1823 et 1824, trente ans, par
 conséquent, après l'établissement de ces missions,
 dont l'œuvre est *actuellement* commencée. Encore
 ses prétentions ne s'élèvent-elles pas jusqu'à citer
 des conversions. Non, il aspire seulement à dé-
 montrer que l'œuvre est commencée, et voici com-
 ment il procède à cette démonstration : « J'ai cité
 » trois cas au moins où les convertis étaient indi-
 » gènes, et où les choses s'étaient passées sous mes
 » yeux, de sorte que je puis parler de la réalité de
 » ces conversions avec quelque confiance. Lorsque
 » je quittai le Bengale, dans le mois de novembre
 » 1822, il y avait *un* Indien qui manifestait un
 » vif désir d'entrer dans l'Église chrétienne, dé-
 » sir que les missionnaires de Calcutta pouvaient
 » raisonnablement attribuer à des motifs vraiment
 » louables ; leurs espérances, à cet égard, se sont
 » confirmées, et, au moment où je parle, il a été
 » baptisé. Ici, il y a eu une similitude remarqua-
 » ble entre les premiers effets obtenus par les
 » missionnaires de la Société de Londres, et la

» première victoire qui a couronné les travaux des
 » missionnaires anabaptistes. Le premier Indou
 » converti par les missions anabaptistes embrassa
 » le christianisme, sept ans après le début des opé-
 » rations de la Société dans l'Inde; la Société de
 » Londres à Calcutta opéra sa première conver-
 » sion au bout du même laps de temps. Il faut
 » ajouter que la Société de l'Église (*church so-*
 » *ciety*) recueillit le premier fruit de ses labeurs,
 » à Burdwan, après que la patience et la foi de ses
 » missionnaires eurent été aussi soumises à une
 » épreuve de sept ans (1). »

Voilà donc trois sociétés qui, toutes trois, ont travaillé sept ans sans obtenir une seule conversion; et l'écrivain ne prétend pas dire que, depuis cette première acquisition, il y ait eu un accroissement considérable, et que l'on soit entré dans les voies d'un vaste progrès. Tout au contraire, le premier passage est complètement en désharmonie avec cette supposition. Ce n'est pas tout. Un journal périodique, sincèrement attaché aux intérêts de l'Église établie, n'a pu s'empêcher d'être frappé de ces observations, et il exprime son étonnement de ce que de pareils aveux puissent trouver place dans la bouche de ceux-là

(1) British crit. Jan., 1835.

même qui publient, de temps à autre, des relations de leurs tournées ecclésiastiques, relations dans lesquelles les fruits et les résultats de leurs travaux apostoliques sont représentés comme vraiment extraordinaires et tout à fait satisfaisants, et qui donnent à croire à ceux qui les lisent que les Indiens se sont convertis au christianisme par centaines et par milliers. « M. Hough et » M. Townly, dit le critique, répondent qu'à » leur connaissance particulière, dix ou douze » conversions ont eu lieu. Mais est-ce là le » langage que tient M. Townly dans ces sermons qu'il se plaît à prêcher dans les grandes villes du royaume? Est-ce encore là le langage de M. Parson, qui a harangué tant de réunions convoquées au sujet des missions de l'Église, pendant le cours de l'automne dernier? Tout ce que nous pouvons dire, c'est que nous n'avons pas rencontré un seul des auditeurs de ces messieurs qui ait compris les choses ainsi. »

Ces remarques sont justes. Certes, ceux qui se souviennent des états répandus dans le public conviendront que, de l'impression laissée dans leurs esprits par ces publications, il ne résultait pas que les missions eussent réussi si mal; que, de l'aveu des missionnaires eux-mêmes,

toutes leurs espérances eussent été déçues ; qu'après tant d'années écoulées depuis la fondation de ces sociétés , leur succès fût encore en question ; et qu'après sept années de labeurs, chacune de ces sociétés n'eût obtenu qu'une conversion, une seule et unique conversion au prix de dépenses immenses, d'innombrables démarches et d'un déploiement incroyable d'efforts et de travaux.

Dans l'année 1823, une lettre fut adressée par M. Ware, de Cambridge , à un célèbre brame , qui, peu d'années après, fut plus connu dans ce pays, Ram-mahoun-roy, dont on parle continuellement comme d'un homme converti au christianisme, quoiqu'il y ait de puissantes raisons de croire qu'il ne renonça jamais sincèrement à l'attache qu'il avait pour la religion de son pays. Parmi les questions qu'on lui posa, figurait celle-ci : « Quel est le succès véritable des efforts qui ont » été faits pour convertir les Indiens indigènes au » christianisme? » Sa réponse¹, datée du 22 février 1824, fut publiée, la même année, à Calcutta, par le révérend M. Adam. Ce ne sont pas des paroles qui m'appartiennent que vous allez entendre, ce sont les paroles d'un autre que je vais citer, et comme c'est un missionnaire, un ministre de l'Église établie qui les a publiées, elles ont une autorité que les personnes les plus

prévenues ne sauraient contester. « C'est une
 » chose délicate, dit-il, que de répondre à cette
 » question, parce que les missionnaires anabap-
 » tistes, à Serampore, sont formellement déter-
 » minés à contredire quiconque oserait exprimer
 » le moindre doute au sujet du succès de leurs
 » travaux, et qu'ils ont, dans différentes occa-
 » sions, donné à entendre au public que leurs
 » prosélytes sont non-seulement nombreux, mais
 » parfaitement dirigés. Mais les jeunes mission-
 » naires anabaptistes, à Calcutta, quoiqu'ils ne
 » le cèdent à aucune autre classe de missionnaires
 » en habileté, en savoir et en zèle réel pour la
 » cause du christianisme, ont eu la sincérité de
 » confesser publiquement que le nombre de leurs
 » prosélytes, après six années d'efforts laborieux,
 » n'excédait pas *quatre* personnes. Les mission-
 » naires de la secte des Indépendants, qui rési-
 » dent aussi dans cette ville, et qui disposent de
 » moyens plus grands que les anabaptistes, re-
 » connaissent avec sincérité que tous leurs tra-
 » vaux, après une campagne apostolique de sept
 » ans, qu'on nous passe ce terme, n'ont réussi
 » à enfanter qu'un seul prosélyte à la foi du pro-
 » testantisme (1). »

(1) Nouveau journal asiatique, t. II, p. 38.

Ce sont donc là les résultats des travaux d'une des plus importantes sociétés établies pour la conversion des indigènes indiens, et, pour ne plus avoir à revenir sur cette question, je dois parler en peu de mots de la mission qu'on tenta d'établir dans l'empire des Birmans, par l'intermédiaire de M. Judson et de sa femme. Ils résidèrent dans ces localités pendant un certain nombre d'années, et publièrent le journal de leurs travaux ; ainsi c'est de leurs propres aveux que nous tirerons les résultats qu'ils ont obtenus. Ces résultats, les voici : c'est qu'après avoir résidé, pendant sept ans, dans ce district, ils n'avaient pas fait une seule conversion ; qu'au bout de ces sept années ils en opérèrent une, et que le nouveau converti leur amena, quelque temps après, un nouveau catéchumène, de telle sorte qu'ils finirent par rassembler quatre prosélytes ; et que, sur ces entrefaites, la guerre ayant éclaté, la mission fut abandonnée (1). Ainsi nous retrouvons encore ce chiffre de sept années, nombre fatal qui revient toujours lorsqu'il s'agit de marquer cette période inféconde pendant laquelle les missions protestantes demeurent stériles, période au bout de laquelle la nouvelle Église se

(1) Voyez leur journal ou son analyse dans le *Quarterly review* ; déc. 1825, p. 53.

compose d'un nouveau prosélyte seulement, pour élever, dans les deux ou trois années suivantes, son troupeau jusqu'au chiffre modeste de quatre brebis. Ces personnes, pleines de simplicité, nous exposent, dans leur journal, le procédé qu'elles emploient pour opérer des conversions; ce procédé consiste à présenter la Bible aux indigènes, et à les exhorter à la lire, dans l'espoir que cette lecture les déterminera à embrasser le christianisme.

Il existe une autre Société dont les efforts se sont dirigés aussi vers l'Inde idolâtre, mais des succès de laquelle je n'ai pas encore parlé. Il s'agit de la Société des missions écossaises (scotch missionary society), fondée en 1794. J'ai sous les yeux une brochure qui contient un éloquent appel fait à la Société dans le mois de mai de l'année dernière, par le premier missionnaire qu'elle ait envoyé dans l'Inde, M. Duff. Il expose, d'une manière pleine d'intérêt, les défauts du système suivi jusque-là, et il appuie sur les difficultés auxquelles est exposé le missionnaire lorsqu'il entreprend de prêcher l'Évangile. Il ne sait, dit-il, d'où tirer ses preuves et à quelle autorité en appeler. S'il parle de l'évidence intrinsèque de l'Écriture, le brame lui oppose immédiatement les Védas, et cherche à montrer que leur autorité

repose sur une base divine. Si les chrétiens en appellent aux miracles contenus dans les Écritures, l'Indien a d'innombrables merveilles à mettre en opposition. Ainsi tous les arguments échouent, et, si l'on parvient à grand'peine à leur arracher leur croyance, savez-vous le seul résultat qu'on obtient? Suivant l'expression de l'auteur, c'est de les faire tomber de l'idolâtrie dans l'athéisme, en sautant à pieds joints, pour ainsi parler, par-dessus le christianisme, qui cherche en vain à les arrêter. La Société des missions écossaises a donc adopté un nouveau plan. Il consiste à élever des indigènes, dès leur plus tendre enfance, pour le ministère des missions. Ce moyen réussira-t-il mieux? C'est ce que le temps seul pourra nous apprendre. Mais cet abandon du système suivi par les autres sociétés est un aveu et une preuve de son inefficacité.

Que si, après tous ces détails, on demande une conclusion générale, les aveux ne nous manqueront pas pour établir qu'en embrassant ce qui s'est passé dans l'Inde entière on peut dire que les résultats des missions n'ont pas été heureux. Dans un livre publié à Édimbourg en 1822, sous le titre de *Réflexions sur la situation de l'Inde britannique*, ouvrage où l'auteur parle d'après sa propre expérience au sujet de la con-

version des Indiens, il dit « que les conversions » extraordinaires dont parle le *Quarterly review* » peuvent avoir eu lieu, mais qu'on ne les connaît pas dans l'est; que les individus qui ont » embrassé la religion chrétienne appartiennent » surtout à cette classe de personnes exclues de » leurs castes par suite de leurs crimes, et qui ont » été naturellement attirées vers une religion dont » la morale était moins sévère. » Ainsi les catéchumènes, avant de le devenir, avaient perdu leurs droits de castes; cette circonstance, déjà plus d'une fois indiquée, se trouve confirmée par un nouveau témoignage. Mais ici une remarque plus sévère y est jointe; c'est qu'ils ont été portés à embrasser la religion qu'on leur prêchait, parce qu'elle leur imposait un code de morale plus relâchée que la loi païenne à laquelle ils étaient auparavant soumis.

Un autre ouvrage publié à la même époque, et qui est loin d'être hostile à la cause des missions, s'exprime ainsi : « C'est un fait de nature à affliger ceux qui s'occupent de la conversion de » l'Indoustan, mais c'est un fait, cependant, que » jusqu'à ce jour le christianisme n'a fait que » peu de progrès, ou n'a point fait de progrès réel » chez ce peuple. Trente années se sont écoulées » depuis que les missionnaires ont commencé

» leurs travaux, et l'on peut affirmer que, dans
 » ce long espace de temps, on n'a pas pu effectuer
 » plus de trois cents conversions, dans le nombre
 » desquelles il est douteux qu'on ait compté celle
 » d'un seul bramane ou d'un seul rajahpout (1). »

Il existe une autre autorité que je dois citer avant de quitter ces missions. Le *London asiatic journal*, de l'année 1825, fait observer que, dans l'état actuel des Indes, les difficultés qui s'opposent aux progrès du christianisme sont invincibles, et qu'il n'y a pas la moindre raison d'espérer que les douces et pieuses vérités de l'Évangile puissent les déterminer à renoncer à leurs erreurs. Ce journal, qui puise à des sources d'informations si riches et si nombreuses, et qui possède tous les éléments qui peuvent servir à former la conviction, déclare, à plusieurs reprises, qu'autant qu'on peut en juger par l'expérience, il n'y a aucune raison qui puisse faire admettre la possibilité de la conversion des Indiens, et que ceux qui ont entrepris cette œuvre ont trouvé sur leurs pas des obstacles qu'on est fondé à croire insurmontables (2).

(1) Monthly Review, vol. xcix, p. 223.

(2) Des écrivains plus récents disent que rien n'a été changé à cette situation. Consultez : *The personal narrative of a tour in the south of India*, de Hoole. (Relation personnelle d'un voyage dans le midi de l'Inde, par Hoole.)

Tout est dit sur la propagation du christianisme dans l'Inde. J'ai tenu ma promesse. Sans appeler en témoignage un seul écrivain catholique, j'ai pu montrer que, s'il était un fait reconnu par des personnes de toutes les classes, par des personnes intéressées au succès des missions, par des personnes en possession des éléments nécessaires pour se former une conviction à cet égard, c'est que rien n'avait été fait dans l'Inde, c'est qu'on n'avait obtenu aucun résultat de nature à prouver que la bénédiction divine fût descendue sur les travaux des missionnaires protestants. Nous avons donc le droit de dire que leur zèle a été sans résultats, et que ces pieuses entreprises ont été complètement stériles. En effet, qu'est-ce, après tout, que cent, deux cents, ou même cinq cents conversions sur une population immense ? et ne sait-on pas que, quelque religion que l'on annonce, il est toujours possible de réunir ce petit nombre de prosélytes ? Ce n'est donc pas là le succès que le Christ a promis à son Église, et ce n'est pas ainsi qu'elle a compris sa tâche quand elle a entrepris de convertir les nations idolâtres.

Si maintenant nous portons nos regards vers l'Amérique du nord, les circonstances vont prendre un autre caractère ; mais nous trouverons là encore le sujet de réflexions pleines d'un haut

intérêt. Il est absolument nécessaire de distinguer l'œuvre des conversions entreprise d'une manière spéciale, absolue, pour ses propres avantages, ou l'œuvre des conversions mêlée à une œuvre de civilisation dont elle devient le moyen et le corollaire. Aux Indes, les indigènes sont en possession des arts de la vie qui peuvent leur rendre l'existence agréable et douce; peut-être même méprisent-ils la civilisation européenne, comme d'un caractère moins élevé que la leur. Il ont une littérature, des livres sacrés, et d'autres documents qu'ils regardent comme appuyés sur des bases satisfaisantes; par conséquent, on ne peut les tirer de leurs croyances qu'en leur présentant la vérité même, la vérité dans les conditions de sa force et de sa puissance, c'est-à-dire évidemment préférable aux opinions dans lesquelles ils ont été nourris. Mais lorsqu'on pénètre chez des tribus sauvages, lorsqu'on leur apporte non-seulement une religion, mais les arts de la vie, lorsque le missionnaire qui se présente tient d'une main la Bible et de l'autre le manche de la charrue, lorsqu'il leur communique tous les avantages qui peuvent les faire marcher de pair avec ceux qui les entourent, et dont ils sont obligés de reconnaître l'incontestable supériorité; alors le sentiment auquel obéissent ces sauva-

ges est d'une nature tout à fait complexe, et il devient infiniment difficile de décider si, en se convertissant, ils ont en vue les doctrines elles-mêmes, ou les résultats terrestres et matériels de ces doctrines, qui améliorent la condition de l'homme ici-bas. Il faut ajouter à cela que c'est plutôt à un reste de peuple qu'à un peuple que l'on s'adresse. Ces misérables débris des populations américaines se voient, de tous les côtés, entourés et incorporés, contre leur gré, à des nations dont les mœurs et le caractère n'ont aucune analogie avec les leurs, et qui ont cependant réussi à les subjuguier. Lors donc qu'ils voient que cette civilisation, qui assure la supériorité à leurs vainqueurs, compte au nombre de ses principaux éléments un nouveau système d'opinions religieuses, nous ne saurions nous étonner qu'après avoir lutté pendant quelques années contre son influence, ils se lassent enfin et abandonnent leurs coutumes nationales, et, en même temps, le culte religieux qu'ils ne peuvent conserver plus longtemps. Ces réflexions sont d'une grande importance quand il s'agit d'estimer à leur juste valeur les travaux du protestantisme dans les deux seules contrées où l'on puisse dire que ses missions aient obtenu du succès : en suivant l'esquisse historique que je

vais tracer, on pourra se convaincre de la justesse de cette remarque.

Aussitôt après son établissement dans ce pays, la Société pour la propagation de l'Évangile résolut de fonder une mission parmi les indigènes de l'Amérique du Sud. Le premier essai fut fait parmi les Yamosses de la Caroline du Nord, et il échoua complètement. On le renouvela quelques années après, et l'archevêque Tenneson, par l'ordre de la reine Anne, commença cette œuvre en envoyant des missionnaires. L'un, qui portait le nom de Moore, partit pour cette destination en 1704; mais, au bout d'un laps de temps assez court, voyant ses efforts demeurer stériles, il se rembarqua pour l'Angleterre, dont il ne revit pas les rivages, car il périt dans la traversée. Ce défaut de succès est attribué à l'influence des missionnaires catholiques, qui, comme s'en plaint le *Christian Remembrancer*, s'étaient emparés de toute la confiance des Indiens.

En 1709, on employa un missionnaire du nom d'Andrews, homme qui était dans les meilleures conditions possibles pour bien remplir cette tâche parce qu'il parlait l'idiome des indigènes; on lui donna, pour l'aider dans ses travaux, une traduction du Nouveau Testament faite par M. Freeman, ecclésiastique hollandais, résidant à Sche

nectady, et qui possédait toutes les connaissances nécessaires pour un pareil travail. Cette mission fut fondée en 1709, et en 1819 on l'abandonna encore. Cet abandon fut causé par l'impossibilité où se trouvait la société de soutenir une mission si coûteuse. Cependant elle avait été entreprise à la requête de quatre chefs qui étaient venus en Angleterre pour ratifier un traité. Quelque temps après, on la reprit de nouveau, et, depuis cette époque, elle sembla couronnée de quelque succès. Mais ici il faut faire mention de certaines circonstances qui se rattachent à l'histoire de ces tribus.

Les missionnaires dont j'ai parlé furent envoyés à la tribu des Mohawks, alors établie dans le voisinage de New-York, et qui faisait partie de la ligue des six nations, connue sous le nom des Iroquois. Pendant le temps de la guerre d'Amérique, cette confédération, à l'exception de deux des tribus, prit parti pour l'Angleterre, et en 1770 éprouva une sanglante défaite en combattant contre les troupes des États-Unis. La conséquence de cette défaite fut la destruction de la confédération : les Mohawks, avec une partie d'une autre tribu, émigrèrent, en 1776, du territoire de New-York, sous la conduite de sir John Johnson, et George III leur assigna un territoire

de cent milles de longueur sur la Ouse ou Grande Rivière. J'ai donné ces détails pour qu'on pût savoir comment les missions qui sont établies dans ces localités ont succédé directement à celles qui furent fondées dans le voisinage de New-York, de sorte que leurs travaux remontent à plus d'un siècle. Il est un fait qu'on peut citer comme une preuve péremptoire de l'identité des deux missions, malgré le changement de territoire, c'est que les Mohawks conservent encore un vase sacré qui leur avait été envoyé par la reine Anne lorsqu'ils étaient dans leur premier établissement.

Ainsi voilà une mission bien anciennement établie parmi ces Indiens; voyons ses résultats : La première autorité que je citerai, c'est celle de Brown, qui a écrit une histoire des missions parmi les Indo-Américains; et, pour qu'on ne dise point que ce sont mes propres impressions que je donne au sujet de cet ouvrage, je me servirai des paroles d'un autre écrivain protestant : « Cette histoire est la relation d'une suite d'échecs » et de revers auxquels on ne devait pas s'attendre; car, en raison de circonstances toutes particulières, ces nations semblaient être dans des conditions très-favorables pour recevoir l'Évangile. Elles croyaient généralement à l'unité et

» à l'immatérialité d'un être suprême ; elles n'é-
 » taient pas idolâtres; leur religion'était demeurée
 » pure de ces rites sanglants et obscènes qui sont,
 » dans presque tous les cultes, la suite insépara-
 » ble des superstitions; et parmi tous les vices
 » que l'ignorance et des passions sans frein pro-
 » duisent, elles avaient pour caractère un bon
 » sens plein de gravité et un sentiment moral
 » qui aurait pu servir de leçon et d'exemple à
 » des nations plus civilisées. Il semblait que le
 » christianisme dût être le bienvenu chez un pa-
 » reil peuple; et, en effet, les missionnaires furent
 » presque partout reçus avec bienveillance, et
 » trouvèrent attention et respect pour leurs ins-
 » tructions, de sorte que, dans plusieurs localités,
 » les premières apparences semblèrent promettre
 » aux doctrines de l'Évangile un établissement
 » permanent; mais, sans aucune exception, ces
 » espérances furent déçues, et ces premières ap-
 » parences ne tinrent pas (1). »

Voilà le résultat obtenu, suivant l'histoire de
 Horne, par ces missions jusqu'à la première
 partie du siècle où nous sommes. Entrons cepen-
 dant dans quelques détails : en 1826, une lettre
 fut publiée dans le rapport de la Société pour la

(1) *Monthly Review*, vol. LXXXIV, p. 143.

propagation de l'Évangile ; elle était de M. Leeming, qui était alors missionnaire résident chez les Mohawks sur la Grande Rivière. Dans cette lettre, il disait : « Qu'il éprouvait un vif plaisir à » pouvoir dire que ses ouailles étaient très-attentes pendant le temps du service divin, que » *vingt-deux* personnes avaient reçu la communion, et que cinquante enfants avaient été baptisés dans l'année ; que le maître d'école, nommé » Hess, était un homme excellent qui se rendait » fort utile, et comptait dans sa classe rarement moins de *vingt-six* écoliers. » Ainsi voilà le résultat de tant d'années d'efforts : vingt-deux communiants, et vingt-six écoliers !

Dans la même année, le révérend M. Stewart, depuis mis à la tête de l'Église de Québec, se rendit là sous le prétexte d'une visite pastorale, et il rapporte qu'il trouva un nouveau village occupé par une population anglaise, et que, vers le 5 juin, il baptisa douze enfants, et qu'il administra le sacrement de la Cène à vingt-quatre communiants, nombre qui correspond au chiffre déjà cité (1). Dans un autre village, habité par la tribu de Tuscarora, dont une partie, comme je l'ai dit plus haut, avait émigré avec les Mohawks, il

(1) Rapport de 1826, p. 131.

baptisa cinq adultes et huit enfants. Après avoir rapporté ce fait, il avoue : « Que cette tribu a » rétrogradé dans la connaissance et dans l'exer- » cice du christianisme : autrefois c'était, après » les Mohawks, celle de toutes les tribus qui met- » tait le plus de solennité dans son culte, le plus » de sollicitude dans sa liturgie, le plus de zèle » dans l'instruction des enfants ; tandis qu'au- » jourd'hui la lumière de l'Évangile s'y est ob- » scurcie, quoiqu'elle ne soit pas entièrement » éteinte. Il espère cependant que des secours » spirituels, devenus nécessaires, la feront re- » paraître dans son ancien éclat (1). » Ainsi les missions les plus anciennes sont aujourd'hui dans un état de décadence, le christianisme y languit, et la lumière de l'Évangile y est presque éteinte.

Dans un autre rapport de M. Hough, daté du village des Mohawks, le 27 septembre 1827, il est question de villages où il a fait un séjour de quelques mois, et sur lesquels il s'exprime de la manière suivante : « J'ai observé avec soin le carac- » tère des Indiens qui professent le christianisme, » j'espère que beaucoup d'entre eux sont réelle- » ment chrétiens ; mais je suis dans la triste né-

(1) Rapport de 1826, p. 124.

» cessité de l'avouer, je crains qu'un beaucoup
 » trop grand nombre de ces Indiens ne soient in-
 » dignes de ce nom, adonnés qu'ils sont à l'ivro-
 » gnerie, qui est leur plus grand vice, et qui les
 » réduit à un état complet d'abrutissement (1). »

Ce rapport a pour objet des missions qui sont les plus anciennes de toutes celles qui aient été fondées, par les associations anglaises, parmi les tribus américaines. Quant à celles de ces tribus qui n'ont pas émigré, mais qui sont restées dans les États-Unis, et dont l'instruction religieuse a été continuée par la société des missions de New-York, je me contenterai du compte rendu qu'on trouvera dans un ouvrage publié aux États-Unis par le révérend docteur Morse. Il dit que : « De-
 » puis cent ans la célébration du mariage n'existe
 » plus chez eux, et que, par conséquent, ils vi-
 » vent plutôt en bêtes sauvages qu'en hommes
 » civilisés (2). »

Cependant je ne ferai pas difficulté de reconnaître que, depuis quatre ou cinq ans, un changement d'une grande importance a eu lieu dans ces missions; l'œuvre en a été confiée à des métis,

(1) Rapport de 1828, p. 174.

(2) Géographie universelle américaine. Boston, 1812, vol. I^{er}, p. 367.

qui, aux avantages d'une éducation européenne, joignaient celui d'inspirer une confiance naturelle à leurs concitoyens. Parmi eux, on peut citer Jones, le missionnaire wesleyen; et il est certain qu'il a réussi à convertir un grand nombre d'Indiens; ce qui est probablement le premier exemple du succès d'un missionnaire protestant. Cependant il faut observer que ces pauvres sauvages vivent au milieu d'Européens, qu'ils ont perdu presque toutes leurs chasses, et que, par conséquent, ils sont presque forcés d'adopter le seul genre de vie qui convienne à leur position nouvelle, et qui est celui de tout ce qui les entoure. On ne s'est donc pas borné à leur enseigner le christianisme, mais on leur a offert l'exemple de la civilisation, et on leur a donné les moyens de le suivre. Le gouvernement leur a fait bâtir des maisons, leur a fourni des instruments de labourage et les a mis à même de cultiver la terre. Ils ont ainsi adopté le christianisme comme faisant partie de la civilisation. Je ne dis point qu'il y ait là rien de blâmable, je n'attaque point le résultat; mais je soutiens qu'il n'y a pas épreuve suffisante des principes enseignés, lorsque ces principes ont, non-seulement, pour corollaires, des avantages matériels, mais la force impérieuse des circonstances, qui plaçaient ces hommes dans

l'alternative d'accepter le christianisme ou de repousser la civilisation.

D'ailleurs je ne dois pas omettre ici une observation qu'ont faite des hommes d'expérience : c'est qu'on a déjà appliqué le même système, et qu'on ne peut s'attendre ici à des résultats plus durables et meilleurs que ceux qu'on a déjà obtenus. Or un voyageur qui revient d'Amérique, et dont le zèle est grand pour la religion protestante, est allé visiter ces établissements, et tout en exprimant ce qu'il appelle sa satisfaction de ce qu'il a vu, il regrette d'avoir à dire que, d'après l'opinion de personnes expérimentées et parfaitement à même de connaître le caractère indien, cette satisfaction n'était pas bien justifiée. La raison en est que des individus, par leur influence particulière, avaient déjà produit les mêmes effets qui durèrent peu, les Indiens étant retombés dans leur premier état, dès qu'ils n'avaient plus senti la main qui les dirigeait (1).

Ce n'est donc là qu'une expérience, le temps seul montrera si ces nouveaux convertis resteront fidèles à la religion qu'ils ont embrassée, et continueront à professer le christianisme, lors-

(1) Voyages dans le nord de l'Amérique, en 1827 et 1828 ; par le capitaine B. Hall. Édinburgh, 1829, vol. 1^{er}, p. 260.

que l'influence des individus qui les ont faits chrétiens n'agira plus sur eux (1).

Il y a un assez grand nombre de missions secondaires, mais d'une médiocre importance, dont l'histoire est la même. Dans l'année 1765, une mission fut fondée par les Moraves, parmi les Kalmouks du Wolga, à Sarepta, sous les auspices et la protection de l'impératrice Catherine de Russie. M. Henderson, missionnaire anglais, qui, en 1821, a visité cette mission, nous apprend qu'au bout de cinquante-six ans on n'y comptait pas une seule conversion. Il n'y avait qu'un petit nombre de jeunes filles qui donnaient quelques espérances aux missionnaires protestants; mais, parmi les habitants plus âgés, aucun ne s'était converti (2). Je pourrais en dire autant de bien d'autres missions protestantes, qu'il faudrait plutôt appeler des colonies agricoles et manufacturières que des missions apostoliques. Les Moraves ont fondé beaucoup de

(1) Je regrette la nécessité où je me trouve, pour ne point fatiguer le lecteur, de supprimer ici l'histoire d'un grand nombre de tentatives inutiles de conversion dans les Indes occidentales, échecs non moins remarquables que ceux dont nous avons déjà parlé dans les autres parties du monde.

(2) Recherches bibliques et voyages en Russie. Londres, 1826, p. 411.

missions dans le dernier siècle; en Saxe, dans l'année 1735; sur la côte de Guinée, en 1737; en Géorgie, en 1738; à Alger, en 1739; à Ceylan, en 1740; en Perse, en 1747; en Égypte, en 1750: or, de toutes ces missions, il ne reste pas trace aujourd'hui.

Avant de quitter celles des Moraves, je rappellerai une observation générale de plusieurs voyageurs, et entre autres de M. Klaproth, c'est que l'établissement de Sarepta et toutes les autres missions de ce genre, finissent par devenir de simples établissements commerciaux (1); le chevalier Gamba, consul français à Astrakhan, parlant des missions moraves, dit aussi qu'elles n'ont fondé que des villages industriels où l'on ne trouve aucune trace de religion (2).

En 1802, MM. Brunton et Paterson ouvrirent une mission chez les Tartares de Karass, sous une escorte de Cosaques; Henderson dit aussi que cette mission a échoué (3) de même qu'une autre, tentée pour la conversion du même peuple, par M. Blythe. Feu l'empereur Alexandre mit un

(1) Voyages au mont Caucase et en Géorgie. Paris, 1823, t. I^{er}, p. 261.

(2) Voyage dans la Russie méridionale. Paris, 1826, t. II, p. 370.

(3) Comme ci-dessus, p. 420.

terme à toutes ces missions en les prohibant ; mais, même avant l'intervention impériale, il était constaté qu'elles n'avaient produit aucun résultat.

Il serait facile de démontrer, par des documents plus nombreux, par des preuves plus générales, l'insuccès de ces missions envoyées dans toutes les parties du monde. Ainsi le révérend M. Bickersteth, secrétaire de la *Société des missions de l'Église épiscopale*, a déclaré dans un discours public, prononcé, à York, en 1823, que, dans le cours des dix premières années, la Société n'avait pas eu connaissance d'une seule conversion qui eût ramené un indigène de l'idolâtrie au christianisme (1). Le registre des missions, après vingt années de travaux, contient cet aveu qu'un *succès présent et visible* n'est pas, pour ceux qui les ont accomplis, le critérium de la sanction divine. La Société des missions épiscopales reconnaît, après une même période d'efforts impuissants, qu'elle ne peut parler de ses succès, et que peu d'idolâtres abandonnent leurs erreurs. Un missionnaire, parlant, dans le même journal, d'un jeune homme qui avait montré des dispositions à se convertir, dispositions non suivies

(1) *York Herald* (Héraut d'York), 31 mai 1823.

d'effets , explique la joie qu'il a ressentie , par une comparaison qu'il fait de lui-même avec un malheureux qui , errant dans les ténèbres , découvrirait une apparence lointaine de lumière. Il voit là un espoir , et comme un indice prophétique , que les *enfants de nos enfants* recueilleront peut-être le fruit de ces travaux (1) ! Je terminerai en citant les paroles d'un recueil périodique dont je me suis déjà servi. « Ce serait » avec douleur et découragement que nous achèverions l'histoire de la propagation du christianisme parmi les idolâtres , si nos espérances n'avaient pour garants que les résultats consignés dans les volumes que nous venons de parcourir (2) ; » c'est-à-dire les essais de conversion tentés parmi les Indiens de l'Amérique.

Il y a encore une autre mission , qui , au premier abord , présentera de grandes apparences de succès ; je veux parler de celle des îles de la mer Pacifique , entreprise sous des auspices bien plus favorables que les missions américaines. C'est un fait tout particulier qu'on trouve ici , peut-être le seul exemple d'une nation qui d'elle-même ait voulu embrasser le christianisme , et

(1) Ces paroles sont citées dans les *Mélanges catholiques* de janvier 1823.

(2) *Monthly Review* (Revue mensuelle), vol. LXXXIV, p. 152.

qui, par conséquent, fût disposée à l'adopter, sous quelque forme qu'il lui fût offert. C'est un fait connu que ces insulaires, frappés de la supériorité intellectuelle des négociants étrangers, et surtout des Américains, finirent par demander des missionnaires qui vissent leur enseigner le christianisme. Cela empêche qu'on ne voie, dans l'établissement du christianisme parmi eux, la conséquence d'aucun principe de foi présenté et accepté. Ce peuple se bornait à regarder le christianisme comme un système de société préférable au sien, en raison de cette supériorité d'intelligence qui à ses yeux en était le résultat, et sans doute il faisait preuve d'un rare bon sens en embrassant un tel culte. Mais ce n'est point là une véritable preuve du succès des doctrines protestantes prêchées aux nations païennes et non civilisées. Il est un autre motif qui me rendrait pénible le devoir de tracer l'historique de cette mission. Je n'ai pas nié qu'elle eût obtenu, ce que je pourrais appeler le succès extérieur, c'est-à-dire que j'ai reconnu qu'un nombre immense d'habitants avait embrassé le christianisme; et, du moment que la question principale dont je m'occupe, celle de l'influence comparative des systèmes enseignés, est ici pour moi sans application, je serais fâché de rapporter des faits

qui semblent offrir l'exemple le plus déplorable d'un zèle mal entendu. J'ai à ma disposition des extraits tirés d'écrivains, qui parlent de la situation de ces îles, après qu'elles eurent été, non pas converties, mais conquises par les missionnaires. Ceux-ci, après s'être rendus maîtres de tout le pouvoir temporel, après avoir soumis à leur despotisme le roi et la nation, après avoir fait perdre aux habitants une simplicité de caractère vraiment remarquable, ce qui est inouï de la part de missionnaires chrétiens, ont réduit le pays à un état si déplorable, que des personnes qui l'ont visité depuis déclarent que la nouvelle religion, au lieu d'être un bienfait, n'y a été qu'une cause de ruine. Ces personnes ajoutent que le système de christianisme, importé par les missionnaires protestants, n'a fait que pervertir les habitants; qu'au lieu d'une race d'hommes, franche et active, elle en a fait un peuple rusé, indolent et perfides; que des plaines immenses, autrefois couvertes des plus belles moissons, sont maintenant tout à fait stériles, et que la culture si importante de l'arbre à pain a été si négligée, qu'elle est menacée de périr dans l'île entière. Les divisions, les querelles sont devenues si générales, qu'un prince, un des hommes les plus intelligents du pays, et qui a été un des premiers à em-

brasser le christianisme, à l'arrivée des missionnaires, a formé une expédition, pour s'expatrier, ne pouvant supporter la pesanteur d'un tel joug. Ces faits ont été publiés en Angleterre (1), et peut-être en ferai-je usage et reparlerai-je de ces îles quand j'aurai à traiter des missions que les catholiques y ont fondées dans ces dernières années.

Tel est, en résumé, le résultat de toutes les missions protestantes, et je crois n'avoir rien caché, rien omis des témoignages qui pouvaient m'être contraires. J'ai eu soin de n'emprunter mes citations qu'à des auteurs originaux; mais je ne me suis pas servi de la moitié des matériaux que j'avais rassemblés. Néanmoins, il en résulte la preuve la plus concluante, que jusqu'ici toutes les tentatives qui ont eu lieu pour enseigner l'Évangile aux idolâtres d'après le principe protestant, que la Bible seule est suffisante, qu'il n'y a point d'autre sanction, d'autre autorité dans la religion; il en résulte la preuve, à peu près générale, que ce principe a partout échoué. Il reste

(1) Consultez le Voyage de H. M. S. Blonde aux îles Sandwich. Londres, 1827. Le *Quarterly Review*, vol. xxxv, p. 400, et vol. lxx, p. 609. Le second Voyage de Kotzebue autour du monde; et le Récit d'un journal de neuf mois de résidence à la Nouvelle-Zélande, par Auguste Toole.

une objection à résoudre. Malgré tout ce que j'ai dit, nous voyons qu'il est toujours question, dans les rapports des sociétés protestantes, du grand nombre des conversions opérées. Or, j'ai été à même de découvrir combien sont fausses les bases sur lesquelles on s'appuie pour faire le dénombrement des conversions protestantes.

D'abord il ne faut pas se laisser prendre aux rapports, qui parlent du nombre immense de Bibles et d'Évangiles distribués aux peuples idolâtres; il importe de ne pas supposer qu'il y ait là aucun indice de conversion, ou que, parce que les missionnaires ont demandé des Bibles en si grand nombre, il faille admettre un nombre de conversions proportionnel. En effet, on envoie des cargaisons de ces Bibles, qui restent entassées dans des magasins, ou sont distribuées à des personnes qui n'en font aucun usage, ou en font un usage fort peu religieux, comme on le verra par un petit nombre d'exemples que je vais citer. Le général Hislop, entre autres, dit, dans son *Histoire de la campagne contre les Mahrattes et les Pindarris*, que, dans l'opinion des missionnaires, la distribution des Évangiles traduits en chinois et en sanscrit suffit à l'accomplissement de leur tâche, et que se contentant d'expédier ces livres à des agents et à des magistrats anglais,

dans différentes parties du pays, ils établissent une proportion entre le nombre des conversions supposées et celui des exemplaires distribués. Il ajoute qu'il connaît plusieurs ports où jamais un vaisseau n'arrive sans une caisse ou un ballot de Bibles. De là on les envoie de tous côtés, par centaines. Les Chinois les parcourent, et disent qu'ils ont de plus belles histoires dans leur propre littérature, sans comprendre si ces livres sont destinés à leur amusement ou à leur instruction. Après les avoir lus, ils les mettent de côté; aussi avait-on cessé de leur en distribuer : mais le zèle ardent du missionnaire de Malacca continuait à en expédier par tous les vaisseaux, en si grand nombre, qu'on fut obligé de les emmagasiner. Le général rapporte que c'est ce missionnaire qui a écrit à la Société biblique qu'elle pouvait lui envoyer un million de Bibles; et, au fait, il lui eût été facile d'en disposer ainsi (1).

J'ai eu aussi sous les yeux une lettre que je citerai, quoiqu'elle vienne d'une autorité catholique, lettre écrite, il y a quelques années, par le vicaire apostolique de Siam, et qui articule précisément le même fait. « Deux émissaires anglais » étaient arrivés, et distribuaient des Bibles de

(1) Voyez la Revue mensuelle (*Monthly Review*), n° 94, p. 369.

» tous côtés; on s'en servait pour envelopper les
 » marchandises dans les boutiques; on les appor-
 » tait même au clergé catholique comme n'é-
 » tant d'aucune utilité. » Le vicaire apostolique
 fait, ensuite, cette observation, qu'on envoie
 des rapports en Angleterre, où le nombre sup-
 posé des convertis est établi en prenant pour base
 le nombre des Bibles distribuées, et qu'à sa con-
 naissance, il n'y a pas eu une seule conversion
 d'opérée par ce moyen (1).

Une feuille française, le *Journal asiatique*, as-
 sure, d'après une lettre de Macao, que des exem-

(1) La lettre est datée du 20 juin 1829, et m'a été communi-
 quée par le cardinal Cappellari, à qui elle était adressée. Je cite-
 rai les propres paroles de l'évêque, qui offrent des détails curieux.
 « Duo emissarii societatis biblistarum huc venerunt a decem cir-
 citer mensibus : immensos libros Bibliorum linguâ sinicâ scriptos
 sparserunt inter Sinenses. Alii illis utuntur ad fumandum taba-
 cum, alii ad involvenda dulciaria quæ vendunt, alii denique tradi-
 derunt nostris, qui ad me detulerunt tanquam inutiles. Numerant
 isti biblistæ libros sparsos et postea scribunt in Europam, di-
 centes tot esse gentiles christianos quot sunt libri sparsi : at ego,
 qui sum testis ocularis, dico ne unum quidem factum christia-
 num. Voluit ab initio rex Siam expellere eos ; significatum est illis
 nomine regis ut abirent ; petierunt ut simul expellerentur missio-
 narii apostolici. Respondit Barcalo, primus regni minister, sacer-
 dotes gallos habere confidentiam regis ab initio, etc. Videtur
 mihi rex timuisse ne nationem illorum offenderet, et mediante
 pecunia, ut puto, usque modo remanent. »

plaires de la Bible du docteur Morrison, qu'on avait apportés à la Chine, y ont été vendus à l'encan, et que la plus grande partie de ces livres a été achetée par des fabricants pour différents objets, surtout par les marchands de pantoufles, qui s'en servaient pour leur commerce. Il est pénible, il est humiliant, il est presque indigne de la majesté de ces lieux d'avoir à mentionner de tels détails; mais ils ont de l'importance en cela qu'ils peuvent détromper ceux qui pensent que toutes ces Bibles ont un emploi utile, au lieu d'être employées à ces usages honteux, indignes de la parole divine, dont la représentation devient ainsi l'auxiliaire d'une industrie mécanique (1).

Il est vrai que ces Bibles sont favorablement accueillies par les habitants, dans des circonstances particulières; je citerai, à cet égard, le journal de Martyn: « Ce matin, de bonne heure, » dit-il, « on m'a mis à terre pour aller voir une » source d'eau chaude. Il y avait là un grand » nombre de brames et de fakirs. Ne pouvant les » comprendre, je leur donnai des traités sur la » religion; beaucoup me suivirent plus loin, et » je leur remis des traités et des Bibles. J'arrivai » à Monghir vers midi. Dans la soirée, quelques-

(1) Nouveau journal asiatique, 1828, t. II, p. 40.

» uns vinrent me demander des livres, et, entre
 » autres, ceux qui étaient partis de la source,
 » lorsqu'ils avaient appris que je donnais des
 » exemplaires du *Ramayuna*. Ils ne voulurent
 » pas me croire, lorsque je leur dis que ce n'é-
 » tait point le *Ramayuna*. Je leur donnai encore
 » six ou huit exemplaires. » Il faut faire obser-
 ver ici que *Ramayuna* signifie les aventures
 du dieu Ramah, que ces pauvres gens croient ra-
 contées dans la Bible; de sorte que des mission-
 naires qui n'auraient pas su la langue auraient pu
 dire que les habitants désiraient tant étudier la
 Bible, qu'ils les avaient suivis pendant des lieues,
 pour en obtenir des exemplaires. Le même Martyn
 dit encore : « Un homme trouva le moyen de venir
 » à bord, avec un de ses compatriotes, et fit la
 » demande d'un livre, croyant que c'était le Ra-
 » mayuna (1). » Dans un autre endroit, il ajoute
 qu'il a envoyé un exemplaire de la Bible à une
 des princesses du pays; or l'on va juger du
 résultat et de la faible chance de conversion
 qui était attachée à un semblable moyen. La
 Rani de Daudnagar, à laquelle il l'avait envoyé,
 remercia, et demanda « ce qu'il fallait faire pour
 » tirer quelque avantage de ce livre, s'il conve-

(1) Uti sup., p. 260.

» nait de dire une prière, de faire un salam, ou
 » de le saluer. » Ainsi, toute l'idée qu'elle avait
 du livre, c'est qu'il devait être l'objet de quelque
 hommage superstitieux. A ces exemples, je pour-
 rais en ajouter un grand nombre d'autres de même
 nature. L'abbé Dubois a raconté une anecdote
 amusante sur la version en langue Telinga de l'É-
 vangile de saint Matthieu, qu'une députation de
 catholiques du pays mit silencieusement et gra-
 vement à ses pieds. On l'avait reçue d'un mission-
 naire protestant ; et, à la grande perplexité de plu-
 sieurs bourgades, les lecteurs de l'endroit,
 assemblés en conseil, n'avaient pu en compren-
 dre un mot ! On avait fini par porter le livre chez
 un célèbre astrologue du pays, qui l'ayant étudié
 en vain, et ne voulant pas avouer son ignorance,
 les assura sérieusement que cet ouvrage était un
 traité complet de magie, et qu'il fallait le dé-
 truire, de peur qu'il ne leur en arrivât malheur.
 Ils l'avaient donc apporté dans un sac à leur
 prêtre, pour savoir ce qu'ils en devaient faire (1).

Il nous est aussi assuré, par de bonnes autori-
 tés, qu'une version de la Bible fut envoyée aux
 Tartares du Caucase, écrite, on le croyait, dans
 leur propre langue, croyance qui se trouva si

(1) *Annales de la propagation de la foi*, t. I, p. 159; 1829.

éloignée de la vérité, qu'ils ne purent comprendre un mot de ce livre ; d'où il résulta qu'ils le mirent en pièces pour en faire des bourres qu'ils employèrent à charger leurs fusils. Le chevalier Gamba fait observer qu'un grand nombre de Bibles furent expédiées à Astrakhan, pour convertir les indigènes, mais que la plupart de ceux-ci ne sachant pas lire ne purent en faire aucun usage ; de sorte que ce présent fut complètement perdu (1). J'ai choisi ce petit nombre d'exemples parmi un nombre immense de faits que j'aurais pu vous citer, pour vous prouver que ce serait prendre de toutes les bases de calculs la plus fautive, que de prétendre estimer l'étendue des progrès du christianisme dans un pays idolâtre d'après le nombre de Bibles qui y ont été distribuées.

C'est encore une méthode pleine de déception que de rechercher, pour s'éclairer à cet égard, quel est le nombre des écoles établies par les missionnaires et celui des écoliers qui fréquentent ces écoles. J'en dirai la raison. C'est que, d'abord, un grand nombre de peuples idolâtres, et particulièrement les Indous, n'ont aucune répugnance à fréquenter nos écoles et à y envoyer les

(1) Journal asiatique, *ibid.*

enfants, et que cependant ils n'embrassent pas pour
 cela le christianisme. M. Lushington, dans un ou-
 vrage publié à Calcutta, en 1824, entre dans de
 longs détails à ce sujet. Il dit « qu'il est mainte-
 » nant prouvé que, jusqu'à un certain point, ils ne
 » sont pas détournés des écoles par la perspec-
 » tive d'y recevoir, au moyen de nos livres sacrés,
 » l'enseignement qu'ils viennent chercher, mais
 » que, de ce qu'ils consentent à lire le Nouveau
 » Testament, il ne faut pas conclure que leurs
 » préjugés contre le christianisme soient en rien
 » diminués. Qu'importe leur affluence dans les
 » écoles? ceux qui les fréquentent n'y demeurent
 » que le temps nécessaire pour apprendre à
 » lire, à écrire, à compter et acquérir ainsi les
 » moyens de gagner leur vie. Dans l'état actuel de
 » leur intelligence, on ne peut espérer de meilleurs
 » résultats; si les livres dont on se sert dans les
 » écoles ont fait une impression passagère sur
 » leur âme, faute d'être renouvelée, cette impres-
 » sion s'efface bientôt (1). »

(1) The history, design and present state of the religious, benevolent and charitable institutions founded by the British in Calcutta and its vicinity, p. 217.

(Histoire, but et état actuel des établissements de religion et de charité fondés par les Anglais à Calcutta, et dans les environs.)

Le docteur Héber confirme cette assertion en citant le fait suivant à l'appui. Un missionnaire anabaptiste avait établi à Decca vingt-six écoles fréquentées par plus de cent enfants qui tous lisaient le Nouveau Testament sans aucune répugnance pour cette lecture (1). « Il est vrai, » ajouta-t-il, « qu'un bien petit nombre d'entre eux se convertirent. » Le missionnaire américain Gordon Hall convient aussi qu'il ne faut pas conclure du nombre des élèves des écoles des missions au nombre des convertis (2). Un agent de la Société des missions de l'Église écrit « que les enfants ont continué à réciter leurs leçons tant qu'il a eu une bouchée de pain à leur donner (3). »

Mais voici une considération d'un ordre plus important : c'est que le christianisme est actuellement banni de l'enseignement de ces écoles. Nous en trouvons la preuve dans un passage du livre de l'évêque Héber. Il y avait à Benarès une école fréquentée par cent quarante Indous ; après l'avoir inspectée, l'évêque voulut

(1) *Narrative* vol. III, p. 299.

(2) *Memoirs of the Reverend Gordon Hall* ; 1825, p. 256. Il calcule que, pour convertir l'Inde seulement, il faudrait trente mille missionnaires.

(3) *Cath. miscell.*, ut supra.

visiter la plus célèbre des pagodes du voisinage ; il y trouva un des enfants qu'il avait vu montrer le plus de zèle à l'école des missions, employé au service du temple et déployant toute l'ardeur, tout l'empressement qu'aurait pu mettre le plus fervent des Indous, le serviteur de Brama le plus étranger aux enseignements que l'on reçoit dans une école chrétienne. Un tel spectacle était de nature à produire une vive impression sur l'évêque protestant, et voilà dans quels termes il commente ce fait : « Cette circonstance ouvrit » mes yeux à la réalité d'un danger dont la possibilité m'était déjà apparue : c'est qu'une » partie des enfants élevés dans nos écoles ne » tombassent dans une détestable hypocrisie en » jouant devant nous le rôle de chrétiens zélés, » et en prenant devant leurs compatriotes tous » les dehors de sectateurs enthousiastes de Brama ; » à moins encore qu'il ne se fit dans leur intel- » ligence une espèce de compromis entre les deux » symboles, et qu'en consentant à reconnaître » que le christianisme était pour nous la meil- » leure des religions, ils continuassent à penser » que l'idolâtrie était un culte méritoire et tout à » fait préférable pour ceux de leur race. Je m'en- » tretins sur ce sujet avec M. Frazer et M. Morris » dans le courant de la matinée ; ils me répon-

» dirent que M. Macleod avait été frappé du
 » même danger, et qu'en conséquence de ses re-
 » présentations ils avaient laissé tomber en dé-
 » suétude l'usage d'enseigner aux enfants le *Credo*
 » et les dix commandements, préférant attendre
 » que la lumière se levât peu à peu sur eux, et
 » lorsque leurs yeux seraient plus en état d'en
 » supporter l'éclat (1). » Vous le voyez, d'après
 un tel système, quand bien même l'affluence des
 Indous dans les collèges serait immense, ils n'y
 apprendraient point le christianisme, parce que
 le christianisme n'y est point enseigné.

C'est encore une mauvaise base de calcul à
 prendre pour évaluer le nombre des chrétiens,
 que de partir du chiffre des auditoires qui se réu-
 nissent au pied de la chaire pour entendre des
 sermons. Plusieurs missionnaires ont reconnu
 que, quoiqu'ils comptassent leurs auditeurs par
 centaines, cependant ils ne pouvaient se flatter
 d'avoir enfanté une seule âme à la foi, sur cette
 multitude d'auditeurs. Martyn reconnaît qu'il
 avait un nombreux auditoire, et cependant le fruit
 de tant d'années consacrées à l'apostolat, et de ses
 longs et difficiles travaux dans l'Inde, fut la
 conversion de deux néophytes sur la conversion

(1) Tom. I, p. 379.

desquels il croyait pouvoir compter. Il est impossible de ne pas être frappé du sentiment de tristesse et d'amer désenchantement dont son journal porte à ce sujet l'empreinte. « Le service dans » l'Indostan, » écrit-il, « était à deux heures. Le » nombre des femmes s'élevait à cent. Je leur » expliquai le troisième chapitre de saint Matthieu. » Malgré l'extrême apathie avec laquelle elles » recevaient toute chose, il y en avait deux ou » trois, j'en suis sûr, qui pouvaient avoir quelque » intelligence et quelque sentiment de ce qu'elles » entendaient. Mais, à l'exception de ces cent » femmes, il n'y avait pas un seul auditeur, soit » Européen, soit indigène, qui fût présent (1). »

Ceci se passait à Dinapour; mais presque immédiatement le même missionnaire écrit à l'archidiacre Corrie que toutes ces femmes l'ont abandonné, parcequ'il avait reproché à l'une la manière peu convenable dont elle se conduisait pendant les offices (2).

(1) Pag. 253.

(2) Comme il n'est personne parmi les missionnaires protestants de notre âge qui ait fait plus d'efforts que Martyn, et dont le caractère personnel ait mérité plus d'estime que le sien, il est bon de présenter ici l'historique de ses succès. Après un long espace de temps, *une* femme désirant se marier lui demanda le baptême; mais, ne la trouvant pas suffisamment disposée, il refusa de l'admettre à recevoir ce sacrement (pag. 255). Ce fut le seul

Dans un autre passage , il rapporte que la congrégation qu'il avait réunie était assez nombreuse, mais qu'ayant prêché contre les erreurs du papisme , presque aucun de ceux qui l'avaient entendu ne revint. « Je suppose , » ajoute-t-il , « que , dimanche prochain , je n'en aurai pas un » seul (1). »

Nous en avons dit assez sur la nature et le caractère des congrégations que d'habiles missionnaires parvenaient à rassembler autour d'eux et dont ils captivaient, pour un temps, l'attention.

Ces remarques, qu'on veuille bien y faire attention, ne sont pas particulières, personnelles à l'Inde ; elles sont générales et s'étendent à toutes les missions protestantes. Le missionnaire envoyé à Kissey en Afrique écrit qu'il a réuni une congrégation de plus de trois cents personnes, mais que,

fait de ce genre dont il fut témoin à Dinapour. Une autre, qui assistait à toutes ses instructions, et qui en était quelquefois émue jusqu'aux larmes, refusa de conférer avec lui (p. 279). De cette mission, il passa à celle de Cawnpour, où son biographe nous apprend qu'en dépit de sa délicatesse il baptisa une vieille femme indoue qui, bien que très-ignorante, était très-humble (p. 314). Enfin une autre conversion forme, avec les deux faits qui viennent d'être relatés, la somme totale des résultats que son panégyriste lui-même lui attribue pendant sa mission dans la Perse et dans l'Inde (p. 483).

(1) Page 387.

jusqu'à ce moment, pas une seule d'entre elles n'a d'oreilles pour écouter et de cœur pour comprendre. Bientôt après, il nous révèle le mot de cette énigme, en nous informant qu'il a, sous son inspection, cinq cents individus qui ne vivent que d'une allocation quotidienne que leur a assignée le gouvernement, et qu'ayant ainsi ces hommes sous ses ordres, il espère humblement que le Seigneur bénira sa parole, bien qu'il soit probable qu'il ne verra pas les résultats qu'il appelle de tous ses désirs (1). « Mes sermons, » écrit le missionnaire, de Digah, « ont été très-suivis et attentivement » écoutés, mais il n'en est pas un seul dont je » puisse dire : Voyez comme il prie (2). »

Après tant de détails, il faut conclure.

Vous avez dû remarquer que je n'ai appelé en témoignage aucune autorité qui pût être regardée comme hostile aux sociétés des missions protestantes. Je ne veux pas dire seulement par là que je ne suis pas allé chercher mes autorités parmi les catholiques ; je veux dire qu'à une seule exception près, il n'est point, que je sache, un seul des écrivains par moi cités qu'on ait le plus léger motif de croire opposé à ces idées de prosélytisme,

(1) Relatés dans les *Mélanges*, *cit. sup.*

(2) *Missionary Register*, 20^e rapport, p. 56.

origine commune de toutes les missions. Je me suis efforcé de choisir mes autorités parmi les missionnaires eux-mêmes, ou parmi leurs partisans reconnus. Or, si l'on compare les résultats obtenus avec les moyens employés, avec les immenses ressources morales et matérielles dont disposaient ceux qui s'étaient consacrés à cette œuvre, il faudra reconnaître que toutes mes assertions ont été justifiées, et que les propositions que j'ai énoncées au commencement de cette conférence sont maintenant changées en axiomes. Qu'il me soit permis de le répéter : si nous cherchons ici la bénédiction promise par Dieu au moyen qu'il avait lui-même établi pour propager la foi, et si cette bénédiction doit se manifester par le succès de ceux qui entreprennent cette œuvre, si la promesse de l'assistance divine a été faite à ceux qui hériteraient non-seulement du ministère et des doctrines des apôtres, mais aussi du mode de prédication et d'enseignement institué par le Christ, il est démontré que ce n'est pas le système qui vient d'être exposé qui a obtenu cette bénédiction et a été l'objet de ces promesses.

Si la distribution de Bibles traduites en langue vulgaire est la voie indiquée d'en haut pour convertir le monde, et si le principe qui comporte

cette distribution est la règle de foi véritablement instituée par le Christ ; certes il est temps , après une dépense de quinze millions sterling , de voir quelques résultats satisfaisants sortis de cette œuvre . L'or et le temps ne sont rien aux yeux de Dieu , sans doute ; mais , à voir les moyens pleins de simplicité qu'il employa dans l'enfance de sa primitive Église , nous ne saurions admettre une disproportion si étrange entre les mains employées et les résultats obtenus . Qui pourrait croire que l'ordre d'enseigner toutes les nations comprenne non-seulement l'ordre de faire imprimer la Bible , mais de l'imprimer à des millions d'exemplaires avant qu'elle produise aucun fruit . Un moyen impuissant est un moyen inefficace : nous avons donc le droit de conclure , après avoir vu cette immense distribution de Bibles demeurer stérile , que ce n'est point là le mode de conversion institué de Dieu ; que , par conséquent , le principe d'après lequel l'Écriture sainte est une règle de foi suffisante est un principe animé . Il est vrai que « le laboureur , dans l'espérance de recueillir le fruit précieux de la terre , attend » patiemment que Dieu envoie les pluies de la » première et de l'arrière-saison ; » mais , si après avoir longtemps patienté , longtemps attendu , il voit la moisson tromper d'année en année son

espérance, il doit en conclure ou que la semence est mauvaise, ou qu'il n'entend rien à la culture de la terre : cette triste conclusion deviendra encore plus inévitable pour lui s'il voit d'autres laboureurs employer des moyens opposés et tirer du sein de la terre, stérile pour lui, de nouvelles richesses chaque année. Or je prouverai, dans la prochaine conférence, que tel est, en effet, le résultat des efforts de ces autres laboureurs qui sont les missionnaires catholiques.

SEPTIÈME CONFÉRENCE.

DU SUCCÈS DE LA RÈGLE DE FOI CATHOLIQUE APPLIQUÉE A LA CONVERSION DES IDOLATRES.

Si c'est par le doigt de Dieu que je
chasse les démons, assurément le
royaume de Dieu est venu jusqu'à
vous. (En saint Luc.)

Les paroles qui viennent d'être citées sont pleines d'enseignements qui jettent une vive lumière sur le grave sujet que nous avons à étudier aujourd'hui, et il importe d'en approfondir le sens. Jésus-Christ chasse le démon du corps d'un homme qui était aveugle, sourd et muet, et il en conclut que la puissance dont il vient de faire preuve n'ayant rien d'humain, et devant par là même être attribuée à Dieu, ceux qui l'écoutent

sont contraints de reconnaître qu'en sa personne le royaume du ciel vient de faire son avènement. Or, suivant la belle observation du vénérable Bède, ce qui, en cette occasion, s'est opéré dans le corps de cet homme, se renouvelle tous les jours en esprit dans l'Église de Dieu par les conversions; en effet, dès que le démon est chassé d'un cœur où il régnait, les yeux s'ouvrent à la lumière de la vérité, et la langue se délie pour chanter les louanges du Seigneur. Dans la guérison de cet aveugle sourd et muet, le Christ a vu une preuve de l'avènement du royaume du ciel : montrer que l'Église possède le pouvoir d'ouvrir les oreilles, les yeux et les lèvres sur lesquels il y avait un sceau, c'est montrer que le royaume du ciel est avec l'Église. Que cette puissance manquât à la règle de foi protestante, c'est ce que j'ai prouvé par l'aveu des protestants eux-mêmes; que la règle de foi catholique la possède dans toute sa plénitude et toute sa force, c'est encore avec les aveux des protestants que je veux l'établir.

Je voulais prendre ce travail de très-haut. Il entraînait dans mes intentions de commencer l'histoire des conversions opérées par le catholicisme, à l'époque où les doctrines particulières de Rome, comme on les appelle aujourd'hui, étaient assez

bien établies, pour qu'on pût prouver l'identité de l'Église qui organisait ces missions, avec l'Église catholique de nos jours. Ainsi ces considérations auraient eu pour point de départ le VII^e ou le VIII^e siècle. Mais je demeurai bientôt convaincu que, même en donnant à mon travail une étendue inusitée, il me serait impossible de renfermer, dans les limites d'une seule conférence, les faits innombrables qui viendraient se grouper dans le cadre que j'avais d'abord adopté; en outre, quoiqu'en renonçant à ce cadre pour en choisir un plus restreint, je doive abdiquer de puissants moyens d'argumentation, je pense qu'on prendra plus d'intérêt à des faits contemporains, de la même date à peu près que ceux que j'ai eus à citer quand j'ai tracé l'historique des missions protestantes : le parallèle sera plus naturel, le contraste plus instructif, par cela même que les deux règles de foi opposées auront travaillé dans les mêmes circonstances, et rencontré devant elles les mêmes obstacles.

Tels sont les motifs qui m'ont décidé à me renfermer dans les temps modernes. Il y a cependant un événement que je ne puis passer sous silence, c'est la conversion de l'Angleterre au christianisme, je veux parler de la dernière conversion, de celle qui eut lieu après la conquête saxonne.

Pour un esprit réfléchi, animé de la passion de la vérité, et doué d'une patience assez laborieuse pour suivre cette enquête historique dans tous ses détails, c'est une grave et intéressante étude que de rechercher les causes qui donnèrent ce caractère d'instantanéité, de généralité et en même temps de permanence aux effets produits par les prédications des premiers missionnaires que saint Grégoire envoya dans ce pays. Lorsque cette conversion eut lieu, c'était la pensée de tout le monde, même des missionnaires, que rien ne pouvait l'opérer, et qu'en effet ils eurent besoin du don des miracles que Dieu leur accorda. En discutant cette question de la continuation des miracles dans l'Église du Christ, le dernier professeur de théologie de l'université d'Oxford disait que lorsque des hommes, qui avaient la mission de prêcher l'Évangile, se trouvaient dans la même position que les apôtres, on ne pouvait faire difficulté de reconnaître que Dieu pouvait leur avoir donné les moyens d'opérer des signes et des prodiges, pour la conversion d'un peuple (1).

En effet, on ne peut nier qu'un tel don provint de la même origine que le don accordé aux apô-

(1) Conférences sur l'*Histoire ecclésiastique* du II^e et du III^e siècle.

tres. Pour peu que l'on connaisse la vie, les écrits et le caractère du pontife si digne du surnom de *grand* qui lui fut donné, de ce Grégoire qui envoya des missionnaires dans notre pays, on n'hésitera pas à voir en lui un homme au-dessus de tout soupçon de ruse et de charlatanisme. Je crois aussi qu'en se reportant aux circonstances au milieu desquelles les premiers missionnaires ont entrepris la tâche de la conversion de l'Angleterre, qu'en se rappelant les dangers qu'ils ont rencontrés, les avantages auxquels ils ont renoncé, le peu d'apparence qu'il y avait, pour eux, de produire quelque effet dans un pays dont la langue leur était étrangère, et dont les habitants devaient les voir avec une ombrageuse défiance; je crois qu'en présence de tous les obstacles qu'ils venaient vaincre, on ne pensera point à contester la pureté, la sincérité des motifs qui les amenaient.

Nous voyons saint Augustin écrire au saint pontife qu'il croyait lui-même que Dieu avait accompli, par ses mains, des signes et des merveilles qui ont fait embrasser la foi du Christ aux insulaires de la Grande-Bretagne; et nous avons la réponse du saint pontife où il exhorte l'apôtre à ne point se laisser enorgueillir par ce don surnaturel; il croyait si bien à la réalité de ce

don , que nous avons de lui une autre lettre où il fait part des miracles de saint Augustin aux évêques d'Orient, comme d'une nouvelle preuve du secours donné par le Christ à son Église. Il y a là, assurément, de part et d'autre, toute apparence de sincérité; on ne peut supposer aucun motif d'imposture; car, puisque la conversion de l'Angleterre était opérée, c'était un résultat assez grand pour qu'il fût inutile d'y ajouter un mensonge superflu quand bien même il n'aurait pas été impossible.

Ce raisonnement a tant d'évidence, que même les écrivains les plus contraires aux doctrines et aux miracles du catholicisme ont reconnu devoir attribuer la conversion de ce pays à leur influence. Je citerai, à cet égard, un passage de Fuller : « Cette lettre de Grégoire, pour moi, comme pour tout homme sans préjugés, est un argument décisif, et si l'on ne peut croire à tous les miracles d'Augustin, rapportés par les moines, il n'y a que l'ignorance et l'entêtement qui lui refuseront le don même des miracles. »

Si je me suis arrêté sur ce point, mon but a été de prouver que ceux qui entreprenaient autrefois l'œuvre d'une conversion étaient si fermement convaincus de la réalité de l'assistance divine, qu'ils avaient soin de montrer le doigt de

Dieu dans les œuvres qu'ils opéraient, pour que les nations de la terre vissent que le royaume du ciel était avec eux.

Il serait difficile, à une époque plus rapprochée de nous, de ne point reconnaître le même don à saint François Xavier, le grand apôtre des Indes. Je ne prétends pas examiner la question en elle-même, je ne fais qu'indiquer un parallèle; et ce que je veux prouver, c'est qu'il serait déraisonnable de nier les miracles nouveaux opérés pour la conversion des hommes, quand l'on reconnaît les anciens. Comme les conversions obtenues par cet apôtre des temps modernes n'ont aucun point de comparaison dans l'époque postérieure, comme l'on verra qu'elles ont produit un effet aussi permanent que la mission d'Augustin en Angleterre, ou des apôtres dans les contrées auxquelles ils étaient envoyés, il n'y a pas de raison de supposer que Dieu ne pût exercer son pouvoir aussi bien dans une circonstance que dans l'autre. Mais ici se présente une observation curieuse, c'est que, tandis que certains théologiens protestants reconnaissent les miracles des apôtres de notre île, d'autres disent qu'ils prêchaient les doctrines de l'Église de Rome. Car plusieurs dissertations ont paru, parmi lesquelles il en est une due à un évêque contemporain, pour montrer que l'Église britan-

nique n'était pas, jusqu'à leur arrivée, en communion avec le saint-siège. Pour conclure, je ferai seulement observer que, par une singulière analogie, Hackluyt, Tavernier et Baldeus, trois écrivains protestants qui ne sont pas très-éloignés de cette époque, attestent, d'après leurs propres observations, que tous les habitants de l'Inde méridionale croient fermement que saint François Xavier a opéré ses miracles pour les engager à demeurer membres de l'Église du Christ.

Mais ce ne sont là que des remarques préliminaires : passons à un sujet plus important ; examinons, maintenant, les missions établies dans les différentes parties du monde, sous la direction et l'autorité du saint-siège. J'ai déjà examiné, quand il s'est agi du protestantisme, les moyens employés, les ressources appliquées à cette œuvre ; naturellement je dois dire quelque chose des moyens et des ressources dont disposent nos missionnaires.

D'abord il y a, à Rome, une congrégation qui se compose des premiers dignitaires de l'Église ; elle se dévoue à l'œuvre des missions catholiques, et elle est bien connue sous le nom de *la Congrégation de la Propagande*. L'établissement est considérable, et possède un collège où se trouvent cent élèves appartenant à toutes les nations qu'é-

claire le soleil. La Congrégation de la Propagande a ouvert un autre collège pour les Chinois à Naples ; elle a sous sa direction d'autres établissements encore appartenant aux différents ordres religieux , et d'où l'on tire la plupart des missionnaires. On est forcé de limiter le nombre de ceux que l'on envoie chaque année à l'étranger ; je suis sûr qu'il ne s'élève pas au-dessus de celui de quatre ou six. Cependant la Propagande s'agrége des personnes qui désirent devenir missionnaires dans les contrées étrangères, soit qu'elles appartiennent aux clergés séculiers ou à des congrégations religieuses ; mais le nombre des missionnaires ne dépasse pas le chiffre de dix chaque année, même avec ces recrues.

En France il existe une association particulière destinée à soutenir les missions étrangères, et il y a, à Paris, un collège pour l'éducation des jeunes gens qui se vouent à cette œuvre sainte. Cette association se divise en deux sections ; l'une est en rapport avec un conseil siégeant à Lyon, l'autre avec un conseil établi à Paris. Une admirable simplicité d'administration préside à la collecte des souscriptions que l'on perçoit à très-peu de frais ; la plupart ne s'élèvent qu'à un sou par semaine, et la recette se fait par les mains d'agents gratuits, qui, chacun, sont chargés de cent

souscripteurs. On assure qu'une femme infirme, et confinée dans sa chambre, est la première fondatrice de cette association. La somme recueillie en France et dans les colonies, en 1834, s'élevait seulement à 404,727 francs, c'est-à-dire 25,000 de moins que le revenu de la plus pauvre mission anglaise qui ait été créée depuis ces dernières années. Cette association s'est d'abord établie à Lyon, en 1822 (1). Elle n'a pas besoin d'assemblées publiques, de prédications ambulantes, pour assurer son existence; le principe catholique d'unité et de subordination suffit pour lui faire obtenir la coopération paisible des âmes charitables.

On a l'habitude de regarder comme très-riche la Congrégation de la Propagande; on prétend qu'elle dépense des sommes considérables pour le soutien de la religion catholique dans les autres parties du monde; mais elle est pauvre en comparaison de chacune des associations protestantes prises en particulier. Bien que trois illustres cardinaux lui aient laissé, dernièrement, toute leur fortune (2), je crois pouvoir dire que

(1) Situation comparée de l'œuvre de la propagation de foi, pendant l'année 1834. Lyon p. 1.

(2) Les cardinaux de Pietro, della Somaglia, et le grand ministre Gonzalvi.

son revenu annuel ne s'élève pas à 30,000 livres sterling (800,000 francs). Et l'on n'oubliera pas qu'il faut, sur cette somme, pourvoir à l'éducation d'une centaine de personnes destinées aux missions (1).

Mais ce qui prouvera le mieux que nos moyens sont limités, c'est la quotité même des secours accordés à nos missionnaires. Dans une enquête qui eut lieu par-devant un comité de la chambre des communes, le 23 juin 1832, l'abbé Dubois, qui avait été trente ans missionnaire aux Indes, se plaignit de l'insuffisance des allocations consacrées aux missionnaires catholiques qui dirigeaient les grandes congrégations des Indes; il proposa de leur faire assurer, par le gouvernement, des secours qui les rendissent indépendants de leur troupeau. Or quels étaient les chiffres de cette dotation : à chaque évêque 60 livres sterling par an (1,500 francs); à chaque pasteur européen, ayant une congrégation de 3,000 âmes, 30 livres (750 francs), aux catéchistes et aux

(1) Je ne dis rien de l'institut de Léopold à Vienne, dont j'apprends avec plaisir que les ressources augmentent graduellement; parce que le but de cet établissement n'est pas tant la conversion des idolâtres que le soutien des pauvres diocèses de l'Amérique du Nord.

maitres d'école, de 5 à 7 livres (125 à 175 francs), et il pensait que ce serait là une grande amélioration, si l'on prenait en considération l'état de misère où les membres de ce clergé sont plongés (1). Ces modestes exigences de l'abbé Dubois m'ont rappelé le récit d'un voyageur qui était allé rendre visite au vicaire apostolique et évêque français de Mésopotamie qu'il trouva dans une misérable hutte, ouverte aux intempéries de l'air, sans bas, sans souliers, et couvert de haillons.

Telle est la différence immense qui existe entre la manière dont il est pourvu aux besoins des missionnaires protestants et celle dont on pourvoit aux besoins des missionnaires. Mais voici d'autres documents qui permettent d'établir la balance entre les budgets des deux religions. Le 6 août 1833, le parlement ordonna l'impression du compte général des allocations que le gouvernement des Indes accordait au clergé et au culte des différentes croyances. Voici le résultat d'une enquête dans les trois Présidences; le calcul est en roupies, équivalant, chacune, à environ 2 sch. 6 sous anglais (3 fr. 2 sous).

(1) Voyez le *British Catholic Colonial Quarterly Intelligencer*, numéro 11, pag. 151, Londres, 1834.

L'Église épiscopale d'Angleterre jouit seule
d'un revenu de. 814,430 roupies.

L'Église écossaise, de. 53,077

L'Église catholique, de. 40,163

Ainsi l'Église Établie, qui, comme je vous l'ai prouvé dans ma dernière conférence, n'a, comparativement, que peu d'occupation, reçoit 814,000 roupies, tandis que le culte catholique, dont les fidèles se comptent par centaines de mille, n'ont qu'une allocation de 40,000 roupies.

Je dois soumettre à votre attention quelques autres remarques préliminaires. La première est relative aux malheurs qui sont arrivés à nos missions; elles ne tirent pas leurs ressources, comme les missions qui ont l'appui de cette nation entière, d'un peuple qui jouit d'une continuelle prospérité; il faut se souvenir que les missions d'Orient, à l'exception de celles qui ont été entreprises par les prêtres indigènes (ce dont je pourrais citer des exemples assez nombreux), ont pour instruments uniques des missionnaires envoyés de France, d'Espagne ou d'Italie, membres, la plupart, de congrégations religieuses dont les moyens pécuniaires proviennent de leurs patries respectives. Or, si l'on se souvient qu'à la révolution française les ordres religieux de ce pays ont été anéantis, on ne pourra nier que les ressources

dont ils disposaient pour les missions étrangères aient également cessé d'exister. Ainsi, à dater des dernières dix années du xviii^e siècle jusqu'en 1822, les fonds ont disparu, les missionnaires ont été supprimés. Pendant la guerre d'Italie, la Propagande de Rome subit le même sort, et l'usurpation française s'empara des fonds de cet établissement. La même proscription s'étendit aux ordres religieux, et les secours qu'ils faisaient parvenir aux missionnaires disparurent avec les couvents. Cette révolution opérée par la force contre l'organisation catholique eut de funestes résultats que je signalerai plus tard : des congrégations nombreuses furent privées de direction spirituelle, terrible responsabilité pour ceux qui l'encoururent !

Sans que je prétende examiner ici la justice ou l'injustice, l'opportunité ou l'inopportunité d'une mesure que je ne considère que du point de vue des missions, la suppression des jésuites fut un autre coup terrible porté aux missions étrangères. Je sais que leur nom seul est pour quelques personnes une cause de haine et de défiance; ce nom se lie, dans leur pensée, à une idée de charlatanisme religieux, d'hypocrisie, et de vices même plus grands encore. Mais je dirai qu'il est impossible de lire ce qu'ils ont souffert pour la propagation de la foi, qu'il est

impossible de voir comme ils ont sacrifié leur vie, et en quel nombre, pendant ces trois cents dernières années, au milieu des plus affreuses tortures, pour la conversion des infidèles à Jésus-Christ, sans reconnaître en eux des instruments choisis par la Providence. Malgré les fautes qu'on a pu leur reprocher, malgré l'indignité de quelques-uns des membres, car ce ne serait pas une institution humaine si elle était parfaite, on ne peut nier qu'il ait toujours existé parmi eux un degré de ferveur incontestable, et le zèle le plus pur et le plus complet pour la conversion des idolâtres. Aussi n'est-on pas surpris qu'au sortir des horreurs de la révolution française, le célèbre Lalande ait dit de cette institution, qu'on ne pourrait la comparer à aucune institution humaine, et qu'elle était pour lui un objet d'éternelle admiration, de reconnaissance et de regret (1). Mais, comme j'aurai souvent à parler des missions de ces hommes de zèle et de foi, je désire écarter d'avance tous les préjugés auxquels ils sont en butte, en citant l'opinion d'un écrivain qui a voulu prouver que le système des missionnaires protestants était entièrement supérieur au nôtre. « Le succès des mis-

(1) Dans le *Bien informé*, 3 février, 1800.

sionnaires jésuites, dit-il, provient surtout de leur héroïque charité (1).» L'auteur raconte, à cet égard, une anecdote intéressante : l'empereur du Japon fit appeler le père Necker, qui était à la tête de la mission et lui dit : « Avouez-le-moi » en confidence, et je vous promets de ne pas » vous trahir ; croyez-vous réellement aux doc- » trines que vous prêchez ? J'ai fait venir mes » bonzes (prêtres), et je les ai priés de me dire » sincèrement ce qu'ils pensaient de leurs pro- » pres doctrines ; ils ont reconnu loyalement que » tout ce qu'ils enseignent au peuple est un » tissu d'absurdités et de faussetés auxquelles ils » n'ajoutent eux-mêmes aucune foi ! » Le missionnaire montra un globe terrestre qui était dans la chambre, et pria l'empereur de mesurer la largeur de l'Océan, qu'il avait traversé pour venir le trouver, de calculer ce qu'il y avait gagné et ce qu'il pouvait y gagner. « Vos bonzes, ajouta- » t-il, sont riches, heureux et respectés, et ils » jouissent de tous les biens terrestres. J'ai tout » abandonné pour venir vous prêcher ces doc- » trines ; dites-moi s'il est possible que je me fusse » imposé un tel sacrifice, si je n'étais pas con- » vaincu de leur vérité et de leur nécessité ? »

(1) *Quarterly Review*, n° LXXII, p. 3.

Cette réponse, j'ose le dire, était digne d'un ministre de l'Évangile. Mais poursuivons : la suppression des moyens pécuniaires, à laquelle j'ai déjà fait allusion, dut entraîner les plus tristes conséquences ; et il est impossible de ne pas sentir que, par là, beaucoup de missions n'ont pu se relever, et de longtemps ne le pourront encore. Ce ne fut pas seulement une perte d'argent, les pasteurs qu'envoyait l'Europe méridionale manquèrent ; les missions se rétablissent aujourd'hui peu à peu ; les ordres religieux eux-mêmes sont encore sous le coup de la mesure qui pendant trente années a suspendu leur existence.

Entrons actuellement dans notre sujet et disons quelques mots sur les rapports de nos missions.

La Propagande ne publie jamais de rapports de ses travaux ; elle ne fait aucun appel au public : la congrégation a des assemblées particulières, et, quoique les personnes influentes puissent obtenir des renseignements, jamais il ne paraît de document officiel où l'œuvre des missionnaires soit mise au jour. Au contraire, lorsque moi, en particulier, j'ai insisté plus d'une fois sur l'utilité de publier des récits pleins d'intérêt qui restaient inconnus, on m'a toujours fait la réponse suivante : « Nous ne désirons pas faire parade de ces choses ; il nous suffit que le bien se fasse, et

» c'est tout ce que nous désirons. » Le fait est que l'Église catholique ne voit qu'un devoir nécessaire, indispensable, dans la prédication de la foi aux nations idolâtres ; le succès qu'elle obtient n'est, pour elle, qu'une conséquence de la bénédiction qui lui est comme inhérente, et qui est attachée à la mission même qu'elle a reçue. Aussi l'accomplit-elle sans bruit ; elle remplit avec calme les devoirs de son éternelle destinée, et marche vers son but sans s'apercevoir de ses propres efforts, comme les corps célestes roulent majestueusement dans leurs orbites, et suivent, sans s'étonner de la rapidité de leur course, le sillon que leur a tracé la main de Dieu. Elle laisse l'orgueil à ceux pour qui les missions sont une œuvre nouvelle : à eux la forme démocratique des appels populaires, à eux la confusion de la place publique et de l'église, de la tribune et de la chaire.

La *Société des missions de France* publie, il est vrai, des rapports, mais qui n'ont aucune analogie avec les publications protestantes. Ils ne consistent pas en un amalgame annuel de matériaux hétérogènes ; ce sont des récits édifiants, qui paraissent tous les mois ; la plupart sont tirés des lettres des missionnaires, empreintes généralement d'une piété simple et douce, qui nous fait

sentir, en les lisant, que ceux qui les ont écrites sont les successeurs, pour l'esprit comme pour le ministère, des anciens convertisseurs du monde. Il y a, chez eux, absence de toute affectation de style, et nous n'y trouvons nulle part cette préférence pour quelques dogmes particuliers à l'exclusion d'autres non moins importants, que l'on rencontre trop souvent dans les récits discordants des missionnaires des autres communions. Les rapports, ou plutôt les lettres dont il vient d'être parlé (1) n'embrassent pas tout l'ensemble de nos missions catholiques, mais comprennent seulement celles qui sont soutenues par la société de France.

J'ai eu donc quelque peine à recueillir les documents dont je vais me servir. Mais la source à laquelle j'ai le plus puisé, celle qui, pour moi, a le plus de prix, je dois commencer par l'indiquer. Dans ma dernière conférence, lorsque j'ai traité du succès des missions protestantes, vous vous

(1) Ils paraissent sous ce titre : *Annales de l'Association pour la propagation de la foi*, Paris et Lyon. Il est à regretter qu'une aussi belle publication, dont le prix est modique, ne soit pas connue en Angleterre, ou plutôt qu'on n'en fasse point paraître de traduction. Une telle lecture dessillerait bien des yeux. Mais, ce qui n'est pas moins important, ce serait un moyen de consolation et d'encouragement pour le clergé et les laïques, au milieu de leurs épreuves respectives, un témoignage de la permanence de la grâce de l'apostolat et du martyre dans l'Église du Christ.

souviendrez que je me suis servi exclusivement d'autorités protestantes, et particulièrement des récits mêmes des missionnaires. Maintenant, je pourrais avoir recours aux témoignages catholiques, puisqu'il s'agit de missions catholiques; mais j'aime mieux, autant que possible, renoncer à cet avantage, devoir mes documents à des autorités protestantes, et me servir des aveux de ceux qui ont échoué dans les pays mêmes où les catholiques ont réussi.

Mes assertions auront ainsi une sanction incontestable. Et même, à l'égard de quelques pays où les catholiques seuls ont pénétré, je veux parler des pays où règne la persécution, et où il faut prêcher la foi avec son sang, s'il est naturel de se contenter des témoignages catholiques, là encore, j'espère vous faire voir qu'ils ont été confirmés par des personnes qui, dans ces lieux du moins, n'étaient pas en concurrence avec nos missionnaires.

Nous commencerons par l'Inde, qui a été déjà l'objet de mes observations lorsque j'ai parlé des missions protestantes. Ma première autorité sera l'évêque Héber. Vous vous souviendrez peut-être d'un passage de lui que j'ai cité, lorsque j'ai dit que la puissance du christianisme, aux Indes, était dans le Midi, et qu'on y trouvait des con-

grégations de 40,000 ou, au moins, de 15,000 âmes; mais un examen plus approfondi a prouvé que c'était une erreur. Or l'évêque Héber reconnaît que, même dans cette partie de l'Inde, les catholiques sont plus nombreux que les protestants. « Les catholiques romains, dit-il, sont bien plus nombreux, mais ils appartiennent à une caste moins élevée; en outre, ils conservent bien des préjugés de caste, et, sous le rapport de l'éducation et de la moralité, on les regarde comme très-inférieurs aux chrétiens de l'autre communion. On prétend que cette infériorité, qui nuit au caractère général de la religion, a beaucoup contribué à la manière défavorable dont on regarde tous les chrétiens dans le gouvernement de Madras (1). » Je m'arrêterai à quelques-unes de ces assertions : d'abord à celle-ci, que les catholiques indiens appartiennent à une caste moins élevée, et sont inférieurs en moralité aux Indiens protestants; secondement, à cette autre, qu'en conséquence de la mauvaise réputation des catholiques de l'Inde méridionale, on a fait une loi dont je parlerai plus tard, qui interdit les fonctions publiques à tout converti. Mais, quant à présent, contentons-nous de cet

(1) Vol. III, p. 460.

aveu que, « dans le midi de l'Inde, où se trouvent les congrégations des protestants les plus nombreuses, les catholiques sont encore en bien plus grand nombre. »

Dans un autre passage, il dit, en parlant du nord de l'Inde : « Les chrétiens catholiques du pays s'élèvent, me dit-on, à plusieurs mille (1). » Et il n'a pu trouver une centaine de protestants indiens là où il dit que les catholiques se comptent par milliers. Il ajoute encore, en parlant de la ville de Tannah : « Elle est généralement habitée par des chrétiens catholiques, soit Indiens, soit Portugais (2). »

On ne peut pas reconnaître plus explicitement le succès des missions catholiques ; mais il y a des rapports authentiques, dont la statistique a quelque chose d'officiel. Je citerai, entre autres, un document, soumis, il y a quelques années, à la chambre des communes ; ce document faisait monter le chiffre des catholiques, dans le seul diocèse de Malabar, à trente-cinq mille ; tandis qu'un autre diocèse, d'après le même rapport, renfermait cent vingt-sept mille catholiques indiens. Dans un des rapports envoyés à l'Église

(1) Pag. 338.

(2) Pag. 89.

d'Angleterre, un missionnaire protestant dit que dans la seule ville de Tinéveli il y a trente mille catholiques romains ; il cite un village entier qui vient de se convertir à la foi catholique (1).

Un autre témoin oculaire, dont on ne peut révoquer la parole en doute, le missionnaire Martyn, s'exprime ainsi : « Le colonel N***, qui s'occupe, dans ce district, du recensement de la population portugaise, m'a dit que la population du territoire portugais s'élevait à deux cent soixante mille, dont deux cent mille, il n'en doutait pas, étaient chrétiens, » et par conséquent catholiques. Or, si nous admettons que la moitié appartient à la race portugaise, par la descendance, l'autre moitié doit se composer évidemment d'Indiens convertis. « J'ai prié le gouverneur, continue Martyn, de me procurer tous les renseignements possibles sur les chrétiens du pays. Il me l'a promis. A Bombay, il y a vingt mille chrétiens, à Salsette vingt-un mille, et ici on en compte quarante-un mille, qui se servent de la langue mahratte (2) ; » ils sont Indiens, par conséquent, et tous catholiques. Ces témoignages, qui émanent du protestantisme lui-

(1) *Mélanges catholiques*, vol. III, p. 278.

(2) Pag. 330.

même, attestent le grand nombre de convertis à la foi catholique, en précisant même le chiffre qui s'élève de vingt à trente et quarante mille dans certaines villes de l'Inde.

Certes il y a là un contraste assez frappant avec les paroles des mêmes écrivains citées dans ma dernière conférence; j'y ajouterai bientôt des preuves nouvelles.

Après avoir cité ces témoignages protestants, il me sera permis, sans doute, de consulter d'autres témoignages qui appartiennent au catholicisme, d'user de nos propres autorités, qui, tout en coïncidant avec les aveux de nos adversaires, ont un caractère plus positif comme documents.

L'abbé Dubois, le même missionnaire dont j'ai déjà parlé comme ayant fait, dans ce pays, un séjour de trente ans, et que l'on regarde comme plus disposé à diminuer dans ses calculs qu'à exagérer le nombre des catholiques et des autres convertis, car l'on sait qu'il soutenait, à cet égard, une théorie particulière, l'abbé Dubois dit, dans le comité de la chambre des communes chargé de l'interroger, que le nombre des catholiques indigènes s'élève, dans toute l'Asie, à un million deux cent mille, dont la moitié, ou six cent mille, appartiendrait, suivant lui, à la péninsule de

l'Inde (1). Je parlerai ici, en passant, de l'organisation du catholicisme dans cette contrée. Il y a quatre évêchés et un nombre égal de vicariats apostoliques, exercés par des évêques qui occupent un siège titulaire dans quelque autre partie de l'Église.

D'après ce compte rendu, les catholiques qui occupent la côte de Goa jusqu'au cap Comorin, y compris Travancore, sont au nombre de trois cent trente-trois mille; dans les provinces de Mysore, le Deccan, Madura et le Carnatic, de cent vingt mille, les autres, au nombre de cent soixante mille, habitent l'île de Ceylan, sur laquelle je donnerai plus tard quelques détails.

(1) Voyez le *Colonial Intelligencer*, ou le *East India Magazine* de juin 1832, p. 564. Ce journal met en opposition l'empressement de l'abbé Dubois à paraître devant le comité de la chambre, avec la prudente réserve des agents de la Société des missionnaires de Londres, qui se révèle dans la note de son secrétaire du 21 août 1832. « Aucun agent de la Société, dit-il, » ne paraît disposé à subir un interrogatoire, à moins d'un ordre » formel du comité. » L'abbé Dubois fait observer que le nombre des catholiques a diminué depuis quelques années. Les causes en ont déjà été données; il faut ajouter à ces causes la décadence sensible de la puissance portugaise, qui soutenait dans cette contrée un grand nombre de missions. Ainsi les deux évêchés de Cochin et de Granganore ont vaqué pendant les quarante dernières années, faute de l'allocation que faisait le Portugal, avant que l'Angleterre s'emparât du pays.

Maintenant, pour établir, d'après les récits des missionnaires catholiques, les progrès obtenus par le catholicisme, je citerai quelques extraits de leurs lettres. En 1825, M. Bonnard, missionnaire de France, arriva à Pondichéry et fut envoyé aussitôt à Bandanaidoupale. Au bout de six ou sept mois, il avait acquis une connaissance assez complète de la langue telinga, si difficile et si ardue, pour prêcher en cette langue, et dans le cours de dix-huit mois après son arrivée, il avait baptisé soixante-trois idolâtres (1).

« Les missions de l'intérieur, dit un autre missionnaire, intéressent non-seulement à cause » de la ferveur des chrétiens, mais aussi à cause » du succès qu'y obtiennent les hommes apostoliques. Chaque missionnaire a la consolation » de voir, tous les ans, un certain nombre d'entre les indigènes abandonner le culte des idoles, » pour embrasser notre sainte religion. L'un d'eux » nous écrit qu'il y a peu de jours dix-huit familles nombreuses ont été régénérées par le baptême (2). Un troisième nous dit qu'à Damboury il a baptisé deux cents adultes pendant » une mission de dix mois (3). M. Bonnard as-

(1) *Annales de l'Association*, n° xx, avril 1830, p. 147.

(2) Pag. 170.

(3) Pag. 154.

» sure que la plupart des catholiques indigènes ap-
 » partiennent aux castes les plus distinguées (1).
 » Et, dans une autre occasion, il s'exprime ainsi :
 » 12 octobre, 1828. J'ai célébré la Pâque à Pi-
 » ramguipouran. Le Seigneur a daigné ajouter
 » un doux surcroît à mes fatigues ordinaires :
 » j'ai eu à baptiser vingt-deux adultes sudras.
 » Dans mon voyage vers le Midi, j'en ai baptisé
 » quinze, presque tous appartenant aux premiè-
 » res castes. »

Ces détails me ramènent à une assertion de
 l'évêque Héber, à l'égard des catholiques convertis
 de l'Inde : ils sont, a-t-il dit, d'une caste inférieure ;
 ce sont leur mauvaise conduite et leur mauvaise
 réputation qui ont été le principe d'une loi que je
 vais expliquer, et dont les convertis subissent les
 conséquences. Cette loi interdit, ou interdisait, il
 y a deux ou trois ans, toute fonction publique
 à l'indigène qui embrassait le catholicisme. Or
 cette loi n'existait pas sous le règne des princes
 du pays ; ainsi ces princes, qui étaient eux-
 mêmes Indous, et ennemis de la religion chré-
 tienne, étaient cependant si satisfaits de la con-
 duite des catholiques, qu'ils ne les excluaient pas
 des charges du gouvernement. Et, en effet, l'abbé

(1) N° XIII, mars 1828, p. 93.

Dubois nous dit qu'ils occupaient des postes éminents à la cour des princes indous et mahométans, et qu'ils jouissaient du libre exercice de leur religion. Mais s'il était vrai, comme le prétend l'évêque Héber, que les catholiques fussent tous des dernières castes, il aurait été impossible de les placer dans les hautes fonctions; et il y a contradiction à nous dire, d'une part, que les catholiques sont de basse classe, et cependant, d'autre part, à vouloir qu'on ait fait une loi pour leur interdire les emplois de l'État. Le fait est que cette loi date de l'arrivée des Anglais dans ce pays, et qu'elle est dirigée contre les convertis qui ont embrassé le christianisme depuis cette époque. Le gouvernement de Madras publia le décret suivant en 1816. — « Les juges de Zillah recom-
 » manderont aux cours provinciales les personnes
 » qu'ils jugeront propres aux fonctions de *Moun-*
 » *sif* du district; mais personne ne recevra cette
 » délégation du pouvoir judiciaire sans la sanc-
 » tion de la cour provinciale, et s'il n'appartient
 » à la religion indoue ou mahométane. » Ainsi le gouvernement anglais exige, comme titre d'admission aux fonctions publiques, la profession du culte indou ou mahométan. L'évêque reconnaît lui-même la vérité du fait; car, dans sa dernière lettre à sa femme, il demande s'il n'est pas

vraiment incroyable qu'au temps du rajà les chrétiens indigènes (qui étaient tous catholiques), pussent parvenir à tous les emplois de l'État, tandis qu'aujourd'hui ils en sont exclus par le pouvoir existant (1).

Il ajoute encore : « Environ vingt personnes » étaient présentes, lorsque le naick, ou caporal » d'un régiment, a été absurdement, pour ne pas » dire méchamment, destitué par ordre du gouvernement pour avoir embrassé le christianisme, quoiqu'on lui ait conservé sa paye (2). » Ce fait du maintien de la paye prouve que ce système d'exclusion, adopté contre les convertis, n'avait pas pour principe la crainte de blesser les indigènes; car le gouvernement devait plutôt exciter leur jalousie en lui donnant une pension, et en l'exemptant du service, qu'en lui conservant ses fonctions. Il dit dans un autre endroit : « J'ai » reçu une visite intéressante d'un beau vieillard » à cheveux blancs, converti au christianisme » par M. Corrie, pendant son séjour à Agra. Il » s'appelle Nour Musseih (lumière du Messie). » Il venait me prier de parler au receveur, » M. Halhed, pour que celui-ci le maintint dans

(1) Tom. II, pag. 280.

(2) Tom. III, pag. 143.

» un petit emploi que le vieillard était menacé
» de perdre pour s'être fait chrétien (1). »

De tous ces faits, il résulte évidemment que la loi dont il s'agit n'a pu être faite pour les catholiques, et que ce sont les Anglais qui plus tard en furent les auteurs.

Quant à cette imputation de mauvaise conduite, dont les catholiques sont l'objet, le docteur Héber, il est vrai, se sert des expressions suivantes : « On dit, on prétend. » Mais le vague de l'expression est ici impardonnable; car, envelopper dans une condamnation aussi générale un nombre immense de personnes, ajouter qu'elles ont une mauvaise renommée, et qu'elles font tort, par conséquent, à la cause de la religion, avancer un tel fait par ouï-dire, voilà ce qu'il est impossible de concilier avec le senti-

(1) C'est un fait bien connu, que les nouveaux chrétiens de l'Inde sont appelés *chrétiens de riz*, ou chrétiens de la Compagnie, parce que l'on regarde leur conversion comme un calcul, comme un moyen d'obtenir protection et patronage. Un protestant, qui a passé bien des années aux Indes, m'a raconté l'anecdote suivante : « Un missionnaire ayant besoin d'un domestique, il lui en recommanda un, et il en fit de tels éloges, que l'ecclésiastique protestant se décida à le prendre. Malheureusement, comme dernier trait du panégyrique, le laïque ajouta : « C'est un de ceux que vous avez convertis. » Alors, reprit l'autre, je ne puis le prendre : je ne veux pas avoir, dans ma maison, un chrétien du pays. »

ment de la charité chrétienne, et ce sont là des assertions qu'on ne saurait admettre sans de meilleures preuves.

Martyn, dont j'ai si souvent parlé, s'exprime d'une tout autre manière. « Certainement, » dit-il, « la discipline de l'Église romaine est bien » préférable à la nôtre, et, si jamais je suis pasteur de chrétiens indigènes, je m'efforcerai » de les soumettre à la même règle (1). » Il reconnaît ainsi que jusqu'alors il n'avait pas de troupeau, et il propose les pasteurs et les fidèles catholiques comme des exemples à suivre. Cela prouve-t-il leur infériorité morale? Offre-t-on comme modèles des hommes moins chrétiens que soi-même? Dans une autre occasion, Martyn parle d'une visite intéressante qu'il fit à un missionnaire catholique, le père Antonio, et à sa petite Église dans le Magliapore, et il s'exprime ainsi : « Il » me lut quelques passages des Évangiles indoustans, qui m'étonnèrent par l'excellence » de la traduction. Je le priai de me montrer les » épîtres. Il avait traduit le Missel avec le même » succès. Il me fit voir les quatre Évangiles en » persan (la traduction était mauvaise). Je me » suis réjoui de tout le bien qu'il faisait, quoi-

(1) Pag. 287.

» qu'il ne fût pas des nôtres. Que le Seigneur
 » bénisse ses travaux (1). » Voilà comment Mar-
 tyn, ce ministre si estimable et si estimé, parle
 d'hommes que l'évêque Héber regarde presque
 comme indignes du nom de chrétien !

Je citerai une autre autorité relativement à
 l'opinion qui existe sur les catholiques de l'Inde;
 c'est celle du docteur Buchanan. « Aux Indes, »
 dit-il, « l'Église romaine a la même origine que
 » la puissance espagnole et portugaise en Orient;
 » et, quoique les deux empires soient en ruine,
 » l'Église n'a point succombé. Les propriétés sa-
 » créées ont été respectées, au milieu de tant de
 » révolutions ; car il est dans les principes asia-
 » tiques de respecter les institutions religieuses.
 » Les revenus des Églises sont, en général, peu
 » considérables, comme dans les pays catholi-
 » ques de l'Europe ; mais les prêtres ont partout
 » une position convenable. Le service divin a
 » lieu régulièrement, et les églises sont générale-
 » ment très-fréquentées ; la discipline ecclésias-
 » tique est en vigueur : on a conservé les céré-
 » monies canoniques de l'Europe, et le peuple
 » est généreux dans ses dons. On a observé
 » qu'aux Indes les catholiques romains sacri-

(1) Pag. 321.

» faient moins aux habitudes luxueuses du pays,
 » et souffraient moins du climat que les Anglais;
 » sans doute parce que leur jeunesse était entourée
 » des mêmes règles religieuses qu'en Europe,
 » et qu'ils étaient soutenus par les conseils qu'ils
 » avaient appris à révéler. Outre les Églises régulières,
 » il y a, en Asie, des missions nombreuses; mais le zèle
 » du prosélytisme n'est plus le même depuis le dernier
 » siècle; la plupart des missionnaires sont maintenant
 » stationnaires; respectés par les indigènes pour leur
 » science et leurs connaissances médicales, et, en général,
 » pour la pureté de leurs mœurs, ils jouissent d'une
 » aisance qui leur permet de donner l'hospitalité aux
 » étrangers. Lorsqu'on examine la situation de l'Église
 » catholique romaine en Asie, on ne peut s'empêcher de
 » reconnaître qu'outre son but principal, qui est le
 » maintien de la foi parmi les catholiques, elle y exerce
 » une influence civilisatrice, et que, malgré la rigueur
 » de sa discipline et l'inflexibilité de ses principes,
 » comparés aux principes généraux de la religion
 » protestante, elle a dissipé, en grande partie, les
 » ténèbres de l'idolâtrie (1). »

(1) *Mémoires*, pag. 421

Prenons acte de ces aveux. Ainsi l'on reconnaît d'abord la haute estime dont jouit aux Indes la religion catholique, sa régularité admirable, son inaltérable moralité; en même temps, on ajoute qu'elle a réussi à dissiper les erreurs de l'idolâtrie. Cela suffit, il me semble, à défendre la renommée des catholiques indiens contre les imputations dont ils étaient tout à l'heure l'objet.

D'après tous les renseignements puisés aux différentes sources, catholiques et protestantes, il paraît que les Églises indigènes comptent maintenant, aux Indes, six cent mille individus, ou même beaucoup au delà d'un demi-million de fidèles; et ce chiffre est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité.

On n'apprendra peut-être pas sans intérêt qu'une grande partie des catholiques de la côte du Malabar sont des chrétiens syriens. Quand les Portugais parurent dans cette contrée, ils y trouvèrent une Église chrétienne, sans relation avec les nations civilisées, mais qui était en communion avec le patriarche Nestorien de Mosul, dont elle reconnaissait l'autorité. Nous avons encore la lettre qu'ils lui écrivirent, en lui faisant la description des vaisseaux qui étaient arrivés, et des étrangers qui venaient de débarquer sur leur côte. Ils exprimaient leur satisfaction de la con-

formité de doctrines qui existait entre eux et ces étrangers. Des conférences eurent lieu, on discuta les opinions particulières de la secte nestorienne; il en résulta que la moitié de ces Églises embrassa le catholicisme : c'étaient trente ou cinquante mille nouveaux convertis, qui, depuis, ont persévéré, ayant leurs évêques et leurs prêtres, se servant, dans leur liturgie, du syriaque, qui est maintenant une langue morte, et formant ainsi une Église qui est en communion avec nous, comme les Grecs unis et les Églises syriennes de l'Asie occidentale.

Un missionnaire protestant commet, à cet égard, dans un de ses mémoires, une singulière méprise, car je ne veux pas la qualifier autrement. « Le » nombre, » dit-il, « des chrétiens protestants de » la côte du Malabar s'élève à soixante mille, et » leurs Églises atteignent le chiffre de cinquante- » cinq (1). » Or pourriez-vous croire qu'il s'agit ici des soixante mille Nestoriens qui ne sont pas devenus catholiques? Des chrétiens qui ont foi en la transsubstantiation, qui pratiquent la confession, reconnaissent les sept sacrements, prient les saints et les anges, vénèrent les ima-

(1) *Christian Remembrancer* (Memorandum chrétien), vol. vii, pag. 643.

ges, et qui, enfin, admettent toutes les doctrines catholiques, excepté la suprématie du saint-siège, et l'unité de personnes dans le Christ; qui, par conséquent, sur tous ces points, diffèrent de la confession de foi protestante, voilà ceux qu'on ose nous représenter comme protestants!

Mais les missionnaires protestants ont souvent fait cette observation, qu'il n'était pas surprenant que l'Église catholique eût si bien réussi dans les Indes, attendu que les gouvernements espagnol et portugais avaient pourvu à son temporel; de sorte qu'après la chute des gouvernements, l'Église est restée appuyée sur la base qu'on lui avait faite: de là cette stabilité de l'Église indigène aux Indes. Je pourrais vous lire un passage de l'évêque Héber, où il met en opposition le zèle des catholiques et la tiédeur des Anglais protestants; où il parle de la munificence déployée par les premiers dans la construction des Églises, tandis que, si la domination anglaise disparaissait, quels misérables monumens ne laisserait-elle point derrière elle, s'écrie-t-il, pour apprendre à la postérité qu'une nation protestante a régné dans ces lieux (1)!

Je ne dois pas oublier que mon but principal est de constater le succès obtenu par les deux

(1) Tom. III, pag. 91.

Églises, comme héritières des promesses de Dieu. Or reconnaître que l'Église catholique s'est maintenue aux Indes, c'est avouer que nous avons pu faire des conversions ; et fonder une Église. Tel est le point de la question ; et, lorsqu'on ajoute que nous avons su conserver nos conquêtes spirituelles, on accorde un nouveau titre à notre religion, la stabilité.

Je vais entrer, maintenant, dans quelques détails relatifs à une partie de l'Église indienne, celle de l'île de Ceylan, pour vous démontrer la justesse de ce raisonnement ; et j'espère y trouver un point de comparaison entre les principes des deux Églises. Cette île fut convertie au christianisme de la manière suivante. Les naturels du pays, ayant entendu parler de l'œuvre accomplie par saint François Xavier sur le continent, lui envoyèrent un message, ou plutôt une ambassade, pour le prier de se rendre parmi eux. Il répondit qu'il ne pouvait venir en personne, pour le moment, à cause de la mission qui le retenait dans le Travancore ; mais il envoya un missionnaire, qui baptisa plusieurs des habitants. Au bout de deux années, saint François Xavier arriva en personne, et termina cette œuvre apostolique. On vit bientôt une persécution s'élever ; le roi de Jaffnapatam fit mettre à mort six cents chrétiens

en une seule année, et entre autres son fils aîné : ainsi l'on peut dire que cette Église fut, de bonne heure, arrosée du sang des martyrs.

En 1650, les Hollandais s'emparèrent de l'île ; ils prirent aussitôt deux mesures importantes. La première, comme nous le dit le docteur Davies dans ses voyages, fut de permettre à Wimaladarme, fils du Raja Singhe, d'envoyer des messagers à Siam pour y demander douze prêtres idolâtres bouddhistes, de l'ordre le plus élevé. Ces prêtres se rendirent à Candy, et ordonnèrent douze naturels du pays, qu'ils élevèrent au même degré qu'eux-mêmes dans la hiérarchie sacerdotale, tandis qu'ils conférèrent les degrés inférieurs à un grand nombre d'autres. Ils rétablirent ainsi la religion du Bouddhisme pour extirper de l'île le culte catholique (1). Ensuite les Hollandais exilèrent les évêques et les prêtres catholiques, et interdirent l'exercice du culte ; ils bâtirent des églises protestantes dans toutes les paroisses de l'île, et forcèrent tout le monde à s'y rendre ; ils allèrent même jusqu'à faire de la profession du protestantisme la condition de l'exercice de tout emploi dans l'État.

Voilà donc une Église, établie depuis moins

(1) *Voyages à Ceylan*, pag. 308.

d'un siècle, et qui, cependant, est parvenue à se fonder dans cette île. Ensuite se présente une religion nouvelle, et on n'oublie rien pour détruire tout ce qu'un pouvoir précédent avait fait en faveur de la première. On suit, à cet égard, un double système : d'abord on facilite le retour des Indiens à leurs vieilles superstitions, et on rouvre la porte à l'idolâtrie, puis on a recours à la proscription, et on s'efforce de substituer le protestantisme au catholicisme. Pendant cent cinquante ans, c'est-à-dire jusqu'à la conquête anglaise, l'île de Ceylan resta dans cette situation. Les catholiques indigènes n'obtinrent de secours spirituels que des prêtres portugais de l'ordre de Saint-Philippe de Néri, qui débarquaient dans cette île au risque de leur vie, et administraient les sacrements avec mystère, de maison en maison. Il nous reste un récit plein d'intérêt d'un missionnaire, don Pedro Cubero Sébastien, qui se rendit à Ceylan pendant la persécution, et se présenta, sous un déguisement, au gouverneur Pavellon, pour lui demander la permission de séjourner quelques jours dans la ville de Colombo. Cette permission lui fut accordée, à condition qu'une garde l'accompagnerait partout, à cause des soupçons dont il était l'objet. Il trompa cependant la vigilance de ses surveillants ; au mi-

lieu de la nuit, il assembla toute la congrégation chrétienne de la ville, et lui donna les consolations de la religion. On découvrit cette sainte hardiesse; le gouverneur le fit appeler; et lui ordonna de partir à l'instant. Il alla débarquer sur une autre côte, mais un courrier avait été envoyé au gouverneur de cette province pour l'avertir de se tenir sur ses gardes. Il en résulta, pour le missionnaire, une surveillance plus rigoureuse; mais, pendant la nuit, il assembla encore les chrétiens, et leur administra les sacrements (1).

Le même succès ne répondit pas toujours aux mêmes efforts, car nous apprenons qu'au moment où le père Joseph Vaz, zélé missionnaire portugais, de l'ordre des Oratoriens, célébrait la messe de Noël pour une congrégation de deux cents personnes, le prêtre et les fidèles furent arrêtés par des soldats, qui pénétrèrent de force dans l'église, et emmenèrent toute la congrégation, hommes, femmes et enfants en prison. On les traita cruellement, et, le lendemain, on les amena devant le juge hollandais van Rheede, qui acquitta les femmes, et mit les hommes à l'amende. Huit d'entre eux, cependant, étaient ré-

(1) Peregrinacion del mundo, del doctor D. Pedro Cubero Sébastian, predicador apostolico, en Naples, 1682, pag. 227.

servés à un sort plus terrible : l'un, récemment converti du protestantisme au catholicisme, fut mis à mort avec les cruels raffinements d'une implacable barbarie; les sept autres, après avoir subi le supplice du fouet, furent condamnés aux fers et aux travaux forcés à perpétuité (1).

Tels furent les moyens auxquels on eut recours pour détruire l'Église que saint François Xavier avait fondée dans cette île; et l'on y suivit le même système durant cent cinquante ans, jusqu'à ce que les Anglais en prissent possession en 1795. Les lois qui proscrivaient la religion catholique ne furent révoquées, cependant, qu'en 1806, lorsque sir Alexandre Johnston, auquel les catholiques de cette partie du monde ont des obligations qu'ils ne pourront jamais acquitter, obtint du pouvoir l'égalité de toutes les religions devant la loi, et, par conséquent, le libre exercice de la nôtre.

Et quelle a été, pensez-vous, la conséquence de cette mesure? Écoutez, à ce sujet, les paroles du docteur Buchanan : « Dans l'île de Ceylan, où, d'après » les calculs faits en 1801, on comptait trois cent » quarante-deux mille protestants, c'est un fait bien » connu que plus de cinquante mille d'entre eux se » sont convertis au catholicisme, faute de pasteurs

(1) Voyez la *Vie du père Vaz*, par F. Sébastien Dorego.

» de leur propre religion. » Ainsi, peu d'années après le rétablissement de la liberté religieuse, plus de cinquante mille âmes ont été ramenées à la foi qui, dans cette île, avait été enseignée la première (1). « Les anciennes églises protestantes, » ajoute-t-il plus bas, « dont quelques-unes sont de vastes édifices, et qui, dans la province de Jaffnapatam, sont au nombre de trente-deux, appartiennent maintenant aux prêtres catholiques de l'ordre de Saint-Philippe de Néri, qui ont pris possession de l'île. Si l'on ne remédie pas à cet état de choses, on peut calculer que, dans un petit nombre d'années, l'île de Ceylan sera une autre Irlande, quant à la proportion entre les catholiques et les protestants. Je dois même ajouter, malgré tout ce que cette observation a de pénible, que le retour des populations à l'idolâtrie est général dans beaucoup de provinces. »

Voilà donc les résultats que l'on a obtenus par

(1) Le *British Critic* (le Critique britannique), de janvier 1828, pag. 215, fait observer que les Hollandais opérèrent une conversion *nominale* à Ceylan. « Quant aux plaintes du docteur B. sur la faiblesse numérique du clergé protestant, ce clergé est bien plus considérable que ne l'était celui des catholiques pendant cinquante ans de persécution, et égale même en nombre le clergé catholique actuel. »

la fondation et la dotation de tant d'églises protestantes dans cette contrée. On a voulu imiter le catholicisme, lui emprunter ses moyens, lui enlever ses sectateurs; qu'est-il arrivé? Il y avait, dans cette île, trois cent quarante mille protestants; dès qu'une loi oppressive est abolie, cinquante mille de ces protestants rentrent dans la foi catholique, et un grand nombre d'autres retombent dans leur vieille idolâtrie! Je citerai, à cet égard, d'autres autorités. L'évêque Héber visita aussi cette partie de son diocèse, et il y fit cette observation que les Indiens, qui font profession publique d'idolâtrie, connaissaient peu le culte de Bouddha, mais que la plupart des habitants n'adorent que le démon, auquel ils offrent des sacrifices nocturnes pour se mettre à l'abri de sa funeste influence (1). Beaucoup de chrétiens *nominaux* sont infestés de la même superstition et ne sont pas regardés comme chrétiens par nos missionnaires. « Autrement, » poursuit l'évêque Héber, « j'aurais eu plusieurs

(1) Ceci est littéralement vrai; outre le bouddhisme, il existe à Ceylan une véritable démonologie, ou culte des mauvais esprits, connu sous le nom de *capuisme*, de *capua*, enchantement. Upham en parle dans son histoire du *Bouddhisme*. Voyez aussi la traduction du *Yakkun Nattannawa*, par M. Callaway, publiée par le comité de traduction orientale. Londres, 1829.

» milliers de fidèles à confirmer, au lieu de trois
 » cents (1). » Madame Héber, qui a continué ce
 » récit, dit que, « sur la côte et dans nos établisse-
 » ments, le nombre des chrétiens s'élève à près
 » d'un demi-million. Il est vrai que beaucoup
 » d'entre eux, qui se rendent sans difficulté à
 » l'église protestante et qui font, sans aucune
 » espèce de répugnance, profession du protestan-
 » tisme, iront offrir le soir quelque sacrifice pro-
 » pitiatore au démon. Cependant le nombre de
 » chrétiens réels est très-considérable ; les con-
 » grégations des Églises indigènes ont de l'im-
 » portance, et le nombre de ceux qui venaient
 » recevoir la confirmation (aucun n'y était admis,
 » comme on pense bien, sans avoir subi l'examen
 » des ministres) était très-satisfaisant ; je crois que
 » l'évêque en confirma plus de trois cents. » Elle
 » dit ensuite : « Sa seigneurie parcourut l'Église
 » de la mission, et exprima ses regrets de l'état
 » de décadence où elle se trouvait, et de la dé-
 » tresse de la mission (2) : »

Le *Missionary's Register* fait observer qu'on ne peut mettre en doute que les congrégations protestantes fussent aussi nombreuses que Baldeus

(1) Tom. III, pag. 400.

(2) L. B., 194.

les a représentées ; car, dans chaque paroisse, les ruines d'un grand édifice prouvent bien tout ce que l'on a fait pour déraciner l'idolâtrie et implanter à sa place une religion nouvelle. « Il y a » ici, » ajoute-t-il, « beaucoup de pauvres protes- » tants indigènes ; mais la plupart sont retombés » dans l'idolâtrie. » Une autre lettre dit que « les » païens, les mahométans et les catholiques ont » une foi *bigote dans leurs croyances respectives,* » tandis que les protestants sont, en général, » très-indifférents à la religion du Christ (1). »

Ce ne sont pas ici des faits de détails ; c'est la formule d'une situation générale. Le catholicisme est apporté dans l'Inde par une nation puissante ; la puissance de cette nation chancelle et tombe, le catholicisme demeure. Quant au protestantisme, dès que l'autorité politique lui échappe, tout lui manque avec elle. La population qu'il avait réunie sous sa bannière se scinde ; une partie va au catholicisme, l'autre retourne à l'idolâtrie.

Si nous allons plus avant dans cette matière, j'ajouterai que les statistiques religieuses qui nous arrivent de cette contrée constatent l'augmentation croissante de la population catholique. Nous lisons dans les rapports officiels envoyés au gou-

(1) Vingtième rapport, pag. 353, 354.

vernement qu'en 1806 le nombre des catholiques était de soixante-six mille huit cent trente; qu'en 1809, ce chiffre s'était élevé de soixante-six mille à quatre-vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-quinze; en 1820, il était de cent trente mille; et, le 6 août 1826, le vicaire général portait ce nombre à cent cinquante mille; de sorte que de 1806 à 1826, ce qui est un intervalle de vingt années, la population catholique a presque triplé. Cela prouve, assurément, que notre religion gagne du terrain, et se propage sans la protection du gouvernement, ou les secours temporels de l'État. Car, bien qu'il y ait deux cent cinquante églises dans l'île, il n'y avait, en 1826, que vingt-six prêtres; et il est beau de lire la relation du système qu'ils ont appliqué. Il y a, dans chaque paroisse, un catéchiste, qui instruit le peuple, dit les prières, et fait, chaque dimanche, des allocutions religieuses; le clergé qui est désigné pour chaque district fait des visites, à certaines époques périodiques, quand les Indiens ont été préparés à recevoir les consolations que l'Église catholique donne à ses membres.

J'ai pu prendre connaissance d'un mémoire récent, qui donne les détails les plus complets sur l'état de la religion dans cette île; ce mémoire a été rédigé par ordre du gouverneur actuel,

sir Wilmot Horton. On y trouve la désignation de chaque chapelle et de chaque école, avec le nombre des fidèles. De cette statistique résulte la preuve d'une augmentation croissante et continue de la population catholique, et le même zèle, la régularité n'ont pas cessé d'exister. Réçemment un évêque a été envoyé dans cette île avec le titre de vicaire apostolique ; ainsi le culte est assuré. Si j'avais pu prévoir que je dusse être appelé à traiter ce sujet, je me serais procuré d'autres documents ; mais, pour vous convaincre que, dans cette île, les conversions ne sont pas seulement nominales, je vous citerai le témoignage de sir Alexandre Johnston, grand juge de l'île. En 1807, il adressait les paroles suivantes à l'archevêque de Goa. « Leur » bonne conduite (celle des catholiques) fait beau- » coup d'honneur aux prêtres de l'ordre de Saint- » Philippe de Néri qui sont chargés de leur don- » ner l'enseignement religieux. Dans une tournée » que j'ai faite dernièrement dans l'île, j'ai vu » avec plaisir que pas un catholique n'avait à » comparaitre devant mon tribunal. » Dans une autre occasion, sir Alexandre Johnston fait encore la même observation : « Les registres de greffe » ne signalent, pendant notre tournée de 1806, » aucune accusation, même légère, contre un in- » dividu de votre religion. » Dans une autre lettre,

il parle de l'exemple donné à tout l'Orient par le zèle avec lequel le clergé a pourvu à l'éducation de son troupeau, et le désintéressement qu'il a montré dans cette circonstance. Il reconnaît que le clergé catholique a ainsi prouvé qu'il pensait qu'un chrétien devait se distinguer des autres hommes par son intelligence et son éducation. Je crois, en effet, qu'il serait difficile de trouver l'histoire d'une Église plus favorisée, plus bénie de Dieu que celle de l'Église de Ceylan (1).

Jusqu'ici je n'ai parlé que des contrées où les autres cultes entretenaient des missionnaires. J'ai donc pu les appeler en témoignage et glorifier le catholicisme moins encore par mes assertions que par leurs aveux. Passons aux pays où le protestantisme n'a pas pénétré. Commençons par la Chine, où la première mission eut lieu en 1583, et même plus tard, quand les jésuites furent admis à la cour, et obtinrent l'autorisation de prêcher la religion catholique et de bâtir des égs .

Avant d'aller plus loin, cependant, j'indiquerai ce que furent ces missionnaires ; ce n'est pas mon opinion que je vais donner, c'est celle d'un homme

(1) Les détails que nous donnons ici sur les progrès de la religion dans cette île appartiennent à un article intéressant des *Mélanges catholiques*, vol. VII, p. 273.

qui possède une connaissance parfaite de la Chine et de son histoire. « Ils appartenaient tous, » dit cet écrivain, « à différentes associations religieuses » du catholicisme, établies dans différentes parties du continent de l'Europe. C'étaient des hommes inspirés d'un grand zèle pour la propagation des principes de leur foi, et que leurs supérieurs avaient envoyés dans ce but. Plusieurs d'entre eux, arrivés en Chine, y acquièrent beaucoup de richesses et d'influence par leurs talents, leur science, aussi bien que par leur sévère moralité. Non-seulement ils gagnèrent ainsi des prosélytes à leur religion, mais disposèrent favorablement, à l'égard de leur patrie, le pays nouveau où ils se présentaient (1). »

Le même écrivain ajoute encore : « C'était un spectacle inouï que celui d'hommes dont le mobile différait tant de la cause ordinaire des actions humaines, quittant pour toujours leur pays, leurs relations sociales, pour se dévouer, pendant leur vie entière, à l'œuvre difficile d'opérer un changement de croyances, chez un peuple qu'ils n'avaient jamais vu, sans redouter

(1) *Récit authentique* d'une ambassade envoyée par le roi de la Grande-Bretagne à l'empereur de la Chine, par sir G. Staunton. Londres, 1797, v. 1, p. 3.

» les persécutions, sans reculer devant les sacri-
 » fices; décidés à tout employer, talent, persé-
 » vérançe, humilité pour obtenir l'intérêt et la
 » protection nécessaires à leur entreprise. C'est
 » ainsi que, bravant les préjugés auxquels sont
 » exposés les étrangers dans un pays qui leur est
 » ordinairement fermé, ils sont, enfin, parvenus
 » à y fonder des établissements pour la propaga-
 » tion de la foi, sans faire aucunement servir leur
 » influence à leur intérêt personnel (1). »

Pour en venir à notre sujet, peu d'années après que l'Église de la Chine fut fondée, une persécution partielle s'éleva, et eut pour conséquence le martyre de plusieurs missionnaires étrangers et indigènes. Cependant cette Église continua à prospérer jusqu'au commencement du dernier siècle, où la persécution éclata de nouveau avec une fureur qui ne s'est point ralentie depuis. Les évêques et les prêtres engagés dans cette mission ont tous la hache suspendue sur leur tête; ils courent sans cesse le danger d'être exilés en Tartarie, et souvent même leur vie est en péril.

Telle est la situation de la mission chinoise. A cet égard, j'ai à citer des autorités protestantes. Un missionnaire fait observer que la mission ca-

(1) Vol. II, p. 160.

tholique, qui a longtemps existé à la Chine, est maintenant dans un état critique, parce qu'il paraît souvent des décrets contre la religion européenne, et qu'il y a des martyrs parmi les Chinois et les Européens. « Cependant, » ajoute ce missionnaire, « la religion catholique se pro- » page au milieu de ces persécutions (1). »

N'est-ce point là l'histoire de l'ancienne Église? ne reconnaissons-nous point là les récits des anciens jours, quand la persécution éclatait sans cesse contre une Église naissante et que les chrétiens sacrifiaient leur vie pour la foi? Et, alors aussi, la religion, au lieu de succomber, n'en prenait que plus d'empire.

Telle est, en Chine, la situation de l'Église chrétienne; malgré les persécutions, elle prospère. Une des missions les plus importantes et les plus intéressantes de l'empire existe dans la province de Suchuen; elle est placée sous la direction d'un évêque français, assisté d'un nombreux clergé européen et indigène. Cette mission intéresse par les horribles persécutions qu'elle a souffertes, depuis un siècle, et par le courage avec lequel le catholicisme est sorti vainqueur des plus violentes attaques. En 1814,

(1) *Missionary's Register*, p. 43.

la persécution s'éleva, et bientôt elle se signala par le glorieux martyre du docteur Dufresne, évêque de Tabraca, et vicaire apostolique de la province. Il se conduisit d'une manière digne des anciens confesseurs de la foi, et courba la tête devant la hache du bourreau avec un paisible héroïsme et une bénigne intrépidité qui arrachèrent des larmes aux idolâtres dont il était entouré. Le supplice du pasteur n'entraîna pas la dispersion du troupeau, ses brebis le suivirent dans ce sentier épineux qu'il leur avait marqué. Un grand nombre de prêtres furent étranglés, d'autres exilés en Tartarie où ils sont encore. Les tortures auxquelles furent livrés quelques-uns des catéchistes égalent et rappellent les antiques barbaries de la persécution de Dioclétien (1). On parle de deux martyrs qui furent, d'abord, cruellement tenaillés, puis frappés du bâton, que l'on fit rester ensuite trois jours et trois nuits à genoux, enchainés, sans leur permettre de changer

(1) L'insuffisance du nombre des prêtres fait qu'on emploie des catéchistes comme à Ceylan, pour instruire le peuple. Il y en a de deux classes : des catéchistes résidants, hommes mariés ou veufs, sont choisis parmi les plus instruits, pour présider à l'Église, en l'absence du prêtre, et baptiser les enfants en danger de mort. Les catéchistes *voyageurs* sont astreints au célibat, tant qu'ils exercent leurs fonctions et qu'ils accompagnent le clergé.

de position; que l'on pendit par les pouces, et que l'on fustigea de nouveau; et qui, après avoir été toute la nuit à la torture, eurent les jambes écrasées entre des cylindres.

La mère d'un prêtre indigène se laissa écorcher jusqu'à ce que mort s'ensuivit, plutôt que de découvrir le lieu de la retraite de son fils (1).

(1) Je ne puis m'empêcher de citer le passage d'une lettre de M. Magdinier, adressée à un ami à Lyon; elle est écrite du collège chinois de Pulo-Pinang, île située dans le détroit de Malacca : « Je suis charmé d'être dans ce séminaire; tous les élèves paraissent enflammés de l'amour de Dieu, et sans doute sont destinés à devenir de bons et zélés missionnaires, aussi bien que des confesseurs et des martyrs. Quoique naturellement timides, ils ne craignent point la mort. Les parents de plusieurs d'entre eux ont confessé la foi et ont péri pour elle.

« Un jour, comme je me promenais avec mes chers séminaristes, je commençai à les questionner sur les persécutions, et j'appris qu'un jeune homme dont l'angélique physionomie avait souvent attiré mon attention était le proche parent de dix confesseurs de la foi. Deux d'entre eux sont, depuis, morts en prisons, six ont été bannis en Tartarie, et son père et un autre subissent encore la cangue. Il me raconta ces particularités en présence de ses compagnons, avec une incroyable simplicité, et il m'a dit depuis que la nouvelle lui en avait causé une vive satisfaction. »

Cette île appartient aux Anglais, et a reçu, par conséquent, la visite de missionnaires des diverses associations. Une école d'orphelins a été fondée par une société anglicane, et une autre avec une église pour les anabaptistes. Elles ont distribué des Bibles en abondance, mais nous apprenons qu'elles n'ont pas fait une seule conversion, tandis que les catholiques indigènes s'éle-

En septembre 1820, l'empereur Kiaking mourut, et quoique son fils ne fût pas plus que lui favorable aux chrétiens, les circonstances amenèrent un adoucissement à la rigueur des lois pénales; l'Église, que les obstacles humains n'ont jamais ébranlée dans la mission que Dieu lui a donnée, avait déjà pourvu au siège vacant, par la nomination de Mgr Fontana comme vicaire apostolique, et de M. Perocheau en qualité de son coadjuteur; et, en 1822, les maux causés par la persécution commencèrent à être réparés. L'année suivante, un changement de vice-roi amena une persécution nouvelle, qui ne fut qu'une nouvelle occasion, pour les chrétiens, de montrer le courage des anciens jours (1).

vaient, il y a quelques années, à cinq cents, la foi ayant été prêchée dans cette île par quelques Chinois qui avaient fui les persécutions de leur pays. M. Boucho assure que le ministre protestant fut forcé de l'envoyer chercher pour baptiser une esclave mourante, qui refusait de recevoir ce sacrement de son maître, parce qu'il n'était pas catholique, mais Anglais. (Annales, n° XV, p. 241.) Il nous apprend aussi qu'un missionnaire méthodiste étant parvenu à réunir, non sans frais et sans peine, un auditoire de sept personnes, un catéchiste les accompagna, et, après une courte discussion, les amena au collège catholique, où ils furent reçus catéchumènes. (N° XX, avril 1830, p. 213.)

(1) Ce récit est emprunté, en grande partie, à un résumé des différents rapports des Annales, publié dans le *Catholic Magazine* de 1833.

Mgr Fontana, dans une lettre datée du 22 septembre 1824, donne les détails suivants : « A » dater de septembre dernier, il y a eu trois cent » trente-cinq adultes baptisés et quinze cent quarante-sept se sont préparés au baptême. Le » nombre total des catholiques est de quarante- » six mille quatre cent quatre-vingt-sept (1). » Dans une autre lettre datée du 18 septembre 1826, il fixe le nombre des adultes baptisés à trois cent trente-neuf, et de ceux qui reçoivent l'enseignement religieux, à deux cent quatre-vingt-cinq. Il nous apprend que, dans son district ou diocèse, il a vingt-sept écoles pour les garçons, et soixante-deux pour les filles (2). Et l'on a calculé qu'entre 1800 et 1827, le nombre des adultes admis au baptême avait été de vingt-deux mille (3).

Outre cette mission de Suchuen, il y a des missions françaises dans deux autres provinces, celles d'Yunnam et de Kouei Tcheou ; les franciscains italiens ont les provinces de Chensi, Kansiu, et Kaukouan ; les dominicains espagnols, celles de Fokien et de Kiansi ; et les Portugais, de Canton

(1) Annales, n° XI, août 1827, p. 257. En 1767, le nombre des catholiques était au-dessous de 7,000.

(2) *Ibid.*, p. 269.

(3) Annales, n° XIII, p. 5.

et de Kouansi. D'après les rapports publiés à Rome par les dominicains en 1824, il paraît que, dans leur province seule, il y avait quarante mille catholiques indigènes.

Outre la Chine, il y a un autre empire au fond de l'Orient, où les prédicateurs de la foi chrétienne et les chrétiens sont appelés à rendre témoignage à leur croyance, dans les chaînes et même dans les supplices. Cette mission appartient donc exclusivement aux catholiques. Je veux parler de l'empire réuni de Tonkin et de la Cochinchine. Il faut d'abord savoir que la mission de Tonkin est divisée en deux parties, la partie orientale qui est sous la direction des dominicains Espagnols, et la partie occidentale qui est gouvernée par un évêque français, assisté de quelques prêtres de sa nation, et de plus de cinquante prêtres indigènes. Dans la première division de la mission, dans la partie espagnole, il n'y avait pas moins, en 1827, de sept cent quatre-vingts églises, quatre-vingt-sept monastères ou couvents de femmes, et cent soixante-dix mille catholiques indigènes (1). Dans la division française, les résultats ne sont pas moins satisfaisants,

(1) Piano che rappresenta il numero delle anime che la provincia del. SS. M. Rosario del' ordine de' predicatori tiene a carico suo.

comme on le verra par les tableaux comparatifs
des années

	1824 (1)	1826 (2)	1827 (3)
Baptêmes publics d'en- fants de chrétiens	2434	3636	2050
Baptêmes particuliers des mêmes		5375	6439
Total		<u>9011</u>	<u>8489</u>
Confessions	165,064	177,456	165,943
Communions	75,467	78,692	81,070

Le nombre total des chrétiens s'élevait à deux cent mille; car la persécution, dont je parlerai plus tard, fut un obstacle à la mission dans plusieurs parties du pays. Ce diocèse possède aussi un séminaire dans lequel se trouvent, ou plutôt se trouvaient deux cents étudiants, deux collèges, et plusieurs établissements monastiques, qui comptaient sept cents religieux (4).

La province de Cochinchine n'est pas moins florissante, quoique je ne puisse en parler sur des données aussi précises. Qu'il me suffise de dire qu'en 1826, en dépit d'une persécution cruelle, il y eut cent six convertis, et que le baptême fut

(1) Annales, n° X, avril 1817, p. 195.

(2) N° XVII, mai 1829, p. 443.

(3) N° XXI, juillet, p. 319.

(4) N° X, p. 194.

administré à deux mille neuf cent cinquante-cinq enfants, ce qui donnerait, d'après le mode de calcul ordinaire, environ quatre-vingt-huit mille six cent cinquante chrétiens indigènes.

J'entrerai maintenant dans quelques détails sur la persécution qui règne dans ce pays. L'empereur Minh-Menh a toujours été hostile aux chrétiens, mais il s'était abstenu, pendant plusieurs années, de répandre leur sang, par suite d'une promesse faite à son père mourant, Gialong, dont Mgr Pigeau, vicaire apostolique, avait sauvé le trône et la vie. Cependant il a fait subir aux catholiques de longues années de persécution, tout en ne les envoyant pas au dernier supplice. En 1825, le clergé fut dispersé ; un ordre de l'empereur prescrivait à tous les missionnaires étrangers de se rendre dans la capitale, sous prétexte que l'empereur avait besoin de leurs services, et que tous les prêtres indigènes et les catéchistes devaient entrer dans l'armée. On trouve un récit intéressant de cette première période de la persécution, dans une lettre de l'évêque, publiée à Madrid en 1826 (1).

(1) « Cartas ; la una del Illmo y Rmo. señor D. Fr. Ign. Delgado Vic. ap. en al Tunkin, y la otra del coadjutor de dicho señor Obispo ambas relativas a la persecucion que contra la religion cristiana acaba de est-allar en los reinos de Cochinchina y Tunkin. » Rien de plus beau et de plus évangélique que ces lettres.

Ce vénérable prélat fit parvenir à la Propagande de Rome des détails encore plus complets, dont j'ai obtenu communication. Il paraît, si mes souvenirs ne me trompent pas, qu'il avait vécu plus d'une année dans une caverne, sans autre lumière que celle qui pénétrait par une ouverture dans cette sorte de prison que la main de la nature avait bâtie. Pour sa nourriture, il la devait à quelques amis qui connaissaient le lieu de sa retraite. De là il continua à gouverner son diocèse, surtout par l'intermédiaire de son clergé indigène, qui, plein de zèle, bravait tous les dangers dans l'intérêt de la religion. Le jeudi saint, à minuit, il s'était rendu jusqu'à son ancienne résidence, qu'il trouva en ruines. Il y rencontra un nombre assez considérable de prêtres indigènes auxquels il avait donné rendez-vous, et bénit les saintes huiles dont on se sert dans l'administration de plusieurs sacrements.

Ce qu'il y a de remarquable dans ces lettres, ce qui est à la fois édifiant et consolant, c'est l'esprit de résignation, c'est le courage avec lequel tant de maux sont supportés, tant de souffrances regardées comme honorables, parce que c'est au nom du Christ qu'on en a accepté le fardeau.

Mais cette situation s'est encore aggravée. Minh-Menh a fini par dépouiller toute réserve, et, le

6 janvier 1833, il a publié un décret d'extermination contre notre sainte religion. Ce décret commence ainsi : « Moi, Minh-Menh, le roi, je parle » comme il suit. Il y a plusieurs années que des » hommes viennent de l'Orient pour prêcher la » religion de Jésus, et tromper le vulgaire en lui » prêchant qu'il y a un lieu de bonheur suprême » et un lieu de peines infinies; ils n'ont pas de » respect pour le Dieu Phat, et n'adorent pas leurs » ancêtres; ce sont là de grands crimes contre la » religion (1). Nous voulons, en conséquence, » que tous ceux qui suivent cette religion, depuis » les mandarins jusqu'à la dernière classe du » peuple, l'abandonnent sincèrement; nous voulons que tous les mandarins fassent une recherche exacte des chrétiens qui se trouvent » dans leurs gouvernements respectifs, s'enquie- » rent de leur obéissance à nos ordres, et les obligent à fouler aux pieds la croix en leur présence, » après quoi ils les renverront. Les mandarins » auront soin de détruire entièrement les édifices

(1) On lit, ensuite, plusieurs accusations abominables contre la religion chrétienne, semblables à celles qu'inventa le paganisme contre les premiers chrétiens. Les prêtres, entre autres crimes, y sont représentés comme arrachant les yeux aux mourants; c'est une allusion à l'opération des yeux dans le sacrement de l'extrême-onction.

» consacrés au culte chrétien , et les maisons des
 » prêtres ; car , à dater d'aujourd'hui , quiconque
 » sera convaincu de ces abominables croyances
 » sera puni avec une rigueur extrême , afin de
 » ruiner cette religion jusque dans ses fonde-
 » ments. Et nous désirons que nos ordres soient
 » fidèlement observés. »

A la publication de cet édit, les chrétiens se préparèrent à la lutte ; ils abattirent tranquillement leurs églises de bois et d'autres bâtiments sacrés qui disparurent avec une rapidité merveilleuse. Les prêtres furent forcés de se cacher dans de misérables huttes, pour donner les consolations de la religion à leur troupeau dispersé ; et , cependant, leurs lettres respirent cette sainte joie, ce dévouement chrétien, caractère des premiers âges. Le pays est sillonné de détachements de soldats qui cherchent de nouvelles victimes ; le faux frère et l'apostat trahissent leurs amis, et les pauvres chrétiens sont errants parmi les forêts et les rochers, ou émigrent de leur pays, ne sachant où trouver un asile. Quatre cents églises furent détruites, d'innombrables fidèles de tout âge et de tout sexe confessèrent le nom du Christ, dans les prisons, au milieu des tortures ; un grand nombre scella de son sang la profession de sa foi.

Dans le Tonkin, le plus illustre des martyrs, en 1833, fut un prêtre indigène, Pierre Tuy, vénérable par son âge et ses vertus. Amené devant ses juges, un mensonge lui aurait sauvé la vie, mais il persista à déclarer sa qualité de prêtre. Après sa condamnation, il se contenta de dire qu'il ne se serait jamais cru digne d'une telle grâce; il soupa gaiement, passa la nuit en prières, marcha à la mort avec un empressement qui étonna les spectateurs, pria quelque temps agenouillé sur le lieu de l'exécution, et tendit le cou à la hache. Son exécution fut le signal d'une rigueur nouvelle, et beaucoup de ceux qui avaient été mis en liberté furent arrêtés de nouveau, et emprisonnés avec la *cangue*, nom d'un horrible collier que l'on fait porter aux prisonniers : parmi eux étaient des femmes et même des enfants. Je ne puis m'arrêter à tous les détails qui se présenteraient en foule sous ma plume, ni à toutes les lettres qu'écrivaient ces martyrs; je ne parlerai que de deux faits qui appartiennent à la mission de la Cochinchine.

Cette province, où réside le cruel empereur, a servi de théâtre aux plus atroces barbaries. Deux martyrs ont surtout mérité l'admiration par leur courage héroïque; l'un était Européen, l'autre indigène. Le premier, l'abbé Gagelin, appar-

tenait au diocèse de Besançon ; il était en prison quand, le 12 octobre 1833, son ami et son parent, M. Jaccard, l'informa de la mort qui le menaçait par la lettre suivante : « Je pense qu'il est » de mon devoir de vous annoncer, mon heureux » frère, que vous êtes condamné à mort pour » avoir prêché dans plusieurs provinces. Je suis » sûr que si Dieu vous accorde la grâce du mar- » tyre, que vous êtes venu chercher si loin, vous » n'oublierez point ceux que vous laisserez dans » ce monde. » Ce confesseur de la foi ne pouvait croire à une nouvelle qui l'honorait trop, disait-il, et il répondit qu'il se croyait seulement condamné à l'exil. Lorsque M. Jaccard l'assura que sa condamnation à mort était irrévocable, il répondit en ces termes : « Les nouvelles que vous » me donnez me pénètrent le cœur de joie. Ja- » mais je n'ai encore éprouvé une telle satisfac- » tion. *Je me suis réjoui des choses qui m'ont » été dites, nous entrerons dans la maison du » Seigneur.* La grâce du martyr, dont je suis » indigne, a été, depuis mon enfance, l'objet » de mes plus ardents désirs ; je l'ai demandée » spécialement, chaque fois que, dans le saint sa- » crifice de la messe, j'ai élevé le sang précieux » du Christ. Je quitte un monde dans lequel je » n'ai rien à regretter ; la vue de Jésus crucifié

» me console, et rend ma mort sans amertume.
 » Toute mon ambition est de sortir promptement
 » d'un corps de péché et d'être uni à Jésus-Christ
 » dans une éternité bienheureuse. »

Le 17 du même mois, ce saint prêtre fut conduit, de sa prison, au lieu de l'exécution, entouré d'un formidable appareil de troupes, tandis qu'un héraut marchait devant lui, porteur d'un écriteau qui annonçait qu'il était condamné à la strangulation, pour avoir prêché la religion de Jésus-Christ. Cette sentence fut bientôt exécutée et les chrétiens payèrent la rançon de son corps. Mais la vengeance du roi le poursuivit jusque dans le tombeau ; l'ordre fut donné d'ouvrir sa dernière demeure, et ses restes demeurèrent pendant quelque temps sans sépulture.

Le représentant des laïques et des indigènes, dans cette lutte glorieuse, fut Paul Doi-Buong, capitaine des gardes du roi. Il avait déjà été un an en prison avec six de ses soldats, qui, partageant son courage, supportèrent sans faiblir les horreurs de l'emprisonnement, et les tortures qu'on leur infligea. Bientôt après le martyre de M. Gagelin, le roi donna l'ordre que Doi-Buong eût la tête tranchée près d'une église en ruines, et demeurât plusieurs jours privé des derniers hon-

neurs. Il marcha courageusement vers le lieu de l'exécution, quoique la route fût longue et pénible, et il ne demanda que la permission de souffrir la mort sur les ruines de l'autel, où, s'étant prosterné quelques instants pour prier, il leva doucement la tête et reçut une mort glorieuse (1).

Permettez-moi, catholiques, mes frères, de vous demander si vous n'éprouvez pas un juste sentiment de fierté en écoutant le récit de ces témoignages donnés à l'évidence de notre foi. N'est-ce pas une consolation pour vous de voir que, même à cette onzième heure du jour, son éclat et sa puissance apparaissent encore les mêmes, et font passer dans les cœurs des timides et des faibles l'héroïsme des temps apostoliques ? Car, tandis que je vous racontais cette touchante histoire d'une terre lointaine, n'étiez-vous pas disposés à croire que le temps, plutôt que l'espace, vous séparait de ces glorieux martyrs, et que je vous répétais l'histoire bien connue des infatigables cruautés de Dioclétien et du courage plus infatigable des chrétiens qui les souffrirent ?

(1) Je dois le récit de cette persécution aux *Annales*, ou plutôt à un extrait des *Annales*, publié à Lyon, sous une forme séparée, n'ayant pu trouver en Angleterre la publication originale.

Mais, qu'il me soit permis aussi de vous demander s'il n'y a point, dans le sentiment que vous éprouvez, l'aiguillon du reproche; si notre tiédeur, en face des souffrances de nos frères, si notre ignorance même de leurs maux, ne sont pas pour nous des sujets de remords : car, si la sympathie qui doit animer tout le corps des fidèles veut que les membres les plus éloignés participent aux mêmes peines; si, dans les siècles où les communications entre les différents pays étaient le plus difficiles, le bruit d'une persécution lointaine où l'Église était glorifiée par de nouvelles preuves de constance la faisait palpiter tout entière d'une religieuse émotion et touchait aux cordes les plus délicates de son harmonie sainte, n'est-il pas douloureux de penser combien peu nous avons partagé en esprit, combien peu même nous avons connu les épreuves et, en même temps, les gloires contemporaines de notre religion?

Qu'il nous arrive rarement de parler des habitants de ces contrées éloignées, à moins que ce ne soit comme de tribus barbares avec lesquelles nous n'avons aucun sentiment commun! Et, cependant, ne voyons-nous pas, parmi eux, non-seulement des frères en Jésus-Christ, mais de vénérables martyrs, dont nous ne sommes point

dignes de dénouer les sandales, les véritables héritiers des promesses de Dieu, l'orgueil du catholicisme, la gloire de l'Église? Combien de fois n'avons-nous pas blâmé la faiblesse et la tiédeur de notre siècle, tandis qu'une sainte flamme éclairait et échauffait l'esprit du missionnaire de l'Orient et des vierges de la Chine; tandis que les anges, détournant les yeux de notre indifférence, regardaient, comme un spectacle digne de leur attention, les déserts de la Barbarie ou les prisons de Tonkin!

Mais j'espère que ce blâme ne sera pas longtemps mérité; que nos sympathies et nos prières, et, s'il le faut, nos services ne manqueront pas à nos frères affligés.

Pour revenir au sujet de cette conférence, on peut défier toute autre religion de rien mettre en parallèle avec de tels faits. Qu'elles nous montrent, parmi leurs missionnaires, des hommes qui, au lieu d'aller en litière avec leurs femmes, dans des pays où leurs personnes sont en sûreté, pénètrent sans crainte avec leurs Bibles (1), là où des supplices les attendront, et où la moisson

(1) C'est ce que l'on raconte du missionnaire méthodiste de Pulo-Pinang, dans une lettre datée du 5 mars 1828. (*Annales*, n° XX, p. 213.)

qu'ils auront à récolter sera arrosée de leur sang. Qu'ils nous montrent des milliers de chrétiens convertis par eux, qui renoncent à tout plutôt que de renoncer à leur foi, et qui soient prêts à subir le fouet, la prison et la mort même, pour le nom du Christ (1). Ce ne sont pas là les seuls exemples que nous aurions à citer. Il y a environ quatre ans, le vicaire apostolique de Siam, Monseigneur Florens, confia à MM. Vallon et Bérard la mission de Pulo Nias, île située à l'ouest de Sumatra. Le premier mourut bientôt, mais après avoir fait beaucoup de conversions; le second fut poignardé par un idolâtre, au moment où il administrait le baptême à quelques convertis, et tous les nouveaux chrétiens ou du moins la plupart d'entre eux furent enveloppés dans son martyre.

Il y a quelques années qu'un journal, publié en Angleterre, osa dire que la religion catholi-

(1) Il paraît, cependant, que l'on va tenter de prêcher en Chine la religion protestante. Les docteurs Reid et Matheson nous font part d'une décision prise par l'Église épiscopale de New-York « dans le but de faire quelque chose en Chine. » Ils parlent, bientôt après, de l'ordination de M. Parker, comme missionnaire destiné à la Chine. — Comme de raison, les missions catholiques, avec leurs glorieux martyrs, ne sont ici comptés pour rien. — Récit d'une visite aux églises américaines. Londres, 1836, t. v, p. 56.

que tirait toute sa puissance des pays mêmes d'où partaient les missions, tandis que les conversions opérées par la Bible demeuraient inébranlables par leur propre force, et indépendamment de tous secours étrangers (1). Certes le sang des martyrs chinois, que j'ai fait tout à l'heure couler sous vos yeux, répond victorieusement à cette étrange allégation. Quand un culte résiste à l'épreuve du sang, on a le droit de parler de sa puissance et de sa stabilité. Prétend-on dire que l'abandon est encore plus difficile à supporter que la persécution et le martyre? Soit; je ne reculerai pas devant cette objection nouvelle, et les preuves ne me manqueront point pour établir que les conversions opérées par le catholicisme sont sorties victorieuses de cette épreuve d'un autre genre. Ceylan en est un exemple, et je dois citer la Corée, qui demeura, plusieurs années, privée de missionnaires, sans, pour cela, renoncer à sa croyance. Il y a peu de temps encore, une lettre nous est venue de Macao, lettre du missionnaire Yu, qui nous donne la nouvelle vrai-

(1) Ce journal est le *Quarterly Review*, n° XIII, page 3. Le fait qu'il invoque, c'est la situation du Paraguay depuis la suppression de l'ordre des jésuites. Ce journal oublie que le Paraguay n'a pas cessé d'être catholique, et que l'organisation sociale de la contrée a seule changé.

ment extraordinaire, que la religion catholique n'a point cessé d'exister au Japon. Cependant, qu'on veuille bien se le rappeler, les derniers missionnaires à qui il fut donné de débarquer dans cette île furent cinq jésuites qui, en 1642, n'y parurent un moment que pour obtenir le martyre. On croyait que dans ces localités le catholicisme avait été tranché par l'épée, car cette Église aussi eut ses martyrs (1).

Non loin de ces contrées sont situées les îles Philippines, dans lesquelles, selon l'évaluation de M. Dubois, on ne compte pas moins de deux millions de catholiques, dirigés par des dominicains espagnols. Peut-être soupçonnera-t-on cette évaluation d'être exagérée. Pour répondre à ce soupçon, je veux citer ici un passage d'un ouvrage plein d'érudition publié par le docteur Prichard, ouvrage qui n'a pas de rapport, il est vrai, avec le sujet que nous traitons, mais où il est question, d'une manière incidente, de la mission établie dans ces îles. Voici les propres paroles de l'auteur : « Un grand nombre de missionnaires » ont été envoyés aux îles Philippines. La première tentative fut faite par les augustins, et date

(1) Les *Vies des Saints* de Butler donnent des détails à ce sujet.

» de 1565. Pendant les années qui suivirent, les
 » ecclésiastiques des différents ordres ne cessè-
 » rent point d'arriver comme de pieuses colonies.
 » Ces divers ordres religieux partagèrent la contrée
 » en provinces spirituelles, se la divisèrent et
 » s'occupèrent, avec une infatigable sollicitude,
 » à répandre les bénédictions de la foi catholique
 » parmi les populations sauvages ou idolâtres de
 » ces îles qui s'élèvent au chiffre de trois mil-
 » lions. Bientôt ils se familiarisèrent avec les
 » nombreux dialectes en usage dans les lieux où
 » les appelaient leurs travaux apostoliques, et ces
 » travaux furent couronnés de succès. S'il faut
 » en croire les récits de ces missionnaires pleins
 » de zèle et de vertus, Dieu opéra des miracles
 » en leur faveur (1). » Ainsi cet auteur recon-
 naît que nos travaux dans ces îles ont eu d'heu-
 reux résultats, et un rapport officiel nous apprend
 que, dans une province seulement, le nombre des
 chrétiens indigènes s'élevait à cent cinquante
 mille (2).

Il est une autre contrée, située au delà du
 Gange, où nous avons vu les efforts d'une mis-

(1) *Researches into the physical history of mankind*;
 2^e éd. Londres, 1826, vol. 1, p. 455.

(2) *Voy. Piano che representa, etc., ut supra.*

sion protestante demeurer stériles, tandis que les catholiques y ont obtenu et y obtiennent encore des succès. Il s'agit de l'empire des Birmans, formé des royaumes d'Ava et de Pégou. J'ai prouvé par l'aveu même des missionnaires protestants que leur tentative avait complètement échoué. Mais un fait qui est moins connu, c'est qu'à la même époque il y avait dans cette contrée une nombreuse communauté de catholiques indigènes. Voici en peu de mots son histoire : En 1719, le pape Clément XI envoya monseigneur Mezzabarba en qualité d'ambassadeur auprès de l'empereur de la Chine Kan-ghi (1). Cette mission n'ayant pas eu une issue favorable, l'ambassadeur revint en Europe, mais il laissa le clergé de sa suite dans différentes parties de l'Orient. Deux prêtres furent envoyés dans les royaumes d'Ava et de Pégou ; c'étaient le révérend Joseph Viltoni et F. Calchi, membre de la congrégation des Barnabites. Après quelques difficultés, ils obtinrent l'autorisation de prêcher et de bâtir des églises. Le roi renvoya Viltoni au pape avec les présents qu'il destinait à Sa Sainteté, et Calchi construisit une église, dans la ville de Siriam,

(1) Une relation fort partielle de cette ambassade a été donnée par Aubert, dans un livre intitulé *Eleina*. Londres, 1834, p. 48.

capitale du royaume d'Ava ; mais, bientôt après, épuisé par les fatigues de son laborieux apostolat, il mourut en 1728, dans la quarante - troisième année de son âge. La mission prospérait alors si bien, que, peu de temps après, Benoît XII désigna F. Gallizia comme premier vicaire apostolique ou premier évêque dans ces contrées ; cependant F. Nerini fut le grand apôtre de cette Église. On y exerçait publiquement le culte catholique, les processions et les funérailles chrétiennes traversaient les rues avec toute la pompe et toute la solennité en usage en Europe, sans que ces pieuses démonstrations fussent l'occasion d'aucun trouble. En 1745, une persécution s'éleva, l'église fut renversée, on égorgea l'évêque et deux missionnaires, les chrétiens furent dispersés , et F. Nerini n'échappa à la mort qu'en se réfugiant dans l'Inde. Quatre ans après, il fut rappelé avec honneur , et c'est alors qu'il fit bâtir le premier édifice en brique qu'on eût vu dans le pays : c'était une église de quatre-vingts pieds de long et de trente et un de large, avec une maison attenant à l'église pour loger le clergé. Un Arménien contribua à lui seul pour une somme de sept mille dollars , afin de faciliter l'achèvement de ce pieux ouvrage. Vers le même temps on

construisit plusieurs autres églises et un assez grand nombre d'écoles (1).

La mission continua à subsister dans l'état le plus florissant, surtout sous la direction des deux Corte Novi et sous celle de F. Sangermano, auteur d'un ouvrage plein d'intérêt sur l'histoire et sur la littérature de ces contrées (2). Il revint en Europe, en 1808, afin de demander du secours pour son pauvre troupeau ; mais l'ordre si zélé et si instruit dont il était membre, et qui avait jusque-là fourni des pasteurs à cette Église naissante, avait été enveloppé dans la destruction de tous les autres ordres religieux. Le poids retomba

(1) Voici la liste des principaux établissements catholiques. A Java, il y avait une vaste église, plus tard détruite. Cependant il paraît, d'après une lettre de F. Amato, datée de 1822, qu'il y avait encore là une église et une maison. A Siriam, maintenant presque en ruine, étaient deux églises, avec des maisons attenantes, un collège pour quarante garçons et un établissement pour les filles orphelines. Dans la cité de Pégu, une église et une maison. A Monla, une église, un presbytère et un collège érigé en 1770 : le terrain sur lequel le collège était bâti ayant été réclaté, Corte Novi en fit construire un autre qui pouvait contenir cinquante enfants. Dans les environs de cette cité, six autres églises. A Subaroa, deux. A Chiam-Sua-Rocca, six. A Ranjoun, une église, une maison, un couvent et un collège d'orphelins.

(2) Description de l'empire des Birmans, publiée par le comité de traduction orientale. Rome, 1833, 4 tomes.

donc tout entier sur F. Amato, dont la vie se prolongea jusqu'à l'arrivée des pieux missionnaires qui partirent de Rome en 1830, afin d'aller l'aider dans son laborieux ministère. Ils arrivèrent à temps pour lui fermer les yeux et lui donner les secours de la religion. Il y a à peu près une année que de nouveaux auxiliaires sont partis pour la même destination (1).

Il existe une autre mission catholique digne du plus haut intérêt, c'est celle qui a été fondée pour la conversion des sauvages du nord de l'Amérique. Elle se divise en deux parties, le Canada et les États-Unis. A l'égard de la première, dès que les Français eurent pris possession du Bas-Canada, ils s'occupèrent avec sollicitude de la conversion des indigènes, et leurs efforts obtinrent un plein succès. Une lettre de monseigneur l'évêque de Québec, datée du 22 avril 1829, contient ces propres paroles : « Dans le Bas-Canada, » tout le monde professe la religion catholique » romaine. Dans le Haut-Canada, ceux qui, dans » l'intérieur de la province et sur ses confins, ne » sont pas idolâtres, sont protestants, à l'exception d'un certain nombre, près de Sandwich. » Les différents rapports des missionnaires con-

(1) Cette rapide esquisse est presque entièrement tirée de documents inédits puisés à Rome dans les archives des pères barnabites.

firmement l'existence de plusieurs communautés catholiques fort nombreuses parmi les tribus indigènes (1).

Le rapport de la *Société pour la propagation de l'Évangile*, pour 1824, contient les passages suivants : « Je ne puis m'empêcher de consigner » ici un objet très-intéressant qui appelle l'observateur à deux lieues à peu près de Saint-Pierre, » dans l'île du duc de Kent : c'est la chapelle » indienne ainsi nommée parce que les Indiens » seuls ont travaillé à la construire. Elle est » située dans une petite île délicieuse, et le presbytère est adossé à ses murailles ; l'office y a » lieu avec assez de régularité. Saint-Pierre est » aussi un établissement catholique romain (2). » Le rapport pour 1825 donne les détails suivants sur une autre congrégation : « Les chemins sont » en si mauvais état, que je n'arrivai point sans » peine au village de Saint-Régis, habité entièrement par des Indiens. Ils professent la religion catholique, *comme tous les Indiens des basses provinces* (3). » Et dans le rapport de l'année suivante : « Il y a là dix-huit mille catho-

(1) Documents parlementaires sur les tribus aborigènes ; août 1834, p. 51.

(2) Rapport, etc. ; 1825, p. 85.

(3) Rapport, etc. ; 1826, p. 117.

» liques romains (dans l'île du cap Breton), prin-
 » cipalement des Écossais des hautes terres, avec
 » un grand nombre de Français et cinq cents
 » Indiens (1). »

Ce serait une tâche trop longue que de faire le dénombrement de toutes les missions qui existent dans les diverses parties du Canada, comme celle qu'on a établie chez les Iroquois à Saint-Régis, et qui est dans l'état le plus florissant, celle de Montagné pour les Algonquins de Habenaqui, celle des Trois-Rivières et celle de Saint-Louis. Mais la plus belle des missions canadiennes peut-être est celle du lac des Deux-Montagnes qui fut fondée en 1707 et qui continue à prospérer sous la direction des sulpiciens. Elle contient deux villages qui ont une église commune, et elle réunit à peu près douze cents Indiens. Pendant l'hiver, les Indiens se dirigent vers le nord, afin de vaquer à la pêche et à la chasse; munis de calendriers dressés par leurs pasteurs, ils observent avec une religieuse exactitude les jours de jeûnes et solennisent toutes les fêtes. Leurs mœurs sont pures et pleines de simplicité; ils ont appris à lire et à écrire, et ils sont instruits dans leur religion.

Les missions des États-Unis ont souffert peut-

(1) Rapport, etc.; 1827, p. 75.

être plus que toutes les autres de la suppression de la Société de Jésus, parce qu'un grand nombre de communautés, parmi les tribus indigènes, étaient dirigées par cette société. Elles ont aussi beaucoup souffert par suite des émigrations que les envahissements successifs de la race blanche ont rendues nécessaires. Cependant les exilés n'ont pas perdu le souvenir de leur religion; ils ont conservé avec soin les emblèmes du culte catholique, et ils attachent un grand prix à faire baptiser leurs enfants. Toutes les fois qu'un missionnaire se présente parmi eux, on les ramène facilement à toute la pureté de leur ancienne croyance. Ils n'ont besoin que d'un peu d'aide, et ils possèdent assez de lumière pour faire la différence de l'enseignement catholique et de tout autre enseignement. A l'appui de cette assertion, je citerai un petit nombre d'exemples.

Une pétition, datée du 12 août 1823, fut présentée au président des États - Unis de la part des Indiens utawas; nous en extrayons les passages suivants : « Pleins de confiance dans votre bonté » paternelle, nous réclamons la liberté de conscience, et nous vous prions de nous envoyer un » maître ou un ministre de l'Évangile appartenant à la société dont faisait partie la compagnie catholique de saint Ignace, établie anté-

» rieusement à Michillimakinac, à l'arbre courbé,
 » par F. Magnét et par les autres missionnaires
 » jésuites. Depuis cette époque, nous n'avons cessé
 » de souhaiter la venue de pareils ministres. Si
 » vous nous les accordez, nous les inviterons à
 » occuper les terres, précédemment occupées par
 » F. Dujaunay, sur le banc du lac de Michigan. »
 Quatre mois plus tard, une autre pétition fut présentée au congrès par un autre chef de la même tribu, nommé Magati Pinsingo ou l'*Oiseau Blanc*, qui s'exprimait ainsi : « Nous désirons être instruits dans les principes de religion qu'on inculquait à nos ancêtres, lorsque la mission de saint Ignace existait encore (1765). Nous nous trouverions heureux si vous vouliez bien nous envoyer un homme de Dieu, de la religion catholique (1). »

En 1827, un chef des Kansas vint à Saint-Louis, dans le Missouri, et demanda, dans une assemblée publique, que quelqu'un fût envoyé pour enseigner à sa tribu la manière d'honorer le Grand-Esprit. Alors un ministre protestant se leva et offrit ses services. L'Indien l'examina de la tête aux pieds, et répondit que ce n'était pas

(1) *Annales de l'association pour la propagation de la foi*, n° IX, pages 102 et 104.

un homme de ce genre qu'il leur fallait; il ajouta que, toutes les fois qu'il venait à Saint-Louis, il avait l'habitude d'aller à l'Église française, où il avait vu des prêtres qui n'avaient point de famille et que c'étaient là les hommes qu'il désirait avoir pour sa tribu. Quand il fut de retour parmi les siens, il écrivit au général Clarke de ne pas oublier de lui envoyer un prêtre catholique. Quelque temps s'étant encore écoulé, le chef renouvela sa requête, et, sur les instances pressantes de l'agent, l'évêque, monseigneur Rosati, chargea l'abbé Lutz, jeune prêtre allemand, d'ouvrir une mission chez les Kansas (1).

Grâce à Dieu, les derniers renseignements qui nous sont venus de ces missions sont de nature à satisfaire tous nos souhaits. Lors de la visite épiscopale de M. Rezé à la mission de l'Arbre-Ar-raché, en 1835, la congrégation des Utawas se composait de 1,200 personnes. Six ou sept églises ont été récemment bâties. On nous assure que ces honnêtes Indiens, loin d'être livrés, comme leurs voisins, au vice de l'ivrognerie, interdisent l'approche de leur campement à tout commerce de liqueurs spiritueuses.

(1) *Annales de l'association pour la propagation de la foi*, n° XVIII, 1829, pages 550-561.

A ~~Sant-Sainte-Marie~~, les Indiens saluèrent l'arrivée de l'évêque par une décharge de mousqueterie, et tout le temps de son séjour parmi eux fut consacré à des exercices de dévotion. Il y eut plus de cent confirmations dans cette localité; à Meckinack, on en compta cent vingt; à Green-Bay, où une belle église avait été bâtie, et où l'on ouvrira bientôt un séminaire et un couvent, cent trente Indiens furent admis au même sacrement. Le même rapport contient un tableau déplorable de la situation des missions protestantes du voisinage, situation qu'il attribue à la terrible passion de l'ivrognerie, qui va jusqu'à la fureur chez les Indiens de ces contrées (1).

Il y a quatorze ans environ, les Poutewamatis, qui avaient été abandonnés sans aucun secours spirituel depuis que les jésuites s'étaient vus éloignés de ce pays, et qui conservaient cependant du christianisme un souvenir mêlé de respect, prièrent le gouverneur de Michigan de leur envoyer un prêtre, ou *une robe noire*, suivant l'expression pittoresque dont ils se servent pour désigner les pontifes du culte catholique. Un ministre anabaptiste leur fut envoyé, mais ils ne firent pas longtemps à découvrir la différence qui existe

(1) *Annales de l'Association pour la propagation de la foi*, n° XLIV; janvier 1836, pages 293-298.

entre le sacerdoce orthodoxe et le sacerdoce schismatique, et ils déclarèrent qu'ils voulaient un de ces prêtres dont ils avaient entendu dire tant de bien par leurs pères. On leur répondit que le gouvernement n'avait rien de commun avec les catholiques, et on les engagea à se contenter du ministre qu'on leur avait envoyé. De violentes dissensions s'élevèrent alors parmi ces Indiens; en vain leur distribua-t-on des présents et des liqueurs fortes; en un petit nombre d'années, il y eut, parmi eux, jusqu'à trente-trois assassinats. Enfin, en 1830, le vicaire général de Cincinnati leur promit un prêtre catholique. Le gouvernement employa tous les moyens pour empêcher l'exécution de cette promesse, et refusa de renoncer à sa mission anabaptiste; mais enfin les catholiques l'emportèrent, et maintenant il existe une congrégation indigène qui compte sept cents membres placés sous la direction d'un prêtre belge.

M. Boraga, Illyrien d'origine, obtint de l'évêque l'autorisation d'ouvrir une nouvelle mission parmi les Indiens de la Grande-Rivière, et, en deux années, il réunit autour de lui une congrégation de deux cents âmes (1).

(1) *Annales de l'association pour la propagation de la foi*, p. 303.

Il me faut couper court à ces détails, mais je dois faire mention cependant de la mission espagnole chez les indigènes de la Californie, mission qui n'a pas été couronnée d'un moindre succès.

Comme j'ai surtout cherché, dans ce travail, à rapprocher les résultats obtenus par les missionnaires des deux communions dans les mêmes localités, et comme, d'un autre côté, j'ai parlé, avec une sévérité qui ne m'est point ordinaire, de la conduite des missionnaires américains dans les îles de la mer du Sud, je veux clore ce récit par un rapide exposé des progrès de la religion catholique dans ces îles. J'ai eu occasion de parler des persécutions souffertes par nos frères, dans la Chine et dans d'autres contrées; ces persécutions n'avaient rien d'extraordinaire; les victimes étaient des chrétiens, les bourreaux des idolâtres. Ici nous allons voir les missionnaires protestants envier ce triste rôle aux idolâtres, et persécuter au lieu de convertir.

Un voyageur qui se trouvait, il y a peu de temps, dans ce pays, raconte une entrevue qu'il eut avec une des princesses indigènes de ces îles, et rapporte qu'il lui demanda quels étaient les motifs qui avaient déterminé sa conversion. Voici sa réponse : « Je me suis faite chrétienne, parce » que M. Bingham, qui lit et qui écrit si bien,

« m'a dit que sa religion était la meilleure, et aussi
 « parce que j'ai cru remarquer que les Anglais
 « et les Américains, qui sont chrétiens, nous sont
 » supérieurs. » Mais elle ajouta que c'était seule-
 ment une expérience qu'elle avait voulu faire, et
 que, si son attente était trompée, elle en revien-
 draît au culte antique de ses ancêtres (1).

Trois missionnaires catholiques furent envoyés dans ce pays en 1826; ils commencèrent leur œuvre en ouvrant un oratoire où l'on voyait l'image de notre Sauveur crucifié. La curiosité leur amena les indigènes, ils demandèrent le sens de ce qu'ils voyaient et les missionnaires prirent texte de là pour exposer le mystère de la rédemption, car il était impossible, sans cette espèce de prédication sensible, d'amener ces sauvages à écouter l'histoire de la Passion de notre Sauveur. Bientôt un certain nombre de personnes demandèrent à être instruites. Mais, au bout de deux ou trois années, la puissance des missionnaires américains fit bannir les missionnaires catholiques de l'île, et ils cherchèrent un asile dans la Californie. En 1833, les catholiques furent mandés devant les autorités et on leur intima l'ordre de se rallier au culte protestant; sur leur refus, on les

(1) Kotzebue, récit d'un second voyage autour du globe, v. II.

condamna- aux travaux forcés sur les grandes routes. On leur imposa une tâche à remplir, et, lorsqu'elle fut remplie, on les manda de nouveau, et on les interrogea pour savoir s'ils étaient plus disposés à assister aux exercices religieux du protestantisme. Nouveau refus de leur part, suivi d'une nouvelle condamnation. Par quatre fois la même injonction et le même refus se reproduisirent. Mais alors on changea de tactique, et on rendit la peine plus dure. Jusque-là les catholiques avaient subi leur condamnation à part; réunis ensemble, ils travaillaient sans être confondus avec les autres condamnés. On les sépara les uns des autres, et on voulut les confondre avec les malfaiteurs et les criminels, dernier rebut de la société. Ils crurent devoir refuser de se soumettre à cette pénalité cruellement et inutilement aggravée; ils demandèrent que les choses fussent rétablies sur l'ancien pied. On renouvela l'injonction, et, cette fois, d'une manière péremptoire. On y ajouta, par surcroît de rigueur, que les femmes seraient séparées de leurs maris et travailleraient dans une autre partie de l'île. Les catholiques consultèrent leur catéchiste, la seule personne dont ils pussent prendre l'avis, puisque l'on avait chassé leurs missionnaires, et demandèrent s'il fallait obéir. Le catéchiste répondit

que, si l'ordre venait des autorités légitimes, l'obéissance ne saurait leur être imputée à péché, et que, tout au contraire, la désobéissance les rendrait coupables. Les Indiens prirent ces paroles à la lettre : la sentence n'avait été prononcée que par un commissaire, ils demandèrent à l'entendre de la bouche même du chef. Leurs persécuteurs employèrent la force ; on sépara violemment les hommes et les femmes, et on voulut même les enchaîner ; cependant ils réclamèrent avec tant de persévérance le droit qu'ils avaient d'être conduits par-devant le chef, qu'il fallut céder à leurs instances ; mais, sur la route, ils furent secourus par le consul anglais, qui leur ouvrit un asile dans sa maison contre la persécution des protestants. Du sein de leur exil, les missionnaires catholiques lui écrivirent pour le remercier.

Voilà donc une persécution dirigée par des ministres de la religion protestante contre des hommes convertis au catholicisme ; voilà un système de pénalité appliqué à ceux qui n'ont pas voulu abandonner notre religion, système poussé si loin qu'une princesse du sang royal fut détournée pendant un temps de l'embrasser, par la crainte qu'elle éprouvait d'être condamnée aux travaux forcés. Là, comme partout, les catholiques persévérèrent dans leur foi ; mais, en pré-

sence de ces faits , que faut-il penser de cette maxime , aussi fausse que souvent répétée , qu'il n'y a d'intolérance que dans le catholicisme, et que le protestantisme a un éloignement invincible pour les persécutions religieuses ?

En avril 1833 , le roi publia un décret par lequel la liberté fut rétablie et en vertu duquel chacun put à son gré fréquenter les églises protestantes ou ne pas y paraître (1). Dès que ce décret fut publié , ces églises devinrent désertes, et les insulaires se précipitèrent avec frénésie dans les jeux pour lesquels ils ont une si grande passion et qui leur avaient été interdits , tandis que les catholiques ne perdirent pas un seul de leurs convertis, et que pas un seul d'entre ceux-ci ne fréquenta les jeux sans y être autorisé par le catéchiste sous la direction duquel il était placé. On attend le retour des missionnaires , et monseigneur Rouchoux est désigné pour cette mission (2).

Maintenant soumettez à qui que ce soit la conduite des deux Églises. L'une subit la persécution et demeure inébranlable dans sa foi ; l'autre est

(1) Kotzebue rapporte qu'il vit lui-même les pauvres naturels conduits dans l'église à coups de bâton.

(2) *L'Ami de la religion*, 17 juillet 1834.

soutenue par l'autorité, et, dès que cet appui humain lui manque, elle est abandonnée par ses prosélytes. Ce contraste, joint à tant d'exemples du même genre précédemment cités, doit être pour nous le sujet de graves réflexions, et il y a là un grand sujet de consolations pour ceux qui professent la véritable religion du Christ.

Il n'est point, que je sache, de sujet d'étude plus attrayant que ce don particulier du catholicisme de se conformer à tous les degrés de la civilisation et de s'adapter à toutes les conditions où peuvent se trouver les peuples et les individus. Tous les autres systèmes religieux sont restreints comme leur objet. Le climat qui les a vus naître, le caractère de la race humaine à laquelle ils sont destinés les renferment dans des limites exclusives et fatales. Ni talent, ni effort n'ont pu jamais déterminer le fier et sauvage Huron à adopter la religion du Gange aux abstinences prolongées et qui partage la vie de l'homme, devenu amphibie, en deux moitiés égales, dont l'une se passe sur la terre, l'autre dans les eaux; à chercher la sanctification de son âme par des ablutions longues et sans cesse renouvelées dans les profondeurs glacées de ses lacs; à s'abstenir de toute nourriture empruntée au règne animal et à ne vivre que de végétaux, sous un climat dur et sévère, où

la nature s'oppose à ce qu'on puisse recourir à ce genre d'alimentation. Les doux et sensuels habitants du Tibet ne pourront jamais transplanter, dans leurs bocages aux senteurs parfumées, les sombres rites et les divinités sanguinaires de la Scandinavie ; jamais ils n'écouteront avec plaisir les Sagas, et les récits de sang et de gloire qui affermissent l'âme du roi de la mer au milieu des tempêtes du Nord. Jamais celui-ci, au milieu des beautés sauvages de son climat de fer, n'aurait consenti à écouter et à pratiquer les religions de l'Orient avec leurs pagodes brillantes, leurs mille parfums, leurs mœurs efféminées. Le culte de l'Égypte sortait du sol même ; il émanait, qu'on nous passe ce terme, des inondations du Nil, et il ne pouvait s'étendre au delà de son cours. Le culte grec, avec sa mythologie poétique, ses muses, ses dryades et tout son Olympe, ne pouvait être le symbole que de cette nation-là seulement qui était capable d'enfanter Homère et Anacréon, Phidias et Apelles. Le culte juif portait en lui des signes certains qui annonçaient que son divin auteur ne l'avait point destiné à un usage général et à un établissement permanent. Seul, entre tous, le christianisme est la religion de tous les climats et de toutes les races. D'un pôle à l'autre, de la Chine jusqu'au Pérou, nous le

voyons en honneur et en vigueur chez les innombrables variétés de la race humaine. La diversité des constitutions, l'intelligence élevée au plus haut point ou descendue au dernier degré de l'échelle, les usages et les coutumes de la société civile, les institutions de la société politique, quoi de plus? la couleur et l'état physiologique des races, rien ne lui est un obstacle.

Soyons justes, à la religion catholique appartient cette glorieuse prérogative d'embrasser dans sa large et féconde unité toutes les variétés nationales et individuelles, et de plier tous les peuples à l'observation des mêmes vertus, sans effacer aucun trait de la physionomie qui leur est propre. Pendant quelques années, le luthéranisme est imposé aux naturels de l'île de Ceylan : qu'arrive-t-il? on fait un monstrueux et sacrilège mélange du culte du Christ et des pratiques abominables du culte des démons. Pendant de longues années, les Indépendants travaillent avec zèle à la conversion des habitants de Sandwich et des îles de la Société, populations d'une pureté de mœurs admirable, terrains choisis où la semence de la parole devait germer : qu'arrive-t-il encore? les habitudes laborieuses de ces populations disparaissent; le pays est livré, au dehors, à des attaques, au dedans à des dissensions, et

tous ceux qui avaient assisté ces missions s'en éloignent avec un profond sentiment de tristesse et de dégoût. Là où le protestantisme échoue, le catholicisme réussit. La diversité des situations, la variété des conditions, ne sauraient lutter contre la grâce que Dieu a mise en lui; son action est indépendante de celle de la civilisation. Quelquefois il lui sert d'avant-coureur et d'auxiliaire, quelquefois de correctif. Vous l'avez vu élever le simple sauvage à la contemplation des mystères les plus sublimes et les plus incompréhensibles; vous l'avez vu, dans l'Inde, fortifier ses disciples contre les influences enivrantes d'un climat qui détend les puissances de l'âme comme les forces du corps. Et si celui qui plante l'arbre et celui qui l'arrose ne sont pour rien dans sa croissance, si elle vient de Dieu seul qui a donné à la semence de croître, si ce succès constant et durable ne peut être que le résultat de la bénédiction divine, ne faut-il pas conclure que c'est par le catholicisme que le royaume de Dieu a été apporté aux nations, et que le système qu'il développe est celui auquel la promesse de la bénédiction d'en haut et d'une assistance éternelle a été attachée? Réjouissons-nous donc de ce que Dieu a donné ainsi une marque visible de la protection qu'il accorde à son Église, et soyons bien convaincus

que, puisqu'il a pourvu à ce qu'elle remplit la première partie de sa mission, qui est d'enseigner avec succès toutes les nations de la terre; il n'a pas moins bien pourvu à ce qu'elle accomplisse la seconde partie de sa mission, qui est d'enseigner jusqu'à la fin des temps ce que Dieu a commandé.



NOTES. (Voir la page 239.)

Voici les deux textes d'Isaïe que nous n'avons pas intercalés dans la quatrième conférence.

» 2. Donnez plus d'espace à vos tentes, étendez le plus que vous pourrez les peaux qui les couvrent : rendez- en les cordages plus longs et les pieux plus affermis.

» 3. Vous vous étendez à droite et à gauche : votre postérité aura les nations pour héritage, et elle habitera les villes désertées.

» 4. Ne craignez point ; vous ne serez point confondue, vous ne rougirez point. Il ne vous testera plus de sujet de honte, parce que vous oublierez la confusion de votre jeunesse, et vous perdrez le souvenir de l'opprobre de votre veuvage.

» 5. Car celui qui vous a créée sera votre maître ; son nom est le Seigneur des armées, et le saint d'Israël qui vous rachètera s'appellera le Dieu de toute la terre.

» 6. Car le Seigneur vous a appelée à lui comme une femme qui était abandonnée, dont l'esprit était dans la douleur ; comme une femme qu'il avait épousée lorsqu'elle était jeune, mais qu'il a depuis répudiée, dit votre Dieu.

» 7. Je vous ai abandonnée pour un peu de temps et pour un moment, et je vous rassemblerai par une grande miséricorde.

» 8. J'ai détourné mon visage de vous pour un moment, dans le temps de ma colère ; mais je vous ai regardée ensuite avec une compassion qui ne finira jamais, dit le Seigneur qui vous a rachetée.

» 9. J'ai fait pour vous ce que je fis au temps de Noé. Comme j'ai juré à Noé de ne répandre plus sur la terre les eaux du déluge, ainsi j'ai juré de ne me mettre plus en colère contre vous, et de ne vous plus faire de reproches.

» 10. Car les montagnes seront ébranlées, et les collines trembleront ; mais ma miséricorde ne se retirera point de vous, et l'alliance par laquelle je fais la paix avec vous ne sera jamais ébranlée, dit le Seigneur, qui a pour vous une tendresse de compassion.

» 11. Pauvre désolée qui avez été si longtemps battue
 » de la tempête, et sans consolation, je vais poser moi-
 » même dans leur rang toutes les pierres pour vous re-
 » bâtir, et vos fondements seront de saphirs.

» 12. Je bâtirai vos remparts de jaspe ; je ferai vos
 » portes de pierres ciselées, et toute votre enceinte sera
 » de pierres choisies.

» 13. Tous vos enfants seront instruits du Seigneur, et
 » ils jouiront de l'abondance de la paix.

» 14. Vous serez fondée dans la justice ; vous serez à
 » couvert de l'oppression, sans l'appréhender désormais,
 » et de la frayeur des maux qui ne s'approcheront plus
 » de vous.

» 15. Il vous viendra des habitants qui n'étaient point
 » avec moi ; et ceux qui vous étaient autrefois étrangers
 » se joindront à vous.

» 16. C'est moi qui ai créé l'ouvrier qui souffle les
 » charbons de feu , pour former les instruments dont il
 » a besoin pour son ouvrage : c'est moi qui ai créé le
 » meurtrier qui ne pense qu'à tout perdre.

» 17. C'est pourquoi toutes les armes qui avaient été
 » préparées pour vous blesser ne porteront point contre
 » vous ; et vous jugerez vous-même toutes les langues
 » qui se seront élevées contre vous pour vous faire con-
 » damner. C'est là l'héritage des serviteurs du Seigneur ;
 » c'est ainsi qu'ils trouveront justice auprès de moi, dit
 » le Seigneur ! »

A ce passage remarquable, il faut ajouter le verset déci-
 cisif qui termine le cinquante-neuvième chapitre :

« Voici l'alliance que je ferai avec eux, dit le Seigneur ;
 » mon esprit qui est en vous, leur dirai-je, et mes pa-
 » roles que j'ai mises en votre bouche ne sortiront point
 » de votre bouche, ni de la bouche de vos enfants, ni de
 » la bouche des enfants de vos enfants, depuis le temps
 » présent jusque dans l'éternité, dit le Seigneur. »

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans le premier volume.

	Pages.
PRÉFACE..	I
INTRODUCTION, ou essai sur les progrès du catholicisme, en Angleterre.	9
PREMIÈRE CONFÉRENCE.	77
DEUXIÈME CONFÉRENCE. — De la règle de foi des protestants..	117
TROISIÈME CONFÉRENCE. — De la règle de foi des catholiques.	169
QUATRIÈME CONFÉRENCE. — De l'autorité de l'Église..	215
CINQUIÈME CONFÉRENCE. — Démonstration plus complète de la règle de foi catholique.	269
SIXIÈME CONFÉRENCE. — Des résultats de la rè- gle de foi protestante, relativement à la conversion des nations idolâtres.	337
SEPTIÈME CONFÉRENCE. — Du succès de la règle de foi catholique appliquée à la conversion des idolâtres.	419

FIN DE LA TABLE.



gle

